
VERUM ATQUE DECENS
William Lee Esqr.
of Hartwell


GAUDEO

NOUVEAU VOYAGE AUX ISLES DE L'AMERIQUE,

CONTENANT

L'HISTOIRE NATURELLE DE CES PAYS, l'Origine, les Mœurs, la Religion & le Gouvernement des Habitans anciens & modernes.

Les Guerres & les Evenemens ſinguliers qui y ſont arrivez pendant le long ſejour que l'Auteur y a fait.

Le Commerce & les Manufactures qui y ſont établies, & les Moyens de les augmenter.

Avec une Deſcription exacte & curieuſe de toutes ces Iſles.

Ouvrage enrichi de plus de cent Cartes, Plans, & Figures en Tailles-douces.

TOME SECOND.



A PARIS, RUE S. JACQUES,
Chez PIERRE-FRANÇOIS GIFFART, près la ruë des Mathurins, à l'Image Sainte Thereſe.

M. DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

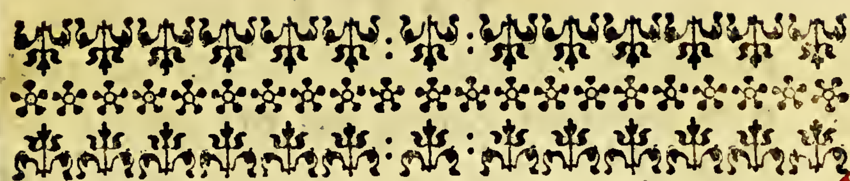
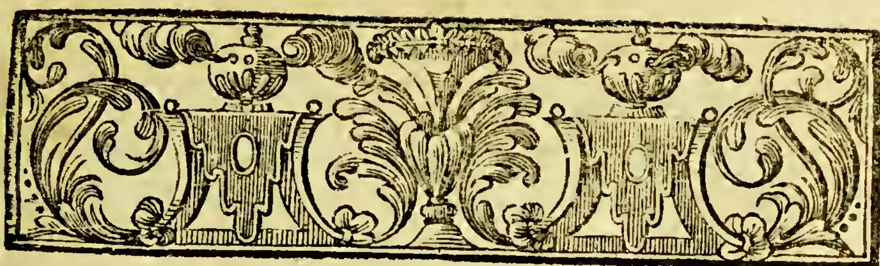


TABLE DES CHAPITRES de la seconde Partie.

TABLE DES CHAPITRES.

Fin de la Table des Chapitres de la ſeconde Partie.



MEMOIRES
DES
NOUVEAUX VOYAGES
FAITS
AUX ISLES FRANCOISES DE L'AMERIQUE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Le Superieur General des Missions des Freres Prescheurs meurt à S. Thomas. Son Enterrement. Les Missionnaires de la Martinique en élisent un à sa place.



E Jeudy 4. Novembre 1694. je me rendis au fonds saint Jacques, où tous nos Peres se trouverent aussi, à l'exception de celui qui étoit Curé du Moüillage, 1694.

1694. qui y étoit demeuré pour avoir soin de sa Paroisse. Le Pere Cabasson, Superieur de nôtre Mission de la Martinique, qui nous avoit convoqué, nous fit part de la mort du Reverend Pere Caumels nôtre Superieur General. Il étoit decedé en l'Isle S. Thomas, une des Vierges, où il étoit allé chercher un embarquement pour S. Domingue, après avoir fait sa visite & reglé les affaires de nôtre Mission de l'Isle de sainte Croix, voisine de celle de S. Thomas. Il y fut attaqué du mal de Siam qui l'emporta en cinq jours. Par bonheur il avoit avec lui le Pere Loyer qui le confessa & lui donna l'Extrême-Onction. Monsieur Vanbel Directeur de la Compagnie de Dannemarcq, chez qui il étoit logé, lui rendit tous les services qu'on pouvoit attendre du plus honnête & du plus obligeant de tous les hommes, & je dois cette justice aux habitans de cette petite Isle, qu'il y a peu d'endroits où les étrangers reçoivent plus d'honnêteté de quelque païs & de quelque Religion qu'ils puissent être.

Mort du Superieur General des Freres Prêcheurs.

Vanbel Directeur de la Compagnie de Dannemarcq.

Tous les habitans de S. Thomas sont Protestans, Lutheriens ou Calvinistes. Le Ministre Lutherien & le Calviniste

qui étoit François, visiterent nôtre Superieur pendànt sa maladie avec beaucoup d'assiduité ; & quand il fut mort, il y eut dispute entre eux pour le lieu de sa sepulture. Chaque Religion prétendoit l'avoir dans son cimetiere. Le Gouverneur trouva un temperament qui fut de le mettre dans la liziere qui separe les deux cimetieres. L'Enterrement se fit aux dépens du public ; toutes les personnes de distinction de l'Isle y furent invitées ; les Ministres accompagnerent le Pere Loyer, & le Lutherien qui fit l'Oraison Funebre, s'étendit beaucoup sur la charité des Missionnaires qui traversent tant de mers, & s'exposent à tant de dangers pour conduire les ames qui leur sont commises, & pour en acquerir d'autres à Jesus-Christ. On mit sur la fosse une grande pierre sur laquelle on fit graver une Croix avec l'Epitaphe du deffunt. 1694.

Comme le Pere Caumels n'avoit point nommé de successeur en cas de mort, nos Missions se trouverent sans Chef. Naturellement cette Charge étoit dévoluë au Superieur particulier de la Mission de la Guadeloupe, comme étant la plus ancienne & celle qui a fondé

A

1694. toutes les autres : mais celui qui étoit Superieur de cette Mission se trouvoit sans Patentes & seulement par *interim*, ce qui ne suffisoit pas pour autoriser ses prétentions. D'ailleurs ils n'étoient que cinq Religieux à la Guadeloupe, & nous étions douze à la Martinique, qui sans contredit est à present la plus considerable de toutes nos Missions ; de sorte qu'ayant pesé toutes choses nous resolûmes de reconnoître pour Superieur General de nos Missions le Pere Cabasson, en attendant que le General de tout l'Ordre qui seul a le droit de le nommer, y eût pourvû. Nous donnâmes part de ce que nous avions fait aux Missions de la Guadeloupe, de sainte Croix & de saint Domingue, afin qu'elles s'y conformassent, ce qu'elles firent de bonne grace. L'Intendant à qui nous écrivîmes nôtre élection nous témoigna qu'il approuvoit fort nôtre choix, & nous promit son assistance en cas que quelqu'un voulût s'éloigner de l'obéïssance du nouveau Superieur, mais il n'en fut pas besoin. Depuis ce tems le General de l'Ordre a declaré que le Superieur particulier de la Mission de la Martinique, & en cas de mort le plus ancien Religieux de cette

Les Missionnaires de la Martinique nomment un Superieur General.

Reglement du General de l'Ordre.

Miſſion, ſeroit reconnu pour Vicaire General de tous les autres, & Viceprefet Apoſtolique en cas que le Superieur General vînt à mourir ſans avoir declaré par écrit un Superieur General à ſa place. 1694.

Le Vendredi 5. Novembre nous fîmes un Service ſolennel pour le repos de l'Ame de nôtre Superieur General. Le ſucceſſeur que nous lui avions donné nous pria de faire la même choſe dans nos Paroiſſes. Je voulois m'en retourner chez moi après dîné, mais on me retint pour aſſiſter à l'audition des comptes de nôtre Syndic, & pour regler quelques autres affaires.

Nous partîmes le Samedi après dîné, le Pere Caballon vint coucher chez moi. J'amenai avec moi, ou plûtôt je portai en croupe un enfant de neuf à dix ans, fils d'un de nos Negres, qui me pria de le prendre. Quoique cet enfant ne me dût cauſer que de la dépenſe, je ne laiſſai pas que de m'en charger avec l'agrément de nôtre nouveau Superieur.

Ce fut auſſi dans ce même voyage que je trouvai le pauvre Guillaume Maſſonier que j'avois amené de Paris juſqu'à la Rochelle, malade d'une groſſe

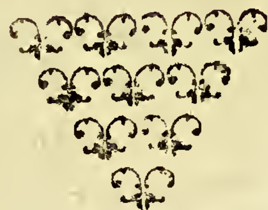
Guillaume Maſſonier, ſa fortune & ſa re-

1694. fievre qui lui étoit causée en partie par le chagrin qu'il avoit de son état, & par des ulceres que les chiques lui avoient faites aux pieds. J'obtins de nôtre Superieur la permission de le faire porter chez moi, où j'esperois que le changement d'air & le soin que j'en ferois prendre, le remettroient sur pied. Je l'y gardai cinq ou six mois, il recouvra sa santé, & nos Peres eurent la bonté de lui donner le reste du tems de son engagement à ma priere. Dès que je le vis libre je le plaçai chez mon voisin Monsieur du Roy, qui lui donna quatre cens francs par an pour commander ses Negres. Il apprit à faire du sucre blanc, & au bout de deux ans il entra au service d'un habitant nommé Marchand, qui avoit une Sucrerie de l'autre côté de la grande riviere, où il gagnoit douze cens francs avec la moitié des eaux-de-vie, & Dieu a tellement beni son travail, que quand je suis parti des Isles il étoit fort à son aise.

connoissance.

Je puis dire que j'ai commencé sa fortune, mais je dois aussi ajoûter qu'il en a eu toute la reconnoissance possible, jusques-là qu'étant tombé malade à la fin de 1698. il me vint

trouver & m'apporta trois cens écus 1694.
qui étoient la moitié de ce qu'il avoit alors d'argent comptant, me priant avec de grandes inſtances de les employer à mes beſoins, & de diſpoſer du reſte, ce qu'il a réiteré pluſieurs fois, & même depuis que je ſuis revenu en Europe, il m'a écrit & offert ce qu'il avoit plus d'une fois. On peut croire que n'ayant jamais eu beſoin de ce ſecours, je n'ai pas abuſé de ſon honnêteté, & que je n'ai jamais touché à ſon argent, mais je ne lui en ai pas moins d'obligation. Nous vivons dans un ſiecle où l'on voit peu d'exemples d'une ſemblable reconnoiſſance. Je l'ai rapporté ici pour lui rendre la juſtice que je lui dois, & pour exciter les autres à l'imiter.



1694.

CHAPITRE II.

Des Sauvages appellez Caraïbes, de leurs vêtemens, armes, vaisseaux & coûtumes.

IL y avoit dix mois que j'étois à la Martinique sans avoir pû contenter l'envie que j'avois de voir des Caraïbes; car quoi qu'il en vienne assez souvent au Moüillage, je ne m'y étois jamais rencontré lorsqu'il y en étoit venu. Enfin le Lundi 15. Novembre Monsieur Michel me manda qu'il y en avoit chez lui. J'y allai aussi-tôt, & j'eus toute la commodité de me contenter sur ce sujet.

Caraïbes Sauvages naturels des Isles.

Ils étoient quarante-sept personnes dans les deux bâtimens qui les avoient apportez, hommes, femmes & enfans. La taille des hommes est pour l'ordinaire au dessus de la médiocre. Ils sont tous bien faits & bien proportionnez, les traits du visage assez agreables; il n'y a que le front qui paroît un peu extraordinaire, parce qu'il est fort plat & comme enfoncé. Ils ne naissent point comme cela, mais ils forcent la tête

Figure de leur front & la raison.

Tom. 4. pag. 8.

Caraïbe
ou Sauvage des Antisles de
l'Amerique.



A

de l'enfant à prendre cette figure en 1694. mettant sur le front de l'enfant nouveau né une petite planche liée fortement derriere la tête, qu'ils y laissent jusqu'à ce que le front ait pris sa consistance, & qu'il demeure applati de maniere que sans hausser la tête ils voyent presque perpendiculairement au dessus d'eux. Ils ont tous les yeux noirs & assez petits, mais la figure ou la disposition de leur front les fait paroître d'une grosseur fort raisonnable.

Tous ceux qui étoient dans ces deux bâtimens jeunes & vieux, avoient les dents fort belles, blanches & bien rangées. Ils ont tous les cheveux noirs, plats, longs & luisans. A l'égard de la couleur elle est naturelle; mais pour le lustre, c'est l'effet de l'huile de carapat ou autre huile dont ils ne manquent jamais de les froter tous les matins. Pour leur tein il est difficile d'en juger; car ils se peignent tous les jours avec du roucou détrempé dans de l'huile de carapat ou palma-christi qui les fait ressembler à des écrevisses cuites. Cette couleur leur sert d'habillement; outre l'agrement qu'elle leur donne, du moins selon leur goût, elle conserve leur peau contre l'ardeur du soleil qui la feroit

Ils sont peints de rouge & pourquoy.

1694. crevasser, & les deffend des piqueures des moustiques & des maringoins qui les desoleroient sans cette précaution, parce que ces insectes ont une extrême antipathie pour l'odeur de cette couleur. Lorsqu'ils vont à la guerre, en festin ou en quelque visite de consequence, leurs femmes ont soin de leur faire des moustaches & plusieurs rayes noires sur le visage & sur le corps avec du jus de pommes de genipa. Ces marques durent neuf jours après quoi elles s'effacent, & il faut recommençer à broder le juste-au-corps. J'en vis quelques uns qui étoient chamarez de cette maniere. Rien à mon sens n'est plus desagreable, & rien au leur n'est plus galant & mieux entendu. Telle est la diversité des goûts. Tous les hommes avoient une petite corde autour des reins qui leur servoit à porter un coûteau flamand tout nud, qu'ils passent entre cette corde & leur cuisse, & à soutenir une bande de toile de cinq à six pouces de large qui couvre en partie leur nudité, & qui pend comme par négligence jusqu'à terre. Les enfans mâles de dix à douze ans n'avoient sur le corps que cette petite corde sans bande de toile, destinée uni-

Ils ont des rayes noires sur le visage & sur le corps.

Ils ont une petite corde autour des reins.

Femme Caraïbe des Antisles de l'Amerique.

A. *Bracelets*. B. *Colier de Rasade*. C. *Camisa* D. *Espece de Brodequins*.



quement pour soutenir leur coûteau, qu'ils ont cependant plus souvent à la main qu'à la ceinture aussi-bien que les hommes. Leur phisionomie paroît mélancolique : on dit qu'ils sont bonnes gens, mais qu'il faut se garder de les offenser, parce qu'ils sont fort vindicatifs, & yvrognes à l'excès. 1694.

Leur humeur.

Les femmes sont plus petites que les hommes, assez bien faites & grasses. Elles ont les yeux & les cheveux noirs, le tour du visage rond, la bouche petite, les dents fort blanches, l'air plus gai, plus ouvert & plus riant que les hommes ; avec tout cela elles sont fort reservées & fort modestes ; elles sont rocoüées ou peintes de rouge comme les hommes, mais simplement & sans moustaches ni lignes noires. Leurs cheveux sont attachez derriere la tête avec un cordon de cotton. Leur nudité est couverte d'un morceau de toile de cotton ouvragé & brodé avec de petits grains de rassade de differentes couleurs, garni par le bas d'une frange de rassade d'environ trois pouces de hauteur. Ce Camisa, c'est ainsi qu'on appelle cette couverture, a huit à dix pouces de long sur quatre à cinq pouces de haut non compris la hauteur de

Taille des femmes & leurs ajustemens.

Camisa, ce que c'est.

1694. la frange. Il y a à chaque bout une petite corde de cotton qui le tient lié ſur les reins. La plûpart de ces femmes avoient au col pluſieurs colliers de raſſade de differentes couleurs & groſſeurs qui leur pendoient ſur le ſein, & des braſſelets de même eſpece à cinq ou ſix rangs aux poignets & au deſſus des coudes, avec des pierres bleuës ou des raſſades enfilées qui leur ſervoient de pendans d'oreilles. Les petits enfans de l'un & de l'autre ſexe depuis ceux qui étoient à la mamelle juſqu'à ceux de huit à dix ans, avoient des bracelets & une ceinture de groſſe raſſade autour des reins.

Chauſſures particulieres des femmes.

Ce que les femmes ont de particulier, & ce que les hommes n'ont jamais, eſt une eſpece de brodequin de cotton qui leur prend un peu au deſſus de la cheville du pied, qui a environ quatre à cinq pouces de hauteur. Dés que les filles ont atteint l'âge de douze ans ou environ (car les Caraïbes ne ſont pas fort exacts dans la ſupputation de leurs années) on leur donne le camiſa au lieu de la ceinture de raſſade qu'elles avoient porté juſqu'alors; & leur mere ou quelques-unes de leurs parentes leur fait les brodequins aux jambes; elles

ne les ôtent jamais à moins qu'ils ne 1694.
soient absolument usez ou déchirez par
quelque accident, & quand elles le voudroient faire il ne leur seroit pas possible, car ils sont travaillez sur le lieu où ils doivent toûjours demeurer ; leur épaisseur les fait demeurer debout, ils sont si serrez qu'ils ne peuvent ni monter ni descendre ; & comme dans cet âge les jambes n'ont pas encore toute leur grosseur, quand elle vient à augmenter avec les années, elles se trouvent si serrées que le molet devient beaucoup plus gros & plus dur qu'il n'auroit été naturellement. Les extremitez de ce brodequin ont un rebord d'environ un demi-pouce de large par le bas, & du double par le haut, assez fort pour se tenir droit par lui-même comme le bord d'une assiette. Cela fait une assez plaisante figure aux jambes d'une femme. Il faut qu'elles conservent cette chaussure toute leur vie, & qu'elles l'emportent avec elles en terre.

Lorsque les filles ont ces deux pieces d'ajustemens, c'est-à-dire, le camisa & les brodequins, elles ne vivent plus avec les garçons dans la même familiarité qu'auparavant ; elles sont retirées avec leurs meres & ne s'en éloignent

1694. plus. Il eſt rare qu'une fille demeure jusqu'à cet âge ſans être retenuë par quelque garçon qui la regarde dès qu'il a declaré ſa volonté, comme ſa femme future, en attendant qu'elle ſoit en âge de la devenir réellement. Parmi eux les parens ont droit de prendre leurs parentes ſans qu'elles puiſſent les refuſer, très-ſouvent ils les retiennent dès l'âge de quatre à cinq ans. Leur coûtume n'eſt pas qu'un frere épouſe ſa ſœur, ni une mere ſon enfant; mais pour tous les autres degrez, & pour la pluralité des femmes, ils ont une liberté ſi generale & ſi étenduë, que très-ſouvent le même homme prendra pour femmes trois ou quatre ſœurs qui ſeront ſes couſines germaines ou ſes nieces. Ils prétendent qu'ayant été élevées enſemble elles s'aimeront davantage, vivront avec plus d'intelligence, ſe ſecoureront plus volontiers les unes les autres, & ce qui eſt plus avantageux pour lui, elles le ſerviront mieux. Car en ce point nos ſauvages ſont bien plus raiſonnables que le reſte des hommes; ils regardent leurs femmes comme leurs ſervantes, & quelque amitié qu'ils ayent pour elles, elle ne va jamais juſqu'à les diſpenſer du ſervice qu'elles ſont obligées de leur

Degrez dans leſquels les Caraïbes ſe marient.

Empire des Caraïbes ſur leurs femmes.

Tom. 2. pag. 15.

Boutou ou Massüe des Caraïbes



rendre, ni du respect qui le doit accompagner. Il est inoüi qu'une femme mange avec son mari, ni même en sa presence. Qu'on juge du reste par cet échantillon. 1694.

Les armes de ces Messieurs étoient des arcs, des fleches, un bouton, & le coûteau qu'ils ont à la ceinture, & le plus souvent à la main. Ils sont ravis quand ils peuvent avoir un fusil, mais quelque bon qu'il soit, ils trouvent bien-tôt le moyen de le rendre inutile, soit en le faisant crever en y mettant trop de poudre, soit en perdant les vis ou quelqu'autre piece ; parce qu'étant fort mélancoliques & fort desœuvrez, ils passent les journées entieres couchez dans leurs hamacs à le démonter & remonter ; & comme il arrive souvent qu'ils oublient la situation des pieces, ou qu'ils en perdent quelqu'une, ils jettent le fusil sans s'en mettre plus en peine ni s'en chagriner ; car ce sont les plus indifferentes creatures qui soient sorties des mains de Dieu.

Indifference des Caraïbes.

Les arcs dont ils se servent ont six pieds ou environ de longueur, les deux bouts sont ronds de neuf à dix lignes de diametre, avec deux haches pour arrêter la corde. La grosseur s'augmen-

Armes des Caraïbes, leurs arcs.

1694. te également des deux bouts en venant vers le milieu qui est ovale en dehors & plat en dedans, c'est-à-dire du côté où est la corde ; de sorte que le milieu de l'arc a un pouce & demi de diametre. Ils les font pour l'ordinaire de bois verd ou d'une espece de bois de lettre, dont la couleur est brune, mêlée de quelques ondes d'un rouge brun. Ce bois est pesant, compacte & fort roide, ils le travaillent fort proprement, sur tout depuis que le commerce avec les Européens leur a procuré des instrumens de fer, au lieu de ceux de pierres ou de cailloux tranchans dont ils se servoient autrefois. La corde est étenduë tout le long de l'arc qui est droit sans aucune courbure, elle est attachée aux hoches des deux bouts sans être ni trop roide, ni trop lâche. Elle est de pitte ou de caratas de deux à trois lignes de diametre.

Leurs fleches. Leurs fleches sont faites de l'extrémité ou tige que les roseaux poussent tous les ans quand ils veulent fleurir. Elles ont environ trois pieds & demi de longueur avec la pointe qui y est entée & fortement liée avec du fil de cotton. Cette pointe est de bois verd de sept à huit pouces de long, sa grof-

feur égale celle du rofeau à l'endroit 1694.
où elle y eft entée, après quoi elle diminuë infenfiblement jufqu'au bout qui eft pointu. Elle eft toute coupée par de petites hoches qui font des ardillons fort proprement travaillez & taillez de maniere qu'ils n'empêchent point du tout la fleche d'entrer dans le corps contre lequel elle eft décochée ; mais qui empêchent qu'elle n'en puiffe fortir qu'en élargiffant confiderablement la playe, ou en pouffant la fleche vers la partie oppofée pour la retirer par une nouvelle bleffure. Quoique ce bois foit très-dure par lui-même, les Caraïbes en augmentent encore la dureté en le mettant dans les cendres chaudes pour confommer peu à peu l'humidité qui y feroit reftée, & refferrer ainfi fes pores. Le refte du rofeau ou de la fleche eft tout uni, il y a feulement une petite hoche au bout afin d'empêcher qu'elle ne gliffe ou n'échappe de la corde quand on la tire. Ils les ornent quelquefois avec des plumes de peroquets refenduës & collées à fix pouces près du bout, mais cela eft très-rare, & il l'eft prefqu'autant de trouver leurs fleches fans qu'elles foient empoifonnées. Quoique j'aye dit dans

1694. ma premiere Partie comment ils le font, je vais le repeter ici pour la commodité du Lecteur. Ils font une fente dans l'écorce du mancenilier, & ils y mettent le bout de leurs fleches & les y laissent jusqu'à ce qu'elles soient imbibées du lait épais, visqueux & empoisonné de ce mauvais arbre. Après qu'elles sont seches ils les enveloppent dans une feüille de cachibou, ou dans une gaisne de palmiste pour s'en servir dans l'occasion.

Maniere d'empoisoner les fleches.

Maniere de desempoisoner les fleches.

Lorsqu'on veut ôter le poison de ces fleches on met les pointes dans les cendres rouges, & on gratte avec un coûteau ou un morceau de verre, la pointe & tous les ardillons jusqu'à ce que le bois soit bien net, après quoi on les passe encore au feu. On prétend qu'après cela le poison en est entierement ôté. Cependant je ne voudrois pas trop m'y fier.

Les fleches dont les Caraïbes se servent pour la chasse des gros oiseaux, comme sont les perroquets, les ramiers, les perdrix, les mansfenis qui sont des oiseaux de proye, les crabiers, & autres, ont la pointe toute unie, sans ardillons, & ne sont point empoisonnées. Celles qui servent pour les pe-

tits oiſeaux ont au bout un bouton de cotton comme on en met au bout des fleurets, qui les tue ſans les percer, & ſans que leur ſang ſe répande & qu'il puiſſe gâter leurs plumes. Celles qu'ils employent pour tirer le poiſſon dans les rivieres ou dans les endroits de la mer où il n'y a que trois à quatre pieds d'eau, ſont de bois toutes d'une piece, & ont un ardillon aſſez long, avec une petite corde attachée au bout opposé à la pointe. Cette corde qui eſt aſſez longue a à ſon extrêmité un morceau de bois leger. Dès que le poiſſon ſe ſent percé il s'enfuit; mais le bois leger qui vient toûjours ſur l'eau, fait connoître le lieu où il eſt, & le Caraïbe ſe mettant à la nage le prend, & ſuivant la corde il ſe rend maître du poiſſon. 1694. Fleches de differentes eſpeces.

Le bouton eſt une eſpece de maſſuë d'environ trois pieds & demie de long, plate, épaiſſe dans toute ſa longueur, de deux pouces, excepté à la poignée où ſon épaiſſeur eſt un peu moindre; elle eſt large de deux pouces à la poignée, & de quatre à cinq à l'autre extrêmité, d'un bois très-dur, fort peſant & coupé à vives arrêtes. Ils gravent differens compartimens ſur les côtez Bouton, eſpece de maſſuë.

1694. les plus larges, & rempliſſent les hachures de pluſieurs couleurs. Il n'y a point de coup de bouton qui ne caſſe un bras ou une jambe, ou qui ne fende la tête en deux parties, car ils ſe ſervent de cette arme avec beaucoup d'adreſſe & de force.

Malice des Caraïbes quand ils ſe battent.

Il ne faut point oublier de dire ici que quand les Caraïbes ſe battent avec leurs fleches, ils ont ſoin de faire deux taillades avec le coûteau à l'endroit où le roſeau eſt enté à la pointe, afin que quand la pointe eſt entrée dans le corps, le reſte de la fleche s'en ſepare & tombe de lui-même à terre, & qu'ainſi la partie de la fleche qui eſt empoiſonnée demeure plus long-tems dans la playe à cauſe de la difficulté qu'il y a à la retirer, ou à la faire paſſer par le côté opposé, & ſouvent même on a de la peine à la trouver.

Les Caraïbes ſont fort vindicatifs.

Quoiqu'ils ayent toûjours leur coûteau à la main, il eſt rare qu'ils s'en frappent, à moins qu'ils ne ſoient yvres. Dans ces momens ils ſont dangereux, car s'ils ſe ſouviennent d'avoir receu quelque injure d'un autre qui ſera preſent & qui fera la débauche avec eux, un d'eux ſe levera &

viendra galament par derriere lui fendre la tête d'un coup de bouton, ou lui donner quelques coups de coûteau. S'il tuë son ennemi, & que le mort n'ait point de parens pour le vanger, c'est une affaire finie : mais s'il a des parens, ou s'il n'a été que blessé & qu'il guerisse, celui qui a fait le coup doit changer de domicile s'il veut s'exempter d'en avoir autant à la premiere occasion ; car ils ne sçavent ce que c'est de pardonner ou de se reconcilier, & personne d'entr'eux ne songe à s'entremettre pour cela. 1694.

Les enfans ont des arcs & des boutons proportionnez à leur taille & à leur force ; ils s'exercent de bonne heure à tirer, & ils y réussissent si parfaitement que dans leur plus tendre jeunesse ils chassent aux petits oiseaux sans presque jamais manquer leur coup. Adresse des enfans à tirer de l'arc.

Les colliers, les bracelets, le camisa & les brodequins sont les ajustemens des femmes ; les hommes ont aussi les leurs, ce sont leurs caracolis & leurs plumes.

Le caracoli est tout ensemble le nom de la chose & celui du métal dont elle est composée.

Ce métal vient de la terre ferme,

1694. on prétend que c'est un mélange d'argent, de cuivre & d'or. Comme les Indiens de ces païs-là ont ces métaux très-purs, le mélange qui en resulte est si parfait que la couleur ne s'en ternit jamais quelque long-tems qu'il demeure dans la mer ou dans la terre. Ma pensée est que c'est un métal simple. Il est aigre, graineux & cassant, & ceux qui le veulent employer sont obligez de le mélanger avec un peu d'or pour le rendre plus doux & plus traitable.

Caracoli métal & ornement des Caraïbes.

Les Orfévres François & Anglois qui sont aux Isles ont fait quantité d'experiences pour imiter ce métal. On dit que ceux qui en ont approché le plus près ont gardé cette proportion dans leur alliage. Sur six parties d'argent ils ont mis trois parties de cuivre rouge purifié & une d'or. On fait des bagues, des boucles, des poignées de cannes & autres ouvrages de ce métal qui ont une grande beauté, quoique selon mon goût elle soit bien au dessous de celle du caracoli des Indiens qui paroît comme de l'argent surdoré legerement avec quelque chose d'éclatant comme s'il étoit un peu enflammé.

Alliage pour faire du caracoli.

Les caracolis que les Sauvages portent sont faits comme des croissans de

grandeur differente selon le lieu où ils doivent servir. Ils en portent d'ordinaire un à chaque oreille, dont la distance d'une corne à l'autre est d'environ deux pouces & demi, une petite chaîne avec un crochet le tient attaché à l'oreille, au deffaut de chaîne (car tous n'en ont pas) on les attache avec un fil de cotton qui est passé au centre du croissant, dont l'épaisseur est comme celle d'une piece de quinze sols. Ils en portent un autre de la même grandeur attaché à l'entre-deux des narrines qui leur bat sur la bouche. Le dessous de la levre inferieure est encore percé, & on y attache un quatriéme caracoli qui est un tiers plus grand que les precedens, & qui tombe à moitié sous le menton. Enfin ils en ont un cinquiéme qui a six à sept pouces d'ouverture, qui est enchassé dans une petite planche de bois noir cintrée en croissant, qui leur tombe sur la poitrine, étant attaché avec une petite corde au col. Je laisse à penser quelle beauté tous ces croissans donnent à la tête d'un homme, & s'ils ne le font pas ressembler à un mulet orné de ses plaques. Lorsqu'ils ne portent point leurs caracolis, ils ont soin de remplir

1694.

Les Caraïbes portent cinq Caracolis.

1694. les trous qu'ils ont aux oreilles, au nez & à la levre, avec de petits bâtons pour les empêcher de se boucher : ils ressemblent pour lors aux cochons à qui on a mis des broches pour les empêcher de foüiller la terre. Quelquefois ils portent des pierres vertes aux oreilles & à la levre ; & quand ils n'y ont ni pierres vertes, ni petits bâtons, ni caracolis, ils y mettent des plumes de perroquets ou d'Aras rouges, bleües & jaunes qui leur font des moustaches de dix à douze pouces de long de chaque côté au dessus & au dessous de la bouche, sans compter ce qu'ils ont aux oreilles ; ce qui leur donne la plus plaisante figure du monde.

Ajustemens des enfans.

J'ai vû de leurs enfans qui avoient quantité de plumes de differentes couleurs dans leurs cheveux, elles y étoient attachées d'une maniere qui les y tenoit toutes droites : cet ajustement tout naturel & tout simple qu'il étoit, leur donnoit un bon air.

Ils sçavent presque tous, particulierement ceux de la Dominique, assez de mauvais François pour se faire entendre, & pour comprendre ce qu'on leur dit. Il y en avoit un dans cette troupe qui parloit François fort correctement.

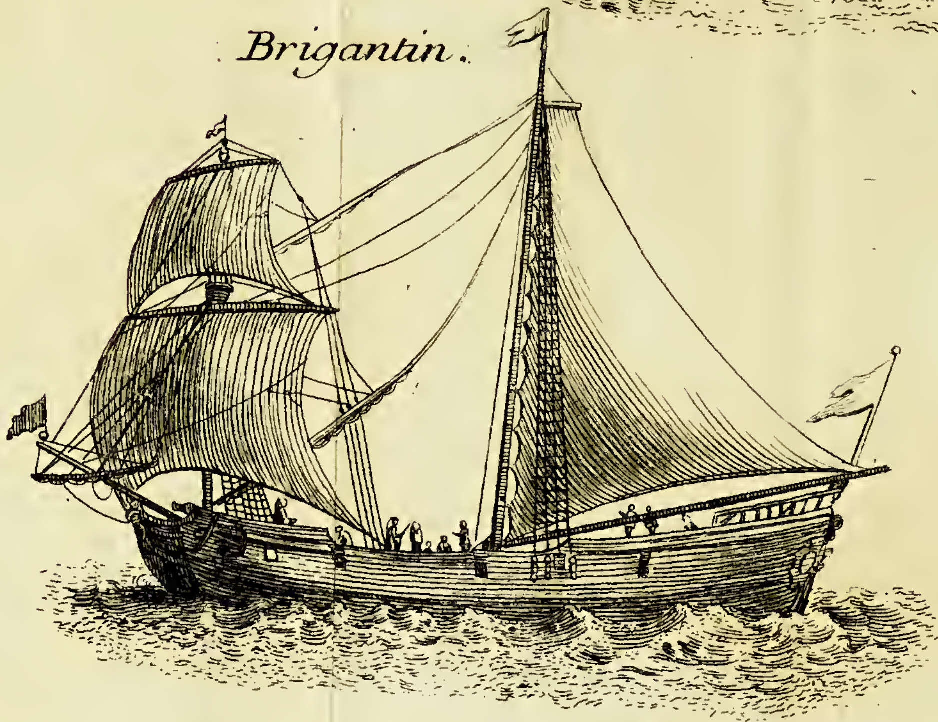
Cela

Tom. 2. pag. 25.

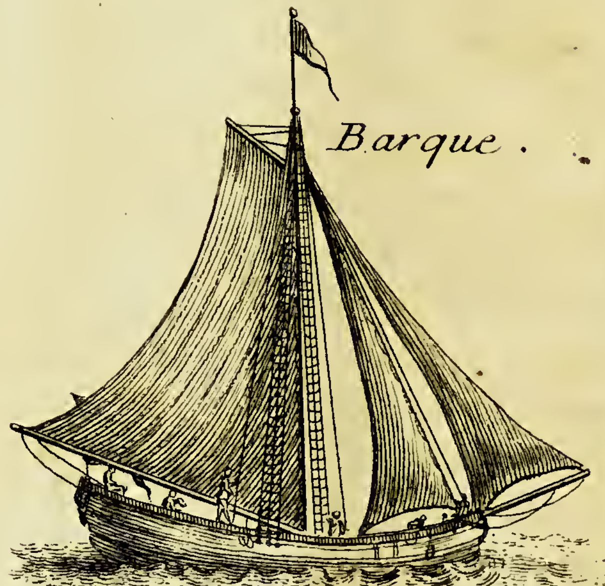
Corvette.



Brigantin.



Barque.



Cela m'étonna & me donna lieu d'entrer en conversation avec lui ; c'étoit un homme de plus de cinquante ans, je sçûs qu'il avoit été élevé par Monsieur Chateau-Dubois, il avoit été baptisé & très-bien instruit, il sçavoit lire & écrire. Mais il avoit quitté la Religion Chrétienne dès qu'on l'avoit ramené à la Dominique qui étoit son païs, où on esperoit qu'il aideroit aux Missionnaires que nous y avions alors, à convertir ses compatriotes. Je ne manquai pas de lui faire des reproches de son apostasie ; à quoi il me répondit que s'il fût né de parens Chrétiens, ou qu'il eût toûjours demeuré avec des François, il auroit continué de vivre en Chrétien ; mais qu'étant retourné en son païs, il n'avoit pû se resoudre à ne pas vivre comme les autres, & à essuyer les injures & les mépris de ses parens. Je lui offris de l'établir à la Martinique, & de lui faire donner de la terre pour lui & pour sa famille ; à peine écouta-t-il mes offres. Je connus que je parlois à un sourd, & que le libertinage où il vivoit, joint à l'indifference naturelle que les Caraïbes ont pour la Religion, l'avoit rendu incapable de penser à son salut.

1694.

Caraïbe baptisé & ensuite apostat.

1694.

Humeur des Caraïbes.

Il n'y a que trois choses dans lesquelles on ne remarque point que les Caraïbes soient indifferens. C'est dans ce qui regarde leurs femmes ; ils en sont si jaloux, qu'ils les tuent sur le moindre soupçon. Ils sont vindicatifs, & sur cet article il n'y a gueres de gens au monde plus vifs & plus actifs à chercher les occasions de se vanger dès qu'ils ont été une fois offensez. Et en troisiéme lieu, ils ont une passion extrême pour l'eau-de-vie & les autres liqueurs fortes ; ils donnent tout ce qu'ils ont pour en avoir, & en boivent jusqu'à l'excès. Hors ces trois points tout le reste du monde n'est pas capable de les émouvoir.

Les Missionnaires se sont employez inutilement à les convertir.

Tout ce qu'on a fait jusqu'à present pour les instruire & leur faire embrasser la Religion Chrétienne, a été inutile. Nôtre Ordre y a entretenu pendant plus de trente ans des Missionnaires qui avoient étudié leur langue, qui vivoient avec eux, qui leur avoient enseigné le Catéchisme & les Prieres, & qui ne négligeoient rien de tout ce qui pouvoit les gagner à Dieu, & tout cela sans aucun fruit. Les Peres Raymond Breton, & Philippes de Beaumont, Religieux de nôtre Ordre de la

Province de ſaint Louis, ont demeuré plus de vingt-cinq ans à la Dominique ſans avoir pû faire autre choſe que de baptiſer quelques enfans qui étoient à l'article de la mort, & des malades qu'ils étoient moralement ſûrs de voir mourir dans quelques momens. Ce n'eſt pas qu'ils n'euſſent pû en baptiſer un grand nombre; mais comme ils connoiſſoient leur mauvais naturel, leur inconſtance & leur indifference qui leur fait regarder comme des jeux les actions les plus ſerieuſes, ils ne vouloient point expoſer à une prophanation certaine le Sacrement que pluſieurs leur demandoient avec inſtance, ſachant bien qu'ils ne le demandoient qu'en vûe des preſens que les pareins qu'on leur procuroit ne manquoient jamais de leur faire, mais toujours diſpoſez à retourner à leur vomiſſement, & à recevoir de nouveau le Baptême, ſi ce Sacrement pouvoit ſe reïterer autant de fois qu'on leur auroit preſenté un verre d'eau-de-vie. 1694.

Un homme de qualité & fort riche appellé Monſieur Chateau-Dubois, s'étoit établi à la Guadeloupe exprès pour travailler à leur converſion, & particulierement de ceux de la Dominique qui

M. Chateau Dubois travaille à la converſion des Caraïbes.

1694. font nos voisins; il en entretenoit toûjours chez lui un bon nombre qu'il instruisoit & faisoit instruire avec tout le soin & toute la charité possible; cependant il est mort dans ces pieux exercices sans avoir eu la consolation d'avoir fait un bon Chrétien: car quoiqu'il en ait fait baptiser plusieurs qu'il avoit gardez chez lui nombre d'années, qu'il avoit parfaitement bien instruits, & sur la foi desquels il sembloit qu'on pouvoit compter seurement, ils ne se sont souvenus des obligations de leur Baptême & de la qualité de Chrétiens qu'autant de temps qu'ils sont demeurez dans sa maison & sont retournez à leur espece de Religion, ou plûtôt à leur libertinage dès qu'ils ont remis le pied dans leur Isle.

M. Varinghen prêtre. Un Ecclesiastique fort pieux nommé Monsieur Varinghen, a demeuré plusieurs années à la Dominique, & y a travaillé aussi inutilement que ceux qui l'ont precedé. Il a enfin été obligé de se retirer à la Martinique où je l'ai laissé en 1705. Aumônier de Madame la Marquise d'Angennes.

Mission des Jesuites à l'Isle S. Vincent. Il n'y a plus que les Peres Jesuites qui ont une Mission chez les Caraïbes de l'Isle S. Vincent. C'est la pieté du

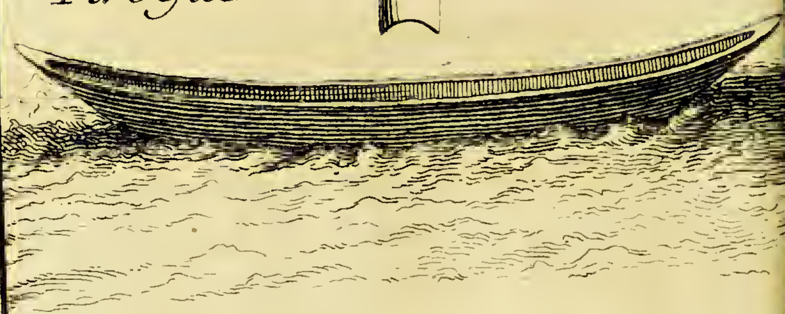
A

Tom. 2. pag. 29.

Canot a la Voile







Roi qui les y entretient. Il eſt à ſouhaiter que les peines qu'ils ſe donnent ſoient mieux recompenſées à l'avenir, qu'elles ne l'ont été juſqu'à preſent. Ils ont le ſort des autres Miſſionnaires, & n'ont baptiſé que des enfans moribonds. On diſoit même quand je ſuis parti des Iſles, qu'ils alloient abandonner S. Vincent, parce que les Sauvages avoient voulu maſſacrer leurs Miſſionnaires. 1694.

J'ai dit ci-devant que ces quarante-ſept Caraïbes étoient venus dans deux bâtimens. Je croyois que ce fuſſent des pirogues. Je vis étant deſcendu au bord de la mer que je m'étois trompé. L'un des deux étoit effectivement une pirogue, mais l'autre m'étoit tout-à-fait inconnu. Ils les avoient tirés à terre ſans quoi ils n'auroient pas été en ſeureté contre l'impetuoſité des lames qui ſont extraordinaires ſur cette côte, & ſur tout à l'endroit où ils avoient débarqué. Un de ces deux bâtimens étoit bien plus grand que l'autre, & fait d'une toute autre maniere. J'en demandai le nom, on m'apprit qu'on l'appelloit Bacaſſas. Je les meſurai tous deux. La Pirogue avoit vingt-neuf pieds de long & quatre pieds & demi de lar-

Pirogue & Bacaſſas, leur difference & leur deſcription.

1694. ge dans son milieu; elle finissoit en pointe par ses deux bouts qui étoient plus élevez que le milieu d'environ quinze à vingt pouces. Elle étoit partagée par neuf planches ou bancs qui paroissoient avoir été fendus, dolez, & non pas sciez. Derriere chaque banc & à environ huit pouces de distance, & plus haut que le banc il y avoit des bâtons gros comme le bras, dont les bouts étoient fichez dans les côtez de la Pirogue, ils servoient à soûtenir les côtez du bâtiment, & les tenir toûjours dans la même distance, & encore à appuyer les personnes qui s'asseyent sur les bancs. Le haut des bords de la pirogue étoit percé de plusieurs trous de tarieres garnis de cordes de maho qui attachoient le bagage qui y étoit resté; car la plus grande partie étoit à terre sous une voûte de la falaise où ils avoient tendu leurs hamacs à des pieux plantez en terre & appuyez contre les murs de cette caverne.

Le Bacassas avoit quarante deux pieds de long, & près de sept pieds de large dans son milieu. L'avant étoit élevé & pointu à peu près comme celui d'une pirogue; mais l'arriere étoit plat & coupé en poupe. Il y avoit une tête de

marmouſet en relief très-mal faite, 1694.
mais en échange bien barboüillée de blanc, de noir & de rouge, avec un bras d'homme boucanné, c'eſt-à-dire ſeché à petit feu & à la fumée, qui étoit attaché à côté du marmouſet. Ils me l'offrirent fort civilement en me diſant que c'étoit le bras d'un Anglois qu'ils avoient tué depuis peu en une deſcente qu'ils avoient faite à la Barboude, où ils avoient maſſacré ſix perſonnes & enlevé une femme & deux enfans. Je les remerciai encore plus civilement du preſent qu'ils me vouloient faire, & je leur offris beaucoup d'eau-de-vie & de traite, c'eſt-à-dire de marchandiſe, s'ils vouloient amener leurs trois priſonniers; ils me le promirent & l'oublierent auſſi-tôt. J'ai ſçû depuis qu'une de nos barques paſſant à la Dominique les avoit racheptez moyennant quatre barils d'eau-de-vie & un fuſil, & les avoit apportez à la Martinique d'où on les avoit reportez chez eux à la Barboude.

Bras d'un Anglois dont on veut faire preſent à l'Auteur.

Ce n'eſt gueres leur coûtume de faire du mal à leurs priſonniers quand ils les ont une fois chez eux, ſur tout aux femmes & aux enfans. Ils les traitent fort doucement, & les regardent bien-

1694. tôt comme de leur Nation ; mais leur premiere fureur est à craindre.

Le bacassas avoit des bancs comme la pirogue. Ils étoient tous deux de bois d'acajou. C'est une espece de cedre dont je parlerai dans un autre lieu. Ils étoient tout d'une piece, travaillez fort proprement & fort uniment. Les bords du bacassas avoient un évuage, c'est-à-dire une augmentation ou exaucement fait avec des planches dolées de même bois, d'environ quinze pouces de haut, ce qui augmentoit considerablement la grandeur de ce bâtiment. Ni l'un ni l'autre n'avoient de gouvernail. Le Caraïbe qui gouverne est assis ou debout à l'arriere du bâtiment, & gouverne avec une pagale qui est d'un bon tiers plus grande que celles dont on se sert pour nager ; car on ne dit point aux Isles voguer ou ramer, mais simplement nager quand on se sert de la pagalle, qui est bien plus ordinaire que les avirons.

La pagalle est faite comme une pelle de four ; elle est longue de cinq à six pieds, le manche qui est rond occupe les deux tiers ou les trois quarts de cette longueur, & la pelle le reste ; elle est large d'environ huit pouces sur

un pouce & demi d'épaiſſeur dans ſon milieu, diminuant juſqu'à ſix lignes dans les bords. Les Caraïbes embelliſſent leurs pagalles de deux rainures ou nervûres qui partent du manche dont elles ſemblent marquer la continuation juſqu'à l'extrêmité de la pelle, qu'ils échancrent en maniere de croiſſant. Ils mettent aſſez ſouvent au bout du manche une petite traverſe de cinq à ſix pouces de long en maniere de bequille, où ils appuyent la paume de la main en nageant.

1694.

Pagalle eſpece de rame.

On ne ſe ſert pas des pagalles comme des rames ou des avirons. Ceux-ci ſont ſoûtenus & attachez au bord du bâtiment dans lequel ceux qui rament regardent l'arriere ou la poupe; au lieu que dans les pirogues, canots ou bacaſſas, ceux qui nagent avec des pagalles étant aſſis regardent l'avant ou la proüe du bâtiment. Ceux qui ſont à la droite ou à ſtribord empoignent le manche de la pagalle environ à un pied au deſſus de la pelle avec la main droite, & mettent la paume de la main gauche ſur le bout du manche. En cette ſituation ils ployent le corps en avant en plongeant la pagalle dans l'eau, & la tirant en arriere en ſe redreſſant, de maniere

Maniere de ſe ſervir des pagalles.

1694. qu'ils poussent l'eau fort violemment derriere eux, & font ainsi avancer le bâtiment avec beaucoup de vitesse. On conçoit assez que ceux qui sont à la gauche ou à bas bord du bâtiment tiennent la pagalle de la main gauche & appuyent la droite sur l'extrêmité du manche. Pourvû qu'un canot ou pirogue ait trois pieds de large, deux hommes peuvent s'asseoir sur le même banc, & nager, ce qu'ils ne pourroient pas faire s'ils avoient des rames ou des avirons dont la longueur demande plus de place pour se mouvoir. Ainsi on peut mettre un plus grand nombre de pagalles que d'avirons dans un canot, & faire plus de diligence. Il est vrai que cette maniere de nager est plus fatigante ; car si on considere la rame comme un levier, il faut dire en même temps que son point fixe ou le centre de son mouvement, est l'endroit du bord du bâtiment où elle est attachée ou appuyée, ce qui soulage par consequent celui qui la fait agir, au lieu que la pagalle n'a d'autre point fixe ni d'autre centre de mouvement que la main qui la tient auprès de la pelle, & qu'elle reçoit tout son mouvement & toute sa force de l'impression de la main qui la tient par le bout ; d'où il s'ensuit

Utilité des Pagalles.

que l'agent ne reçoit aucun soulagement, & qu'il est obligé d'employer beaucoup plus de force, & de travailler bien davantage en nageant avec une pagalle qu'en ramant avec un aviron. Mais il me semble que cet inconvenient est bien balancé par plusieurs raisons: premierement, parce qu'on peut doubler & tripler le nombre des rameurs. Secondement, par la diligence extraordinaire que l'on peut faire. En troisiéme lieu, parce que ceux qui sont dans un canot à pagalles ne sentent point ce mouvement importun par sauts & par élancemens qu'on sent quand il y a des avirons; & enfin parce qu'on n'est point étourdi par le bruit que le frottement des avirons fait necessairement sur le bordage du bâtiment. Ce dernier point est d'une plus grande consequence qu'on ne se l'imagine. Nos Flibustiers qui l'ont apris des Caraïbes, s'en servent aussi-bien qu'eux pour entrer la nuit dans les ports, dans des rades, ou dans d'autres endroits où ils veulent faire des descentes, où la réussite dépend de la surprise qu'ils feront à leurs ennemis dont les sentinelles ne pouvant voir à cause de l'obscurité de la nuit, pourroient entendre le bruit des avirons si on ramoit, au lieu 1694.

1694. qu'on les surprend en nageant avec des pagalles qu'on plonge dans l'eau & qu'on retire aussi souvent que l'on veut & sans faire le moindre bruit.

J'ai dit que la pagalle de celui qui gouverne étoit d'un tiers plus grande que celles dont on se sert pour nager. On n'aura pas de peine d'en concevoir la raison si on veut bien se souvenir que j'ai dit que l'arriere des pirogues étoit toûjours bien plus élevé que le milieu; & si on considere que celui qui gouverne devant voir par dessus les têtes de tous ceux qui sont dans la pirogue afin de la conduire au lieu qu'il s'est poposé, il doit avoir son siege beaucoup plus haut que les autres, & par consequent une pagalle plus longue pour pouvoir la plonger assez avant dans l'eau pour imprimer à la pirogue le mouvement necessaire; mais cela ne suffit pas encore, il faut sçavoir que celui qui gouverne est plus souvent debout qu'assis, & que cette situation jointe à la hauteur de la pirogue, demande une pagalle bien plus longue que les autres. Celui qui gouverne tient sa pagalle à côté du bord plongée dans l'eau, la pelle paralelle au côté de la pirogue opposé au point où il la veut conduire. Il est vrai qu'il travaille bien

plus qu'il ne feroit en tenant la barre d'un gouvernail ; mais si son travail est plus rude, il faut avoüer qu'il a bien plus d'effet, sur tout quand il faut doubler une pointe sur laquelle le vent & la mer poussent le bâtiment, ou qu'on est obligé de virer avec précipitation pour parer quelque roche qu'on n'avoit pas apperceu, ou pour quelque autre cas imprevû ; car il est certain qu'avec un gouvernail on ne peut donner qu'un seul mouvement au bâtiment, & qu'on ne peut pas le redoubler sans rompre l'erre ou le cours que le bâtiment avoit commencé de prendre, au lieu qu'on peut retirer la pagalle autant de fois que l'on veut, la replonger de même, & imprimer ainsi plusieurs fois de suite le même mouvement, ce qui l'augmente si considerablement qu'on peut faire tourner une pirogue autour d'un point avec autant de vitesse qu'on fait tourner un cheval autour d'un piquet. 1694.

Les pirogues des Caraïbes ont ordinairement deux mats & deux voiles quarrées. Les bacassas ont trois mats & assez souvent ils mettent de petits huniers, ce qui a fait que quelquefois on a été trompé, & qu'on a donné l'alarme & fait prendre les armes aux habitans pour

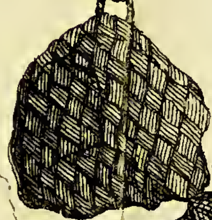
Mature des pirogues & des bacassas.

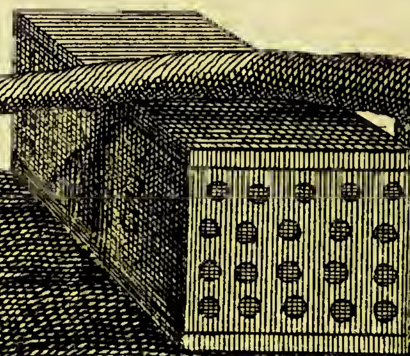
1694. avoir vû une trentaine de ces bacaſſas avec leurs huniers. Le Sieur de S. Aubin Capitaine du quartier de Sainte Marie, étoit fameux pour une pareille mépriſe. Il vit au point du jour une aſſez grande quantité de pirogues & de bacaſſas. L'air embrumé & la petiteſſe de ces bâtimens lui firent croire qu'ils étoient fort loin, quoiqu'ils fuſſent preſque à terre : Il les prit pour une armée navale ennemie qui venoit attaquer la Martinique, il envoya en diligence en donner avis au Gouverneur, & cependant il fit tirer l'alarme, elle ſe répandit par toute l'Iſle, on prit les armes, chaque Compagnie ſe rendit à ſon lieu d'aſſemblée, & n'attendoit que les ordres pour marcher, quand le ſoleil ayant diſſipé la brume, fit voir une vingtaine de pirogues & de bacaſſas qui rangeoient la côte ſans ſonger à nous, & tout-à fait hors d'état de nous faire du mal.

S. Aubin Capitaine de Milice Son hiſtoire.

Lorſque les Caraïbes ſe mettent en mer pour quelques expeditions de guerre, ils ne conduiſent avec eux qu'une ou deux femmes par bâtiment pour faire la caſſave, & pour les rocoüer. Mais quand ils font des voyages de plaiſir ou de commerce, ils menent leurs femmes & leurs enfans ; & outre leurs armes


Hamac ou Lit
Caraibe.


Couleuvre.


Presse pour le
Manioc.

qu'ils n'oublient jamais non plus que leurs lits, ils portent avec eux toutes les ustenciles de leur ménage, qui consistent en des grages, des couleuvres, des hebichets, des platines, des canaris, des coüis, des calebasses, des coyenboucs. J'ai parlé ce me semble de toutes ces choses dans ma premiére Partie, & je viens de décrire leurs armes & leurs ajustemens; il ne me reste à parler que de leurs lits, leurs matatous, leurs paniers, leurs catolis, pour achever l'inventaire de leurs meubles. 1694.

Leur lit ou hamac, car c'est le nom qu'ils lui donnent, est une piece de grosse toile de cotton de six à sept pieds de long sur douze à quatorze pieds de large, dont chaque bout est partagé en cinquante ou cinquante-cinq parties, enfilées dans de petites cordes qu'on appelle rabans; elles sont de cotton, & plus communement de pitte, bien filées & bien torses, elles ont chacune deux pieds & demi à trois pieds de longueur. Toutes les petites cordes d'un bout de la piece de toile s'unissent ensemble pour faire une boucle où l'on passe une corde plus grosse qui sert à attacher le hamac par les bouts à deux arbres ou à deux murs, & supporter la personne qui est

Description des hamacs ou lits des Indiens.

A

1694. dedans. Tous leurs hamacs sont roucoüez, non seulement parce que se mettant dedans ayant le corps tout rouge, ils les peignent de la même couleur, mais encore parce qu'ils ont soin de leur donner cette couleur avant de s'en servir ; ils y dessinent aussi des compartimens de couleur noire très-jolis & très agreables, & compassez avec autant de justesse que s'ils s'étoient servis du compas & des regles de la Geometrie, & cependant ce sont les ouvrages des femmes. Un Caraïbe seroit deshonoré à jamais s'il avoit filé du cotton, ou s'il avoit tissu ou peint un hamac. Ils laissent ces sortes d'ouvrages à leurs femmes, qui y employent un temps considerable & beaucoup de peine à cause de la largeur de la toile qui les oblige à être deux personnes pour la travailler. Ils n'ont pas eu encore l'industrie de faire des métiers, de sorte que quand elles ont étendu les fils de la trame sur deux gros rondins plantez en terre & appuyez contre la sabliere du carbet, & qu'elles ont ainsi déterminé la longueur & la largeur qu'elles veulent donner au hamac, elles sont obligées de passer leur pelotton de fil dessus & dessous tous les fils de la trame l'un

Maniere dont les femmes des Caraïbes font les hamacs.

après l'autre, & de battre deſſus avec 1694.
une eſpece de coûteau d'un bois dur & peſant pour faire entrer tous les fils dans leur place, & rendre le travail plus uni. Il eſt certain que les hamacs faits de cette façon ſont bien plus forts, plus unis, s'étendent bien mieux, & durent bien davantage que ceux que les François & les Anglois font ſur le métier, qui étant de quatre pieces ou de quatre lez n'obeïſſent jamais ſi bien, parce que les coûtures ſont toûjours plus roides que le reſte de la toile, ce qui ne peut manquer de cauſer de l'incommodité à celui qui y eſt couché.

Maniere d'attacher un hamac & de s'y coucher.

La maniere d'attacher un hamac, ou pour parler en Ameriquain, de le tendre, eſt d'éloigner les deux extremitez l'une de l'autre de telle ſorte que le hamac avec ſes cordages faſſe un demi-cercle dont la diſtance d'un bout à l'autre ſoit le diametre. On l'éleve de terre de maniere à s'y pouvoir aſſeoir comme ſur une chaiſe un peu haute. Quand on s'y met il faut obſerver de mettre une de ſes mains en arriere pour l'ouvrir, de crainte que s'aſſoyant deſſus quand il eſt tout pliſſé, on ne faſſe la culbutte; ce qui arrive aſſez ſouvent à ceux qui ne ſont pas accoûtumez à ces

1694. ſortes de lits, mais qui s'y font aiſément aux dépens de quelques meurtriſſures aux bras, aux épaules & aux feſſes.

Il ne faut pas s'y étendre tout de ſon long enſorte que la tête & les pieds ſoient ſur une ligne droite qui ſuive la longueur du hamac. Cette ſituation ſeroit incommode, & les reins en ſouffriroient. Mais il faut ſe coucher diagonalement, de maniere que les pieds ſoient à un des coins, & la tête au coin oppoſé. Pour lors le corps repoſe preſque auſſi uniment qu'il feroit ſur un matelas. On peut ſe remuer à ſon aiſe, s'étendre autant que l'on veut, & ſe couvrir de la moitié du hamac. Lorſqu'on veut ſe tourner d'un côté ſur l'autre, il faut commencer par mettre les pieds à l'autre coin du hamac, & en ſe tournant le corps on ſe trouve ſur l'autre diagonale.

Commodité des hamacs.

La commodité de ces ſortes de lits eſt qu'on les peut porter par tout avec ſoi, deux taquets de bois ou deux crampons de fer ſuffiſent pour les tendre. J'en ai porté avec moi dans mes voyages d'Italie où tout le monde ſçait que les lits des hôtelleries ſont pour l'ordinaire fort mal propres; mes crampons étoient à vis comme des tire-fonds,

je les faisois entrer dans les chambranles 1694.
des portes & des fenêtres, & j'étois seur d'être bien couché, sans crainte des puces, punaises & autres ordures dont les lits de ces païs-là sont abondamment pourvûs. Outre cette commodité qui est trés-considerable, il est certain qu'on y dort plus au frais, on n'a besoin ny de couverture, ni de linceuls, ni d'oreillers; ils n'embarassent point une chambre, parce qu'on les peut ôter & les plier dès qu'on n'en a plus besoin. On est exempt des puces & des punaises, & le peu d'espace qu'ils occupent en rend le transport facile.

On pourroit se servir utilement des hamacs dans les armées.

Je m'étonne qu'on ne s'en serve pas dans les armées; ils embarasseroient beaucoup moins, & seroient plus faciles à porter: car il ne faudroit que deux grands piquets plantez en terre, & arrêter fortement avec des cordes ausquelles on attacheroit le hamac par les deux bouts, on passeroit sur le sommet des deux piquets une corde ou une gaule qui serviroit de faitage, & entretiendroit les piquets dans la même distance, qui porteroit une toile cirée ou un bon coitis pour former la tente. On porteroit aisément dans une valise le hamac, la tente & les cordages, & on seroit assuré d'être

1694. bien plûtôt logé & couché que quand il faut des mulets ou des charettes pour transporter ce qui est necessaire pour une tente & un lit.

Le Matatou est une espece de corbeille quarrée sans couvercle, dont la grandeur est differente selon le goût de ceux qui la font. Le fond est plat & uni, les bords ont trois à quatre pouces de hauteur; les coins sont portez sur quatre petits bâtons peints & ouvragez à leur maniere qui excedent de trois à quatre pouces la hauteur des bords; ils sont proprement terminez en boule, ou coupez à pans. Ces bâtons qui servent de pieds au matatou pour l'élever de terre, sont enchassez dans les angles, ils leur donnent depuis huit jusqu'à douze pouces de longueur au dessous du fond du matatou, afin de l'élever de terre de cette hauteur. Le fond & les côtez sont travaillez d'une maniere si serrée, qu'on peut remplir d'eau le matatou sans craindre qu'elle s'écoule, quoiqu'il ne soit fait que de roseaux ou de queües de lataniers.

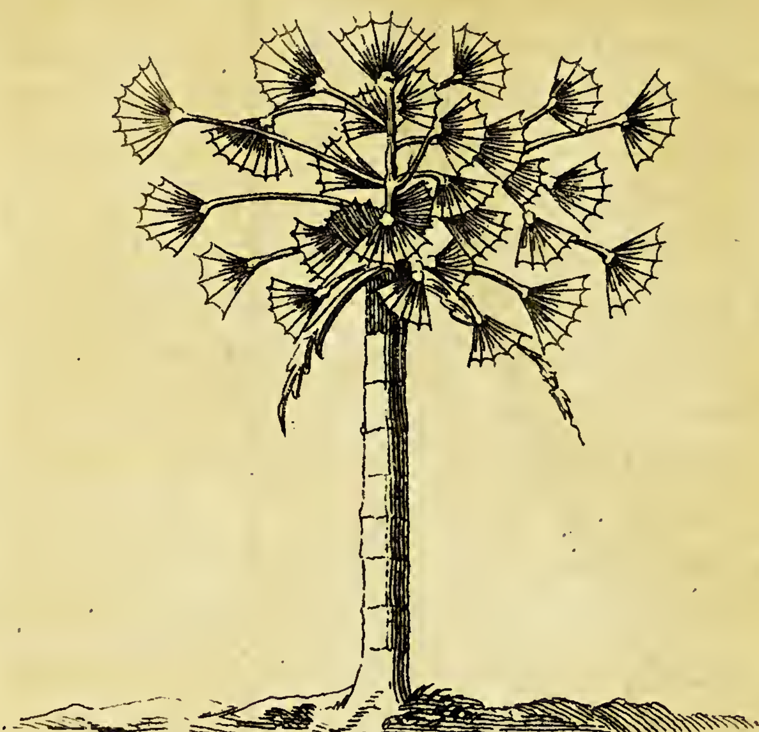
Matatou espece de table des Caraïbes.

Le matatou est la table des Caraïbes, qui leur sert en même tems de plat. Ordinairement ils en mettent deux devant celui ou ceux qui mangent. L'un sert

A

Tom. 2. pag. 45.

Latanier.



Gros Cocos.



pour mettre la caſſave qu'ils font tous 1694.
les jours, & ſouvent autant de fois qu'ils veulent manger. Ils font voir en cela qu'ils ont plus d'eſprit que les François ; car elle eſt bien meilleure quand elle ſort de deſſus la platine que quand elle eſt ſeche & froide. Ils mettent ſur l'autre la viande, le poiſſon ou les crabes, avec un coüy plein de pimentade, c'eſt-à-dire de ſuc de manioc qu'ils ont fait boüillir, & dans lequel ils ont écraſé quantité de piment avec du jus de citron. C'eſt leur ſauce favorite & univerſelle pour toutes ſortes de viande & de poiſſon ; & ils la font ſi forte qu'il n'y a gueres qu'eux qui s'en puiſſent ſervir.

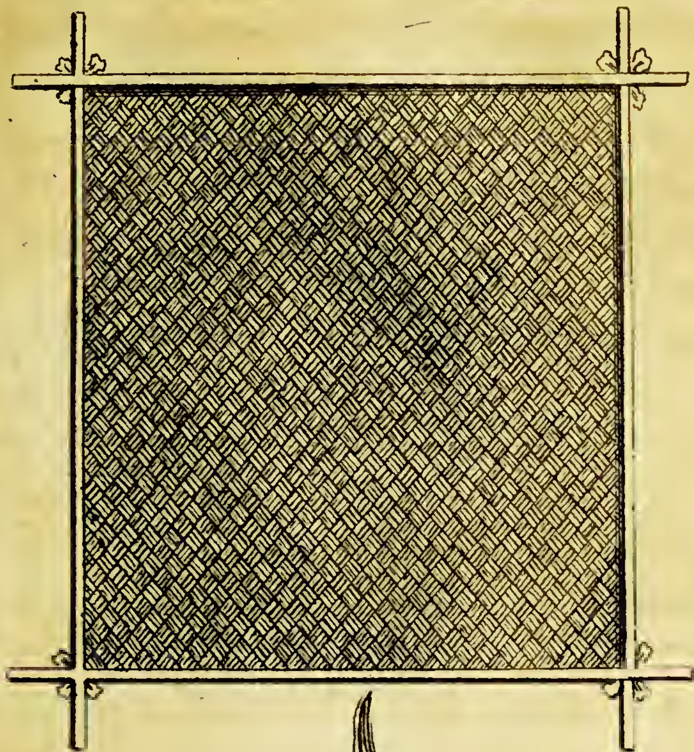
Catoli, eſpece de hotte des Caraïbes.

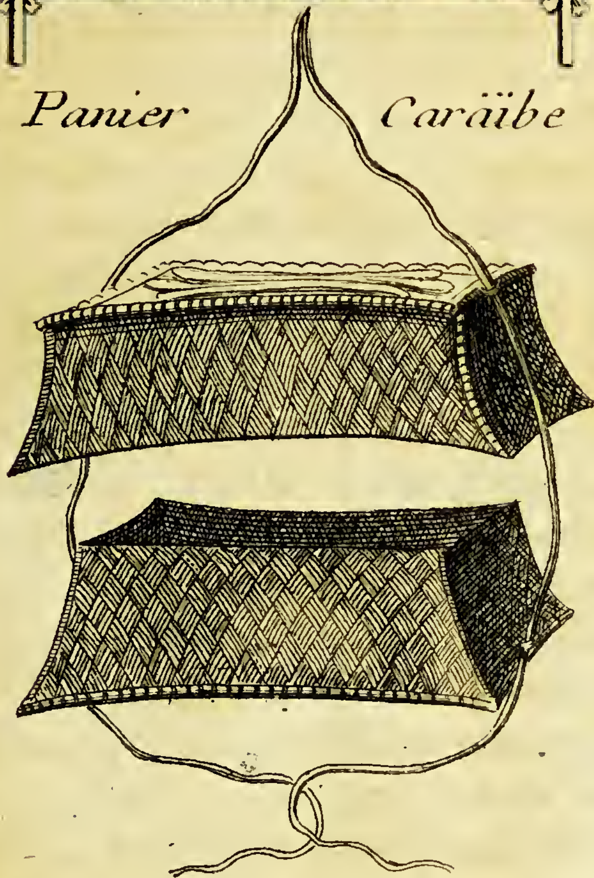
Le Catoli eſt une eſpece de hotte dont les femmes ſe ſervent pour apporter au carbet le manioc, les bananes, les patates, le poiſſon & les autres choſes qu'elles vont chercher dehors. Il y en a de deux ſortes, les unes ſont à jour, les autres ſont à plein. Telles qu'elles ſoient elles n'ont point de doſſier ; leur fond eſt plat, le reſte a la figure d'une piramide de pluſieurs côtez ; elles ſont fort legeres, fort propres, & fort enjolivées. Les roſeaux ou les queües de latanier dont elles ſont faites, ſont teints de pluſieurs couleurs & mis en œuvre

1694. en compartimens tout à jour fort bien entendu. Celles qui ſont travaillées à plein ſont ſi ſerrées, qu'on les peut remplir d'eau ſans qu'il en ſorte une goutte. On les attache ſur les épaules comme en Europe avec deux gallons de cotton larges de deux pouces & aſſez épais. Cet inſtrument eſt tellement à l'uſage des femmes, qu'on regarderoit un Caraïbe comme un infâme s'il l'avoit porté: de ſorte que ſi dans un très-preſſant beſoin un homme eſt obligé de porter ce qui eſt dedans, il laiſſera le catoli, & aimera mieux faire pluſieurs voyages pour porter ce qu'il contenoit, que de le porter en un ſeul dans le catoli.

Corbeilles ou paniers Caraïbes.

Les corbeilles dont ſe ſervent nos Sauvages, qu'on appelle Paniers Caraïbes, ont la longueur double de leur largeur. Ils en font qui ont trois pieds de long ſur dix huit à vingt pouces de large, & d'autres qui n'ont que huit à dix pouces de long ſur une largeur proportionnée. La hauteur dépend du caprice ou de l'uſage auquel on les deſtine. Pour l'ordinaire elle n'excede pas neuf à dix pouces dans les plus grands. Le fond eſt plat & les côtez tous droits & perpendiculaires au fond; le deſſus ou couverture du panier eſt de la même fi-


Hebichet ou Tamis


Panier Caraïbe

A

c
k
p
c
b

gure que le dessous qu'il enchâsse très-juste, & si uniment qu'on ne peut pas plus. Il a un tiers de hauteur moins que le dessous. C'est dans ces paniers grands & petits qu'ils renferment tous leurs petits meubles & leurs ajustemens, après quoi ils les attachent contre le bord de la pirogue afin qu'il ne se perde rien lorsqu'elle vient à tourner, ce qui arrive assez souvent. 1694.

Ils se servent de queües de latanier ou de roseaux pour faire leurs paniers, leurs matatous, catolis, couleuvres & autres meubles. Ce qui est fait de roseau est plus ferme & dure plus longtems, mais le latanier se travaille mieux & plus facilement.

Le Latanier est une espece de palmiste; il vient fort haut & fort droit, & également gros par tout. Sa tête est enveloppée d'une grosse toile naturelle, rude & raboteuse, de laquelle sortent quinze, vingt, & quelquefois jusqu'à quarante branches toutes droites, vertes, lisses, sans nœuds & assez souples, de trois à quatre pieds de longueur, qui portent à leur extrêmité une feüille plissée, qui venant à s'épanoüir se partage en plusieurs pointes qui font comme une étoile à plusieurs rayons. C'est de

Description du Latanier.

1694. ces queües dont les Caraïbes se servent pour faire les meubles dont je viens de parler; pour cet effet ils partagent la côte ou queüe du latanier en plusieurs parties dans toute sa longueur, & après avoir gratté le dedans avec un coûteau ou une écaille de moucle pour en ôter la mouelle ou pulpe brune qui y est attachée, ils réduisent ces longueurs selon le besoin qu'ils en ont, leur laissant seulement deux lignes ou environ de largeur, & l'épaisseur d'une piece de cinq sols.

Les roseaux qu'ils employent sont de même espece que ceux que nous avons en Europe. On les coupe quand ils sont encore verds, & avant qu'ils ayent fleuri, parce que pour lors ils sont plus tendres & plus lians. Ils les fendent d'abord en huit parties dans toute leur longueur, ils grattent ensuite le dessus jusques à ce qu'ils ayent entierement effacé les vestiges des nœuds qui y sont de distance en distance; après quoi ils grattent aussi le dessous ou dedans pour en ôter toute la pulpe ou mouelle blanche & assez ferme, dont ils sont remplis, & les réduire à l'épaisseur d'environ un sol marqué; enfin ils leur donnent la largeur qu'ils veulent selon

l'ouvrage

l'ouvrage qu'ils en veulent faire. Ceux qu'ils destinent pour distinguer les compartimens ont pour l'ordinaire quatre lignes de largeur ; & ceux dont les compartimens sont composez n'ont que deux à trois lignes. Lorsque les roseaux sont polis ils sont blancs, ou tout au plus d'un jaune fort clair. Il est rare qu'ils leur laissent leur couleur naturelle, ils leur en donnent d'autres, & sçavent fort bien les teindre en rouge, en jaune, en bleu, ou en noir qu'ils entremêlent fort proprement pour diversifier leur ouvrage, & le rendre plus agreable. 1694.

Maniere de faire les paniers.

Après qu'ils ont déterminé la longueur & la largeur qu'ils veulent donner au panier qu'ils entreprennent, ils tressent leurs roseaux, ou quarrement, ou en compartiment, d'une maniere fort serrée ; & quand ils ont fait le dessous du panier & sa doublure qui est de même matiere & de même proportion, ils ajustent entre deux des feüilles de cachibou ou de balisier amorties au feu ou au soleil, d'une maniere si propre, si unie & si pressée, que l'eau qu'on met dans le panier ne peut pas s'écouler. Ils couvrent les bords avec un morceau de roseau ou de latanier assez large pour être doublé, & l'arrêtent

1694. d'espace en espace avec des filets de pite teints en couleur, parfaitement bien filez & tors. Le dessus du panier se fait de la même maniere que le dessous, qu'il couvre, & qu'il emboëte si juste que rien ne peut passer entre deux, excepté l'eau quand on y plonge le panier tout entier. Mais quelque pluye qu'il fasse ou quelque quantité d'eau qu'il tombe dessus, on est seur que ce qui est dedans ne peut être moüillé. Ces paniers sont les coffres & les armoires des Indiens, ils n'en connoissent point d'autres. Les François & les autres Européens s'en servent aussi bien que les Caraïbes parce qu'ils sont fort propres, fort legers & fort commodes. Quand on va d'un lieu à un autre, on met dans un panier les hardes dont on croit avoir besoin pour changer lorsqu'on est arrivé. Un Negre le porte sur sa tête & n'en est pas fort chargé, parce qu'étant fort leger il n'a que le poids des hardes qui ne peut pas être considerable.

Ce sont les hommes qui font les paniers & les autres ouvrages de cette espece. Ils en font non seulement pour leur usage, mais encore pour vendre & pour se procurer les choses dont ils

ont besoin, comme des couteaux, des haches, de la rassade, de la toile, & autres choses, & sur tout de l'eau-de-vie. 1694.

Surquoi il y a une remarque à faire, qui est qu'ils entreprendront un voyage souvent dans une saison dangereuse, uniquement pour acheter une bagatelle, comme seroit un couteau ou autre chose semblable, & qu'ils donneront tout ce qu'ils ont apporté de marchandise ou de traitte pour cela, au lieu qu'ils n'en donneroient pas la moindre partie, si au lieu de ce couteau on leur presentoit une boutique entiere d'autre sorte de marchandise.

Outre leurs paniers & autres meubles dont ils se deffont selon les besoins qu'ils ont, ils nous apportent des perroquets, des * lezards, des volailles, des cochons, des ananas, des bananes, & quantité de crabes blanches & violettes.

Artifice des Caraïbes pour prendre les perroquets.

La maniere dont nos Caraïbes prennent les perroquets est trop ingenieuse pour ne pas l'écrire ici. Je ne parle pas des petits qu'ils prennent dans le nid, mais des grands. Il observent sur le soir les arbres où il s'en perche le plus grand nombre, & quand la nuit

1694. est venuë ils portent aux environs de l'arbre des charbons allumez, sur lesquels ils mettent de la gomme avec du piment verd, cela fait une fumée épaisse qui étourdit de telle sorte ces pauvres oiseaux qu'ils tombent à terre comme s'ils étoient yvres ou à demi morts. Ils les prennent alors, leur lient les pieds & les aîles, & les font revenir en leur jettant de l'eau sur la tête. Quand les arbres sont trop hauts pour que la fumée y puisse arriver & faire l'effet qu'ils prétendent, ils accommodent des coüis au bout de quelques grands roseaux ou de quelques longues perches, ils y mettent du feu, de la gomme & du piment, ils les approchent le plus qu'ils peuvent des oiseaux, & les enyvrent encore plus facilement. Pour les apprivoiser & les rendre traitables, ils ne font que les laisser jeûner pendant quelque tems; & quand ils jugent qu'ils ont bien faim, ils leur presentent à manger; s'ils mordent & qu'ils se montrent trop revesches, ils leur soufflent la fumée du tabac au bec, ce qui les étourdit de telle maniere qu'ils oublient presque aussi-tôt leur naturel sauvage; ils s'accoûtument à voir les hommes, à s'en laisser toucher, & de-

Maniere d'apprivoiser les perroquets

viennent en peu de tems tout à fait 1694.
privez, ils leur apprennent même à parler.

Ils prennent les lézards de la maniere que j'ai marqué dans la premiere partie de ces Memoires ; & comme ils n'en mangent point, & qu'ils en ont une aversion extrême, ils nous les apportent pour les trafiquer.

Ils nourrissent beaucoup de volailles & de cochons, beaucoup moins pour s'en servir pour leur nourriture, que pour les vendre. Leur viande la plus ordinaire est le poisson & les crabes. Je parlerai des differentes especes de crabes dans un autre endroit.

On peut croire qu'étant nouvellement venu d'Europe, & voyant pour la premiere fois tous ces meubles Indiens, je ne manquois pas d'envie d'en achepter tant pour moi que pour en envoyer en France à mes amis : je souhaitois sur toutes choses un lit ou hamac Caraïbe, & une garniture de caracolis.

Je priai Monsieur Michel d'en faire marché s'il étoit possible ; mais il me dit qu'il étoit trop tard pour leur parler de vendre leurs lits, que quand la nuit approchoit ils n'étoient pas traitables sur ce point-là, parce qu'ils sen-

1694. toient le besoin qu'ils en alloient avoir pour dormir ; au lieu que le matin ils ne faisoient pas tant de reflexions, leur prévoyance n'étant pas si étenduë. Nous resolûmes donc de remettre ce marché au lendemain ; cependant je vis ce que je voulois avoir de leurs meubles, & je le dis à mon ami.

Je choisis trois beaux perroquets que nous eûmes pour vingt-deux sols marquez. C'est la seule monnoye qu'ils connoissent. Un louis d'or chez eux n'est pas tant que deux sols marquez, parce qu'ils s'embarassent moins de la matiere que du nombre. Ils n'ont pas encore jugé à propos de se remplir l'esprit des differentes valeurs des monnoyes, ni de leurs réductions.

Méthode qu'il faut observer en trafiquant avec les Caraïbes.

J'apris encore une circonstance qu'il faut observer quand on leur compte de l'argent ; c'est d'étendre les sols marquez qu'on leur donne, & de les ranger les uns après les autres comme on met des soldats en haye, loin à loin, sans jamais doubler les rangs, ni les mettre les uns sur les autres en les comptant & les couvrant à moitié, car cela ne satisfait pas assez leur vûe, & vous ne concluez rien : mais quand ils voyent une longue file de sols mar-

quez, ils rient & se réjoüissent comme 1694.
des enfans.

Une autre chose qu'il faut observer est d'ôter de leur vûe & d'enlever aussitôt ce qu'on a acheptè; car si la fantaisie leur venoit de le reprendre, ils le reprendroient sans ceremonie & sans vouloir rendre le prix qu'ils en auroient receu. Je sçai bien qu'on le leur feroit bien rendre par force; mais comme on veut vivre en paix avec eux, & ne pas exposer toute la Nation à une nouvelle guerre, on évite autant qu'il est possible toutes sortes de discutions avec eux, & cela en serrant promptement ce qu'on a acheptè, & quand ils viennent le redemander, ce qui arrive assez souvent, on feint de ne pas sçavoir ce que c'est.

J'acheptai deux grands arcs & un petit, avec deux douzaines de fleches, dont la moitié étoient empoisonnées, & l'autre moitié étoit pour la chasse & pour la pesche. J'eus avec cela deux boutons & trois paniers caraïbes. Cette partie me coûta quelques sols marquez avec sept à huit pots d'eau-de-vie.

On m'achepta deux pierres vertes & deux camisas qui me coûterent quatre

1694. couteaux Flamands, six brasses de grosse toile, une masse de rassade, & une grosse callebasse d'eau-de-vie.

Les pierres vertes viennent de la riviere des Amazones ou de celle d'Orenoque qui est dans le continent de l'Amerique meridionale. Comme nos Sauvages ne les ont qu'avec bien de la difficulté, & qu'ils en connoissent les vertus, ils ne s'en défont que dans un besoin extrême. J'eus le bonheur de les trouver dans cet état : une des voiles du bacassas avoit été emportée, & il en falloit faire une à quelque prix que ce fût. Je priai Monsieur Michel de me prêter la toile & les autres choses dont j'avois besoin pour ma traite, ce qu'il fit très-volontiers. Il fallut encore leur laisser mesurer eux-mêmes la toile, ce qu'ils firent en étendant les bras de toute leur force, de sorte que ces six brasses en emporterent plus de dix aunes, qui quoique grosse, car c'étoit du gros vitré, valoit un écu l'aune. Mais tout cela étoit peu de chose en comparaison de la valeur des pierres vertes, qui étant veritables étoient hors de prix. Si nôtre marché avoit été en toile blanche, comme celle dont ils se servent pour passer dans leur cein-

ture & couvrir leur nudité, je n'aurois pas manqué de faire ce qu'on pratique ordinairement avec eux, qui eſt de fendre la toile dans toute ſa longueur, & de l'éfiler des deux côtez pour cacher la ſupercherie ; & d'ailleurs une toile large leur eſt inutile, parce qu'ils ne la veulent que de huit à dix pouces de large, & qu'ils eſtiment plus ces bandes pourvû qu'elles ſoient bien longues, qu'une toile de Hollande ou de baptiſte qui auroit trois quarts de large & qui auroit moins de longueur. C'eſt une commodité pour eux d'en trouver de la largeur qu'ils ſouhaitent, & c'en eſt encore une plus grande pour ceux qui traitent avec eux. 1694.

Vertu des pierres vertes.

La principale vertu des pierres vertes, eſt d'empêcher les vertiges, les éblouïſſemens de quelque principe qu'ils viennent, & les accidens de l'épilepſie. On a voulu dire qu'elles gueriſſoient radicalement cette maladie, mais cela n'eſt pas veritable ; je me ſuis convaincu par pluſieurs experiences qu'elles ne font qu'en ſuſpendre les accidens ; mais il eſt vrai auſſi qu'elles les empêchent tout autant de tems qu'on en porte, non pas ſur ſoi, mais au dedans de ſoi, c'eſt-à-dire entre cuir & chair.

1694. Voici comme je me ſuis convaincu de cette verité ; il eſt vrai que ce que je vais écrire n'eſt arrivé que quelques années après que j'eus achepté ces pierres, mais je croi que cette tranſpoſition ne gâtera pas beaucoup la ſuite de ces Memoires, ſi je la mets ici.

Etant à la Guadeloupe en 1700. un de mes amis achepta d'un habitant une famille de Negres parmi leſquels il y avoit un jeune homme de dix-neuf à vingt ans, qu'il fit marier auſſi-tôt avec une de ſes Negreſſes. On s'apperçut peu de jours après que ce nouveau marié avoit de frequens accidens que les Chirurgiens jugerent être d'épilepſie. Mon ami auroit pû obliger ſon vendeur à reprendre ſon Negre, & à lui payer la Negreſſe avec laquelle il étoit marié ; mais ayant ſçû que j'avois une pierre verte il m'en demanda un petit morceau. Je fus bien aiſe d'avoir cette occaſion de l'obliger & d'éprouver ma pierre. J'en fis rompre un petit éclat gros environ comme la moitié d'une lentille, & le Chirurgien ayant fait une ouverture au bras du Negre entre le coude & l'épaule, y mit cet éclat, & fit un point pour reünir les levres de la playe, avec un petit

Experience de l'Auteur ſur un Negre qui tomboit du mal caduc.

emplâtre deſſus pour la conſolider. La 1694.
playe fut bien-tôt fermée, mais il y reſta toûjours une petite galle qui tomboit de tems en tems. Pendant plus de trois ans qu'il porta ce petit éclat, il n'eut pas la moindre atteinte de ſon mal. A la fin il ſe fit une cicatrice ſur la playe, elle s'ouvrit, la pierre tomba & ſe perdit, & le Negre retomba auſſi-tôt dans ſes premiers accidens. On me le manda à la Martinique. J'envoyai auſſi-tôt un autre petit éclat qu'on lui mit dans l'autre bras avec tant de ſuccès que juſqu'à mon départ des Iſles en 1705. il n'avoit point été attaqué de ſon mal. J'ai donné de la même pierre à deux ou trois autres perſonnes ſur leſquelles elle a produit le même effet; & c'eſt par-là que je me ſuis convaincu qu'elle étoit veritable & non contrefaite comme il s'en trouve beaucoup plus que de vrayes.

Les Portugais de la riviere des Amazones, & les Hollandois qui ſont à Surinan & à Barbiche, ſçachant l'eſtime que les Indiens font de ces pierres, n'ont pas manqué de les contrefaire, & d'en trafiquer avec eux avec un profit conſiderable.

Les veritables ne ſont gueres plus Marques

1694. grandes qu'une piece de trente sols, de l'épaisseur de trois écus ou environ, elles sont plates, rondes, ou presque rondes, elles sont naturellement rudes & raboteuses; ce n'est qu'à force d'être portées ou d'avoir roullé dans les sables & les graviers des rivieres qu'elles deviennent unies & lissées. La superficie est d'un verd pâle tirant sur le bleu, le dedans est un peu plus coloré avec des ondes brunes; elles sont fort dures. On remarque quand on les rompt que les éclats suivent plûtôt la longueur de la pierre que son épaisseur. Elles sont fort compactes, & on peut dire très-pesantes par rapport à leur volume.

pour distinguer les veritables pierres vertes, des fausses.

Comme le sçavoir des Indiens ne va pas jusqu'à les pouvoir percer comme les autres Nations percent les pierres precieuses & les perles; il faut se défier de toutes celles que l'on voit percées ou travaillées avec quelque sorte de simetrie. Car il est très rare que les Indiens libres de qui nos Caraïbes les achetent, ayent commerce avec les Européens Espagnols ou Portugais qui peuvent travailler de ce métier. Celles que j'avois achetées étoient entieres, sans trous & sans avoir jamais été mises

en œuvre, elles étoient dans un petit 1694.
rezeau de pite, par le moyen duquel on pouvoit les attacher aux trous des oreilles ou de la levre.

On voit des pierres vertes faites en cilindre, de deux à trois pouces de longueur & percées dans leur longueur, celles-cy sont fort sujettes à être fausses, & on ne doit jamais les acheter sans les avoir éprouvées auparavant.

Un Religieux de la Charité très-habile Chirurgien, nommé le Pere Auguste, m'a assuré que plusieurs experiences l'avoient convaincu que les éclats de pierre verte mis entre cuir & chair, perdoient à la fin leur vertu, & que cela n'arrivoit point à ceux qu'on portoit appliquez immédiatement sur la peau, comme dans une bague, ou d'une autre maniere équivalente, quoiqu'ils produisissent le même effet.

J'ai eu le malheur de perdre ou de me laisser dérober ma pierre verte, dont j'avois fait lever cinq petits éclats.

Les femmes Indiennes prétendent que ces pierres sont specifiques pour les pertes de sang. Comme je n'ai point fait cette experience, je me garderai bien de rien dire pour ou contre.

La rassade dont les Caraïbes, les Ne-

1694. gres, & même les femmes blanches se servent pour faire des brasselets & autres choses de cette nature, est une espece d'émail qui est teint de differentes couleurs. Il y en a qui sont en cilindre, percées dans leur longueur pour être enfilées. C'est de celles-là dont on fait les ceintures des enfans mâles & des filles Indiennes, jusqu'à ce qu'elles prennent le camisa. On en fait de toutes sortes de grosseurs. C'est une très-bonne marchandise pour traitter avec les Caraïbes qui en usent beaucoup à leurs coliers & leurs bracelets, à broder leurs camisas & à faire des glands & des franges aux hamacs que les meres donnent à leurs filles quand elles les marient. Ces hamacs sont bien plus longs & plus larges que les ordinaires, quoiqu'ils ne servent jamais qu'à une seule personne à la fois, n'étant pas possible que deux personnes puissent dormir commodément dans le même hamac.

C'étoit un hamac de mariage que je voulois avoir, mais pour cela il falloit attendre jusqu'au lendemain, ce qui m'obligea de demeurer chez Monsieur Michel; par son conseil j'envoyai chercher chez moi un vieux fusil, que je fis bien nettoyer & polir, parce que nous

avions remarqué que le Caraïbe à qui 1694.
appartenoit le hamac que je voulois avoir, avoit envie d'un fusil. En effet, nous descendîmes le lendemain au matin au bord de la mer ; je faisois porter le fusil par mon Negre qui en tira quelques coups sur des aigrettes, qui sont des oiseaux d'une blancheur extraordinaire, qui ont de très-belles & très-longues plumes à la queuë. Le Caraïbe qui vit tomber quelques-uns de ces oiseaux, eut envie du fusil, & le demanda ; mais on lui refusa, à moins qu'il n'eût beaucoup de traite, c'est-à-dire, de marchandise à donner en troque ; & pour s'expliquer à sa maniere & lui faire comprendre que ce fusil étoit d'une grande valeur, on lui dit qu'il valloit plus de sols marquez, que sept ou huit personnes qui étoient là presens n'avoient de cheveux à la tête, ce qu'on fait en prenant les cheveux avec la main, & disant *mouche, mouche, sols marquez.* C'est leur maniere de s'expliquer quand ils sont au bout de leur arithmetique, & qu'ils veulent exprimer un très-grand nombre, pour lequel ils n'ont point de termes, car ils ne sçavent compter que jusqu'à dix, & quand ils passent ce nombre, ils mettent des pois dans une calebasse, ou font des nœuds à une petite

1694. cordelette pour s'en ſouvenir, ou pour le faire comprendre à un autre. Le Caraïbe qui vouloit avoir mon fuſil, me preſenta un panier, un arc, des fleches, & quelques autres bagatelles, mais voyant que cela ne m'accommodoit pas, il fut enfin chercher ſon lit; nous fîmes encore quelque reſiſtance, & à la fin nous troquâmes, & ſur le marché je lui donnai environ une livre de plomb & une demie livre de poudre, & j'envoyai ſur le champ l'hamac à mon Preſbytere. Cependant Monſieur Michel tachoit d'engager un autre Caraïbe à ſe défaire de ſes caracolis; il en vint à bout avec aſſez de peine, à condition de lui donner un fuſil, & qu'on lui rempliroit deux groſſes calebaſſes d'eau-de-vie de cannes. Ce dernier article étoit facile à executer, mais je n'avois plus qu'un fuſil dont je ne voulois pas me défaire, & ceux qui étoient chez mon ami étoient trop bons pour ces ſortes de gens, à qui il n'eſt pas permis en bonne conſcience ou en bonne politique de donner de bonnes armes. Un Negre d'un habitant du voiſinage me tira d'embarras, en m'offrant de me vendre un vieux fuſil qu'il avoit, je le pris au mot, & pour amuſer le Caraï-

be afin d'avoir le temps d'envoyer cher- 1694.
cher le fusil & le bien ajuster ; nous le menâmes à la maison de Monsieur Michel, où on lui donna à manger, & à boire plus qu'à manger. Cependant le Negre apporta le fusil que je lui payai quatre écus, ce qui étoit un peu plus qu'il ne valoit. On le fourbit, on l'huila, & on le mit dans un vieux garde-fusil de drap rouge que le hazard nous fit trouver, d'où je le fis tirer avec cérémonie pour le donner au Caraïbe. Il en fut charmé, & dès qu'il l'eut entre les mains, il se mit en devoir de le charger sans s'embarasser s'il l'étoit ou non ; on l'avertit qu'il l'étoit, & on l'empêcha ainsi de le faire crever dans ses mains. Il le tira sur nôtre parole sans accident ; après quoi il demanda son eau-de-vie, qu'on lui mit dans ses calebasses, comme nous avions compté les sols marquez, c'est-à-dire, qu'on fut autant de tems à les remplir, que les sols marquez avoient tenu d'espace. Le Negre qui avoit soin de l'eau-de-vie avoit mis un petit morceau de bois dans la champlure du tonneau, pour l'empêcher de couler comme elle devoit faire naturellement, de sorte que ces deux calebasses qui pouvoient tenir huit à neuf pots,

1694. furent près d'une heure ſous le robinet. C'eſt une petite tromperie qu'on obſerve pour leur faire croire que les vaiſſeaux qu'on leur remplit ſont plus grands qu'ils ne penſent. Ils s'aplaudiſſent eux-mêmes, comme nous le remarquâmes ſur le viſage de nôtre marchand, qui aidé de ſes camarades à qui on avoit auſſi donné à boire, emporta avec bien de la joye la valeur, vraie ou prétenduë, de ſes caracolis.

Nous fûmes avertis quelque tems après qu'ils ſe diſpoſoient à partir, quoique la deſcente juſqu'au bord de la mer fut fort rude, je ne laiſſai pas d'y aller auſſi-tôt pour voir comment ils ſe tireroient d'affaire, car ils avoient abordé en un endroit fort difficile, & la mer étoit bien plus groſſe ce jour là que quand ils étoient arrivez. Mais il faut avoüer que ce ſont d'excellens hommes de mer qui bravent le peril par une grandeur de courage des plus extraordinaires.

Ils mirent tout leur bagage dans les deux bâtimens, & en attacherent toutes les pieces avec les cordes qui étoient paſſées dans les trous du bordage. Ils pouſſerent enſuite les bâtimens ſur des rochers ou pierres qu'ils avoient arran-

gées avec assez de pente, jusqu'à l'en- 1694.
droit où la grosse lame vient finir. Les femmes & les enfans entrerent dans les bâtimens & s'assirent dans le milieu du fond. Les hommes se rangerent le long des bords en dehors, chacun vis-à-vis du banc où il devoit être assis; les pagales étoient à côté de chaque place. En cet état ils attendirent que les plus grosses lames fussent venuës se briser à terre, & quand celui qui devoit gouverner le bâtiment jugea qu'il étoit tems de partir, il fit un cri, & aussi-tôt tous ceux qui étoient aux côtez du bâtiment le pousserent de toutes leurs forces dans l'eau, & sauterent dedans à mesure que l'endroit où ils devoient voguer ou plûtôt nager entroit dans l'eau. Celui qui devoit gouverner y sauta le dernier, & tous en même tems se mirent à nager avec tant de force, qu'ils surmonterent en moins de rien les grosses lames, qui roulant avec impetuosité, sembloient les devoir rejetter bien avant sur la côte; je croi que cela leur seroit arrivé sans l'habileté de celui qui gouvernoit. Il étoit tout droit à l'arriere, & il paroît avec une adresse merveilleuse le choc de ces montagnes d'eau, en les prenant, non pas tout droit & de

Adresse des Caraïbes pour mettre en mer leurs vaisseaux.

1694. face, ou comme on dit aux Isles, le bout au corps, mais de biais, ensorte que dans le moment que la pirogue s'élançoit sur le côté d'une lame, elle étoit toute panchée jusqu'à ce qu'elle en eût gagné toute la hauteur, où elle se redressoit & disparoissoit en s'enfonçant de l'autre côté de la même lame. Elle ressortoit ensuite, & l'on voyoit son avant tout en l'air quand elle commençoit à monter sur une autre, de maniere qu'elle paroissoit toute droite jusqu'à ce qu'ayant gagné le dos de la seconde lame, il sembloit qu'elle n'étoit soutenuë que sur le milieu de sa sole, & qu'elle avoit ses deux extrémitez tout en l'air. Après cela l'avant s'enfonçoit, & la pirogue en se plongeant faisoit voir son arriere & un quart de sa sole tout à découvert. Ce fut en cette maniere qu'ils franchirent les grosses lames, où tous autres que des Caraïbes auroient été enveloppez, & qu'ils arriverent où la mer ne roule plus avec tant d'impetuosité; car les grosses lames ne commencent qu'à cent cinquante ou deux cens pas de la côte. Je les avois regardez avec admiration, mêlée de crainte, pendant qu'ils avoient été dans le danger; je puis dire que je ressentis de la joye lorsS-

1694.

que je les vis en ſeureté.

La mer forme toûjours ſept groſſes lames, ondes, ou vagues, comme on voudra les appeller, qui viennent ſe briſer à terre avec une violence étonnante, ce qui ſe doit entendre des cabeſterres où les côtes ſont pour l'ordinaire fort hautes, & où le vent pouſſe la mer continuellement. Les trois dernieres de ces ſept lames ſont les plus groſſes. Après qu'elles ſont paſſées en venant ſe briſer à terre, il ſe fait un petit calme qu'on appelle un *Embeli* qui dure environ autant de tems qu'il en faut pour dire un *Ave Maria*, après quoi les lames recommencent, leur groſſeur & leur impetuoſité s'augmentant toûjours juſqu'à ce que la ſeptiéme ſe ſoit venuë briſer à terre.

Remarque ſur les lames ou ondes de la mer.

Comme ce mouvement ne ſe remarque qu'aux cabeſterres des Iſles, on peut croire que c'eſt le vent qui le produit, ou du moins qui aide à la mer à le former. Il ne ſeroit pas indigne de l'attention d'un habile homme de chercher les cauſes & les periodes de ce mouvement, de voir ſi pendant toute l'année il eſt le même, & ſi les changemens de la lune, & les differentes poſitions du ſoleil y ont quelque part. Entre plu-

1694. sieurs choses que je m'étois proposé d'observer, si je retournois aux Isles, celle-ci n'auroit pas été oubliée.

Le sujet du voyage de ces Messieurs dans nôtre quartier, où ils n'ont pas accoutumé de venir trafiquer, étoit autant que nous le pûmes conjecturer (car ils ne jugerent pas à propos de nous en instruire) pour chercher un de leurs compatriotes, qui s'étoit sauvé de la Dominique après en avoir tué un autre. Les parens du mort lui vouloient rendre la pareille, & n'y auroient pas manqué s'ils l'eussent trouvé ; & peut être qu'on les auroit laissé faire, feignant de ne les pas voir, pour n'être pas obligé de rompre avec eux pour si peu de chose. Ils avoient sçû, je ne sçai comment, que ce Caraïbe avoit quitté le Fort saint Pierre où ses compatriotes vont très-souvent, & qu'il s'étoit retiré en nôtre quartier pour être plus en seureté. Dès qu'il fut averti qu'il y avoit des Caraïbes au bord de la mer, il ne fallut pas le prier de se cacher. Je l'employois quelquefois à pêcher pour moi dans la riviere, ou au bord de la mer avec l'épervier.

On appelle épervier aux Isles un filet rond en forme de cone, dont les mail-

les ſont aſſez petites. Le bas eſt retrouſſé en maniere de poches, il eſt garni de balles de plomb tout autour pour le faire couler bas promptement. Il y a une corde de ſept à huit pieds à ſa pointe, dont le bout s'attache au poignet gauche du pêcheur ; elle ſert à retirer le filet quand on l'a jetté dans l'eau. La maniere de le jetter, eſt de prendre le bord du filet avec les dents, & de le tenir étendu en partie avec la main gauche, pendant qu'on en tient pliſſé dans la droite autant qu'on en peut tenir. Lorſqu'on voit quelque poiſſon, ou que ſans en voir on juge qu'il y en peut avoir dans quelque endroit, on jette le filet ſur ce lieu-là, ou ſur le poiſſon en faiſant un quart de converſion dans le moment qu'on lâche ce que les deux mains & les dents tenoient, ce qui fait étendre le filet en rond, & le fait aller juſqu'au fond de l'eau dans cette même ſituation. Le poiſſon qui eſt étonné du bruit, ſe ſauve & entre dans les poches où il demeure enfermé ; ſa propre peſanteur aidant à les fermer quand on retire le filet par le moyen de la corde. On pêche quelquefois de cette maniere au bord de la mer, mais il faut que ce ſoit dans un grand calme ; car il eſt bien

1694.

Differentes manieres de pêcher.

Pêche à l'épervier.

1694. rare que le poisson vienne dans les lames, à moins qu'il ne soit poursuivi par d'autres poissons plus gros & plus voraces, comme sont les Requiens, les Becunes & autres semblables qui payent assez souvent la peine de leur témerité, en demeurant échoüez à la côte.

Pêche aux flambeaux. Il y a une autre maniere de pêcher dans nos rivieres, ou plutôt dans nos torrens; c'est la nuit aux flambeaux. Les Caraïbes y sont fort adroits. Nos Negres l'ont appris d'eux, & il s'en trouve d'aussi habiles que leurs maîtres; le mien quoique jeune auroit donné des leçons de cet art, aussi bien que de celui de pêcher à la main, mais je ne lui permettois gueres de sortir la nuit, de crainte qu'il ne fut mordu de quelque serpent, qui sont plus en mouvement en ce tems-là que pendant le jour, & qui se voyent beaucoup moins. Je craignois d'ailleurs que sous pretexte d'aller à la pêche, il n'allât trouver d'autres Negres, avec lesquels il auroit pû s'adonner au jeu, à la boisson, & peut-être à quelque autre libertinage.

Ceux qui vont pêcher la nuit dans les rivieres y marchent fort doucement; ils tiennent leur flambeau de la main gauche, de maniere qu'il les éclaire sans les

les ébloüir. Ils ont à la main droite un petit filet étendu autour d'un cercle avec un manche de trois à quatre pieds de long. Dès que le poiſſon voit la lumiere il s'en approche, il s'élance, il joüe ſur l'eau ; & le pêcheur prend ſon tems pour couler ſon filet ſous lui & l'enlever, ſans crainte qu'il puiſſe ſauter dehors, parce que le filet qui eſt fait en maniere de poche d'environ un pied & demi de profondeur, obéït & ne permet pas au poiſſon de s'élancer. Outre le flambeau & le filet, le pêcheur porte encore un havreſac ou un coyanbouc paſſé en bandouliere où il met le poiſſon qu'il prend. 1694.

La pêche à la main ſe fait de jour. On entre dans l'eau, on y marche doucement ; on regarde attentivement, & quand on découvre quelque poiſſon qui ſe retire dans des racines ou ſous des roches, on le ſuit, on met la main où on l'a vû ſe retirer, & on le prend d'autant plus facilement, qu'il ſe croît en ſeureté quand il eſt dans ſon trou où il ſe tient en repos. Il eſt rare que les Caraïbes ou les Negres manquent leur coup, quand ils ont une fois vû un poiſſon ſe retirer dans quelque endroit. Lorſqu'ils n'en apperçoivent point, ils

Pêche à la main.

1694. foüillent tout le long du bord de la riviere, dans les racines, & autour des roches.

Je me serois servi plus souvent de ce Caraïbe refugié, & j'aurois même essayé de le garder chez moi à des conditions raisonnables, si j'avois crû en pouvoir tirer du service ; mais c'est une chose presque impossible. Ces sortes de gens sont indolens & fantasques à l'excès. Il faut des ménagemens infinis avec eux ; ils ne peuvent souffrir d'être commandez, & quelque faute qu'ils fassent, il faut bien se garder de les reprendre, ou seulement de les regarder de travers, leur orgueil sur ce point n'est pas concevable ; & de là est venu le proverbe, que regarder de travers un Caraïbe, c'est le battre, & que de le battre, c'est le tuer, ou s'exposer à en être tué. Ils ne font que ce qu'ils veulent, quand ils veulent, & comme ils veulent, desorte qu'il arrive souvent que quand on a besoin d'eux, c'est pour lors qu'ils ne veulent rien faire, ou que quand on veut qu'ils aillent à la chasse, ils veulent aller à la pêche, & il en faut passer par-là. Le plus court est de ne s'en point servir, ou de ne compter jamais sur eux, ni leur laisser rien entre les

Les Caraïbes sont de trés mauvais serviteurs

mains, car ils ſont comme des enfans à 1694.
qui tout fait envie, & ils la paſſent ſans beaucoup de façon, en prenant, mangeant ou buvant ce qu'on leur laiſſe ſans diſcretion.

Une autre raiſon pour laquelle on doit éviter autant qu'il eſt poſſible de ſe ſervir des Caraïbes, ſur tout de ceux qui ſont libres, car pour ceux qui ſont eſclaves, on les ménage d'une autre maniere ; c'eſt l'antipatie qu'il y a entre eux & les Negres. Leur orgueil leur fait croire qu'ils ſont beaucoup au deſſus des Negres, & les Negres qui en ont du moins autant qu'eux, les regardent avec encore plus de mépris, ſur tout quand ils ne ſont pas Chrétiens, & ne les appellent jamais autrement que Sauvages, ce que les Caraïbes ne peuvent entendre qu'avec un extrême dépit, qui les porte ſouvent à des extrémitez qu'on ne peut éviter avec trop de ſoin.

Il arrive quelquefois que nos barques qui vont traiter à l'Iſle de la Marguerite, & aux bouches de la riviere d'Orenoque, prennent en troc de leurs marchandiſes des Indiens eſclaves qu'elles nous apportent. Quoiqu'ils ſoient bien meilleurs, & qu'on en puiſſe tirer plus de ſervice que de ceux de nos Iſles voi-

1694. ſines qui ſont libres ; il ne faut cependant les acheter qu'avec de grandes précautions ; car c'eſt toûjours le même génie, le même naturel, les mêmes inclinations. A moins qu'on ne les achete fort jeunes, c'eſt à dire, dès l'âge de ſept ou huit ans, il eſt difficile de les dreſſer & d'en faire de bons domeſtiques, & il s'en faut toûjours beaucoup qu'ils reſiſtent au travail autant que les Negres. Quand par un bonheur extraordinaire ils ſe mettent au bien, ils ſont aſſez adroits, aſſidus, & affectionnez à leurs maîtres, mais plutôt par jalouſie contre les autres eſclaves Negres, que par une veritable amitié.

Il y a encore une autre difficulté, c'eſt de les marier quand l'âge ou le beſoin le demande. Car il eſt très-rare qu'un Caraïbe veuille épouſer une Negreſſe, & une Negreſſe ne ſe réſoudra preſque jamais de prendre un Caraïbe ; & on trouve ſouvent les mêmes difficultez à les marier enſemble, quoiqu'en achetant mâle & femelle on ait obſervé qu'ils fuſſent du même pays, parce qu'il arrive ſouvent qu'ils ſont voiſins, qu'ils parlent la même langue, qu'ils ayent les mêmes coûtumes ; mais avec tout cela s'ils ſont en guerre, ou

qu'il y ait quelque inimitié entre eux, 1694.
quoique sortis de leur pays encore enfans, il semble qu'ils ayent sucé la haine avec le lait, & il est impossible de les aprivoiser assez pour les réduire à ce point-là. Il faut donc s'informer avec soin de toutes ces choses avant de les acheter, afin de ne pas avoir dans la suite le chagrin de les voir se desesperer, se pendre ou manger de la terre pour se faire mourir, quand ils croyent avoir quelque sujet de déplaisir, ou qu'ils se voyent contrariez dans leurs sentimens. Je le répete encore une fois, ce sont de mauvais domestiques, à moins qu'on ne les prenne pour s'exercer dans la vertu de patience.

J'ai dit cy-devant que les hamacs des Caraïbes étoient bien meilleurs que ceux qui sont faits par les François ou par les Anglois : outre qu'ils sont bien mieux croisez, il faut convenir que le fil qui les compose est plus tors & bien mieux filé. Ils ne se servent point de roüet comme nous ; ils filent à la main, leurs fuseaux sont d'un bois le plus pesant qu'ils peuvent trouver ; & ils affectent quand ils filent de se mettre dans un lieu élevé, afin que le fuseau descendant plus bas, le fil soit plus tiré & plus

1694. allongé, & en même-tems plus tors. L'incommodité des hamacs Caraïbes, est qu'ils sentent horriblement l'huile & le roucou. On m'apprit que pour leur faire perdre cette odeur desagreable, & la couleur rouge dont ils sont peints, du moins en partie, il falloit après les avoir fait passer dans deux ou trois bonnes lessives, les étendre sur l'herbe, les aroucher & les laisser au soleil, & au serein pendant plusieurs jours, comme on fait en Europe pour blanchir les toiles. On peut après cela s'en servir, sans craindre de se rougir, ni de gagner l'épian, qui est en bon François la grosse verolle, à laquelle les Caraïbes sont fort sujets, & dont ils s'embarassent moins que les Européens, parce qu'ils la guérissent plus facilement, & à moins de frais, de peines & de risques.

On peut compter qu'un hamac Caraïbe durera autant, & peut être plus, que trois hamacs François. Je me suis servi de celui que je viens de dire que j'avois acheté, pendant plus de dix ans. Je l'ai porté avec moi dans plusieurs voyages; je l'ai mis à la lessive une infinité de fois, & au bout de ce tems-là, il ne me paroissoit pas plus usé que

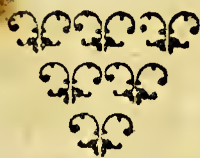
1694. quand je l'achetai. Il n'y avoit que les compartimens noirs qui étoient entierement effacé, & au lieu que dans le commencement il étoit d'un rouge foncé, il étoit devenu à la fin d'une couleur de chair fort claire.

Au commencement du mois de Décembre, le Supérieur de nôtre Mission me chargea d'aller au cul de sac François pour voir l'endroit qui seroit le plus commode pour bâtir une Eglise & un Presbytere. Ce quartier commençoit à se peupler ; & comme il est très-beau & très-étendu, il y avoit apparence qu'il seroit bien tôt rempli d'habitans, dès qu'il y auroit un Curé résident.

Etablissement d'une Paroisse au cul de sac François.

Le sieur de la Vigne-Granval, Capitaine des Milices de ce quartier-là, pressoit beaucoup pour qu'on fît cet établissement, mais il ne se pressoit point du tout d'y contribuer, ni d'offrir le terrein qui étoit necessaire. Un autre Officier fort riche, appellé le Sieur du Bois-Jourdain qui avoit une Sucrerie en ce quartier-là, & qui en faisoit faire encore une autre ; & un Provençal nommé Saffren, pressoient sans relâche l'Intendant & nôtre Supérieur d'établir un Curé. Tous vouloient la Paroisse dans le voisinage de leurs habitations, mais

1694. pas un ne la vouloit chez soi. A la fin le Sieur Joyeux Capitaine de Cavalerie, dont j'ai déja parlé, qui avoit une très-belle place dans le milieu des terres de ces trois Messieurs, offrit de donner le terrein necessaire pour l'Eglise & le presbytere avec leurs dépendances, à condition d'avoir le premier banc dans l'Eglise, & de n'être point obligé à se cottiser pour la construction des bâtimens. Monsieur de Mareuil Lieutenant de Roi à la Cabesterre y devoit aussi aller, & j'eus ordre de veiller à ce que l'Eglise & la maison curiale fussent placées dans un endroit sain & commode, & qu'il y eut du terrein suffisant pour le cimetiere, le jardin & la savanne du Curé. C'étoit naturellement au Pere Martelli Curé de la Trinité d'où ce quartier dépendoit, à faire ce voyage, mais il étoit broüillé avec le Lieutenant de Roi, qui lui donnoit tous les jours de nouveaux sujets de chagrin.



CHAPITRE III.

L'Auteur va au cul de sac François. Description d'un carbet de Caraïbes.

JE partis du Macouba le 12. de Decembre après que j'eus dit la Messe. Je chargeai mon voisin le Pere Breton du soin de ma Paroisse ; je dînai en passant à la grande ance, & j'arrivai d'assez bonne heure au Bourg de la Trinité chez Monsieur de Marcuil, pour aller avec lui coucher chez Monsieur Joyeux à la riviere des Gallions.

Nous en partîmes le lendemain matin. Comme Monsieur Joyeux ne demeuroit pas au quartier où nous allions, & qu'il n'y avoit chez lui qu'un Commandeur & des Negres, dont les provisions ordinaires ne nous auroient pas accommodé : il avoit eu soin de faire mettre dans son canot les provisions de bouche dont nous pouvions avoir besoin, afin de n'être pas obligé d'aller chez pas un de ses voisins, avant que l'affaire fut terminée. Précaution sage, dont nous vîmes l'utilité ; quand nous

1694. fûmes aux trois quarts du cul de sac Robert, car nous fûmes surpris d'un coup de vent d'Oueſt ſi violent, que ſi nous n'euſſions trouvé la pointe à la Roſe pour nous mettre à couvert, je ne ſçai ce qui ſeroit arrivé de nôtre canot, & de ceux qui étoient dedans.

Pointe à la Roſe.

Cette Pointe à la Roſe eſt un cap qui forme le côté oriental du cul de ſac Robert. Un Caraïbe qui y demeure en a pris le nom, ou lui a donné le ſien ; je ne ſçai pas bien lequel des deux. Mais ce que je ſçai très-bien, c'eſt que cette pointe nous fut d'un grand ſecours ; nous y échoüâmes nôtre canot, & pendant que les Negres le déchargeoient pour le tirer plus haut, nous entrâmes dans le carbet du Sieur la Roſe. A la peur près, je ne fus pas trop fâché de cette avanture, qui me donnoit le moyen de voir les Caraïbes dans leurs maiſons, après les avoir vûs dans leurs pirogues.

Le Caraïbe la Roſe eſt Chrétien, auſſi-bien que ſa femme, & dix ou douze enfans qu'il a eu d'elle, & de quelques autres qu'il avoit avant d'être baptiſé. Il nous reçût fort civilement, il avoit un caleçon de toile ſur un habit d'écarlate tout neuf de pied en cap, c'eſt-à-dire, qu'il venoit d'être rocoüé, car il

n'étoit gueres plus de neuf heures quand 1694.
nous entrâmes chez lui. Sa femme avoit une pagne autour des reins qui lui descendoit jusqu'à mi-jambes. Nous vîmes deux de ses filles de quinze à seize ans, qui n'avoient que les anciens habits de la Nation quand nous parûmes, c'est-à-dire, le camisa, les brodequins & les bracelets; mais un moment après elles se firent voir avec des pagnes. Pagne est un morceau de toile dont les femmes s'enveloppent le corps au déffaut des aisselles, qui fait ordinairement deux tours, & dont les bouts qui se croisent, se replient en dedans pour le tenir ferme, & qui va pour l'ordinaire jusqu'au milieu des jambes. Il y a des pagnes plus courtes, mais rarement de plus longues. Cette espece d'habillement est fort commode, se met & s'ôte facilement; les hommes & les femmes s'en servent également dans toute la côte de Guinée. La Rose avoit quatre grands garçons bien rocoüez, avec la bande de toile à la petite corde. Le reste des enfans étoient petits, & vêtus comme ils étoient venus au monde, à l'exception de leur ceinture de rassade. Nous trouvâmes une grosse compagnie dans ce carbet; il y avoit près de tren-

Ce que c'est que Pagne.

1694. te Caraïbes qui s'y étoient rendus, à l'occasion dont je parlerai tout à l'heure.

Carbets, maisons des Caraïbes.

Les maisons des Caraïbes s'appellent Carbets, je ne sçai point l'étimologie de ce nom-là. Je n'ai jamais entendu dire qu'il y en eût dans toute la Martinique d'autre que celui de la Rose. Ce carbet avoit environ soixante pieds de longueur, sur vingt-quatre à vingt-cinq pieds de large; il étoit fait à peu près comme une halle. Les petits poteaux avoient neuf pieds hors de terre, & les grands à proportion. Les chevrons touchoient à terre des deux côtez, les lattes étoient de roseaux, & la couverture qui étoit de feuilles de Palmiste, descendoit aussi bas que les chevrons. Un des bouts du carbet étoit entierement fermé avec des roseaux, & couvert de feuilles de Palmiste, à la reserve d'une ouverture pour aller à la cuisine. L'autre bout étoit presque tout ouvert. A dix pas de ce bâtiment il y en avoit un autre de la grandeur à peu près de la moitié du premier, qui étoit partagé en deux par une palissade de roseaux. Nous y entrâmes, la premiere chambre servoit de cuisine; sept ou huit femmes ou filles étoient occupées à faire de la

cassave. La seconde chambre servoit 1694.
apparemment pour coucher toutes ces Dames avec les enfans qui ne sont pas encore admis dans le grand Carbet ; il n'y avoit d'autres meubles que des paniers & des hamacs aussi-bien que dans le grand Carbet. La Rose avoit auprès du sien un coffre, un fusil, un pistolet, un sabre & un gargousier. Ses quatre grands garçons étoient aussi armez, & avoient parfaitement bien fait leur devoir quand les Anglois avoient attaqué l'Isle. Quelques Caraïbes travailloient à des paniers : c'est-là où j'observai pour la premiere fois la maniere de les faire. Je vis aussi deux femmes qui faisoient un hamac qui étoit sur un métier comme je l'ai décrit ci-devant. Les arcs, les fleches, les boutons, étoient en grand nombre, proprement attachez aux chevrons. Le plancher étoit de terre battuë, fort net & fort uni, excepté sous les sablieres où il y avoit un peu de pente. Il y avoit un assez bon feu vers le tiers de la longueur du Carbet, autour duquel huit ou neuf Caraïbes accroupis comme quand on fait ses necessitez, fumoient en attendant que quelques poissons qu'on appelle des coffres fussent cuits. Ces Messieurs nous

1694. avoient fait leurs civilitez ordinaires sans changer de posture, en nous disant: *Bon jour compere, toi tenir taffia.* Ils connoissoient Monsieur Joyeux, & l'aimoient, parce que quand ils alloient à sa sucrerie il leur faisoit donner du sirop pour faire leur ouycou, & ne manquoit jamais de les faire boire, ce qui est un moyen infaillible pour gagner leur amitié.

Comme les Caraïbes cuisent leur poisson.

Les poissons dont je viens de parler, étoient par le travers du feu entre le bois & les charbons pêle mêle. Je les pris d'abord pour quelques restes de buches, ne pouvant m'imaginer qu'on fît la cuisine d'une si étrange façon. Je le dis au compere la Rose qui me répondit que c'étoit leur maniere; & que quand j'aurois goûté de ces poissons, il étoit assuré que je les trouverois bons, & que j'avoüerois que les Caraïbes n'étoient pas si mauvais cuisiniers que je me l'imaginois. On me permettra bien ici de ne pas rapporter précisement ses paroles, je crois que le sens suffit, & il est exactement tel que je viens de le dire.

Cependant l'heure de dîner s'approchoit, & l'air de la mer nous avoit donné de l'appetit. Je dis donc aux

Negres de Monsieur Joyeux d'apporter 1694.
une nappe, & voyant au coin du Carbet une belle natte étenduë je crûs que c'étoit l'endroit où ces Messieurs devoient prendre leur repas, & qu'en attendant qu'ils en eussent besoin, nous pourrions bien nous en servir. J'y fis jetter la nappe avec quelques serviettes; on apporta du pain, du sel & un plat de viande froide. Monsieur de Mareüil & Monsieur Joyeux me presserent de prendre place, c'est-à-dire de m'asseoir sur la natte. Après les complimens ordinaires je m'assis, ces Messieurs en firent autant; & nous commencions déja à manger quand nous prîmes garde que ces Caraïbes nous regardoient de travers, & parloient à la Rose avec quelque sorte d'alteration. Nous lui en demandâmes la raison, il nous dit qu'il y avoit un Caraïbe mort sous la natte où nous étions assis, & que cela fâchoit beaucoup ses parens. Nous nous levâmes sur le champ, & fîmes ôter tout nôtre appareil. Le compere la Rose fit apporter une autre natte qu'on étendit dans un autre endroit, nous nous y mîmes, & continuâmes nôtre repas à nôtre aise, & fîmes boire Monsieur de la Rose & toute la compagnie, afin de

1694. reparer le ſcandale que nous leur avions donné en nous aſſeyant ſur leur mort. De cette maniere nous redevînmes amis comme auparavant.

Dans l'entretien que nous eûmes avec la Roſe pendant que nous mangions, nous aprîmes que tous ces Caraïbes s'étoient aſſemblez chez lui pour celebrer les obſeques d'un Caraïbe qui étoit ſous la natte où nous nous étions aſſis d'abord, & qu'on n'attendoit plus que quelques-uns de ſes parens de l'Iſle S. Vincent pour l'enterrer tout à fait. Car il eſt neceſſaire que tous ſes parens voyent qu'il eſt mort de mort naturelle pour le croire ; de maniere que s'il s'en trouvoit un ſeul qui ne l'eût pas vû, tous les autres enſemble ne ſeroient pas ſuffiſans pour le lui perſuader ; au contraire il croiroit qu'ils auroient tous contribué à ſa mort, & il ſe croiroit obligé par honneur d'en tuer quelqu'un pour la venger. Cette coûtume & ce point d'honneur nous parurent fort incommodes & fort impertinens. Je crois que nôtre hôte auroit bien voulu que ce Caraïbe ne lui eût pas fait l'honneur de choiſir ſon Carbet pour mourir, parce que cette groſſe compagnie diminuoit beaucoup

Coûtume des Caraïbes touchant la mort de leurs parens.

ſon manioc, dont il n'avoit peut être 1694.
que la proviſion bien juſte pour ſa famille.

Après que nous eûmes dîné, je demandai ſi comme ami du deffunt nous ne pourrions pas le voir. La Roſe me dit qu'ouy, & que cela feroit plaiſir à toute la compagnie, ſur tout ſi nous buvions & faiſions boire à ſa ſanté; il fit auſſi-tôt lever la natte & les planches qui couvroient la foſſe. Elle étoit faite comme un puits, d'environ quatre pieds de diamettre, & de ſix à ſept pieds de profondeur. Le corps y étoit à peu près dans la même poſture que j'ai décrit ceux qui étoient autour du feu. Ses coudes portoient ſur ſes genoux, & les paulmes de ſes mains ſoûtenoient ſes joües; il étoit proprement peint de rouge avec des mouſtaches & des rayes noires, d'une autre teinture que les ordinaires qui ne ſont que de genipa. Ses cheveux étoient liez derriere ſa tête, ſon arc, ſes fleches, ſon bouton & ſon couteau étoient à côté de lui. Il n'avoit du ſable que juſques aux genoux, autant ſelon les apparences, qu'il en falloit pour le ſoûtenir dans la poſture où il étoit, car il ne touchoit point aux bords de la foſſe. Je demandai ſi on le

Comme les Caraïbes ſont enterrez.

1694. pouvoit toucher, & on m'en laissa la liberté toute entiere. Je lui touchai les mains, le visage & le dos, tout cela étoit très-sec, & ne rendoit aucune mauvaise odeur, quoiqu'on m'assurât qu'on n'avoit pris aucune autre précaution que de le rocoüer aussi-tôt qu'il fut expiré, après quoi on l'avoit mis dans la fosse comme nous le voyions. Les premiers de ses parens qui étoient venus avoient ôté le sable pour visiter le corps ; & comme il ne rendoit aucune mauvaise odeur, on n'en avoit point remis pour n'avoir pas la peine de l'ôter à chaque nouveau parent qui arriveroit. On nous dit que quand tous l'auroient vû, on empliroit la fosse entierement & à demeure. Nous ne manquâmes pas de boire & de faire boire la compagnie à la santé du défunt, après quoi on remit les planches qui fermoient la fosse, & la natte par dessus. Il y avoit près de cinq mois qu'il étoit mort. J'aurois bien voulu qu'il fût arrivé quelque parent pendant que nous étions là, nous eussions été témoins de leurs ceremonies, mais il n'en vint aucun.

Cependant les poissons qui étoient au feu étant cuits, & ces Messieurs ayant appetit ; les femmes apporterent

deux ou trois matatous chargez de caſ- 1694.
ſaves fraîches & encore chaudes, avec
deux grands coüis, dont l'un étoit plein
de taumali de crabes, & l'autre de
pimentade. Cela étoit accompagné d'un
grand panier de crabes boüillies, des
coffres qui étoient au feu, & de quelques
poiſſons à grandes écailles cuits
de la même façon.

Leur maniere de prendre leur repas.

Quoique j'euſſe aſſez bien dîné, je ne laiſſai pas de m'approcher du matatou afin de goûter leur poiſſon & leur ſaulce. Ce qu'il y a de commode avec ces gens-là, c'eſt que leur table eſt ouverte à tout le monde, on n'a pas beſoin d'être invité ni d'être connu pour s'y mettre; ils ne prient jamais perſonne, mais auſſi ils n'empêchent qui que ce ſoit de manger avec eux. Monſieur de la Roſe & ſes quatre garçons firent le ſigne de la croix & dirent le *Benedicite*, les autres s'en diſpenſerent parce qu'ils n'étoient pas Chrétiens, quoiqu'ils euſſent peut-être été déja baptiſés, & qu'ils fuſſent encore prêts de l'être autant de fois qu'on leur donneroit un verre d'eau-de-vie.

J'expliquerai ce que c'eſt que le taumali quand je parlerai des crabes. Pour leur pimentade c'eſt du ſuc de

1694. manioc bouilli avec du jus de citron, dans lequel ils écrasent une si grande quantité de piment, qu'il est impossible à tout autre qu'à eux d'en user. J'ai déja dit que c'étoit leur saulce favorite & universelle. Il faut faire une autre remarque, qui est qu'ils ne se servent jamais de sel; ce n'est pas qu'ils en manquent; il y a des salines naturelles dans toutes les Isles où ils pourroient s'en fournir, mais il n'est pas de leur goût non plus que la viande ou le poisson boüilli. J'ai sçeu d'eux-mêmes qu'excepté les crabes qui sont la meilleure partie de leur nourriture, ils ne mangent rien qui soit cuit dans l'eau, tout est roti ou boucané. Leur maniere de rotir est d'enfiler la viande par morceaux, ou les oiseaux quand ils sont petits dans une brochette de bois, & de la planter en terre devant le feu, & quand on juge que la viande est cuite d'un côté, on lui fait faire un demi tour afin que l'autre côté se cuise: mais quand c'est un oiseau un peu gros comme un perroquet, un ramier ou une poule, ils ne prennent pas la peine de les plumer ni de les vuider. Ils les jettent tout chauffez & tout vétus dans le feu, & quand la plume est rotie,

Les Caraïbes n'usent point de sel.

Maniere de cuire les viandes.

ils jettent dessus des cendres & des charbons, & les laissent en cet état le tems qu'ils jugent necessaire pour leur cuisson, après quoi ils les retirent ; ils enlevent facilement la croute que les plumes & la peau ont faite sur la chair, ils ôtent les boyaux & le jabot, & mangent ainsi l'oiseau. J'en ai mangé plusieurs fois de cette maniere ; j'en ai accommodé moi-même comme je viens de dire, & j'ai toûjours trouvé que la chair toute remplie de son suc étoit d'une tendreté & d'une délicatesse admirable. Ceux qui ne me croyent pas en peuvent faire l'experience à peu de frais, & se convaincre de la verité ou de la fausseté de ce que je rapporte. 1694.

Je goutai des poissons à grandes écailles, qu'on dépoüilla comme si on les avoit tirez d'un étui. La chair étoit très-bonne, bien cuite & si grasse qu'on eût dit qu'on l'avoit remplie de beure. Il est vrai que ce poisson est d'ordinaire assez gras ; mais il faut convenir que quand il est cuit, sans que l'eau, le beurre ou l'huile ayent changé la bonté de son suc, en s'y mêlant, il ne peut être que beaucoup meilleur.

Le Coffre est un poisson ainsi appellé Poisson appellé Coffre.

1694. parce qu'il eſt couvert d'une écaille aſſez mince, ſeche & très-dure. De la queüe juſques à la tête qui eſt jointe au corps ſans qu'il y paroiſſe aucune diſtinction, il eſt triangulaire, & ſa tête a la même figure. Lorſqu'on ouvrit par un des angles un de ceux qui avoient été ſervis ſur le matatou, on eût dit que c'étoit un pâté chaud qu'on venoit d'ouvrir; l'odeur étoit bonne, la chair blanche & bien cuite; & quoique ce poiſſon ne paſſe pas pour un des meilleurs, peut être parce qu'il a plus d'écaille que de chair, je le trouvai très-bon & très ſucculent.

C'étoit un vrai plaiſir de voir cette grande bande de Caraïbes accroupis ſur leur derriere comme des ſinges, manger avec un appetit qui en auroit donné à un malade, ſans dire une ſeule parole, & épluchant avec une adreſſe & une viteſſe admirable les plus petits pieds des crabes. Ils ſe leverent avec auſſi peu de ceremonie qu'ils en avoient fait pour s'aſſeoir; ceux qui avoient ſoif allerent ſe deſalterer avec de l'eau, quelques-uns ſe mirent à fumer, une partie ſe mit au lit, & le reſte entra dans une converſation où je n'entendois

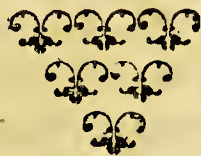
rien, parce qu'elle étoit en Langue Caraïbe. 1694.

Les femmes vinrent ôter les matatous & les coüis, les filles nettoyerent le lieu où l'on avoit mangé, & toutes ensemble avec les petits enfans se retirerent à la cuisine où nous allâmes les voir manger en la même posture & d'aussi bon apetit que les hommes venoient de faire. Je fus un peu surpris que les femmes n'eussent pas mangé avec leurs maris, ou si c'étoit une regle chez la Nation, pourquoi Madame la Rose comme Chrétienne & maîtresse de la maison n'en eût pas été excepté. J'en dis ma pensée à son mari, qui me répondit que la coûtume ne le permettoit pas; que jamais les femmes ne devoient manger avec leurs maris; & que quand même il eût été seul, il n'eût mangé qu'avec ses grands garçons, & que sa femme, ses filles, & le reste des enfans eût mangé à la cuisine. Cette coûtume toute extraordinaire qu'elle paroisse d'abord, n'est pas trop sauvage; après quelques reflexions elle m'a paru remplie de bon sens, & fort propre pour contenir ce sexe superbe dans les bornes du devoir, & du respect qu'il doit aux hommes.

Les femmes ne mangent jamais avec leurs maris.

1694. Les Caraïbes ne sont pas les seuls qui en usent ainsi ; je rapporterai dans un autre endroit quelques exemples sur lesquels les Européens devroient se regler pour éviter bien des chagrins.

Nous demeurâmes au carbet de la Rose jusques sur les trois heures après midi. Le vent s'étoit calmé tout à-fait, il ne restoit plus que la mer qui étoit fort grosse ; mais le fils aîné de la Rose s'étant offert de venir avec nous, & trois autres Caraïbes attirez par l'esperance de l'eau-de-vie, nous ayant fait la même avance, nous les prîmes au mot ; & quoique nous eussions déja sept Negres dans le canot, nous jugeâmes que ce secours ne nous seroit pas inutile ; que le jeune la Rose nous piloteroit mieux que le Negre de Monsieur Joyeux, & que le nombre de nos nageurs étant augmenté de quatre personnes, nous irions plus vite & plus seurement.



CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Deſcription du cul-de-ſac François.

NOus partîmes du cul-de-ſac Robert ſur les trois heures, le fils de la Roſe gouvernoit le canot; nos ſept Negres & les trois Caraïbes nageoient à l'envie les uns des autres, & nous firent paſſer en moins de deux heures les quatre lieuës qu'il y a de la pointe à la Roſe au cul-de-ſac François. Malgré la groſſe mer & un grain de vent que nous eûmes en paſſant le cul-de-ſac ou la plaine aux roſeaux, nous ne reçûmes aucun coup de mer, & ne prîmes pas une ſeule goutte d'eau. Cul de-ſac François.

Il étoit environ cinq heures quand nous arrivâmes au cul-de-ſac François. Il s'en faut bien qu'il ſoit auſſi beau que le cul-de-ſac Robert, ſoit pour la largeur, ſoit pour la profondeur; c'eſt à dire pour ſon enfoncement dans les terres; car pour la profondeur de l'eau il y en a aſſez pour porter des vaiſſeaux, ſi une barre de ſable mouvant qui eſt à ſon entrée ne les en empê-

1694. choit. Cette barre change de situation selon le changement des marées, ou selon qu'elle est transportée çà & là par la violence de la riviere quand elle est débordée. Il y a quelques Islets qui forment ce cul-de-sac, dans l'un desquels on trouve des pierres de taille blanches assez tendres, dont on se sert pour faire les fourneaux des sucreries, c'est-à-dire qui resistent assez bien au feu, quoique beaucoup moins que les pierres grises de la Basse-terre & les rougeâtres qu'on trouve aux environs du cul-de-sac de la Trinité. La riviere porte le nom du cul-de-sac où elle se trouve; elle peut avoir trente-cinq à quarante toises de large, elle est très-profonde. La mer qui y monte la rend sallée jusques à deux mille pas ou environ de son embouchûre. La pente de son lit la fait pour lors devenir en torrent comme les autres rivieres de l'isle. Les arbres qu'on appelle Paletuviers ou Mangles, qui la bordent des deux côtez, rétrecissent beaucoup son lit; mais ils y font un ombrage des plus agreables, & rendent ses bords inaccessibles aux ennemis qui voudroient y faire des descentes; de sorte qu'on n'a à garder que les endroits où

l'on a fait des ouvertures pour le passage des canots, & pour la commodité de charger les barques qui y montent jusqu'à mille pas ou environ. Il est vrai qu'on paye un peu cherement le service que ces arbres rendent à ceux qui passent sur cette riviere, en les deffendant de l'ardeur du soleil ; car ils entretiennent un si prodigieux nombre de moustiques & de maringoins, que l'air en est quelquefois épaissi, d'où ces insectes se répandent dans les habitations voisines en si grande quantité qu'il seroit impossible d'y demeurer si le vent ne les emportoit, ou si on ne les chassoit des maisons avec la fumée, & par le soin qu'on a de fermer les portes & les fenêtres des chambres où l'on veut dormir avant le coucher du soleil, & de n'y point porter de lumiere lorsqu'on se retire. Cette riviere est fort poissonneuse, parce que le poisson y est en seureté, n'ayant pas moyen d'y jetter la senne à cause des racines de paletuviers sous lesquelles il se retire ; de sorte qu'on n'y peut pêcher qu'à la ligne & avec des nasses. Ces deux expediens sont bons, & on prendroit assez de poisson si les requiens & les bécunes qui frequentent 1694.

1694. fort cette riviere, ne rompoient ou n'emportoient les nasses quand ils y voyent du poisson, ou ne coupoient celui qui pend à la ligne.

Habitations des sieurs Joyeux & de la Vigne-Granval

L'habitation de Monsieur Joyeux est un terrein uni de mille pas en quarré, bornée d'un côté par la riviere dont je viens de parler, & separée de celle de Monsieur Dubois-Jourdain par un ruisseau d'eau douce qui se jette dans la riviere. Il n'y avoit pas une heure que nous étions arrivez, que Monsieur de la Vigne-Granval nous vint prier d'aller loger chez lui, & nous en pressa si fort, que malgré la resolution que nous avions fait de n'aller chez personne, nous nous embarquâmes avec lui, & allâmes à sa maison. Elle est à cinq ou six cens pas plus haut que l'endroit où la riviere n'est plus navigeable pour les barques : mais il a creusé un canal de neuf à dix pieds de large qui porte les canots & les chaloupes jusqu'à la porte de sa sucrerie, avec des rigolles qui traversent sa savanne, par le moyen desquelles il a desseché ses terres basses & noyées, & d'un marais inutile qui causoit un très-méchant air, il en a fait de très-belles prairies où il pourra

planter des cannes dans la ſuite ; à 1694.
quoi il faut ajoûter que ſon canal luy donne la facilité d'embarquer ſes marchandiſes à la porte de ſa maiſon, ſans avoir beſoin de cabrovets ou charettes pour les tranſporter.

Nous reconnûmes dès qu'il fut nuit combien nous avions été ſages d'accepter ſes offres & de venir loger chez lui, puiſque malgré toutes les précautions qu'il avoit priſes pour éloigner de ſa maiſon les mouſtiques & les maringoins, il y en avoit encore aſſez pour deſeſperer ceux qui n'y ſont pas accoûtumez ; d'où il eſt aiſé de juger ce qui nous ſeroit arrivé ſi nous fuſſions reſtez dans les caſes de Monſieur Joyeux, où il ne demeure pour l'ordinaire qu'un Commandeur, des Ouvriers & des Negres, qui ſont accoûtumez, du moins en partie, à ces ſortes d'incommoditez, ou qui s'en exemptent en faiſant dans leurs caſes une fumée ſi épaiſſe qu'elle ſeroit inſupportable à tout autre qu'à eux.

Le Mardi 14. Decembre tous les habitans qui avoient été avertis de nôtre arrivée, ſe trouverent chez Monſieur de la Vigne. Je dis la Meſſe dans une petite Chapelle qu'il avoit fait bâtir à

1694. côté de sa maison. Après que j'eus achevé les divins Mysteres, je dis à l'Assemblée que les Superieurs ayant reconnu la necessité où ils étoient d'avoir un Curé résident, étoient resolus de leur accorder ce qu'ils demandoient si instament, d'autant plus que la Paroisse de la Trinité augmentant tous les jours, il seroit doresnavant tout-à-fait impossible au Curé qui la servoit de les secourir dans leurs besoins. Je leur fis voir qu'il ne falloit pas beaucoup compter sur celui qui s'établissoit au cul de-sac Robert qui auroit assez d'affaires chez lui pour l'occuper tout entier; outre que les chemins par terre étant presque impratiquables, sur tout dans la saison des pluyes, ils seroient obligez de l'aller chercher, & de le reconduire dans leurs canots, ce qui ne pourroit se faire sans déranger beaucoup le travail de leurs habitations. Je leur proposai les offres de Monsieur Joyeux & la justice de ses prétentions. Je les exhortai à ne pas differer la conclusion d'une affaire pour laquelle Monsieur le Lieutenant de Roi étoit venu exprès sur les lieux; & enfin je les assurai que chacun pouvoit dire son sentiment avec toute sorte de liberté;

Etablissement d'une Paroisse au cul-de-sac François.

& que si quelqu'un se trouvoit en état de faire des offres plus avantageuses que celles de Monsieur Joyeux, on les écouteroit avec plaisir. 1694.

Il y eut quelques legeres contestations, mais enfin on convint que Monsieur Joyeux & ses ayans-cause auroient le premier banc dans l'Eglise, & qu'ils seroient exempts des contributions pour le bâtiment ou réparations de l'Eglise & du Presbytere; au moyen dequoi Monsieur Joyeux donna tout le terrein necessaire pour l'édifice de l'Eglise & du Presbytere, pour le Cimetiere & le jardin du Curé, avec le droit de mettre deux chevaux du Curé dans sa savanne. L'Acte fut dressé & signé, après quoi on proceda à l'élection d'un Marguillier qui fut le sieur de la Vigne. Tous les habitans se cottiserent eux-mêmes pour la dépense de ces bâtimens avec beaucoup de generosité, & donnerent leurs billets au nouveau Marguillier.

Nous fûmes après dîné visiter le terrein, je le choisis à côté du ruisseau dont j'ai parlé. Je marquai avec des piquets le lieu de l'Eglise, du Cimetiere, de la maison Curiale & de son jardin; Monsieur Joyeux nous laissant

1694. les maîtres de ſon terrein. En attendant qu'on pût bâtir l'Egliſe, on convint qu'on ſe ſerviroit de la ſalle de la maiſon curiale pour y dire la Meſſe, & qu'on commenceroit le bâtiment inceſſamment. Cependant on fit une croix de bois pour planter dans le milieu de l'endroit deſtiné pour le Cimetiere; & on ſe preſſa de faire une petite Chapelle de fourches en terre, palliſſadée de roſeaux & couverte de paille, où en cas qu'il vînt quelque Religieux avant que la maiſon fut faite, il pût dire la Meſſe ſans incommoder Monſieur de Granval. On y travailla dès ce moment, & le lendemain les habitans preſſerent ſi bien l'ouvrage, que cette Chapelle longue de vingt-ſix pieds & large de quatorze, fut achevée le Jeudi au ſoir, & le Cimetiere preſque renfermé avec une liziere du bois immortel.

On s'étonnera peut-être que Monſieur Joyeux ait été recompenſé pour la ceſſion de ſon terrein, & que Monſieur Monel ne l'ait point été pour celui où l'Egliſe du cul-de-ſac Robert a été bâtie. En voici la raiſon. Le terrein qu'on avoit pris dans la ſavanne de Monſieur Monel étoit ſur les

cinquante pas que le Roy se reserve 1694.
autour des Isles, en les mesurant, non pas tout à fait du bord de la mer, mais de l'endroit où l'herbe peut croître : quoique le Roi accorde la joüissance de ces cinquante pas à ceux qui ont le terrein qui est au dessus, il se reserve toûjours la faculté de le reprendre quand il lui plaît, ou que le besoin le demande, & c'est ce qui étoit arrivé à Monsieur Monel, qui par consequent n'avoit rien à prétendre pour le terrein où l'Eglise & la maison Curiale avoient été bâties ; au lieu que Monsieur Joyeux n'étoit pas dans ce cas-là. Son terrein étoit bien éloigné des cinquante pas du Roi, & comme il en étoit le maître absolu, la justice vouloit qu'on le recompensât en quelque sorte du present qu'il faisoit à l'Eglise & au public.

Le Vendredi matin je benis la Croix & la plantai. Je benis aussi la Chapelle ; j'y dis la Messe & communiai beaucoup de personnes. On fit marché avec des Charpentiers pour la maison Curiale, à laquelle on devoit donner trente-six pieds de long sur dix-huit pieds de large. Ils la devoient rendre parfaite dans six mois. Je fus fort

1694. content des habitans de cette nouvelle Paroisse ; ils apporterent des tapis d'Indienne pour tapisser la Chapelle, & donnerent de la toile pour faire des nappes, & les autres linges necessaires à une Eglise. Ils prierent le Marguillier de faire une collecte chez eux pour achepter des Vases sacrez, & des ornemens, parce que ceux dont je m'étois servi appartenoient à Monsieur de la Vigne.

Nous partîmes après dîné. Nous remîmes à la pointe à la Rose les quatre Caraïbes que nous y avions pris, qui étoient fort contens de leur voyage, où ils avoient bû de l'eau de vie à discretion, & en emportoient encore chacun une calebasse. Nous arrivâmes avant la nuit chez Monsieur Joyeux où nous couchâmes, & le Samedi de grand matin je m'en retournai à ma Paroisse. Je trouvai au fond Saint Jacques le Superieur de nôtre Mission, je lui rendis compte de ce qui avoit été fait ; il me remercia de la peine que j'avois prise, & me pria de me trouver au Moüillage le second jour de l'année prochaine, afin de l'accompagner au Fort-Royal où il devoit aller faire les complimens du nouvel an

à Monsieur le Comte de Blenac, & lui parler de l'établissement de la nouvelle Paroisse du cul-de-sac François, afin de la faire mettre sur l'état.

Je passai le reste du mois dans ma Paroisse, où les Fêtes de Noël me donnerent assez d'occupation ; car un Missionnaire qui veut s'acquitter de ses devoirs a toûjours du travail, & ne trouve jamais du tems de reste.

CHAPITRE V.

Description de la Ville & de l'Eglise du Fort Royal. Mort extraordinaire de quelques personnes nouvellement venuës de France. Conseil Souverain de la Martinique.

LE premier jour de l'année 1695. je receus les complimens de tous mes Paroissiens, & des presens de la plus grande partie. On me donna entre autres choses une chevre, ou comme on dit aux Isles une cabritte, avec les trois petits qu'elle avoit eu de sa derniere portée. C'étoit la plus belle & la meilleure bête qu'on pût voir. Je priai Monsieur Michel de la souffrir dans sa 1695.

1695. savanne avec les siennes. Elle auroit peuplé toute une Isle tant elle étoit féconde; car elle faisoit trois portées en treize ou quatorze mois, & trois petits à chaque portée, & quelquefois quatre. Les chevreaux ou cabrittons des Isles, châtrez lorsqu'ils sont encore au lait, sont très-estimez, leur chair est tendre, grasse, delicate, & de très-facile digestion. Je partis le Dimanche après le Service pour le Moüillage, où j'arrivai d'assez bonne heure pour faire mes complimens à l'Intendant, au Gouverneur, aux Communautez Religieuses, & à mes amis particuliers.

Chevreaux ou cabrittons châtrez au lait.

Nous partîmes nôtre Superieur & moi dans le canot de Louis Galere sur les trois heures après minuit. Il étoit environ sept heures quand nous arrivâmes au Fort-Royal. Nous allâmes dire la Messe aux Capucins, & prendre le chocolat chez Monsieur Houdin; & en attendant qu'on pût voir Monsieur le General, je m'occupai à considerer l'Eglise & les maisons de cette nouvelle Ville. Les rues sont tirées au cordeau & bordées de maisons de differentes especes. Il y en avoit déja plusieurs de maçonnerie dont la plûpart mena-

çoient ruine, parce que tout le terrein 1695.
où la Ville eſt ſituée eſt un ſable mouvant, dans lequel, quand on veut faire les fondemens d'un édifice, plus on creuſe, & moins on trouve de ſolidité. On prétend même avoir experimenté que pour bâtir avec quelque ſorte d'aſſûrance, il falloit mettre le mortier & les premieres aſſiſes ſur une certaine herbe courte en maniere de chiendent dont ce terrein eſt tout couvert. On n'a pas crû devoir ſuivre cette obſervation en bâtiſſant l'Egliſe. On a fait un grillage qui a beaucoup coûté, & qui n'a pas empêché que les murs n'ayent travaillé beaucoup, & ne ſoient ſurplombez & ouverts en pluſieurs endroits. Cette Egliſe a environ cent trente pieds de longueur ſur trente pieds de large, avec deux Chapelles qui font la croiſée. Les fenêtres font à peu près le même effet que le capuchon des Capucins qui la deſſervent, c'eſt-à-dire qu'elles ſont formées par deux arcs de cercle qui font un angle fort pointu & fort deſagreable à la vûë. Le dedans étoit peu orné & fort mal propre; & pour la diſgracier encore davantage, on y a fait un portail de pierre de taille griſe dont les joints de plus d'un pouce

Ville du Fort Royal.

Egliſe Paroiſſiale deſſervie par les Capucins.

1695. sont remplis d'un mortier bien blanc, qui est terminé en pointe comme le comble sans amortissement & sans ornemens. Avec tout cela il ne manque pas de gens qui en ont envie, & qui se donnent assez de mouvement pour en débusquer les Capucins.

Nous allâmes saluer Monsieur le General sur les neuf heures. Il nous reçût très bien, il approuva ce qu'on avoit fait au cul de sac François pour l'établissement d'une nouvelle Paroisse, & nous promit de concourir avec l'Intendant pour la faire mettre sur l'Etat, & même de nous faire donner quelques quartiers avant qu'il y eust un Curé résident pour achepter les meubles qui lui seroient necessaires. Malgré toutes nos excuses il nous retint à dîner. En attendant l'heure nous fûmes rendre visite à Monsieur le Begue Lieutenant de Roi, à quelques autres Officiers, & à deux Conseillers qui demeuroient dans la Ville.

Nous partîmes un peu après quatre heures, & arrivâmes au Moüillage avant sept heures, ayant eu une bonne brise pendant tout le chemin. Je demeurai tout le Mardi au Fort S. Pierre pour achever mes visites, & recevoir celles

de mes amis. J'en partis le Mercredi de 1695.
grand matin, & fus dîner chez moi.

Le 10. de Janvier un vaisseau de la Rochelle nommé le Pont d'or arriva au Fort Royal : il y avoit plus de quatre mois que les vaisseaux qui étoient partis avec lui de France étoient arrivez, sans qu'on en eût pû apprendre aucune nouvelle. On étoit seur qu'il n'avoit point été pris, on le croyoit perdu ; son arrivée fit plaisir à bien du monde, & sur tout à quelques Marchands qui avoient été assez hardis pour assurer quarante mille écus à soixante & quinze pour cent, quoique selon toutes les apparences, ce vaisseau dût être péri en mer ; auquel cas c'étoit un present de dix mille écus qu'ils risquoient de faire à ceux qui leur avoient payé la prime.

Il vint dans ce vaisseau un assez grand nombre de passagers, & entre autres un de nos Religieux, appellé le Pere le Clerc, fils ou frere d'un Conseiller au Presidial d'Orleans. La longueur du voyage, & mille incommoditez qu'il avoit souffertes dans la traversée l'avoient rendu malade, cependant la fiévre l'avoit quitté trois semaines avant qu'il débarquât, & il avoit joüi d'une assez bonne santé depuis qu'il étoit à

Mort trés prompte d'un de nos Religieux.

1695. terre ; nôtre Medecin ne laissa pas de le faire saigner & purger au bout de dix ou douze jours, & l'étant venu voir sur le soir du jour qu'il avoit pris medecine, il le trouva à table prêt à souper. Il ne manqua pas à la ceremonie ordinaire des Medecins, il lui tâta le pouls, dont le mouvement extraordinaire lui ayant fait connoître que ce Religieux étoit très-mal, quoiqu'il ne sentît pour toute incommodité qu'un grand appétit & un petit mal de tête, qu'il prenoit pour l'effet de la medecine, il l'empêcha de souper, & sans lui en dire la raison, il fit ôter ce qu'on lui avoit servi, lui fit prendre seulement un boüillon, avec lequel il lui ordonna de s'aller mettre au lit. Il n'y eut rien à repliquer à cet arrêt souverain, il alla se coucher, pendant que le Pere Cabasson nôtre Superieur & un autre Religieux allerent reconduire le Medecin, qui leur dit d'avertir ce Religieux de se préparer à la mort, parce que suivant les indices de son pouls, il ne seroit pas envie le lendemain à midi. Cependant nos Peres ne voyant point d'altération ni de changement en lui, trois ou quatre heures après que le Medecin fut sorti, ils jugerent qu'il pouvoit bien s'être trompé,

& qu'un avertissement de cette nature 1695.
pouvoit lui faire une terrible impression ; & comme ce Religieux s'étoit confessé & avoit dit la Messe le jour précedent, ils crurent qu'il seroit assez tems de lui dire de penser à la mort le lendemain matin, en cas qu'il se trouvât plus mal. Le Pere Superieur se leva effectivement le lendemain deux heures avant le jour, & étant entré dans la chambre de ce Religieux, il le trouva presque sans connoissance. Il appella aussi-tôt son Compagnon qui l'avoit confessé, afin qu'il tâchât de le réconcilier pendant qu'il se prépareroit à lui donner l'Extrême-Onction, car pour le Viatique il n'étoit plus en état de le recevoir. A peine cette fonction fut-elle achevée qu'il entra en agonie, & mourut sur les neuf heures du matin. Dès qu'il fut expiré il rendit une grande quantité de sang par tous les conduits, & son corps devint en un moment tout noir & tout livide. C'étoit une marque infaillible qu'il avoit été ataqué du mal de Siam qui ne s'étoit point manifesté. Le Medecin ne manqua pas de publier par tout la justesse avec laquelle il avoit prédit cette mort, qui nous fut d'autant plus sensible, que ce Religieux étoit un très-bon sujet.

1695. Il ne fut pas le seul qui mourut de cette sorte. Un jeune homme qui étoit arrivé dans le même bâtiment, étant couché au Fort Royal chez un de ses amis, s'éveilla en sursaut, & se mit à crier que quelque chose étoit tombé sur ses jambes, & les lui avoit rompuës. Ses cris éveillerent toute la maison, on fut à lui, on alluma du feu, & on vit que ce n'étoit pas un songe, & que réellement ses jambes étoient toutes noires & sans aucun mouvement ni sentiment. On envoye chercher le Curé & le Medecin, & cependant on chauffe des linges, on le frotte d'eau de la Reine de Hongrie, on lui fait avaler de l'élixir de proprieté, & tout cela inutilement; il s'écrie qu'on lui rompt les genoux, un moment après il se plaint de sentir les mêmes douleurs dans les cuisses, & à mesure que la noirceur montoit, la partie devenoit insensible. Le Curé & le Medecin arrivent dans le tems que le malade perd l'usage des bras, & s'écrie qu'on lui brisoit l'épine du dos, de sorte qu'en moins d'une demie-heure, il perdit la parole, la connoissance & la vie, sans qu'on pût lui apporter aucun remede, & son corps devint en moins de rien, comme s'il fut mort depuis plusieurs jours.

Un jeune homme meurt du mal de Siam d'une maniere extraordinaire.

Quoique le vaiſſeau le Pont d'or ne 1695.
fut pas attaqué du mal de Siam, il ne fut pas plus heureux que ceux qu'il avoit apportez aux Iſles, dont plus des deux tiers moururent, ou des fatigues d'un trés-long voyage, ou du mal de Siam. Comme il avoit beaucoup ſouffert dans trois ou quatre tempêtes qu'il avoit eſſuyées; on jugea que les réparations qu'il y faudroit faire excederoient ſa valeur, de ſorte qu'il fut condamné à être déſagréé & échoüé. Le Procureur des biens vacquans s'en empara pour le compte des Aſſureurs, & les Proprietaires perdirent peu de choſe : mais on murmura beaucoup contre cette action. On la taxoit ouvertement de mauvaiſe foi, & on diſoit que ce vaiſſeau n'avoit d'autre mal que celui d'avoir fait un long voïage, & d'avoir trop de gages à payer à l'équipage qui l'avoit conduit.

Le vaiſſeau le Pont d'or deſagréé & échoüé.

J'eus avis dans le même tems qu'on avoit jugé au Conſeil Superieur de l'Iſle, qui s'aſſemble au Fort Royal, un procès où j'avois quelque interêt, voici le fait. Un certain Commandeur nommé Dauphiné qui étoit aux Iſles depuis cinq ou ſix ans, après avoir ſervi fort long-tems ſur les Galeres, s'étoit amouraché d'une Mulâtreſſe de mon voiſin le ſieur

Mariage d'un blanc & d'une eſclave déclaré nul.

1695. du Roy, il y en avoit des effets. Il prétendoit l'époufer, mais comme une efclave ne peut pas fe marier fans le confentement de fon maître, & que les maîtres ne donnent jamais ces fortes de permiffions, à moins qu'on ne leur paye leurs efclaves, ce Dauphiné étoit fort embaraffé, il crût que le plus court étoit d'enlever la Mulâtreffe & de l'époufer; après quoi il efperoit que Monfieur du Roy feroit obligé de la lui ceder, au moins pour peu de chofe. Il fit ce qu'il avoit prémedité; la Mulâtreffe difparut, & l'on fut cinq ou fix mois fans fçavoir ce qu'elle étoit devenuë On apprit enfin que Dauphiné qui étoit Commandeur chez un des principaux habitans du quartier du Fort Royal l'avoit époufée. Monfieur du Roy m'en parla, & me pria d'en écrire à M. l'Intendant afin que fon efclave lui fut reftituée; le mariage qu'elle avoit contracté étant nul de plein droit, & Dauphiné devant être condamné à lui payer fes dommages & interefts. Je ne manquai pas d'en écrire, & auffi-tôt M. l'Intendant eut la bonté d'ordonner au Procureur General de pourfuivre cette affaire au Confeil directement. Dauphiné & fa prétenduë femme furent empri-

ſonnez, & le Pere Gabriel de Vire Capucin, Curé du Fort Royal, fut mis en cauſe. Il fut dit par l'Arrêt, que le défaut du conſentement du maître de la Mulâtreſſe & de la publication des bancs, avoit rendu les Parties incapables de contracter, & qu'ainſi il n'y avoit point eu, & qu'il n'y avoit point de mariage entre elles ; que la Mulâtreſſe ſeroit remiſe à ſon maître aux frais de Dauphiné, lui condamné à l'amende & aux dépens ; & ſans la protection qu'il trouva, & le tour qu'on donna à l'affaire, il auroit été condamné à payer à M. du Roy une piſtole par jour pour tout le tems que la Mulâtreſſe avoit été abſente du ſervice de ſon maître, ſelon l'Ordonnance du Roi. Le Pere Gabriel de Vire fut mandé au Conſeil & réprimandé ; on lui enjoignit d'être plus circonſpect dans l'adminiſtration de ſa Paroiſſe, ſous les peines portées par les Ordonnances. 1695.

Dauphiné prit le parti de ramener lui-même la Mulâtreſſe à Monſieur du Roy. Il ſe munit de quelques lettres pour moi, qui m'obligerent de porter Monſieur du Roy à lui vendre la Mulâtreſſe. J'en fis le marché à dix huit cens francs, ſçavoir trois cens écus pour el-

1695. le, & autant pour les trois enfans qu'elle avoit, un desquels on supposoit appartenir à Dauphiné, & les deux autres à d'autres personnes. Je les fis tous declarer libres par le contrat, après quoi je publiai un banc, & je les dispensai des deux autres. Le Pere Gabriel de Vire fit la même chose au Fort Royal pour Dauphiné, & m'en envoya le Certificat, après quoi je les mariai.

Conseil souverain de la Martinique.

Le Conseil souverain, ou pour parler plus juste, le Conseil superieur est composé du Gouverneur General, de l'Intendant, du Gouverneur particulier de l'Isle, de douze Conseillers, d'un Procureur General, & des Lieutenans de Roi qui y ont droit de sceance & voix délibérative. Il s'assemble de deux en deux mois, & juge en dernier ressort toutes les causes qui y sont portées directement, & les appels des Sentences du Juge Royal & de ses Lieutenans. Le Gouverneur General y préside, mais c'est l'Intendant, & en son absence le plus ancien Conseiller, qui recueille les avis, & qui prononce : quand le Gouverneur General n'y est pas, l'Intendant préside & prononce. Les Conseillers n'achetent point leurs charges, elles se donnent au mérite, souvent aux re-

commandations. C'eſt le Secretaire d'E- 1695.
tat ayant le département de la marine qui leur expedie leurs brevets, parce que les Colonies ſont de ſon département. Ils n'ont point de gages, mais ſeulement l'exemption du droit de Capitation pour douze de leurs Negres, avec quelques émolumens pour leurs vacations, cela eſt peu conſiderable ; de ſorte que ces charges ſout plus recherchées par rapport à l'honneur qu'au profit. On prétend qu'elles annobliſſent ceux qui meurent dans l'exercice, ou qui obtiennent des brevets de Conſeiller honoraire, après avoir ſervi vingt ans. De douze ou quinze Conſeillers qui rempliſſoient ces charges en 1705. il n'y en avoit que deux qui euſſent étudié en Droit ; c'étoient les ſieurs le Merle & Monel, les autres étoient des notables habitans ou commençans, chez leſquels il faut croire que la droiture & le bon ſens tenoient lieu de ſcience.



1695.

CHAPITRE VI.

*Des Mulâtres. Maniere de les connoître. Histoire du * * * & de quelques habitans blancs qui ont épousé des Negresses.*

ON entend par Mulâtres, les enfans qui naissent d'une mere noire & d'un pere blanc, ou d'un pere noir & d'une mere blanche. Quoique ce dernier cas soit rare, on en a pourtant des exemples. Quant au premier, il n'est que trop fréquent; & ce libertinage des blancs avec les Negresses est la source d'une infinité de crimes. La couleur des enfans qui naissent de ce mélange, participe du blanc & du noir, & produit une espece de bistre. Les cheveux des Mulâtres sont bien moins crespus que ceux des Negres; ils sont chatains & même assez clairs, ce qu'on ne trouve point aux Negres. J'ai cependant veû un Negre à Cadix qui avoit les cheveux roux. Les Mulâtres sont pour l'ordinaire bien faits, de bonne taille, vigoureux, forts, adroits, industrieux, courageux & hardis au de-là de l'imagination;

Origine des Mulâtres.

gination ; ils ont beaucoup de vivacité, mais ils ſont adonnez à leurs plaiſirs, volages, fiers, cachez, méchans, & capables des plus grands crimes. Les Eſpagnols qui en ſont bien mieux fournis que tous les autres Européens qui habitent l'Amerique, n'ont point de meilleurs ſoldats, & de plus méchans hommes. 1695.

Le nombre en feroit bien plus grand dans nos Iſles, ſans les peines qu'encourent ceux qui les font : car les Negreſſes ſont d'elles-mêmes très-laſſives, & les hommes blancs ne l'étant gueres moins, & trouvant beaucoup de facilité à contenter leurs paſſions avec ces créatures, on ne verroit autre choſe que des Mulâtres, d'où il s'enſuivroit de très-grands deſordres, ſi le Roi n'y avoit remedié, en condamnant à une amende de deux mille livres de ſucre, ceux qui ſont convaincus d'en être peres ; mais ſi c'eſt un maître qui ait débauché ſon eſclave, & qui en ait eu un enfant, outre l'amende, la Negreſſe & l'enfant ſont confiſquez au profit de l'Hôpital, ſans pouvoir jamais être rachetez ſous quelque pretexte que ce ſoit. On ne peut aſſez louer le zele du Roi dans la diſpoſition de cette Ordon-

Peines contre les peres des Mulâtres.

1695. nance ; mais on permettra aux Missionnaires de dire qu'en cherchant à remedier au scandale que ce crime causoit, on a ouvert la porte à un crime bien plus énorme, qui consiste dans des avortemens fréquens que les Negresses se procurent quand elles se sentent grosses, & cela fort souvent, du consentement ou par le conseil de ceux qui en ont abusé.

Les Religieux de la Charité qui ont le soin des Hôpitaux, sont fort allertes sur ce point, parce que l'interêt des pauvres & le leur ont trop de liaison pour leur permettre de regarder avec indifference ces amendes, & ces Mulâtres avec leurs meres. Il y avoit entre autres un certain Frere *** qui avoit un talent merveilleux pour faire ces découvertes, & pour en tirer partie. Il est vrai qu'il étoit aidé fort souvent par les maîtresses des Negresses, qui ne pouvant souffrir que leurs maris entretinssent leurs esclaves, lui en donnoient avis, lui aidoient à les faire prendre, aimant mieux les voir confisquées que de laisser passer l'occasion de se venger. Monsieur *** riche habitant du Fort Royal de la Martinique en peut dire des nouvelles, & il n'est pas le seul. Je

Histoire du Frere *** Religieux de la Charité.

l'ai cité plutôt qu'un autre, parce qu'étant un parfaitement honnête homme, son témoignage sera d'un plus grand poids. Avec tout cela il ne laissoit pas d'arriver souvent de fâcheux contre-tems au Frere * * *, car les maîtres qui se voyoient dans le cas de la confiscation de leurs enfans & de leurs Negresses, aimoient mieux leur promettre la liberté, que de les voir esclaves perpetuelles de l'Hôpital. Ils avoient soin d'instruire la Negresse de ce qu'elle devoit répondre quand elle seroit devant le Juge, & qu'elle seroit interrogée sur le pere de l'enfant. Le desir de la liberté leur faisoit retenir leur leçon à merveille, & le défaut de témoins qu'on ne va pas chercher dans ces sortes d'occasions, joint à l'effronterie avec laquelle elles soutenoient leur cause & celle de leur maître, faisoit quelquefois condamner Frere * * * aux dépens. 1695.

J'ai eu quelquefois le plaisir d'entendre ces démêlez; & une fois entre autres, la Negresse d'un habitant d'une de nos Paroisses soutint au Frere * * * que c'étoit lui-même qui étoit le pere de l'enfant mulâtre dont elle étoit acouchée. Par malheur pour ce Religieux il avoit passé neuf à dix mois auparavant

1695. chez le maître de la Negresse, & y avoit couché. Le maître qui s'en étoit souvenu, n'avoit pas manqué d'en faire souvenir sa Negresse, & de la bien instruire de tout ce qu'elle avoit à dire; en sorte que ce fut une scene des plus plaisantes d'entendre les circonstances qu'elle rapportoit pour prouver qu'elle n'avoit jamais connu d'autre homme que lui. Le Juge mit tout en œuvre pour l'obliger de se couper sans y pouvoir reussir; elle demeura toûjours ferme, & comme elle tenoit son enfant entre ses bras, elle le presentoit au Frere *** en lui disant, *toi papa li*, & puis elle le montroit à toute l'assemblée, prétendant qu'il ressembloit comme deux gouttes d'eau au Frere ***, qui, tout accoûtumé qu'il devoit être à ces sortes d'avantures, étoit tellement décontenancé, que tout le monde pâmoit à force de rire, sans pouvoir au vrai distinguer qui en donnoit plus de sujet, ou l'effronterie de la Negresse qui paroissoit accompagnée d'une grande naiveté, ou l'embarras où se trouvoit ce Religieux, homme très-sage, & reconnu de tout le monde pour incapable d'une pareille foiblesse, ou la gravité chancelante du Juge, qui malgré tous ses efforts auroit

succombé, s'il n'eut fini cette scene en 1695.
renvoyant la Negresse chez son maître jusqu'à plus ample information, les dépens reservez.

Quand les maîtres ne sont pas coupables de ces excès, il est facile aux Negresses de tirer d'affaires leurs amis, & leur épargner le chagrin de payer l'amende; elles n'ont qu'à nommer pour pere du mulâtre quelque matelot d'un vaisseau qui est parti, ou quelque soldat qu'elles ont rencontré dans le chemin, & dont elles ne sçavent pas le nom; & c'est à quoi elles ne manquent gueres. Elles en sont quittes pour quelques coups de foüet, que l'on leur fait distribuer pour les rendre plus sages.

Les Religieux de la Charité auroient bien voulu obliger les Curez à leur donner avis des enfans mulâtres qu'ils baptisoient, mais jusqu'à present ils ne l'ont pû obtenir. Les Curez ont eu de bonnes raisons pour ne point s'embarasser dans ces sortes de discussions, qui ne pouvoient que leur être desagréables, & rendre leur ministere odieux. Ils ont representé ce que j'ai dit cy devant, que pensant remedier à un mal, on ouvroit la porte à un plus grand,

1695. qui étoit des avortemens fréquens que les Negresses se procuroient. La plûpart y sont fort adroites, & connoissent des simples qui leur font faire cette opération avec un facilité surprenante.

Les Sages-femmes cachent ordinairement la qualité de ces sortes d'enfans quand elles les apportent au Baptême; ce qui leur est très-facile, car il ne paroît aucune difference pour la couleur entre les uns & les autres, toute sorte d'enfans étant blancs ou presque blancs, quand ils viennent au monde, ce n'est qu'au bout de huit à dix jours que la couleur qui les fait distinguer commence à paroître.

Comment on connoît un enfant mulâtre d'avec un noir.

Lorsqu'on veut être assuré de quelle couleur doit être l'enfant, il n'y a qu'à le faire découvrir, car s'il est d'un Negre & d'une Negresse, il a les parties naturelles toutes noires; & s'il est d'un blanc & d'une Negresse, ses parties sont blanches ou presque blanches. Si on ne veut pas venir à cette preuve, en voicy une plus aisée; c'est de regarder à la naissance des ongles, c'est-à-dire, à l'endroit où les oncles sortent de la chair, car si on remarque que cet endroit soit noir, c'est une marque infaillible que l'enfant sera noir; mais si cet-

:e place eſt blanche ou preſque blan- 1695.
che, on peut dire avec certitude que
'enfant eſt Mulâtre ; ſoit qu'il provien-
ne d'un Blanc & d'une Negreſſe, ou
l'une Blanche & d'un Negre. J'en ai
vû & baptiſé de ces deux façons, &
'y ai toûjours remarqué ce que je viens
de dire.

Qu'après cela les Medecins nous di-
ſent tant qu'ils voudront que les deux
ſexes ne concourent pas également à
a production de l'enfant, & que les
femmes ſont comme les poules qui
naturellement ont des œufs dans le
corps, & que l'homme comme le cocq
ne fait autre choſe que les détacher &
perfectionner le germe. Car ſi cela étoit
une Negreſſe feroit toûjours des enfans
noirs, de telle couleur que pût être le
mâle, ce qui eſt tout-à-fait contraire à
'experience que nous avons, puiſque
nous voyons qu'elle fait des noirs avec
un noir, & des Mulâtres avec un blanc.
Si on marie des Mulâtres mâle ou fe-
melle avec des perſonnes blanches, les
enfans qui en proviendront ſeront plus
blancs, leurs cheveux ne ſeront preſque
plus creſpus. On ne reconnoîtra la
troiſiéme generation que par le blanc
des yeux qui paroîtra toûjours un peu

1695. battu, ce deffaut cessera à la quatriéme generation, pourvû qu'on continuë à les unir toûjours avec des blancs; car si on les allioit avec des noirs, ils retourneroient dans le même nombre de generations, à leur premiere noirceur; parce qu'une couleur se fortifie à mesure qu'elle s'unit à une couleur de même espece, & diminuë à mesure qu'elle s'en éloigne. Les enfans qui naissent d'un blanc & d'une Mulâtresse sont appellez Quarterous, & ceux qui viennent d'un blanc & d'une Indienne, Metifs.

Blancs qui ont épousé des Negresses.

Je n'ai connu dans nos Isles du vent que deux blancs qui eussent épousé des Negresses. Le premier s'appelloit Lietard, Lieutenant de Milice du quartier de la Pointe noire à la Guadeloupe. C'étoit un homme de bien qui par un principe de conscience avoit épousé une très belle Negresse, à qui selon les apparences il avoit quelque obligation.

Le second étoit un Provençal nommé Isautier, Marchand au Fort S. Pierre de la Martinique. Son Curé lui mit tant de scrupules dans l'ame, qu'il l'obligea d'épouser une certaine Negresse appellée Janneton Panel, qui auroit

eubien plus de maris que la Samaritaine si tous ceux à qui elle s'étoit abandonnée l'avoient épousée. 1695.

Monsieur Lietard avoit de beaux petits mulâtres de son épouse noire ; mais le Provençal n'en eut point de la sienne ; il demeura même assez peu de tems avec elle, parce que ses compatriotes lui firent tant de honte d'avoir épousé cette créature qu'il la quitta ; & elle s'en mit peu en peine, assez contente de ce qu'elle profita dans le tems qu'elle demeura avec lui, & du nom de Mademoiselle Isautier qu'elle avoit acquis par son mariage.

Quoiqu'il soit plus rare de trouver des femmes blanches débauchées par des Negres, que des Negresses débauchées par des blancs, cela ne laisse pas d'arriver quelquefois ; & peut-être que s'il y paroissoit à chaque fois que cela arrive, le cas seroit beaucoup moins rare. Mais la honte d'une semblable action leur fait employer les mêmes remedes dont les Negresses se servent pour empêcher l'éclat que feroit leur crime s'il venoit à paroître. On en sçait pourtant quelques-unes qui après être tombées dans ces dereglemens, ont eu trop de conscience pour faire périr leur fruit, &

1695. ont mieux aimé porter la honte de leur crime que de le cacher par un plus grand, entre autres la fille d'un certain ouvrier du quartier du Pain de sucre, nommé ***. Cette fille âgée de dix-sept à dix-huit ans, s'amouracha d'un esclave de son pere; & malgré toute la resistance que fit ce pauvre Negre qui prévoyoit les suites de cette action si elle éclatoit, elle le pressa si fort qu'il succomba à ses instances. Elle devint grosse. Quelques-unes de ses parentes s'en apperçurent, & en avertirent son pere. Il ne fallut pas lui donner la question ni au Negre pour leur faire tout avoüer. Le pere vint me trouver pour me demander conseil sur cette affaire. Je lui dis d'envoyer le Negre à saint Domingue ou à la côte d'Espagne pour le vendre, & de faire passer sa fille à la Guadeloupe ou à la Grenade sous quelque pretexte, & de l'y faire accoucher le plus secretement qu'il se pourroit, lui offrant en même tems tout le secours dont il pouvoit avoir besoin. Mais la colere où il étoit contre son Negre qu'il prétendoit faire punir comme ayant suborné sa fille, ne lui permit pas de voir la bonté du conseil que je lui donnois; il alla trouver l'In-

tendant, & y conduisit son Negre. L'Intendant fit venir la fille & l'interrogea sur la violence que son pere prétendoit lui avoir été faite par son Negre. Mais elle avoit trop d'honneur & de conscience pour dire les choses autrement qu'elles s'étoient passées ; elle avoüa que c'étoit elle qui avoit sollicité le Negre, & qu'elle étoit la seule coupable dans cette affaire. On voit bien qu'après cet éclat la honte de cette fille ne pouvoit plus être secrette ; tout ce qu'on pût faire fut d'envoyer le Negre à la côte d'Espagne où il fut vendu, & l'ouvrier ramena sa fille chez lui pour attendre le tems de son accouchement. Il y avoit apparence qu'elle seroit demeurée le reste de sa vie dans l'opprobre, s'il ne se fut trouvé un Polonois nommé Casimir, Scieur de long de son métier, qui s'offrit de l'épouser, & de reconnoître pour sien l'enfant dont elle accoucheroit. Le pere vint m'apporter cette nouvelle. Je lui dis qu'il falloit en presser la conclusion de peur que cet homme ne changeât de sentiment. Il suivit mon conseil cette fois. Il amena dès le lendemain son prétendu gendre & sa fille avec les témoins necessaires. Je les dispensai des Bancs, & je les ma-

1695.

Polonois qui épouse une fille blanche grosse d'un Negre.

1695. riai. L'enfant étant venu au monde quelque tems après le mariage, le Polonois s'en déclara pere, & signa en cette qualité sur le Registre. Il est rare de trouver une pareille charité dans le siecle où nous sommes. Je doute même qu'on trouve un pareil exemple dans les premiers siecles de l'Eglise; aussi je ne prétends pas le proposer pour qu'on l'imite, mais seulement pour en conserver la memoire. Les noms des acteurs de cette scene sont inutils; cependant si quelque curieux les veut sçavoir, il pourra consulter les Registres de la Paroisse de sainte Marie à la Cabasterre de la Martinique dans l'année 1698.

Cōment on connoît les Metifs.

J'ai dit que les enfans qui proviennent d'un blanc & d'une Indienne s'appellent *Metifs*. Ils sont pour l'ordinaire aussi blancs que les Européens. La seule chose qui les fait connoître est le blanc de leurs yeux, qui est toûjours un peu jaunâtre, comme il arrive à ceux qui après une longue maladie ont les yeux battus. Si une Metif se marie avec un blanc, les enfans qui en viennent ne conservent rien de leur premiere origine.

Dans le commencement qu'il y eût

des Negres aux Isles, & que le libertinage y produisit des Mulâtres, les Seigneurs proprietaires ordonnerent que les Mulâtres seroient libres quand ils auroient atteint l'âge de vingt-quatre ans accomplis, pourvû que jusqu'à ce tems-là ils eussent demeuré dans la maison du maître de leur mere. Ils prétendoient que ces huit ans de service qu'ils avoient rendu depuis seize jusqu'à vingt-quatre accomplis, suffisoient pour dédommager les maîtres de la perte qu'ils avoient faite pendant que leurs Negresses les avoient élevez, & de ce qu'au lieu d'un Negre qui auroit été toûjours esclave, elle n'avoit produit qu'un Mulâtre. 1695. Etat des Mulâtres avant 1672.

Mais depuis que le Roi a réuni les Isles à son domaine en 1674. en les racheptant des Compagnies qui les avoient possedées sous son bon plaisir, il a fait revivre par sa Declaration la Loi Romaine, qui veut que les enfans suivent le sort du ventre qui les a portez ; *Partus sequitur ventrem* ; & que par consequent les Mulâtres provenans d'une mere esclave soient aussi esclaves. A propos dequoi je ne dois pas oublier qu'un Conseiller du Conseil Souverain de la Guadeloupe, Leur état depuis 1674.

1695. citant cette Loi dans un procès où il s'agissoit de décider si un Mulâtre né après la datte de la Declaration du Roi, mais avant qu'elle fut arrivée & publiée aux Isles, étoit libre ou non; ce sçavant Jurisconsulte au lieu de s'attacher au point de la difficulté que je viens de dire, ne pensoit qu'à faire parade de son latin qu'il estropioit en disant: *Patus sequitus ventris*. Belle preuve de son sçavoir, qui n'empêchoit pas qu'il ne fût d'ailleurs honnête homme, & qu'il n'eût eu l'occasion d'apprendre à parler latin plus correctement s'il avoit voulu en profiter, puisqu'il avoit demeuré quelques années au service de nos Peres, d'où il étoit monté à l'office de Maître d'Ecole, & de Chantre d'une de nos Paroisses. Il s'appelloit M. D. L. C. Il étoit Doyen du Conseil de la Guadeloupe en 1705.

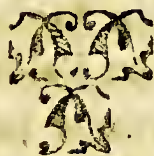
Belle latinité d'un Conseiller de la Guadeloupe.

Depuis cette Ordonnance les Mulâtres sont tous esclaves; & leurs maîtres ne peuvent être contraints de quelque maniere que ce soit, de les vendre à ceux qui en sont les peres, sinon de gré à gré. Ils sont obligez à servir comme les autres esclaves, sont sujets aux mêmes corrections; & s'ils s'absentent de la maison de leurs maîtres, & qu'ils aillent

marons, on peut les mettre entre les mains de Justice qui les traite comme les esclaves noirs; c'est-à-dire qu'on leur coupe les oreilles la seconde fois qu'on les met en prison pour maronage, & le jaret la troisiéme fois. Ces peines sont portées par les Reglemens du Roi, aussi-bien que celle qu'encourent ceux qui retirent chez eux, ou font travailler les esclaves de leurs voisins quand ils sont marons. Car pour empêcher ce desordre, & pour punir la mauvaise foi de ceux qui étant dans des quartiers éloignez, attiroient les esclaves marons, & les faisoient travailler à leur profit, ou qui les retiroient chez eux pour priver leurs maîtres de leurs travail; le Roi les a condamné à payer au proprietaire de l'esclave, une pistole par chaque jour, depuis celui qu'il s'est absenté, jusqu'à celui qu'on le remet entre les mains de son maître.

1695.

Peine contre ceux qui retirent les esclaves marons.



CHAPITRE VII.

Des Paletuviers ou Mangles. De leurs differentes especes. Du Quinquina, & des Huitres.

Paletuvier ou Mangle de trois sortes

JE croi ne devoir pas renvoyer à un autre endroit ce que je dois écrire des Paletuviers, dont j'ai dit que les bords de la riviere du cul-de-sac François étoient garnis. Les Espagnols & les autres Européens de l'Amerique les appellent Mangles. A la Guadeloupe même on leur donne ce nom plûtôt que celui de Paletuvier. Je ne sçai ce qui a obligé les habitans de la Martinique à se servir de ce terme, plûtôt que de celui qui est en usage par tout ailleurs que chez eux. Il y en a trois sortes, de rouges, de blancs & de noirs. Le rouge est l'arbre que nous appellons Raisinier. Le blanc est le Mahot. Je parlerai dans un autre lieu du Raisinier & du Mahot. A l'égard du Mangle noir ou Paletuvier, c'est un Arbre qui ne vient jamais que sur les bords des rivieres ou de la mer. Son écorce est fort brune, lisse, ployante

Mangle noir ou Paletuvier.

quand elle eſt verte, de l'épaiſſeur d'une 1694.
piece de quinze ſols. Deſſous cette écorce il y a une peau plus mince, plus tendre & moins brune. Le bois eſt à peu près de la même couleur que l'écorce ; il eſt dur, ployant, & fort peſant. Sa feüille reſſemble aſſez pour la figure à celle du laurier, elle eſt mince & ſi unie que ſes fibres ſe diſtinguent à peine du reſte. Les plus gros arbres que j'ai vû de cette eſpece ne paſſoient pas treize à quatorze pouces de diametre, & vingt à vingt-cinq pieds de haut, leurs branches ſont en grand nombre, toutes droites & ſans nœuds, elles laiſſent tomber des eſpeces de rejettons qui prennent racine quand ils ont atteint le fond de la mer ou de la riviere ſur le bord de laquelle le pied & la racine principale a pris naiſſance ; cette racine qui va toute droite en terre n'eſt pas ſeule, elle eſt accompagnée d'une infinité d'autres qui s'élevent un pied & demi, & quelquefois davantage au deſſus de la ſuperficie de l'eau, à quelque hauteur qu'elle puiſſe arriver dans les plus hautes marées. Ces racines après s'être élevées font des arcades en retombant en terre où elles reprennent, qui s'entrelaſſent les unes

1695. dans les autres, se soûtiennent & font comme un grillage sur lequel on peut marcher sans crainte de se moüiller tout le long des rivieres & sur le bord de la mer, & souvent même très-avant. J'ai vû de ces mangles occuper plus de cinq cens pas dans la mer. Il est vrai qu'on ne peut pas marcher fort vîte sur ces arcades, & qu'il faut bien regarder où l'on met ses pieds & comment on les pose; mais avec tout cela ils ne laissent pas d'être d'une grande utilité & d'une bonne défense contre les descentes & les surprises des ennemis. Car quoiqu'on puisse marcher sur ces arcades, comme il faut continuellement regarder à ses pieds & s'aider de ses mains pour écarter les branches, & se tenir ferme, cette maniere de marcher est impossible à des gens chargez d'armes & de munitions, & qui viennent pour surprendre, parce que la diligence & le silence leur sont absolument necessaires pour réussir dans leurs entreprises, qui échoüent & leur deviennent préjudiciables dès qu'elles sont découvertes, ce qui ne manque jamais d'arriver quand on marche sur des mangles, & sur tout la nuit, où le moindre bruit s'entend de fort loin, sans comp-

ter le danger qu'il y a de s'égarer en marchant comme à tatons dans ces épaiſſes foreſts, où même dans le jour le plus clair il eſt difficile de ſuivre une même route. 1695.

Outre cet avantage j'en remarque trois autres qui me paroiſſent d'une aſſez grande conſideration. Le premier eſt que ces arbres fourniſſent d'excellent bois pour brûler, qui fait un feu vif & ardent, & qui dure beaucoup plus à proportion qu'un autre. Ce bois revient promptement, & autant de fois qu'on le veut couper, pourveu qu'on ait ſoin de ne pas endommager conſiderablement la principale racine. On peut ſe ſervir du tronc de cet arbre pour les ouvrages où l'on a beſoin d'un bois qui reſiſte à l'eau. On eſt ſeur que celui là y eſt preſque incorruptible. Sans ſa peſanteur on pourroit l'employer à toutes ſortes d'ouvrages, car il eſt doux à travailler, il eſt compact, ne s'éclate point, & il eſt très-rare qu'on le trouve vicié.

Uſages des Mangles noirs.

Le ſecond avantage que l'on en retire eſt que ſon écorce eſt très-bonne pour tanner les cuirs. On ne ſe ſert point d'autre tan aux Iſles, & on ne laiſſe pas de réuſſir parfaitement.

Ecorces de Mangles bonnes pour tanner.

1695. Le troisiéme est que les racines & les branches qui sont dans l'eau, servent à recueillir les semences des huîtres, qui s'y attachent, s'y nourrissent & y multiplient à merveille. Dans les autres païs du monde, du moins autant que je l'ai pû voir ou apprendre, on pêche les huîtres en les détachant des rochers qui sont au fond de la mer, on peut dire que dans celui-ci on les cueille sur les arbres. Ces huîtres sont petites, à peine les plus grandes arrivent-elles à la grandeur de celles de Cancalle en Bretagne; mais elles sont délicates, grasses, blanches, tendres & d'un très-bon goût. On peut croire que pendant que nous fûmes au cul-de-sac François nous n'en manquâmes pas. Il faut seulement observer de ne manger que celles qui trempoient dans la mer quand on les a cueillies, parce que celles qui se trouvent au dessus de la surface de l'eau, soit que la mer ait baissé dans son reflux, soit que les racines ayent crû, ne sont pas si bonnes à beaucoup près, pour l'ordinaire même elles sont douceâtres, plus dures, plus maigres & plus petites que celles qui sont toûjours sous l'eau.

On cueille des huîtres sur les Mangles noirs.

Le Mangle ou Paletuvier rouge que

nous appellons aux Isles Raisinier, vient toûjours au bord de la mer & des rivieres vers leurs embouchures, mais jamais dans l'eau soit douce ou salée, quoique la mer quand elle est grosse, ou les rivieres quand elles sont debordées, ne lui portent aucun prejudice. Les racines qui le soûtiennent ne sont point en arcades comme celles du precedent. Il vient en pleine terre, & revient autant de fois qu'on le coupe, pourvû qu'on empêche les bestiaux de brouter ses bourgeons à mesure qu'il pousse, parce que cela le fait mourir. Cet arbre vient très-gros & très-grand, mais très-mal fait. Ses branches se renversent vers la terre, elles sont tortuës & noueuses, & embarassent extrêmement le terrein qu'elles occupent. J'ai trouvé de ces arbres qui avoient près de deux pieds de diamettre, & plus de vingt-cinq pieds de hauteur, avec quantité de branches très-grosses & fort étenduës; mais cela est rare, parcequ'on ne lui donne pas le tems de croître & de demeurer sur pied assez longtems pour acquerir cette grandeur & grosseur. L'écorce est mince & grise. Lorsque l'arbre est jeune, elle est unie & fort adherente; mais quand il est

1695.

Mangle rouge ou Raisinier.

1695. vieux, elle paroît toute crevassée, se détache aisément, & le soleil la fait enrouler. Il est vrai qu'il y a sous cette écorce une peau épaisse comme un bon parchemin, rouge, ployante & fort adherente à l'arbre, dont elle ne se détache que quand il est coupé & sec.

Le bois est d'un rouge foncé. Ses fibres sont longues, serrées & mêlées. Il a le grain fort fin. Si on coupe le cœur en petits éclats, & qu'on le fasse boüillir dans l'eau, il la teint d'un très-beau rouge qui communique la même couleur aux laines & toiles que l'on y met. Il est vrai que quand on lave ces toiles elles perdent beaucoup. Cela vient de ce qu'on n'a pris aucune précaution pour fixer la couleur. Ce bois est roide, dur, compact & pesant. Il est très bon au feu, il y dure longtems, fait un feu vif & ardent & de très-bon charbon.

Le Raisinier fait une très-belle couleur rouge.

J'en ai fait débiter quelques pieces, dont j'ay fait faire du cartelage de deux à trois pouces, & des planches que je fis ensuite refendre pour faire des cassettes, des tables & autres meubles. On ne peut rien voir de plus beau que les ondes de differentes teintes de rouge, les yeux & les volutes

Son bois travaillé est très-beau.

1695.

qui étoient ſur ces planches, qui d'ailleurs ſe poliſſoient parfaitement bien & aiſement. Il n'y a que la peſanteur & la dureté de ce bois qui empêchent qu'on ne l'employe à une infinité d'ouvrages ; car j'ai éprouvé qu'il eſt également bon en terre, en l'air & dans l'eau. Sa feüille n'eſt point ronde ny grande comme une aſſiete ainſi que dit mon Confrere le Pere du Tertre. Elle eſt ovale, ſon plus grand diametre peut être de huit à neuf pouces, & le plus petit de cinq à ſix. Sa queüe eſt groſſe, courte & refenduë preſque entierement à l'endroit qui l'attache à la branche qui eſt le coſté du petit diamettre ; elle eſt épaiſſe, forte, liſſe & unie. Ses nervures ſe diſtinguent peu du reſte & paroiſſent plattes. Quand elles commencent à paroître elles ſont de couleur de chair & fort douces & délicates ; elles quittent cette couleur en croiſſant, le deſſus devient d'un verd gai, & le deſſous un peu plus pâle. On ſe ſert de ces feüilles pour mettre ſous le chapeau quand on marche au ſoleil, elles empêchent qu'on ne ſoit incommodé de ſa chaleur, & tiennent la tête fraiſche. Il fleurit & porte du fruit une fois l'année. Avant de fleu-

Feuilles, fleurs & fruits du Raiſinier.

1695. rir il pousse de petits scions, comme la vigne, qui se chargent depetits grains, qui en s'ouvrant, produisent une très-petite fleur blanche, d'une odeur douce à peu près comme celle de la vigne. A ces fleurs succedent des fruits tout ronds d'environ quatre lignes de diametre qui sont verds avant d'être meurs, & qui deviennent violets quand ils ont acquis toute leur maturité. Ils sont bons, leur goût approche de ces gros raisins qu'on appelle, chasselas. On en fait un petit vin assez agreable; mais la maniere la plus ordinaire de les manger, est après les avoir lavez de les passer dans un blanc d'œuf battu avec un peu d'eau rose ou de fleurs d'orange, & ensuite les rouler dans du sucre bien blanc, bien sec & bien pilé jusqu'à ce qu'ils en soient bien couverts. On les sert de cette maniere, ils semblent de grosses dragées. Ils seroient bien plus estimez si leurs noyaux occupoient moins de place.

Maniere d'accommoder le fruit.

Les Caraïbes prétendent que quand il y a une abondance extraordinaire de ce fruit, c'est un pronostique assuré d'un ouragan cette année-là. J'ai experimenté plusieurs fois qu'ils se trompoient.

L'arbre

L'arbre que nous appellons Mahot aux Isles, & Mangle blanc par tout ailleurs, vient ordinairemeut ſur les bords des rivieres, & ſes branches s'étendent ſur la ſurface de l'eau, comme ſi elles vouloient joüir de ſa fraîcheur. On en trouve aſſez au bord de la mer, mais il ne vient pas ſi bien, qu'auprès des rivieres, à moins qu'il ne ſe trouve ſur des coſtieres élevées. Son écorce eſt griſe, de l'épaiſſeur d'un demi-écu. Le bois eſt blanc; il eſt aſſez ſouple quand il eſt verd; mais il ſe ſeche dès qu'il eſt coupé, devient très-leger & très-caſſant. Le dedans eſt rempli de mouelle comme le ſureau, quoiqu'en plus petite quantité. La feuille eſt preſque ronde de trois à quatre pouces de diametre; elle eſt fort liſſe, fort tendre & fort douce. Il porte deux fois l'année des fleurs jaunes, qui s'épanoüiſſent à peu près comme des tulippes, mais qui ſont beaucoup plus grandes. Je n'ai point remarqué que ces fleurs fuſſent ſuivies d'aucun fruit, graine ou ſemence qui ſervît à multiplier l'arbre; il vient de bouture, & ſe multiplie de lui-même, parce que ſes branches touchant à terre prennent racine pour peu que le terrein ſoit humide. Malgré ſa ſterilité, il ne

1695.

Mangle blanc ou Mahot.

Utilité du Mahot.

1695. laisse pas d'être fort utile aux habitans, parce que son écorce sert à faire des cordes de toute espece, qui sont si bonnes, que nos Corsaires & Flibustiers en ont souvent agréé entierement leurs bâtimens. Plus on coupe le mahot, plus il pousse de branches. Elles sont longues, assez droites & sans nœuds, mais comme elles sont foibles & en grand nombre, elles tombent les unes sur les autres, s'entrelassent & embarassent extrémement le terrein. Dés qu'on les a coupées, on enleve facilement l'écorce qui les couvre, parce que la seve dont la branche est remplie, fait que l'écorce n'y est pas fort adherente, ce qui ne se trouve plus quand on les laisse un peu secher.

Maniere de se servir de l'écorce du Mahot.

Lorsqu'on a levé cette premiere écorce, on peut encore tirer de longs filets d'une peau qui est entre elle & le bois. Ces filets sont fort doux, fort blancs, fort souples; on les tond facilement, & on en fait de bonne ficelle. Les Negres en font des hamacs à jour en forme de rezeau. J'en ai vû de fort propres. Les Caraïbes filent cette seconde écorce comme si c'étoit de la pite.

Quant à la grosse & premiere écorce on la bat entre deux pierres pour sepa

rer la partie qui eſt dure & veritable- 1695.
ment du bois, d'avec celle qui eſt plus
molle & plus tendre. On en fait des
cordes de toutes groſſeurs, qui ſont très-
bonnes, & qui ne pourriſſent pas facile-
ment dans l'eau.

Je n'ai jamais vû de ces arbres qui euſ-
ſent un pied de diametre, parce qu'on
ne leur donne pas le tems de devenir ſi
gros. On les coupe trop ſouvent, il n'y
a que leur ſouche ou têre qui devient
fort groſſe, à peu près comme celle des
Saules. Quand ce bois a pris une fois ra-
cine dans un endroit, il n'eſt pas facile
de le détruire, parce que ſes racines
courent beaucoup, & quelque petites
qu'elles ſoient, elles pouſſent inceſſa-
ment; de maniere que lorſqu'on veut
purger un terrein de ces ſortes d'arbres,
il ne faut pas ſe contenter de couper les
racines, il faut les arracher ſoigneuſe-
ment & entierement: car malgré l'uti-
lité qu'on retire de ces arbres, & le be-
ſoin qu'on en a, on eſt obligé de les dé-
truire, quand ils ſe trouvent proche des
maiſons, & ſur tout à la Martinique, par
ce que les volailles trouvent des niches
ſous ſes racines où elles ſe retirent, vont
pondre leurs œufs & les couvent, ce qui
ne manque jamais d'y attirer trois ſortes

Incommodité des Mahotieres.

1695. d'animaux nuisibles ; des Negres pour les dérober avec d'autant plus de facilité, que l'épaisseur des branches & des feuilles les cachent facilement ; en second lieu, des rats qui sont fort friands des œufs, & qui dans l'occasion mangent aussi les poulets ; & enfin des serpens qui font une guerre continuelle aux volailles & aux rats ; car c'est une regle generale, que où il y a des rats & des volailles, on y trouve toûjours des serpens. Or comme le voisinage de ces trois sortes d'animaux n'est pas agréable, & ne tend pas à augmenter le nombre des poules & des poulets, il vaut mieux se passer d'avoir une mahotiere proche de sa maison.

J'ai veu dans les montagnes de la Guadeloupe deux sortes d'arbres qui ont un très-grand rapport aux mangles noirs.

Paletuviers de montagne, espece de Mangle.

Le premier s'appelle, Paletuvier de montagne. Il ne croît point aux bords de la mer, mais seulement dans les montagnes qui en sont éloignées, & sur les bords des rivieres ou torrens qu'on trouve dans les coupes de ces montagnes. Sa feuille est presque entierement semblable aux mangles du bord de la mer. Son écorce est noirâtre, de l'épais-

ſeur d'un écu ; elle s'écaille facilement, 1695.
de ſorte que l'arbre paroît tout crevaſſé.
Sous cette premiere écorce il y a une
peau d'un rouge brun, bien moins é-
paiſſe que la premiere, qui eſt liſſée, qui
ne ſe crevaſſe point, lorſque la premie-
re eſt ôtée, quoiqu'elle ne ſoit pas fort
adherente à l'arbre. Ces deux écorces
ſont fort ameres, le bois en eſt brun
quand on l'entame, on le trouve plus
gris à meſure qu'on approche du cœur.
Il eſt roide, aſſez peſant, dur, natu-
rellement ſec, & ſans beaucoup de ſe-
ve. Il ne vient jamais fort gros ; le plus
gros que j'ai veu, n'arrivoit pas à un
pied de diametre. Il n'eſt pas bien rond.
Quant à ſa hauteur, j'en ai trouvé de
vingt-cinq à trente pieds de tiges. Ses
branches ne s'étendent pas beaucoup ;
elles ſont aſſez garnies de feuilles. Ce
qui le fait reſſembler au mangle du bord
de la mer, & qui lui en fait donner le
nom, eſt que ſon tronc eſt porté tout
en l'air. La principale racine du plus
gros n'avoit pas trois pouces de diame-
tre à l'endroit où elle ſe joignoit au
tronc, & à peine en avoit-elle un à fleur
de terre ; mais elle étoit aidée de quin-
ze ou vingt autres, qui partoient de la
circonference du bas du tronc, & qui

1695. ſoutenoient l'arbre en faiſant des arcades, de ſorte que d'une racine à celle qui lui étoit oppoſée, il y avoit ſept à huit pieds; & ainſi l'arbre étoit porté en l'air, & élevé de terre d'environ trois pieds. Ces racines ſont couvertes d'une peau noirâtre par deſſus, & rouge en dedans; le cœur de la racine eſt rouge, elle eſt liante, pleine d'un ſuc amer & aſſez tendre.

Nous nous ſervons de ce bois pour faire des ſablieres, des faitages & des traverſes aux caſes de pailles où on conſerve les bagaces, & à celles des Negres, parce qu'il eſt droit & roide, & qu'il y a peu à travailler pour l'équarir.

Depuis que je ſuis revenu en Europe, les converſations que j'ai euës avec des voyageurs & des marchands de Cadix qui avoient été aux Indes Occidentales, m'ont fait penſer que cet arbre pouvoit bien être celui qui produit le Quinquina. J'ai lû des Relations qui m'ont confirmé dans cette penſée, parce que tous conviennent que le Quinquina n'eſt autre choſe que l'écorce de certains mangles qui ſe trouvent dans les montagnes du Perou ſur les bords des ruiſſeaux ou des lacs d'eau douce qui y

Penſée de l'Auteur ſur le Quinquina.

ſont. Comme la deſcription qu'on m'en a faite convient preſque en tout à l'arbre que je viens de décrire, j'ai lieu de croire que ſon écorce premiere ou ſeconde eſt le veritable Quinquina. La ſeule difference qu'il y a entre les mangles du Perou & ceux de la Guadeloupe, eſt que les premiers ſont des arbres nains, & les ſeconds de grands arbres. Cette difference eſt peut-être avantageuſe à ceux de la Guadeloupe, & leur écorce pourra avoir d'autant plus de force & de vertu, que l'arbre qu'elle couvroit aura de grandeur, & tiré plus de ſubſtance du fond où il eſt planté. J'ai écrit à quelques-uns de mes amis à la Guadeloupe pour avoir de ces écorces, dont je ne manquerai pas de faire l'expérience dès que j'en aurai. Si elle reuſſit, ce ne ſera pas un petit avantage pour cette Iſle, du moins pendant quelque tems, car les meilleures choſes deviennent mépriſables & hors d'uſage, dès qu'on les a facilement & à bon marché. 1695.

Le ſecond arbre n'a point d'autre nom que celui de ſa couleur, & comme il eſt jaune, on l'appelle Bois-jaune : mais auſſi comme il n'eſt pas le ſeul de cette couleur & de ce nom, il me ſemble qu'on doit l'appeller Mangle ou Paletu- Mangle jaune.

1695. vier jaune. Sa feuille est si semblable à celle du précedent, que ce n'est pas la peine de la décrire de nouveau, elle est seulement beaucoup plus grande, & l'arbre est aussi bien plus grand & plus gros. J'en ai vû de plus de deux pieds de diamettre, & de trente pieds de tige droits comme une fleche. L'écorce qui est épaisse de sept à huit lignes, est d'un jaune fort pâle; le bois & sur tout le cœur, est d'un jaune fort vif. Il a les fibres longues & déliées, le grain fin & pressé; il est roide, & très-bon à quelque sorte d'ouvrage qu'on l'employe, & en quelque lieu qu'on le mette. Ce qui le rend semblable au Paletuvier de mer & de montagne, c'est que son tronc est porté en l'air sur plusieurs racines qui le soutiennent & l'appuyent comme des arcades, & le tiennent fort élevé hors de terre. J'en ai vû qui étoient élevez de plus de huit pieds. La racine principale tombe à plomb du centre du tronc; elle est très-petite par rapport à l'arbre qu'elle soutient. Si on incise les racines ou le tronc, il en sort une gomme jaune & amere, dont les Negres se servent après l'avoir fait chauffer & dissoudre dans de l'eau-de-vie, pour oindre la tête des petits enfans qui ont la gale ou

Remede pour la teigne.

1695.

a teigne. Elle les guérit promptement & les nétoye parfaitement bien.

Ce qui m'a donné occaſion de connoître la bonté de ce bois & ſa durée, eſt que faiſant faire un chemin dans une coſtiere, où une avalaſſe d'eau avoit emporté plus de cent pas de terre en largeur, avec tous les arbres qui s'y étoient trouvez, il y avoit environ quatorze ans. Je trouvai en foüillant la terre, tous les arbres pourris, parce qu'ils étoient entierement enſevelis ſous terre, & que pour peu qu'il plût, elle en demeuroit toute imbibée; & je ne trouvai que ce ſeul arbre qui eut reſiſté pendant tant d'années à l'humidité, ou plutôt à la pourriture. Ses racines, ſon tronc, ſon écorce & ſes branches, bien que toutes enſevelies dans la terre & dans la bouë, étoient en bon état. Je le fis couper en billes, & enſuite debiter partie en cartelage, & partie en planches; ce bois étant poli étoit d'une couleur jaune très-vive.

Comment l'Auteur a découvert la bonté de ce bois.

La gomme de cet arbre ne perd preſque rien de ſa couleur en ſechant, elle devient très-dure, & eſt toûjours fort amere.

CHAPITRE VIII.

Des differentes especes de Perroquets des Isles. Passage des Gallions d'Espagne.

LE Perroquet est un oiseau trop connu pour m'arrêter à en faire la description. Il y en a de trois especes ; l'Aras, le Perroquet & la Perrique. On trouve ces trois especes dans chacune de nos Isles, & il est aisé de remarquer à leur plumage de quelle Isle ils sont. Ceux de la Guadeloupe sont communément plus gros que les autres, & les Perriques sont les plus petites.

Aras, premiere esp ce de Perroquets

L'Aras que je mets dans la premiere espece, est le plus gros de tous les Perroquets, soit des Isles, soit de terre ferme. Il est pour l'ordinaire de la grosseur d'une poule à fleur. Les plumes de la tête, du col, du dos & du ventre sont de couleur de feu ; ses aisles sont mêlées de bleu, de rouge & de jaune ; & sa queuë qui est longue de quinze à vingt pouces, est ordinairement toute rouge ; il a la tête & le bec fort gros, l'œil assuré ; il marche gravement ; il parle


Perroquet.
Perique.
Aras.

très bien quand il eſt inſtruit étant jeune ; il a la voix forte & diſtincte ; il eſt familier & aimant fort à être careſſé. 1695.

Un de nos Religieux en avoit un qui s'étoit rendu ſi familier avec ſon maître, & qui l'aimoit tellement qu'il en étoit devenu jaloux ; perſonne ne pouvoit approcher de ce Religieux, ſans s'expoſer à être mordu. On étoit contraint de l'enfermer, lorſqu'il alloit dire la Meſſe, & quand on oublioit de le faire ou que l'Aras ſe pouvoit échaper, il le ſuivoit, ſe mettoit ſur le marche-pied de l'Autel, & ne ſouffroit pas que le Clerc approchât de lui.

Cet oiſeau nous donna un jour une ſcene des plus plaiſantes. Il s'échapa pendant qu'on faiſoit la barbe à quelques uns de nous, & ayant trouvé ſon maître dans le même lieu, il ſe plaça ſelon ſa coûtume auprès de lui, & demeura en repos juſqu'à ce que ſon maître s'aſſit pour ſe faire raſer, il commença auſſi-tôt à dreſſer ſes plumes ; on le careſſa, on lui donna à manger, & on fit ſi bien qu'il ſouffrit que le barbier lavât ſon maître ; mais quand il vit qu'il prenoit le raſoir & qu'il s'aprochoit, il ſe mit à crier de toutes ſes forces, & ſe jetta à une de ſes jambes où

Hiſtoire d'un Aras.

1695. il le mordit si furieusement, que le sang en couloit en abondance. Quoique nous fussions fâchez de la disgrace du barbier, nous ne pouvions nous empêcher d'admirer l'empressement que l'Aras témoignoit pour défendre son maître; il sauta d'abord sur ses genoux, & de-là sur son épaule, d'où il sembloit menacer tout le monde, en criant, ouvrant le bec, & tenant toutes ses plumes herissées. Il fallut du tems à son maître pour l'apaiser; il le porta enfin dans une chambre, & l'enferma pour donner le tems au barbier de panser sa jambe & de lui faire la barbe. C'étoit quelque chose d'étonnant d'entendre les cris de l'oiseau, & les efforts qu'il faisoit en rongeant la porte pour sortir. J'avois un gros dogue qui caressoit souvent le maître de l'Aras; il en devint jaloux au point que dès qu'il le voyoit, il couroit ou voloit à lui, se jettoit sur son dos & le mordoit. Je ne croi pas qu'on pût voir au monde un animal plus affectionné à son maître. Il parloit fort bien & fort distinctement; lorsqu'on entendoit sa voix sans le voir, il étoit difficile de distinguer, si c'étoit celle d'un oiseau ou d'un homme.

On distingue les Perroquets des Isles

de la Terre-ferme, de Guinée par leur 1695.
plumage qui est tout different, ceux de Perroquets, leurs differences selon leur païs.
la Guadeloupe sont un peu moins gros
que les Aras; ils ont la tête, le col &
le ventre de couleur d'ardoise avec quelques plumes vertes & noires; le dos est tout verd, les aisles sont vertes, jaunes & rouges.

Ceux de la Dominique ont quelques plumes rouges aux aisles, à la queuë & sous la gorge, tout le reste est verd.

Ceux de la Martinique ont le même plumage que ces derniers, excepté que le dessus de la tête, est de couleur d'ardoise avec quelque peu de rouge.

Les Perroquets de ces trois Isles sont fort gros, & apprennent facilement à parler, sur tout quand ils sont jeunes.

Des trois que j'avois achetez, il y en avoit un de la Guadeloupe, les deux autres étoient de la Dominique. La grosseur de celui de la Guadeloupe me faisoit croire qu'il étoit vieux & qu'il n'apprendroit jamais. Il ne faisoit que criailler, & comme il avoit la voix extrémement forte, il me rompoit les oreilles; cela m'obligea de le faire tuer, mais je m'en repentis presque aussi tôt; quelques-uns de mes Paroissiens étant venus chez moi, pendant que mon Negre

1695. le plumoit, m'assurerent qu'il étoit tout jeune, & que ses cris étoient ce qu'on appelle *cancaner* au langage des Isles, qu'il auroit appris à parler en peu de tems, & auroit surpassé les autres. Sa voix étoit très-forte. Comme le mal étoit sans remede, je le fis mettre en daube; la viande en étoit très-bonne, délicate & succulente. Quand ces oiseaux sont vieux on en fait de la soupe; on prétend qu'ils vallent les perdrix; je m'en rapporte à ce qui en est. J'ai plus mangé de perroquets que de perdrix d'Europe. Lorsque les perroquets sont jeunes on les met à la broche, sur le gril, ou en compote comme des pigeonnaux, & comme ils sont ordinairement fort gras, ils sont par conséquent extrémement délicats & tendres.

Je mis les deux autres qui me restoient en pension chez une de mes Paroissiennes, c'est ce que je pouvois faire de mieux pour leur apprendre à parler. On sçait que les femmes ont le don de la parole, & qu'elles aiment à s'en servir; en effet, quoique mes perroquets fussent vieux, ils étoient en une si bonne école, qu'ils apprirent en perfection, sur tout le mâle, car la femelle ne voulut jamais parler qu'après la mort de

1693.

ſon mari. Je ne ſçai ſi c'étoit par reſpect qu'elle gardoit ainſi le ſilence, ni qui le lui avoit appris, car aſſurément ce n'étoit pas ſa maitreſſe; quoiqu'il en ſoit, la mort du mâle m'ayant donné un peu de chagrin, je me défis de la femelle pour n'en pas avoir une ſeconde fois. Je les avois gardez près de quatre ans, quand le mâle fut écraſé par le contrevent d'une fenêtre. Ils étoient ſi privez, que quoiqu'ils euſſent toutes leurs aiſles, & qu'ils volaſſent par tout juſque dans les bois, je n'avois qu'à ſiffler pour les faire revenir. J'avois lieu d'eſperer que cette liberté leur donneroit le moyen de faire des petits, cependant ils n'en firent point. On diſoit qu'étant hors de leur pays ils ne produiſoient plus; mais je ſuis convaincu que cela n'eſt pas veritable, puiſque Madame Auger veuve du Gouverneur de Saint Domingue étant à Paris en 1707. eut deux de ſes perroquets qui firent des petits & des œufs pluſieurs fois. Il eſt vrai que les petits ne vêcurent pas; mais n'importe, cela ſuffit pour prouver qu'ils peuvent produire en toutes ſortes d'endroits, puiſqu'ils l'ont fait dans un climat auſſi froid que celui de Paris.

Perroquets nez à Paris.

Les perroquets de la riviere des Ama-

1695. zones sont plus petits que ceux de nos Isles. Ils sont tous verds, excepté la tête, dont le dessus est jaune.

Ceux de Guinée sont gris, couleur de cendre. Ils ont les aisles & la queuë presque toutes rouges.

Chaque Isle & chaque contrée de la Terre-ferme produit ses Perroquets, que l'on distingue par le plumage. Tous ces oiseaux vivent très-long-tems, quoiqu'ils soient sujets à un mal qui leur fait souffrir les mêmes accidens que le mal caduc, fait ressentir aux hommes. Ils vivent tous de fruits & de graines, & leur chair contracte l'odeur & la couleur du fruit ou graine dont ils se nourrissent. Ils deviennent extrêmement gras dans les saisons que les goyaures sont meures, & ils ont une odeur de muscade & de gerofle qui fait plaisir quand ils mangent des graines de bois d'Inde. Ils ne pondent jamais que deux œufs, que le mâle & la femelle couvent l'un après l'autre. Ces œufs sont à peu près de la grosseur de ceux de pigeon; ils sont picottez & marquetez de differens points, comme ceux des perdrix. Ils choisissent des trous dans les arbres pour faire leur nid: pour peu qu'un trou de pourriture ou de branche

rompuë ſoit commencé, ils l'ont bien- 1695.
tôt agrandi avec leur bec ; c'eſt là que ſans autre matiere que quelques unes de leurs plumes, ils pondent leurs œufs, les couvent & élevent leurs petits.

On appelle Perriques la troiſiéme eſpece des Perroquets. Elles ſont toutes très-petites, & c'eſt en partie leur peti-teſſe qui fait leur beauté. Celles de la Guadeloupe ſont à peu près de la groſſeur d'un merle, toutes vertes, excepté quelques petites plumes rouges qu'elles ont ſur la tête. Leur bec eſt blanc ; elles ſont fort douces, careſſantes, & apprennent facilement à parler. Celles du Breſil ſont entierement vertes ; leurs plumes ſemblent couvertes d'un petit duvet blanc très-fin, qui les fait paroître comme d'un verd argenté. Elles ont la queuë fort longue, la tête bien faite, l'œil vif, le bec noir & fort recourbé ; elles ſont fort privées, & ſemblent aimer à s'entretenir avec les perſonnes ; il eſt rare de leur voir garder le ſilence, car qu'elles entendent parler, ſoit de jour ou de nuit, elles ſe mettent de la partie, & veulent toûjours avoir le deſſus. Elles vont toûjours en troupes, & ſuivent les graines & les fruits à meſure qu'ils meuriſſent. C'eſt un vrai plai-

Periques, troiſiéme eſpece de Perroquets.

1695. sir de les entendre quand elles sont sur un arbre, leur plumage verd empêche qu'on les puisse distinguer des feuilles, quoique leur babil fasse connoître qu'elles y sont en grand nombre, de sorte qu'un chasseur qui n'est pas fait à ce badinage, se desespere d'entendre sa proye si proche de lui sans la pouvoir voir ni la tirer. Le remede à cela est de demeurer en repos & en posture de tirer, parceque ces babillardes ne peuvent pas demeurer long-tems en la même place; quand elles ont un peu becqueté une baye ou un fruit, elles volent à un autre, on les voit alors & on les tire. Elles regardent tomber celles qu'on a tirées & crient de toutes leurs forces, comme si elles vouloient chanter injures au chasseur. Elles sont pour l'ordinaire très-grasses, & ont un goût merveilleux, sur tout dans la saison des graines de bois d'Inde. Après qu'elles sont plumées & vuidées, on les enveloppe dans des feuilles de vigne pour les faire rotir. C'est un manger des plus délicats.

Maniere de chasser aux Periques.

Le Jeudi vingt-huit Janvier les Gallions d'Espagne passerent devant le Macouba, environ à une lieuë & demie au large. Ils étoient au nombre de dix-sept

Passage des Gallions d'Espagne de-

avec deux petites fregattes ou pataches. 1695.
Dès qu'on les apperçût, & avant qu'on vant là
connût qui ils étoient, on donna l'alar- Martini-
me, & les habitans ſe rendirent avec que.
leurs armes au quartier d'aſſemblée, pour marcher de là ſelon les ordres qui leur ſeroient donnez. Mais quand on reconnut que c'étoient les Gallions d'Eſpagne, chacun s'en retourna chez ſoi, bien aſſuré que ces Meſſieurs étoient trop pacifiques pour rien entreprendre contre nôtre repos. Ces vaiſſeaux nous parurent fort chargez de monde. Ils avoient la plûpart trois galleries, ce qui les faiſoit paroître fort élevez; il y en avoit ſept ou huit qui paroiſſoient avoir ou du moins qui pouvoient porter cinquante ou ſoixante canons. Les autres n'en paroiſſoient pas ſi bien pourvûs. Par bonheur pour eux, nous n'avions pour lors qu'un ſeul vaiſſeau de guerre, & tous nos Flibuſtiers étoient dehors. S'ils étoient venus un peu plutôt, nous avions cinq gros vaiſſeaux qui en auroient rendu bon compte, & qui leur auroient fait terminer leur voyage au Fort Royal ou au Fort Saint Pierre. Ils moüillerent ſous le vent de la Dominique, où ils firent de l'eau & du bois.

CHAPITRE IX.

Des Tourlouroux, des Crabes, des Ciriques. D'une maladie appellée mal d'estomac.

Crabes de differentes especes.

NOus eûmes dans les premiers jours du mois de Mars quatre ou cinq grains de pluye, qui nous amenerent un nombre presque infini de Tourlouroux. C'est une espece de Crabes de terre faites à peu près comme celles que l'on prend dans les mers d'Europe, mais bien plus petites, puisque les plus gros Tourlouroux n'ont pas plus de deux pouces & demi ou au plus trois pouces de largeur. Leur écaille est assez dure, quoiqu'elle soit mince. Elle est rouge; le milieu du dos est d'un rouge-brun, qui s'éclaircit peu à peu, jusque sous le ventre qui est d'un rouge fort clair. Leurs yeux sont noirs, durs comme de la corne, qui sortent & qui rentrent dans leurs orbites, comme ceux des Ecrevisses. Il ont quatre jambes de chaque côté, composées chacune de quatre articles, dont le dernier est plat & terminé en pointe; c'est avec cela qu'ils

qu'ils marchent & qu'ils raclent la terre. Outre ces huit pieds, ils ont encore deux mordans bien plus gros que les jambes, dont les extremitez faites comme celles des Crabes de mer, pincent bien fort & coupent les racines, les fruits & les feuilles dont ils ſe nourriſſent. Le gauche eſt toûjours plus petit que le droit. Quand ils marchent & qu'ils rencontrent quelque choſe qui leur fait peur, ils frappent leurs mordans l'un contre l'autre, comme s'ils vouloient à leur tour épouventer leurs ennemis. Si on les prend par une jambe ou par un mordant, ils vous la laiſſent à la main & s'enfuyent, car ils ont cela de commode, que leurs jambes ſe détachent par pieces de leurs jointures, comme ſi elles n'y étoient que colées ; & s'ils ont le bonheur de s'échaper, il leur revient une autre jambe ou un autre mordant l'année ſuivante. La raiſon qui le fait croire, eſt qu'on trouve fort ſouvent des dépoüilles de Crabes ou de Tourlouroux auſquels il manque quelque membre, & cependant l'animal qui l'a quitté & qui eſt dans des feuilles ou ſous des racines auprès de ſa vieille peau, a tous ſes membres, ſans qu'il lui en manque aucun. Quand les Crabes ſont dans

1695.

Adreſſe des Crabes pour s'échaper quand elles ſont priſes.

1695. cet état, on les appelle Crabes boursieres ; leur écaille n'est pas plus dure alors que du parchemin moüillé ; elles sont extrêmement foibles ; elles ne peuvent souffrir l'air, jusqu'à ce que leur nouvelle peau ait acquis la dureté de l'écaille ; le repos, le bain qu'elles ont pris à la mer, & la nourriture dont elles ont fait provision avant de se retirer dans leur trou, les engraisse extrêmement.

Differences des mâles & des femelles.

Les Tourlouroux & les Crabes mâles se distinguent des femelles par la figure de leur queuë. Les uns & les autres l'ont replissée sous le ventre. Elle est composée de plusieurs rangs de petites écailles attachées sur une membrane peu épaise, forte comme du parchemin, où l'on remarque plusieurs petits nerfs qui la partagent dans sa largeur ; & qui servent à faciliter le mouvement des écailles qui sont sur la partie exterieure de la membrane ; sa partie interieure est garnie de plusieurs poils ou barbes longues & raboteuses. Cette queuë aux mâles va toûjours en diminuant, depuis l'endroit où elle est jointe au corps, jusqu'à la naissance des premieres jambes de derriere où elle finit en pointe. Celle des femelles est égale-

ment large dans toute ſa longueur, & 1695.
ſe termine en arc de cercle. La femelle a beſoin de cette large queuë pour couvrir & pour conſerver ſes œufs, à meſure qu'elle les met hors de ſon ventre. Ils s'attachent en ſortant à ces poils, dont je viens de parler, & la largeur de la queuë les ſoutient, les enveloppe & empêche qu'ils ne tombent, & que les pierres, le ſable, les herbes ou autres inegalitez ſur leſquelles la Crabe paſſe, ne les puiſſe détacher. L'une & l'autre de ces queuës, c'eſt à-dire, celle du mâle & celle de la femelle, quand elle n'eſt pas chargée d'œufs, s'emboitent ſi juſte dans une cavité qui eſt dans l'écaille du ventre, qu'elles ne paroiſſent preſque pas.

C'eſt une regle generale que tous les animaux que je vais nommer, ſçavoir les Tourlouroux, les Crabes, les Ecreviſſes, les Serpens, les Lezards & les Soldats deſcendent tous les ans à la mer pour ſe baigner, & changer de peau ou de coquille. Les Crabes, les Tourlouroux & les Ciriques y vont encore pour faire leurs œufs, ce qui leur eſt fort aiſé, car comme ils ſont déja hors de leurs corps attachez ſeulement aux poils de leur queuë, ils ne font que la ſecoüer

1695. dans l'eau où ils se baignent, & ces œufs, un peu plus petits que ceux des Carpes, se détachent des poils qui les retenoient, tombent dans la mer où ils s'éclosent & s'attachent aussi-tôt aux rochers, & quelque tems après sortent de l'eau, se retirent sous les premieres herbes qu'ils trouvent, & montent ensuite de compagnie avec leurs meres à la montagne.

Conjecture de l'Auteur sur la maniere dont les Crabes se dépoüillent de leur écaille.

Les Crabes & les Tourlouroux s'étant baignez & aïant fait leurs œufs, quittent leur vieille écaille. Ils en sortent si adroitement, qu'il est comme impossible de voir comment ils ont pû se tirer de tant de jointures sans en rompre aucune, car on trouve les dépoüilles toutes entieres. J'ai eu beaucoup de peine à le découvrir : à la fin je trouvai que l'écaille s'ouvroit sous le ventre, entre les naissances des jambes, & comme cette ouverture ne se peut apercevoir sans faire un peu de violence pour éloigner les deux parties l'une de l'autre, je vis qu'elles retournoient comme un ressort dans leur situation naturelle, dès que je cessois de les tenir écartées, d'où je conclus qu'il se passoit la même chose quand le corps de l'animal en sortoit. Il paroît plus de difficultez à concevoir comment

1695.

nent les jambes ont pû ſortir de leur étui, & ſe debaraſſer de tant de jointures, & ſur tout les mordans qui ſont beaucoup plus gros à leur extremité que dans le milieu. Mais cette difficulté ceſſera dès qu'on prendra garde que les jointures ne ſont formées que de cartilages & de peaux comme du parchemin, qui s'élargiſſent, s'étendent ou ſe reſſeciſſent, ſelon le beſoin de l'animal. Il peut encore bien arriver que le bain que ces animaux prennent dans la mer, les attenuë en même tems qu'il les affoiblit ; & qu'en cet état leur chair étant diminuée de volume, elle ne remplit plus ſi exactement qu'auparavant ſon écaille ; ou qu'étant devenuë plus molle, elle a acquis plus de facilité à s'allonger ou à ſe comprimer, ce qui ſuffiroit pour leur donner le moyen de ſortir auſſi facilement qu'ils font.

Lorſqu'ils quittent leurs écailles, il ne faut pas s'imaginer qu'ils rentrent dans une autre, comme je le dirai ci-après de certains animaux qu'on appelle Soldats ; c'eſt leur peau interieure qui étoit ſous l'écaille qui ſe durcit peu à peu, & qui acquiert enfin la ſolidité neceſſaire pour conſerver leur chair des injures de l'air, & des mor-

1695. sures des autres animaux.

Les crabes & les tourlouroux avant de quitter leur écaille, ont soin de se creuser un trou en terre ou dans quelque souche pourrie, ou entre des pierres ou des racines, elles y apportent des feüilles pour leur servir de nourriture, & dès qu'elles ont quitté leur écaille, elles s'y retirent & y demeurent jusqu'à ce que leur peau se soit changée & endurcie comme l'écaille qu'elles ont quittée. Le repos & la nourriture qu'elles prennent dans ce tems-là, les engraissent extrêmement. Si on les prend alors, on les trouve couvertes seulement d'une petite peau rouge tendre & mince comme du parchemin moüillé, elles sont bien plus délicate[s] qu'en tout autre tems; on les appel[le] alors crabes boursieres. Elles son[t] ordinairement près de six semaines de[-] puis qu'elles sont descenduës des mon[-] tagnes pour se baigner à la mer, fair[e] leurs œufs, & changer de peau, avan[t] qu'elles y remontent avec les petit[s] qu'elles ont fait. Quand je dis qu'elle[s] remontent avec leurs petits, il ne fau[t] pas s'imaginer que chaque mere con[-] duise les siens comme une poule con[-] duit ses poussins; point du tout : ell[es]

ne les connoiffent feulement pas. J'en- 1695.
tends feulement par ce terme les petites crabes ou tourlouroux nez depuis peu qui fuivent les vieux à la montagne.

Leurs œufs comme ceux des écreviffes & des poiffons, font fort petits & attachez les uns aux autres. Ils font rouges lorfqu'ils font cuits & de fort bon goût. Lorfqu'ils ne font pas encore fortis du corps & attachez à ces barbes qui font fous la queüe, on les trouve dans le corps comme deux pelottons feparez l'un de l'autre par une petite membrane, & cantonnez d'une matiere épaiffe de la même couleur que les œufs font alors, mais qui devient blanche quand elle eft cuite. Les mâles, outre cette matiere blanche qui eft leur graiffe, ont au lieu d'œufs une autre matiere verdâtre qu'on appelle Taumalin. C'eft la faulce avec laquelle on les mange. Pour cet effet on enleve l'écaille du dos, en la feparant de celle du ventre où les pieds & les mordans font attachez ; on amaffe dans une écuelle tout le taumalin des mâles avec la graiffe, on y mêle un peu d'eau & de jus de citron pour les délayer, & on y met du fel & du piment écrafé.

Taumalin & graiffe des Crabes. Maniere de s'en fervir.

1695. Pendant que les corps des crabes cuisent dans l'eau, on fait boüillir le taumalin en le remuant bien, & quand tout est cuit, on mange la chair des crabes en la saulçant dans le taumalin comme on mange la viande avec la moutarde.

Differentes manieres d'accōmoder les crabes.

Souvent on ne fait pas tant de façons. On se contente de faire cuire les tourlouroux & les crabes toutes entieres dans l'eau ou sur les charbons, & après qu'on les a ouvertes, on tire la graisse les œufs, le taumalin, on jette le fiel qui est fort reconnoissable, parce qu'il est noir, & on mange tout le reste avec du sel. Cependant quand on mangeroit le fiel, il ne pourroit causer d'autre mal qu'un peu d'amertume dans la bouche.

Une autre maniere d'accommoder les tourlouroux & les crabes, est après qu'ils sont cuits dans l'eau avec le sel de les ouvrir, en tirer toute la chair les œufs, la graisse & le taumalin, & leur donner un tour de poële dans du beure roux, avec de l'oignon haché bien menu & du persil; après quoi on les met dans une casserolle avec un bouquet de fines herbes, du poivre des écorces d'oranges & des jaunes

'œufs délayez dans le jus d'oranges 1695.
: de citrons ; & quand on eſt prêt de
:s ſervir, on y rappe un peu de muſ-
ade ; c'eſt un trés-bon manger.

Les crabes ne different des tourlou- Crabes violettes.
oux que par la grandeur. Il y en a
e violettes & de branches. Les vio-
:ttes ſe trouvent dans les montagnes,
ans les cannes & autres lieux éloi-
;nez du bord de la mer, excepté dans
a ſaiſon qu'elles viennent ſe baigner
la mer, qui eſt au commencement
es pluyes dans le mois de Juillet.
.es crabes blanches ne ſe trouvent que Crabes blanches.
ans des lieux bas, marecageux & vers
es bords de la mer. Elles ſont bien
lus groſſes que les violettes. J'en ai
û à la grande terre de la Guadeloupe
ui avoient plus de ſept pouces de
arge dans leur grand diametre. Elles
nt cinq jambes de chaque côté, & deux
nordans dont les pinces ſont faites en
naniere de tenaille, d'un ſi grand dia-
nettre qu'on peut paſſer le poing au
nilieu de leur circonference. Les tour-
ouroux & toutes les crabes ont le mor-
lant droit un tiers plus gros que le
;auche.

De ces trois eſpeces, les tourlouroux
ont les plus délicats, & les crabes

1695. blanches ſont les moins recherchées. On peut dire que ces animaux ſont une vraye manne pour le païs. Les Caraïbes ne vivent preſque d'autre choſe. Les Negres s'en nourriſſent au lieu de viande ſallée, que leurs maîtres négligent ſouvent de leur donner, ou parce qu'elle eſt rare, ou parce qu'elle eſt chere. Les blancs ne les négligent pas, & on voit par les differentes manieres de les accommoder, que je viens de rapporter, qu'on en ſert ſur toutes ſortes de tables.

On dit communement que les crabes ſont une bonne nourriture. Pour moi je ſuis convaincu qu'elles ſont de difficile digeſtion, & qu'elles cauſent beaucoup d'humeurs froides & hipocondriaques. J'ai remarqué que toutes les fois que j'en avois mangé, quelque ſoin qu'on ſe fut donné pour les bien accommoder, je me trouvois aſſoupi & comme endormi le reſte de la journée J'ai demandé à pluſieurs perſonnes ſi elles ſentoient la même choſe, & ſi elles avoient le même accident, & toutes m'ont aſſuré qu'elles les reſſentoient; d'où j'ai conclu que ſi cette nourriture étoit bonne pour des Caraïbes qui ſont élevez avec elle, & ac

1695.

Remarque de l'Auteur ſur la chair des Crabes.

outumez à s'en nourrir dés leur enance : ſi elle eſt bonne pour des Negres dont le temperament eſt fort & obuſte, le travail grand & continuel, & qui n'ont très ſouvent autre choſe à manger, ſi elle eſt bonne à des ouvriers & autres gens de travail ; c'eſt parce que le travail continuel leur aide à la digerer, & à diſſiper les obſtructions que cette viande cauſe ordinairement : ſi elle eſt bonne, dis-je, pour ces ſortes de gens, je ne la croi point du tout bonne pour des Européens, dont la conſtitution n'eſt pas ſi forte, qui ne ſont point aidés à la digerer par un grand travail, en un mot qui n'y ſont point accoûtumez. Je croi même que la mélancolie & la nonchalance qu'on remarque dans les Caraïbes, eſt un effet de cette nourriture peſante & indigeſte, qui aſſoupit les ſens en diminuant le mouvement du ſang & des eſprits ; ce qui eſt ſi vrai, que les Européens qui s'en nourriſſent faute d'autre choſe, & qui n'ont pas de vin ou d'eau-de vie pour corriger ſa crudité & ſon flegme épais, tombent dans une maladie qu'on appelle aux Iſles, mal d'eſtomac ; ils deviennent pâles, jaunes & bouffis, leurs pieds & leurs jam-

1695. bes s'enflent, ils ressentent une lassitude extraordinaire, avec une pesanteur de tête qui fait qu'ils ont presque toûjours envie de dormir, leur ventre & leur estomach s'enflent, & ils tombent enfin dans une hidropisie incurable, s'ils n'apportent dès le commencement des remedes convenables qui sont les potions cordiales & sudorifiques, les bains chauds, de bonne nourriture, de bon vin, de la joye, & sur tout de l'exercice le plus violent qu'on puisse soutenir afin d'exciter la sueur. On prétend que cette maladie peut encore venir de coucher au froid ou au serein sans couverture, de chagrin & autres causes semblables. Je conviens que tout cela peut y contribuer, & même l'augmenter quand elle est formée ; mais j'ai de bonnes raisons pour croire qu'elle vient plûtôt de la mauvaise nourriture que de toute autre chose..

Je viens de dire que les Negres & autres gens qui travaillent beaucoup ne se ressentoient gueres de la mauvaise qualité de cette nourriture ; on en voit cependant beaucoup qui sont attaquez de maux d'estomach & d'hidropisie, & sur tout les Negres des Portugais du Bresil y sont plus sujets

que les autres. Peut-être que les mauvais traitemens qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qui surpassent infiniment les Anglois en ce point-là, y peuvent contribuer beaucoup ; mais de quelque cause que ce mal leur vienne, voici le remede qu'ils y apportent, & qui réussit sans presque manquer jamais. Ils les abandonnent à eux-mêmes, & les laissent comme en liberté dans des endroits où il y a de grands bocages de pommiers d'Acajou sans leur donner aucune autre nourriture que celle qu'ils peuvent tirer de ces arbres. La faim les oblige de se remplir de ce fruit, dont le suc qui est acide incise l'humeur épaisse & coagulée qui empêchoit le mouvement des humeurs & la circulation du sang, ce qui causoit les obstructions, l'enflure & les autres accidens dont ils étoient attaquez ; de maniere qu'en assez peu de tems ils recouvrent une santé parfaite. Je tiens ceci de gens de probité qui ont demeuré long-tems au Bresil. Je croi qu'on pourroit se servir du même remede dans nos Isles avec un succès aussi heureux.

1695.

Remede des Portugais pour le mal d'estomach.

Lorsque les crabes sont accommodées en ragoût comme je l'ai écrit ci-

1695 deſſus, elles ſont beaucoup meilleures; c'eſt-à-dire qu'elles ſont moins mal faiſantes: mais elles ſont toûjours trés-indigeſtes, & toute la diligence qu'on peut apporter pour les bien accommoder, ne peut faire autre choſe que diminuer leur mauvaiſe qualité, ſans la changer entierement.

Ces trois eſpeces d'animaux vivent de feüilles, de racines, & des fruits qui tombent des arbres. Par cette raiſon il faut prendre garde ſi entre les fruits dont ils ſe ſont nourris il n'y en a point qui ait des qualitez venimeuſes comme ſont les pommes de mancenilier.

Les crabes violettes & les tourlouroux ne ſont jamais ſi dangereux que les crabes blanches, parce que vivant la plûpart du tems dans les montagnes ou dans les cannes, où il ne ſe trouve point de ces méchans fruits, ils ne ſont pas ſujets à s'empoiſonner. On ne doit craindre cet accident que quand ils deſcendent au bord de la mer où il y a de ces ſortes d'arbres; mais les crabes blanches ſont fort ſujettes à être empoiſonnées, parce que vivant au bord de la mer elles trouvent des pommes & des feüilles de mancenilier qu'elles mangent ſans ſe faire beaucoup

de mal : mais elles en font beaucoup à ceux qui les mangent. 1695.

Précaution qu'il faut prendre en mangeant des crabes.

C'eſt une regle generale qu'il n'en faut point manger quand on les trouve ſous des manceniliers. Les feüilles de la ſenſitive les empoiſonnent auſſi ; de ſorte qu'il faut s'abſtenir de celles qu'on trouve ſous ces ſortes d'arbres ou de plantes. Le ſecret pour connoître ſi elles ſont ſaines ou non, eſt de regarder leur taumalin, s'il eſt noir, c'eſt une marque aſſurée qu'elles ſont empoiſonnées.

Differentes manieres de prendre les crabes.

Il y a pluſieurs manieres de prendre les crabes. La plus ordinaire eſt d'aller la nuit dans le bois & autour des cannes avec un flambeau de bagaces ou de bois de chandelle. C'eſt dans ce tems là qu'elles ſont en mouvement, elles ſortent de leurs trous & vont chercher à manger ; la lumiere du flambeau les découvre, & il eſt facile de les prendre par deſſus le dos & les mettre dans le ſac que l'on porte pour cet effet, ou dans un pannier qui a un couvercle qui s'emboëte comme le deſſus d'un coyanbouc. Il arrive ſouvent que quand on les veut prendre elles ſe renverſent ſur le dos, & preſentent leurs mordans. Ceux qui ſont

1695. habiles à cette chasse ne s'embarassént gueres de les voir ainsi en deffenses, ils les prennent par les pieds de derriere où les mordans ne peuvent arriver, & les mettent dans le sac. Ceux qui ont peur d'être mordus, les renversent sur le ventre, & les prennent par dessus le dos. Il faut être prompt à mettre la main dessus dès qu'on les apperçoit; car comme elles ne s'écartent gueres de leurs trous, ou qu'elles en trouvent facilement d'autres, elles s'y retirent promptement & marchent fort vîte.

La seconde maniere de les prendre est de foüiller avec une serpe les trous que l'on voit en terre pour y trouver la crabe qui s'y est retirée. On se sert de cette maniere lorsqu'on va aux crabes pendant le jour, parce que pour lors il est trés-rare qu'on les trouve hors de chez elles : ou dans le tems qu'elles sont effectivement retirées sans sortir, ce qui dure cinq à six semaines; cela arrive ordinairement après qu'elles sont de retour de leur voyage au bord de la mer. Il semble qu'elles ayent besoin de ce tems-là pour se reposer & reparer leurs forces ; mais comme tout le monde n'est pas obligé d'en-

trer dans leurs raisons, on ne laisse pas 1695.
d'aller troubler leur repos, & de les prendre.

La troisiéme maniere ne se pratique que pour les crabes blanches lorsqu'on va pour les prendre pendant le jour. Comme elles sont, ainsi que je l'ai dit, dans des lieux marecageux vers les bords de la mer, elles sortent souvent de leurs trous pour prendre l'air, ou pour se retirer dans un lieu sec & élevé, quand elles sentent que le flot les doit couvrir d'eau : on remarque le trou où la crabe se retire, & on y fiche un bâton qui l'empêche de sortir quand la mer monte, & après qu'elle est descenduë on ôte le bâton, & on trouve la crabe étouffée au bord du trou.

Ciriques espece de crabes.

Il y a une quatriéme espece de crabes que l'on trouve dans les rivieres & sur les rochers au bord de la mer. Elles sont beaucoup plus plates que les autres, leur écaille est plus épaisse & plus dure, leurs mordans quoique plus petits, ne pincent pas moins; elles ont encore bien moins de chair & de graisse que les autres. C'est à leur peu de valeur qu'elles sont redevables du repos qu'on leur donne. Il faut que les Ne-

1695. gres ne trouvent rien quand ils vont chercher des Ciriques, c'est ainsi qu'on les appelle.

Il est bon pour achever cet article de dire un mot des flambeaux de bagaces, & de bois de chandelle.

Matiere des flambeaux, & la maniere de les faire.

Les premiers sont composez de cannes, qui après avoir passé au moulin, ont été sechées au soleil. On en prend trois ou quatre selon la grosseur que l'on veut donner au flambeau, on les lie de six en six pouces avec des aiguillettes de mahot, ou de mibis, qui est une espece de petite lianne ou façon d'ozier, dont je parlerai tout à l'heure, qu'on employe en une infinité de choses. On ente plusieurs bagaces les unes sur les autres selon la longueur qu'on veut donner au flambeau, & on les lie comme les premieres. D'ordinaire on donne au flambeau sept à huit pieds de long. On le porte un peu panché appuyé sur le bras gauche, avec le panier à crabes passé en bandouliere du même côté, afin d'avoir le bras droit libre. Quand un flambeau de bagaces est allumé il faut qu'il fasse un grand vent pour l'éteindre, car les bagaces brûlent très-bien, & souvent plus vîte qu'on ne veut, & c'est pour cette raison qu'on les fait

ſi longs. Il eſt rare de trouver les caſes 1695.
des Negres ſans une bonne proviſion de ces flambeaux ou de ceux dont je vais parler.

Le bois de chandelle eſt ainſi appellé, parce que l'uſage le plus ordinaire auquel on l'employe eſt pour faire des flambeaux. On ne le trouve qu'au bord de la mer ; il n'eſt jamais ni bien gros ni bien droit, je n'en ai point vû qui eût plus de ſix pouces de diametttre. Ses feüilles ſont toûjours couplées, graſſes, épaiſſes, & arrondies par le bout. Son écorce eſt fort brune, rude, crevaſſée, peu adherente & fort caſſante. Le bois eſt brun, le fil eſt long & droit, & par conſequent il ſe fend fort aiſément. Quoiqu'il paroiſſe fort ſec, il eſt cependant huileux, on le reconnoît quand il eſt allumé. Il conſerve bien le feu, & l'entretient bien plus long-tems qu'une quantité égale d'autre bois ne pourroit faire, ce qui vient de ce qu'il eſt huileux, auſſi on remarque toûjours une certaine humidité onctueuſe proche l'endroit qui brûle, qui rend une odeur d'autant plus forte & plus agréable, que les éclats dont le flambeau eſt compoſé, ſont plus près du cœur de l'arbre. On fend ce bois

Arbre appellé bois de chandelle.

1695. par éclats aussi longs & aussi déliez qu'il est possible, & on les lie ensemble comme les bagaces, les entant les uns dans les autres selon la longueur qu'on veut donner au flambeau. Ce bois fait une lumiere fort claire & fort vive.

On fait encore des flambeaux avec un certain bois jaune dont je parlerai dans la suite, qu'on appelle, Bois épineux. On le fend & on le lie comme le precedent, mais auparavant il faut faire secher les éclats : c'est ce qu'on n'est pas obligé de faire au bois de chandelle qui brûle très bien dès qu'il est coupé.

Le mibi dont on se sert pour lier les flambeaux, est une lianne qu'on employe à une infinité d'usages. On en fait des paniers, elle sert à lier les roseaux dont on fait les nasses pour la pêche, à arrêter les roseaux ou gaulettes qui servent de lattes aux couvertures des cases, ou de palissades. Cette lianne pousse de très-longs sarmens ou especes de branches, qui s'élevent jusqu'au sommet des plus grands arbres, par le moyen des petites queües ou filamens qu'elle jette en quantité, & qui s'attachent aisément aux écorces & branches qu'elles rencontrent. Son écorce est mince, assez unie, elle se leve aisément, elle est de cou-

Mibi, lianne.

leur de cendre. Le bois qu'elle couvre 1695.
eſt ſouple, liant, flexible, ſes fibres ſont longues & droites, il a le grain fin. Sa feüille a preſque la figure d'un cœur, elle eſt molaſſe, lice, unie, d'un verd pâle par deſſus, & damaſquinée par le deſſous. Sa fleur avant d'être épanouie eſt comme un bouton pantagone qui eſt d'abord de couleur rouge, qui en s'épanoüiſſant produit une eſpece de roſe à cinq feüilles de trois grandeurs & couleurs differentes. La plus petite eſt rouge, les deux moyennes ſont orangées, & les deux plus grandes ſont de même couleur avec des filets couleur de pourpre; les bords de ces feüilles ſont dentelés, rudes & friſés, le milieu de la fleur renferme trois filets à tête ronde de couleur verdâtre accompagnez de pluſieurs étamines jaunes. Cette diverſité de couleurs fait un très-bel effet. Cette fleur n'a point d'odeur, & je n'ai point vû qu'elle produisît aucune ſemence, cette lianne ſe multiplie aſſez d'elle-même, elle prend aiſément par tout, & ſouvent où on ne la demande pas, je veux dire dans les cannes, les maniocs & les cacoyers, qu'elle accableroit à la fin ſi on n'avoit pas ſoin de la couper ou arracher, ce qui eſt la maniere la plus ſûre pour s'en débaraſſer.

1695. Mibipi, autre lianne qui porte des pois.

Il y a une autre lianne que le rapport qu'elle a avec la precedente a fait nommer Mibipi, parce qu'elle est plus grande, plus grosse & plus forte ; on s'en sert aussi aux mêmes usages. Celle-ci porte des pois à peu près de la grosseur & de la figure de ceux que nous avons en France, qui sont renfermez dans une gousse à quatre pans, ils sont d'une substance verdâtre, tendre, fort gluante, doux au goût. Les oiseaux les mangent quand ils peuvent les avoir avant que de certains vers qui s'en nourrissent, les ayent devoré après avoir percé la silique qui les renfermoit. La feüille du mibipi est d'un assez beau verd par dessus, mais presque blanche par dessous, elle est douce au toucher & comme veloutée, ovale, & trois à trois à chaque pedicule. La fleur est soutenuë par une queüe de quatre à cinq pouces de long, ronde, ferme, quoique gresle & veluë. Le bouton est ovale, couvert d'un poil ou espece de duvet assez long ; il se divise en cinq parties lorsqu'il s'ouvre qui font une maniere de cloche qui renferme un pistis environné de quelques filets ou étamines, on voit dans cette fleur le blanc, le jaune & le violet agreablement mélangez. Son odeur approche beaucoup de celle de l'œillet.

CHAPITRE X.

L'Auteur va faire faire les Pâques aux habitans des culs-de-sac Robert & François.
Description d'un Poisson appellé Lamentin, ou Menate.

LE Dimanche de Quasimodo 10. Avril, je me rendis sur le soir au cul-de-sac de la Trinité, chez mon Confrere le Pere Martelli, qui m'avoit prié de l'aider à faire faire les Pâques aux habitans des culs-de-sac Robert & François, qui n'avoient point encore de Curez residens. Je trouvai qu'on avoit changé la garnison qui étoit sur la pointe où la maison Curiale est bâtie. La Compagnie détachée de la Marine qui y étoit depuis quelques jours, étoit commandée par Monsieur Coullet, Officier de réputation, & mon compatriote. Cela me fit un vrai plaisir. Je croi pouvoir mettre ici tout de suite ce qui est répandu dans differens endroits de mon journal touchant cet Officier.

Monsieur Coullet est Parisien. Il est

1695 né au Palais Royal. Son pere qui étoit attaché à la personne de Monsieur, Frere unique de Louis XIV. commandoit un Bataillon du Regiment de Navarre, & sa mere avoit élevé tous les enfans de Monsieur, qui aussi-bien que Madame ont toûjours eu une consideration très-particuliere pour toute sa famille. Il étoit Lieutenant dans le Bataillon de son pere, & il n'auroit pas manqué de s'avancer bien plus vîte qu'un autre, puisque outre la protection de Monsieur, il étoit brave & fort appliqué à son métier. Cependant l'envie de voir l'Amerique lui fit quitter le service de terre pour entrer dans celui de mer, & passer à la Martinique en qualité de Lieutenant d'une Compagnie détachée de la Marine. Il y arriva en 1687. A peine eut-il mis pied à terre que Monsieur le Comte de Blenac Gouverneur General des Isles, l'envoya à S. Christophe. Il y fut parfaitement bien receu de Monsieur de Saint-Laurent Chevalier de Malthe, qui étoit Gouverneur de cette Isle, qui avoit besoin d'un Officier habile, actif & vigilant tel qu'étoit le sieur Coullet pour discipliner les Troupes réglées & les Milices de son Gouvernement, dans la situa-

tion où étoient les affaires en Europe, 1695.
où tout sembloit se disposer à la guerre. En effet il le pria de faire les fonctions d'Ayde Major, ce que le sieur Coullet accepta, & s'en acquitta d'une maniere qui contenta également le Gouverneur, les Officiers, les Troupes reglées & les Milices.

La guerre s'étant déclarée en Europe environ six mois après, les Anglois qui partagent l'Isle avec nous, en furent avertis bien avant nous. Ils craignirent avec sujet que les Irlandois Catholiques qui demeuroient dans leurs quartiers ne se joignissent aux François, c'est pourquoi ils leur ordonnerent sous de grandes peines d'apporter leurs armes dans leurs forteresses, afin qu'étant desarmez, ils n'eussent plus rien à craindre de leur côté. Mais ceux-ci refuserent d'obéïr, & ayant abandonné leurs habitations, ils vinrent demander azile au Chevalier de Saint-Laurent, avec un Officier pour les commander. On les reçût avec joye, & le Gouverneur ayant assemblé son conseil, tout le monde jetta les yeux sur le sieur Coullet pour être le Commandant des Irlandois. Ils étoient environ trois cens hommes; le sieur Coullet se mit à leur tête, &

1695. quelques François les ayant joint, ils allerent attaquer les Anglois au quartier de Cayonne & ensuite à la Cabesterre. Il est vrai que les Anglois n'avoient point de forteresses dans ces quartiers-là, mais ils avoient parfaitement bien retranché les passages des ravines & les défilez ; & la plupart de leurs maisons étoient comme autant de petites forteresses dont il falloit les chasser les uns après les autres, ce qui demandoit bien du tems, de la prudence & de la valeur. C'est pourtant ce que le sieur Coullet executa en moins de huit jours avec sa petite troupe sans avoir presque perdu personne, quoiqu'il eût été obligé de rendre autant de combats qu'il avoit trouvé de ravines, de défilez & de maisons fortes. Cette expedition lui fit beaucoup d'honneur & lui gagna absolument le cœur de tous les Irlandois que l'on remit en possession de leurs terres, & qui s'accommoderent aussi de celles des Anglois qui se trouverent à leur bien-seance. Dès que cela fut achevé le sieur Coullet s'embarqua avec sa Compagnie pour accompagner Monsieur de Blenac à l'attaque de S. Eustache, Isle appartenante aux Hollandois, éloignée seulement de

trois lieües de la pointe de l'Oüest de 1695.
S. Christophe. Les ennemis furent forcez aux deux endroits où nos troupes mirent pied à terre; leur forteresse qui étoit bonne, bien reguliere & bien munie, fut attaquée si vivement qu'elle fut obligée de se rendre; de maniere qu'on acheva cette conquête en six jours. Le sieur Coullet se signala infiniment à la descente & à l'attaque du Fort, & y fut blessé à la jambe.

Le Comte de Blenac ayant receu un secours considerable de France, voulut achever la conqueste de S. Christophe où les Anglois étoient encore maîtres du quartier de la Basse-terre où est leur principale Forteresse, appellée le Fort Charles. Elle est composée de cinq bastions avec quelques demies-lunes, & un bon chemin couvert bien palissadé. Elle auroit arrêté long-tems nôtre petite armée si on n'avoit pas trouvé le moyen de faire monter du canon sur une éminence qui la commande, qu'on appelle la Souppiere. Avec tout cela les Anglois se deffendirent très-bien, & donnerent lieu à nos braves d'acquerir de la gloire. On remarqua beaucoup le sieur Coullet, son employ qui l'obligeoit d'être par tout le fit

1695. connoître très-particulierement à Monsieur de Blenac, qui fut si satisfait de ce qu'il lui avoit vû faire, & de la discipline qu'il avoit retablie dans les Troupes & dans les Milices, qu'il lui en fit compliment ; ce qui n'étoit pas fort ordinaire à ce Seigneur, mais qui étoit une grande distinction pour le sieur Coullet.

Il venoit d'estre fait Capitaine en 1693. lorsque les Anglois vinrent attaquer la Martinique. Après s'être long-tems promené autour de l'Isle, & avoir fait quelques descentes dans des quartiers éloignez où ils n'acquirent pas beaucoup de gloire, ils s'approcherent enfin du Fort S. Pierre, & mirent près de trois mille hommes à terre dans un endroit appellé le fond de Canaurille, à une petite lieüe au vent du Fort S. Pierre. Le sieur Coullet y étant accouru avec sa Compagnie & quelques Milices, retarda leur débarquement, & ensuite leur marche, leur disputa le terrein pied à pied; & quoiqu'il ne fût pas en état de les repousser, puisqu'il n'avoit pas avec lui trois cens hommes, il ne laissa pas de les arrêter si long-tems qu'il donna le loisir au Comte de Blenac d'arriver avec le

reste

reste des troupes, & d'empêcher les ennemis de pénetrer plus avant. Le sieur Coullet eut toûjours le commandement des postes les plus avancez, & harcela tellement les ennemis, qu'on lui doit en partie la retraite honteuse que les Anglois furent obligez de faire cinq jours après leur débarquement, abandonnant quantité d'armes, de munitions & de bagages, plus de trois cens prisonniers que le sieur Coullet leur fit lorsqu'ils se rembarquerent, beaucoup de deserteurs, & laissé cinq à six cens morts sur la place. 1695.

Le sieur Coullet fut fait Major de la Martinique en 1698. & Chevalier de Saint Louis en 1704.

Les Anglois s'aviserent en 1708. de faire leur accommodement avec les Sauvages de l'isle Saint Vincent, après quoi ils les engagerent à force de presents & de promesses de rompre l'alliance ou paix qui étoit entr'eux & nous, depuis un grand nombre d'années. Ils leur promirent de puissans secours, & tout le butin qu'on feroit sur nous dans les expeditions qu'on feroit sur nos Colonies, & sceurent si bien tourner les esprits inconstans de ces Barbares, qu'eux & les Negres fugitifs qui occupent

1695. la Cabesterre de leur Isle, leur donnerent jour pour aller tous ensemble massacrer les François établis à la Grenade, & venir ensuite faire des descentes à la Martinique dans les quartiers éloignez, & porter le fer & le feu par tout où ils pourroient pénetrer. Monsieur de Machaut Gouverneur General des Isles fut averti de ce complot, dont il étoit plus aisé de voir les conséquences, que d'y apporter les remedes necessaires ; car quoiqu'on n'ait rien à craindre de ces sortes de gens pour les Forteresses & les Bourgs & autres lieux où il y a beaucoup de monde assemblé & des Corps de Garde ; on doit tout apprehender des surprises qu'ils font pendant la nuit dans les quartiers éloignez, & dans les habitations qui sont à quelques distances les unes des autres. Aprés bien des déliberations, on convint qu'il n'y avoit que le Major Coullet qui fut capable de rompre ces projets, & d'obliger les Caraïbes & les Negres à vivre comme à l'ordinaire en bonne intelligence avec nous. Il s'étoit acquis beaucoup d'autorité sur eux, ils l'aimoient & le respectoient, parce que toutes les fois qu'ils alloient le voir, soit à son habitation, soit au Fort Royal ou au Fort S. Pierre,

il les régaloit, les faisoit bien boire, & leur donnoit toûjours quelque present. Le General le chargea de cette commission, & l'Intendant le laissa maître de prendre chez les Marchands tout ce qu'il jugeroit à propos pour les bien régaler & leur faire des presens, qui dans ces sortes d'occasions sont les plus puissantes raisons qu'on puisse apporter pour les convaincre de ce qu'on leur veut faire entendre. Il partit avec une nombreuse suite d'Officiers & de domestiques le 29. Novembre 1708. de la rade du Fort Saint Pierre, & arriva le lendemain sur le minuit à la Basse-terre de Saint Vincent. La mer qui étoit fort rude empêchant les chalouppes de s'aprocher assez pour débarquer commodément, le sieur Coullet se jetta dans l'eau, & s'étant fait connoître à une troupe de Caraïbes qui étoient accourus sur le rivage; ils appellerent aussitôt leurs camarades, en disant, *c'est le compere Coullet, il faut sauver tout ce qu'il a.* En effet, ils se mirent aussi-tôt à la mer, & apporterent à terre les gens & les bagages dont les chalouppes étoient chargées. Le compere Coullet fut ensuite conduit dans leur grand carbet, où tous les Capitaines & autres 1695.

1695. s'empresserent de le venir voir, & de lui témoigner toute l'amitié qu'on peut attendre de ces sortes de gens. Il est vrai qu'on leur faisoit grand'chere, & qu'on les faisoit boire largement. On envoya par ordre du Compere avertir tous les Capitaines ou Chefs des carbets, tant Caraïbes que Negres, que le compere Coullet étoit arrivé & qu'il vouloit leur parler. Ils vinrent en diligence, & quand ils furent arrivez, le sieur Coullet fit un vin general, c'est-à-dire, une assemblée & festin extraordinaire, afin de leur dire le sujet de sa venuë, & leur distribuer les presens qu'il avoit apportez. Ce fut dans cette assemblée que s'étant fait rocoüer, c'est-à dire, peindre de rouge comme eux; il leur parla avec tant de force, qu'il les fit renoncer à l'alliance qu'ils avoient fait avec les Anglois; les obligea à mettre le feu à tous les bois de charpente que les Anglois avoient fait dans leur Isle, & dont il y en avoit pour plus de dix mille écus sur le bord de la mer prêt à être embarqué, & qu'il éxigea d'eux des ôtages pour seureté de la parole qu'ils lui donnerent de rompre tout commerce avec les Anglois. Tout cela s'executa, ils donnerent les ôtages &

massacrerent les premiers Anglois qui 1695.
tomberent entre leurs mains, & apporterent quelques-uns de leurs membres boucanez au Fort Royal, pour faire voir qu'ils avoient entierement rompu avec nos ennemis. Ce fut ainsi que le sieur Coullet dissipa par son adresse une tempête qui auroit fait bien du desordre dans nos Colonies, sur tout dans un tems où nous étions en guerre avec nos voisins les Anglois & les Hollandois. La Cour récompensa les services qu'il avoit rendus en une infinité d'occasions, en le faisant Lieutenant de Roy de la Guadeloupe en 1712. Cette charge lui donna moyen de rendre encore un service des plus considerables à l'Etat & à la Colonie de cette Isle, car les habitans s'étant soulevez à l'occasion de certaine taxe nouvelle qu'on vouloit leur imposer en 1715. & ayant pris les armes, le sieur Coullet appaisa par sa prudence & par l'autorité que ses manieres honnêtes, liberales, ouvertes, desinteressées lui avoient acquises sur ces peuples, ces mouvemens seditieux; pourvût à la seureté du Gouverneur & des autres Officiers de Sa Majesté, & rétablit le calme & la tranquilité dans cette Colonie, dont la perte auroit peut-

1695. être entraîné avec elle les autres Isles ; si on n'avoit pas éteint de bonne heure cet embrasement. Enfin le sieur Coullet étant venu en France en 1716. pour ses affaires particulieres, M. le Regent qui connoît son mérite, l'y a arrêté par une pension considerable, la Lieutenance de Roi de l'Isle de Ré, & l'expectative de la premiere pension qui vaquera dans l'Ordre de Saint Loüis, en attendant qu'il se presente quelque occasion de récompenser ses services d'une maniere plus éclatante & qui lui convienne.

Nous partîmes le Lundi onze Avril de grand matin le Pere Martelli & moi, pour le cul-de sac Robert. Nous trouvâmes à la riviere des Gallions un canot de Monsieur Monel qui nous attendoit. Il fallut se mettre à entendre les Confessions dès que nous fûmes arrivez ; je dis la Messe sur les dix heures, mon Compagnon la dit fort tard ; à peine eûmes-nous le tems de dîner, qu'il fallut se remettre à confesser, ce que nous continuâmes de faire tout le Mardi. Le Mercredi le Pere Martelli acheva d'entendre les Confessions, & de communier ceux qui restoient, & s'en retourna à la Trinité, pendant que je m'embarquai dans un canot de Monsieur de la

Vigne-Granval pour aller faire les mê- 1695.
mes fonctions au cul-de-sac François.

J'arrivai d'assez bonne heure à la nouvelle Eglise de ce quartier ; je confessai presque jusqu'à midi, après quoi je dis la Messe & je communiai ceux qui s'étoient confessez. Je retournai à l'Eglise aussi-tôt que j'eus dîné, pour confesser & instruire un bon nombre de Negres, & je m'en retournai si tard chez Monsieur de la Vigne, que je pensai être mangé des maringoins & des moustiques, avec les Negres qui me conduisoient dans le canot. Le Jeudi j'achevai de confesser ceux qui étoient en état de communier, remettant les autres après dîné ; mais à peine eus-je le tems de manger un morceau, qu'il fallut m'embarquer pour aller au cul-de sac Simon, éloigné de près de trois lieues du lieu où j'étois, pour confesser & donner les Sacremens à un Commandeur d'une nouvelle habitation. J'y arrivai à tems, mais il n'y en avoit pas de reste. Ce fut un bonheur pour lui, que je fusse dans le quartier, car s'il avoit fallu aller chercher le Curé de la Trinité, qui est éloigné de près de dix lieuës, il eût été impossible à ce Religieux d'y arriver assez-tôt pour le secou-

1695. rir. Sa maladie étoit un mal d'estomac qui l'emporta deux heures après que je l'eus quitté pour retourner à l'Eglise. On l'apporta le Vendredi matin ; je dis la Messe pour lui & je l'enterrai, & j'achevai de confesser les Negres. Après dîné je partis pour venir coûcher au cul-de sac Robert chez Monsieur Bouchard, où le canot de Monsieur Joyeux me devoit attendre.

Description d'un poisson appellé Lamentin ou Manati.

J'y arrivai tout à propos pour voir tirer à terre un Lamentin femelle que ses Negres avoient harponné. J'avois entendu dire beaucoup de choses du Lamentin, mais je n'en avois point encore vû, parce qu'il est devenu assez rare, depuis que les bords de la mer sont habitez. Ce poisson cherche les endroits où il y a des rivieres, parce qu'il y vient boire de l'eau douce une fois ou deux chaque jour, après qu'il a mangé une certaine herbe qui croît au fond de la mer : mais il s'éloigne dès qu'il entend le moindre bruit, car il est fort craintif, & il a l'oüye aussi subtile, qu'il a la vûë mauvaise ; au contraire de la Tortuë qui a la vûë très-perçante & qui est sourde.

Les Espagnols appellent Manate ou Manati, c'est-à-dire, poisson qui a des


Lamentin

mains, ce que nous appellons Lamentin. On pourroit, ce me femble, l'appeller vache marine ; fa gueule, fes mamelles, fa maniere de mettre dehors fes petits & les allaiter ayant beaucoup de rapport à cet animal terreftre. 1695.

Je mefurai celui qui étoit chez Monfieur Bouchard, il avoit quatorze pieds neuf pouces de longueur, depuis le bout du mufle jufqu'à la naiffance de la queuë ; il étoit tout rond jufqu'à cet endroit-là. Sa tête étoit groffe, fa gueule large avec de grandes babines, & quelques poils longs & rudes au deffus. Ses yeux étoient très-petits par rapport à la tête, & fes oreilles ne paroiffoient que comme deux petits trous. Le col eft fort gros & fort court, & fans un petit mouvement qui lui fait ployer un peu la tête, il ne feroit pas poffible de diftinguer la tête du refte du corps.

Je ne fçai comment on a pû donner le nom de pieds ou de mains aux deux nageoires qu'il a un peu au deffous du col qui fe replient fous le ventre, dont quelques auteurs prétendent qu'il fe fert pour fe traîner fur terre. Il faut n'avoir jamais vû ce poiffon pour en parler ainfi. Premierement, il s'en faut bien que ces prétendus pieds ou mains

1695. ayent assez de force pour soutenir ou pour faire mouvoir un corps aussi pesant qu'est celui de ce poisson. En second lieu, je me suis informé de ce fait d'un très-grand nombre de personnes, & sur tout de nos Flibustiers qui n'ont souvent d'autre ressource pour vivre que la pêche du Lamentin, qui tous m'ont assuré que ni eux ni les Indiens de l'Ithme de Darien, qui sont sans contredit les meilleurs pêcheurs du monde, n'ont jamais vû de Manate à terre. Les pieds ou mains du Lamentin ou plutôt ses nageoires ne sont ainsi appellées, que parce qu'il s'en sert pour porter ses petits, ou pour les tenir pendant qu'il leur donne à téter. Ces nageoires ressemblent assez aux pates de la Tortuë, comme je les ai dépeintes dans ma premiere Partie ; il est vrai qu'elles sont plus grosses & plus longues, & cela est juste, car l'animal est bien plus gros. Si on les doit appeller pieds ou mains, je le laisse au jugement des lecteurs ; je ne ferai querelle à personne pour ne pas embrasser mes idées. Le Lamentin femelle a deux mamelles rondes, celles du Lamentin que je mesurai avoient sept pouces de diametre, sur quatre pouces ou environ d'élevation ; le tetin

étoit gros comme le pouce, & sortoit 1695.
un bon pouce au dehors. Ce poisson qui est tout rond depuis la tête jusqu'à la naissance de la queuë, avoit huit pieds deux pouces de circonference. Sa queuë étoit comme une large palette de dix-neuf pouces de long, depuis sa naissance jusqu'à son extremité; elle avoit environ quinze pouces dans sa plus grande largeur; son épaisseur tout au bout étoit d'environ trois pouces. Elle avoit assez la figure de ces plaques de fer dont on fait les socs de charuë lorsqu'elles sortent de la forge. La peau de ce poisson est épaisse sur le dos presque comme deux cuirs de bœuf, mais elle est beaucoup plus mince sous le ventre. Elle est de couleur d'ardoise, brune, d'un gros grain & rude, avec des poils de même couleur clair semez, gros & assez longs. On comptoit que ce Lamentin pesoit huit cens livres. Je ne l'ai pas pesé, mais à la vûë je croi qu'on ne s'éloignoit gueres de la verité.

Les pêcheurs avoient aussi pris son petit, il avoit environ trois pieds de long; nous en mangeâmes à souper. On avoit fait rotir à la broche le côté de la queuë, la tête & le reste du corps étoient accommodez de differentes ma-

1695. nieres. Un veau de lait & ce poiſſon ne different en rien, c'eſt la même chair, par ſa blancheur, ſa tendreté, ſa délicateſſe : le goût & la ſaveur ſont les mêmes, & ſi je n'avois pas vû le poiſſon avant qu'il fut coupé & cuit, on auroit eu de la peine à me perſuader que ce n'étoit pas de la viande.

Maniere de prendre le Lamentin.

Je m'informai comment on avoit pris ce poiſſon. Un des Negres preſens me dit que l'ayant aperçû qui dormoit vers l'embouchure de la riviere des Gallions, il étoit venu en diligence chercher ſon harpon, ſa corde & ſa maſſe, parce qu'il n'avoit avec lui que de petites lignes.

Le fer du harpon avoit huit à neuf pouces de long, à deux pouces & demi de la pointe il y avoit un ardillon. Le haut de la douille étoit garni d'un anneau où un bout de la corde étoit attaché ; il y avoit à l'autre bout un bloc de bois blanc autour duquel la corde étoit roulée. Cette corde ou ligne étoit de la groſſeur du doigt.

Le Negre étant revenu avec ſon équipage, & ayant encore vû le Lamentin s'en approcha le plus doucement qu'il fut poſſible de peur de l'éveiller, & quand il fut à portée il le darda de toutes ſes forces, pendant qu'un autre Ne-

gre fila la corde, & jetta à la fin le bloc 1695.
à la mer. Le poiſſon prit la fuite dès qu'il ſe ſentit frapé. Les Negres nagant de toutes leurs forces le ſuivoient dans leur canot, étant guidez par le bloc, qui paroiſſant toûjours ſur l'eau, leur indiquoit le chemin que le poiſſon faiſoit. Au bout d'une bonne heure ils s'aperçûrent que le bois ne ſe mouvoit plus, d'où ils conjecturerent que le poiſſon commençoit à ſe fatiguer & qu'il ſe repoſoit ; ils nagerent alors plus vivement pour réprendre leur bois, & l'ayant attrapé, ils attacherent le bout de la corde à l'avant du canot. Le Negre qui avoit harponné s'y tenoit pour donner un ſecond coup de harpon, s'il en trouvoit l'occaſion, comme il arrive aſſez ſouvent, & montroit avec le bout de ſa vare à celui qui gouvernoit le chemin que le poiſſon prenoit, afin qu'il gouvernât juſtement de ce côté-là; car il n'étoit plus queſtion de nager, les deux autres Negres étoient aſſis dans le fond du canot afin de faire le contrepoids & ſervir de leſt. Dès que le poiſſon ſentit le mouvement de la corde, il reprit la fuite, & entraînoit après lui le canot plus vîte qu'un caroſſe qui eſt tiré à ſix chevaux qui courent à toutes

1695. jambes. Il fit ce manege encore pendant une heure. A la fin il s'échoüa sur un haut fond où les Negres acheverent de l'assommer à coups de masse. Le petit qui avoit toûjours suivi sa mere, s'arrêta auprès d'elle. Le Negre le harponna, il fut pris aussi-tôt & mis dans le canot; mais comme la mere étoit trop grosse, ils lui lierent fortement leur ligne à la naissance de la queuë & l'amarerent à l'arriere du canot pour la conduire chez leur maître, où ils eurent besoin du secours des autres Negres pour la tirer sur le sec.

Nourriture du Lamentin.

L'herbe dont ce poisson se nourrit est longue de huit à dix pouces, étroite, pointuë, tendre & d'un assez beau verd. On voit des endroits dans la mer, dont le fond est comme une prairie. Les Tortuës en mangent aussi. Il est aisé de voir quand ces animaux sont en pâture, parce que l'herbe qui leur échape en machant ou en la coupant vient au dessus de l'eau.

Proprietez des côtes & des os des Lamentins.

Si j'avois sçû que les os des côtes du Lamentin étoient bons pour les hemoragies, & pour les flux & pertes de sang, je m'en serois bien muni; mais je n'ai sçû ce secret que quelques années après, & je n'ai pas trouvé depuis

une occaſion auſſi favorable pour en a- 1695.
voir. On prétend que le Lamentin a
quatre os dans la tête qui ſont ſpecifiques pour la gravelle & pour la pierre.
Comme je n'en ai point vû d'experience, je n'en dirai rien. Souvent un remede ne réuſſit pas, parce qu'il eſt mal
préparé, ou donné à contre-tems. La
graiſſe du Lamentin eſt très-bonne ; elle
ſe reſoud facilement en huile qui ne rancit jamais, & qu'on employe à differens uſages.

Je partis le Samedi 16. Avril deux heures avant le jour. Monſieur Bouchard qui avoit fait des préſens de ſa pêche à ſes voiſins, m'obligea d'en prendre plus de cinquante livres, & me donna un Negre pour l'apporter juſqu'au fond Saint Jacques. C'étoit, comme on le peut croire, du meilleur endroit, qui eſt depuis le milieu des côtes juſque ſous le ventre. Il eſt certain qu'on ne peut voir une chair plus blanche, plus tendre & plus délicate que celle là.

Je trouvai au fond Saint Jacques un de nos Negres du Moüillage, que le Superieur avoit envoyé m'y attendre & m'apporter une Lettre. J'y fis réponſe ſur le champ, & fis partir le Negre avec dix livres de Lamentin que je lui en-

1695. voyai. Nous en mangeâmes à dîné au fond Saint Jacques. J'en laissé un morceau au Curé de la grande Ance ; je pris en passant le Pere Breton pour venir souper chez moi avec mon voisin Monsieur du Roi, & j'en envoiai à Messieurs Michel & Dauville.

Je trouvai à mon retour un malade auquel je ne m'attendois pas. C'étoit un jeune homme de vingt-deux ans, fort sage & fort dévot, nommé Philippes Roche, fils de la veuve de ce nom, dont j'ai parlé au commencement de ces Memoires. Depuis mon départ pour le cul-de sac de la Trinité ; il avoit fait un voyage au Fort Saint Pierre, dont il étoit revenu chez sa mere quelques heures avant que j'arrivasse chez moi. Il se plaignoit d'un grand mal de tête & de reins, simptomes ordinaires du mal de Siam, mais on ne pouvoit s'imaginer que ce le fut, parce que depuis près de sept ans que ce mal regnoit dans les Isles, aucun Créole, c'est à dire, aucune personne née dans le pays n'en avoit été attaqué. Il commença dès la même nuit à jetter du sang en abondance par la bouche & par le nez, ce qui ne laissant plus lieu de douter que ce ne fut le mal de Siam, on l'avoit fai-

gné au pied & au bras presque en même temps. Je l'allai voir aussi-tôt que je fus averti de sa maladie, & comme tout est à craindre dans ce dangereux mal, je le confessai, resolu de lui donner la Communion dès que son vomissement seroit cessé. Le soin qu'on eut de lui, & les remedes ne furent cependant pas capables de lui sauver la vie; mais sa jeunesse jointe à une bonne constitution qui n'avoit point été alterée par aucune débauche, lui fit resister au mal jusqu'au quinziéme jour qu'il mourut. Il a été le premier qui ait resisté si long-tems & qui en soit mort. Ce qu'il y eut de particulier dans ce malade, c'est qu'environ deux heures avant de rendre l'esprit, lorsqu'il sembloit que son corps devoit être épuisé de sang, il lui en vint une sueur si forte & si abondante, qu'il sembloit qu'on lui piquoit tout le corps avec des aiguilles; car non-seulement le sang sortoit comme l'eau sort des pores dans les sueurs extraordinaires, mais il jaillissoit comme il jaillit de la veine, quand elle vient d'être piquée avec la lancette: ce nouveau simptome que je n'ai remarqué qu'en ce seul homme, donna matiere à nos Esculapes de faire bien des raison-

1695.

Accident extraordinaire dans un jeune homme attaqué du mal de Siam.

1695. nemens, aussi inutiles que leurs remedes l'avoient été à ce jeune homme.

CHAPITRE XI.

Du Goyavier, du Cerisier & d'un petit poisson appellé Titiri ou Pisquet.

JE ne sçai comment j'ai differé jusqu'à present à parler des Goyaves, qui est un fruit très-bon, & si commun dans toute l'Amerique, qu'on en trouve par tout, & souvent où on ne voudroit pas, & plus qu'on ne voudroit, parce que l'arbrisseau qui le porte vient très-facilement par tout où sa graine tombe, & remplit en peu de tems les savannes. Ce fruit ressemble assez à la pomme de rainette, excepté qu'il a une couronne à peu près comme celle de la grenade, sur le bout opposé à la queuë. Son écorce paroît unie & douce, quand on la regarde de loin, mais on la trouve rude & pleine d'inégalitez lorsqu'on la considere de plus près. Elle a trois lignes ou environ d'épaisseur, quand le fruit est encore verd, & un peu davantage lorsqu'il a toute sa maturité. Elle renferme une substance rouge ou blan-

Description de la Goyave.

he, selon la qualité ou l'espece du fruit. 1695.
Cette substance avant d'être meure est
e la consistence d'une pomme ou d'u-
e poire verte, mais elle devient com-
ne le dedans d'une nefle bien meure,
uand elle a toute sa maturité. Cette
ubstance renferme & est mêlée d'une
uantité de petites graines blanches ou
ougeâtres, fort inégales & raboteuses,
e la grosseur des graines de navette, si
lures qu'elles ne se digerent jamais. Les
ommes & les animaux les rendent
comme ils les ont pris, sans que la cha-
eur naturelle ni le ferment de la diges-
ion y ayent fait aucune impression,
ni pû éteindre ou mortifier leur germe.
De-là vient que les animaux qui en ont
mangé, les rendent avec leurs excre-
mens dans les savannes ou prairies où
ls paissent toute l'année ; ils prennent
racine, levent & produisent des arbris-
seaux qui couvriroient & gâteroient en-
tierement les savannes si on n'avoit pas
soin de les arracher.

Il y a des Goyaves de plusieurs espe- Deux especes de Goyaves.
ces, les plus connuës sont les blanches
& les rouges. La couleur de la peau de
toutes les deux est la même, c'est-à-dire,
vertes avant qu'elles soient meures, &
d'un jaune de citron quand elles le sont.

1695. Mais les unes ont le dedans blanc, & les autres l'ont rouge, ou pour parler plus juste de couleur de chair. Les graines ou pepins qu'elles renferment sont de la couleur de la pulpe.

On dit que les blanches sont plus délicates que les rouges. J'ai mangé des unes & des autres une infinité de fois, sans y trouver de difference quand elles se sont trouvées dans un même degré de maturité, & dans la même exposition au soleil. Car il est certain que les fruits d'un même arbre different en bonté, selon qu'ils sont placez du côté du midi ou du septentrion; que les premiers meurissent bien mieux, & ont leur suc plus cuit & plus épuré que celui des seconds. Cette difference se remarque encore dans le même fruit, dont le côté qui est continuellement exposé au soleil, est toûjours plus coloré & meilleur que celui qui n'y est pas exposé.

Remarque sur la bonté des fruits

Description du Goyavier.

L'arbre qui produit les Goyaves, ou le Goyavier, est plutôt un arbrisseau qu'un arbre. Je n'en ai point vû qui eut plus de sept à huit pouces de diametre. L'écorce est grise avec de petites tâches brunes, elle est fort mince, & fort adherente au bois pendant que l'arbre est sur pied, mais elle se détache aisé-

Tom. 2. pag. 212.



ient, se fend & se roule aussi tôt qu'il 1695.
t abbatu. Le bois est grisâtre ; ses fi-
res sont longues, fines, pressées, mê-
es & flexibles, ce qui le rend coriace
difficile à couper. Sa feuille est poin-
ië par les deux bouts, trois fois plus
ngue que large, assez bien nourrie,
ide au toucher, d'un verd pâle ; elle
t traversée de beaucoup de nervures.
et arbrisseau pousse beaucoup de bran-
es, & quantité de feuilles toûjours
ouplées.

Il fleurit deux fois l'année. Sa fleur
essemble assez à une fleur d'oranger é-
anoüie ; elle est blanche, elle a une
deur fort douce & agréable, mais
eaucoup moins de consistence que la
eur d'orange ; il porte du fruit en a-
ondance. Comme on trouve de ces ar-
res dans tous les endroits, on trouve
ussi dans les saisons de la maturité de
urs fruits des oiseaux de toute espece
ui s'y assemblent pour les manger. Les
erroquets, les periques, les aras, les ra-
iers, les merles recherchent ces fruits,
n mangent quantité & s'en engraissent
xtrémement. On est seur de ne pas man-
uer de grives ou tourdes quand les
oyaves sont mures, car elles en sont
ort friandes & si gourmandes, qu'elles

1695. chassent à grands coups de bec les au
tres oiseaux. C'est pour lors qu'on e
prend en quantité, sans se donner l
peine de les tirer; cette chasse est pou
les enfans, ils font des attrapes avec u
crin de cheval & une Goyave bien meu
re, & en prennent quantité. Nous a
vons des grives de deux sortes, de gr
ses & de noires, celles qui ont les pie
jaunes sont toûjours les plus grasses, &
par conséquent les plus délicates.

Proprietez de la Goyave.

Ce fruit est si sain qu'on le peut man
ger en quelque état qu'il soit, san
craindre d'en être incommodé. Si on
mange verd il resserre le ventre, & si on
mangé bien meur il le lâche. Ses bou
geons bouillis avec un peu d'orge & d
reglisse font une tisanne excellente po
la diarée, & même pour le flux de san
lorsqu'il n'est pas trop inveteré.

Differentes manieres de se servir de ce fruit.

On mange ce fruit en plusieurs m
nieres. Les femmes, dont le goût e
ordinairement dépravé, l'aiment mie
verd que quand il est meur. Je me su
trouvé quelquefois dans des maison
ou cinq ou six femmes ou filles Cré
les faisoient collation; je regardo
avec étonnement comment elles po
voient manger des Goyaves vertes, d
cannes de sucre, des oranges, des m

lons d'eau & des ananes, & tout cela 1695.
ſans pain, ſans vin & ſans crever. Eſt-ce la bonté des fruits ou celle de leur tempérament qui les conſervoit ?

J'ai mangé des Goyaves cuites au four & devant le feu, comme on fait cuire des pommes, avec un peu de ſucre. Cette maniere qui n'eſt pas des plus uſitées ne laiſſe pas d'être fort bonne.

Goyaves cuites au four.

La maniere la plus ordinaire de les accommoder, eſt après les avoir pelées legerement, de les couper par tranches & les mettre pendant une demie-heure dans le vin avec un peu de poudre de canelle.

Goyaves mangées crues.

On les met en compote en deux façons. La premiere eſt après les avoir pelées legerement de les faire boüillir dans l'eau claire, juſqu'à ce qu'elles ſoient à demi-cuites, après quoi on les retire & on les fait égouter. On les coupe alors par moitiez ou par quartiers, & on acheve de les faire cuire dans un ſirop clarifié & de peu de conſiſtence, dans lequel on met un peu de canelle en bâton.

Deux ſortes de compotes de Goyaves.

L'autre maniere eſt de les vuider après les avoir pelées, pour ôter toute la pulpe & le graines. On fait boüillir dans du ſucre clarifié cette pulpe &

1695. ces graines, pendant qu'on fait cuire à demi la chair du fruit dans l'eau claire. On passe ensuite le sucre où la pulpe & les graines ont boüilli, dans un linge, & on les presse pour en exprimer tout le suc, & on acheve de faire cuire les Goyaves dans ce suc avec un peu de canelle. Cette compote est bonne, elle est pectorale ; on en donne aux malades.

Gelée de Goyaves. On se sert encore des Goyaves pour faire de la gelée. Pour cet effet on fait boüillir les Goyaves pelées & coupées par morceaux, jusqu'à ce qu'elles soient presque consommées, & qu'il reste peu d'eau. On les presse pour lors dans un linge pour en exprimer tout le suc, qu'on acheve de faire cuire dans un sirop bien clarifié, & de la consistence necessaire. On y jette quelques goutes d'essence d'ambre ou autre ; en le retirant de dessus le feu & en refroidissant, il prend la consistence de gelée. Si on veut lui donner une belle couleur rouge, il n'y a qu'à y mêler un peu de sirop ou de jus d'ozeille de Guinée, ou de pommes de raquettes.

Enfin on se sert des Goyaves pour faire des pâtes & des candis, comme on fait des autres fruits.

Le

1695.

Le bois du Goyavier eſt très-bon à brûler. Il fait un feu vif & ardent, & dure beaucoup. On en fait auſſi d'excellent charbon pour les forges.

Tous les païs qui ſont ſituez entre les deux tropiques n'ont que deux ſaiſons : celle des plûyes, & celle de la ſechereſſe. On regarde la premiere comme l'hyver, & la ſeconde comme l'été. Il ſeroit plus à propos à mon avis de prendre la ſaiſon des pluyes comme un printems où la nature ſe renouvelle, & celle de la ſechereſſe comme une automne, où les moiſſons du ſucre, du cacao & des autres fruits ſont plus abondantes & meilleures. Du reſte la chaleur eſt à peu près égale.

Deux ſaiſons partagent l'année.

Dans les païs qui ſont ſituez au Nord de la Ligne, comme ſont les Antiſles, les pluyes commencent dans le milieu ou au plûtard à la fin du mois de Juillet, & durent juſqu'au mois de Decembre. Ce n'eſt pas à dire qu'il pleuve continuellement pendant ce tems-là ; mais il ne ſe paſſe gueres de jours qu'il ne pleuve, & ſouvent les grains ſe ſuivent de près, durent long-tems & tombent avec violence. Les éclairs & le tonnerre les accompagnent ſouvent, ſur tout à S. Domingue où ils ſont effroya-

1695. bles. Mais quoique ces pluyes soient incommodes pour ceux qui sont en campagne ou qui ont du sucre à faire, il faut pourtant avoüer que ce sont elles qui rendent les terres fertiles. En effet dès que les premiers grains sont tombez, on voit tout reverdir & se renouveller. Les savannes dépoüillées de leur verdure par la secheresse qui avoit grillé les herbes de maniere qu'elles paroissoient plûtôt des sables arides que des prairies, se couvrent d'herbes en moins de vingt-quatre heures, & ces herbes croissent à vûë d'œil. On voit les arbres pousser de nouvelles feüilles à mesure qu'ils laissent tomber les anciennes, & on sent dans l'air une fraîcheur agreable. Mais tous ces avantages sont contrebalancez par la crainte où l'on est d'essuyer des ouragans qui n'arrivent jamais que dans cette saison; c'est-à dire, ainsi qu'une longue experience l'a confirmé, depuis le vingtiéme de Juillet jusqu'au quinziéme d'Octobre.

Aussi-tôt que les pluyes ont commencé on trouve les embouchures des rivieres & toutes les roches qui sont aux environs ou dans leur lit, couvertes d'une infinité de petits poissons de toutes especes, qui ne sont pas plus grand

1695.

& gueres plus gros que de grosses épingles. Il faut que dans ce tems-là les poissons de mer & d'eau douce ayent laissé aller leurs œufs, qui étant éclos s'attachent à toutes les roches qu'ils trouvent aux embouchures des rivieres, la nature leur ayant donné l'instinct de se retirer dans ces lieux de seureté où les gros poissons ne sçauroient les aller devorer. C'est effectivement dans ce tems-là qu'on trouve le plus grand nombre de poissons à la côte.

Titiri Pisquet ou Lattarini, petit poisson. Sa pesche.

On appelle ces petits poissons du nom de *Titiri*, à la Martinique. Je croi que ce terme est Caraïbe. On les nomme *Pisquet*, à la Guadeloupe. Il s'en trouve en quelques endroits de la Mediterranée. Les Italiens les appellent *Lattarini*. On en trouve quatre ou cinq jours devant & autant de jours après les pleines lunes des mois de Juillet, Août, Septembre & Octobre. Dans les premiers jours ils sont blancs comme neige, peu à peu ils grossissent & deviennent gris, & ne sont plus si délicats.

La pesche en est fort facile. Quatre personnes prennent un linceuil chacune par un coin, & le tenant étendu elles le passent sous l'eau, où pour par-

1695. ler plus juste entre deux eaux, aux endroits où ils voyent fourmiller une plus grande quantité de ces poissons, & l'élevant en l'air ils en prennent des milliers. Lorsqu'ils se tiennent au fond de l'eau, il n'y a qu'à marcher dans la riviere pour les faire lever, & passer le linceuil par dessous.

Il est encore plus facile de prendre ceux qui s'attachent aux roches, où j'en ai vû quelquefois de l'épaisseur d'un pouce ; car on n'a qu'à les faire tomber avec la main dans un coüy que l'on tient dessous.

Differentes manieres de l'aprêter.

L'abondance & la délicatesse de ce poisson, fait que tout le monde en mange ; & il n'est pas besoin de grands apprests pour le rendre de bon goust. On se contente souvent de le faire cuire dans l'eau avec du sel, du piment, & un bouquet de fines herbes. Il n'y a ni écailles à ôter, ni arrêtes à craindre, il porte son beurre avec soi, car quoiqu'il soit petit, il ne laisse pas d'être gras.

On le met aussi entre deux plats avec un peu de beurre frais, des herbes fines, du poivre, du sel & des écorces d'orange, & quand on est prest de servir on l'arrose d'une saulce lié

avec un jaune d'œuf & du vinaigre, 1695.
& on rappe dessus un peu de muscade.

Quelquefois on l'accommode en bignets. On prépare une pâte claire pendant qu'on le trempe dans l'eau boüillante, & qu'on le laisse égoûter. Après quoi on en prend avec une cueiller à peu près autant qu'on prendroit d'une pomme coupée en ruelles. On le trempe dans la pâte, & on le jette dans le beurre, huile ou saindoux boüillant, où on acheve de le cuire. Quelques personnes se contentent quand il est sorti de l'eau boüillante & égoûté, de le rouller dans la fleur de farine, & de le frire. Il se met en petites boulettes que l'on mange avec le jus d'orange. Enfin de quelque maniere qu'on l'accommode il est toûjours très-bon, très-délicat & très-nourrissant.

Cerisier. Sa description, & de son fruit.

Comme la saison des pluyes est le vrai tems du jardinage, j'envoyai à la Basse terre chercher quelques pieds de cerisiers pour les planter dans mon jardin que j'avois soin de remplir de toutes sortes d'arbres & de plantes. Cet arbrisseau ressemble assez au Grenadier, le bois est gris, il jette beaucoup de branches bien chargées de feüil-

1695. les, presque de même figure & couleur que celles du Grenadier, mais un peu plus grandes & moins épaisses. Il fleurit deux fois chaque année. Ses fleurs viennent par bouquets, elles sont composées de cinq petites feüilles blanches, qui font une espece de calice, dont la capacité est toute remplie de petits filets ou étamines blanches douces & & déliées comme de la soye; d'une odeur aprochante de celle de jasmin. Le fruit qui succede à la fleur est un peu plus gros que les cerises qu'on appelle à Paris des griottes, & de même couleur. Sa queüe est courte; le côté qui lui est opposé n'est pas rond, mais un peu plat, avec un petit enfoncement dans le milieu. Ce fruit n'a point de noyau, mais il a en sa place une espece de cartilage comme le zest d'une noix composé de six petits aîlerons d'une ligne & demie de largeur sur trois lignes de hauteur, qui n'a pas plus de dureté & de solidité que les zests des noix quand elles sont meures & fraîchement cueillies. Le goût de ces cerises approche assez de celui des griottes, mais il faut pour cela qu'elles soient bien meures, car quand cette

qualité leur manque, elles sont fort 1695.
acides.

On les confit comme les cerises d'Europe, & on en fait de la gelée; crües ou cuites elles sont toûjours fort bonnes & fort saines.

Cet arbrisseau que l'on peut tailler presque comme le boüis, vient de bouture ou de graine : depuis que la graine est levée, ou que la bouture est reprise, il ne faut que huit à neuf mois pour le voir rapporter du fruit.

CHAPITRE XII.

Description d'un ouragan. Maniere de mariner les Ramiers.

IL y eût cette année dans nos Isles un ouragan qui fut des plus extraordinaires. J'ai déja remarqué qu'ils n'arrivent que depuis le vingtiéme de Juillet jusqu'au quinziéme d'Octobre. Je croi pourtant que cette regle n'est pas si generale ni si bien établie, qu'il n'y puisse avoir quelque exception & quelque changement ; car elle n'est fondée que sur la remarque qu'on a faite depuis que le païs est habité par les

1695. François qu'il n'en est jamais arrivé avant le vingtiéme de Juillet, ni aprés le quinze d'Octobre ; de sorte qu'avant & après ces deux termes on se croit dans une entiere seureté.

Tempête appellée ouragan. On entend par le mot d'ouragan une tempête ou vent impetueux qui fait tout le tour du compas ; c'est à-dire qui parcourt & qui souffle de tous les points de l'horison les uns après les autres ; de sorte que ce qui a été ébranlé quand il souffloit d'un côté, est emporté, arraché ou démoli quand il souffle de la partie opposée. Il ne dure pour l'ordinaire que vingt quatre heures ; & sa plus grande force ne se fait ressentir que pendant douze ou quinze heures au plus, ce qui n'est que trop suffisant pour faire de très grands desordres.

Il est ordinairement precedé par un grand calme, un ciel serein & un tems fort doux. Peu à peu l'horison se charge de nuages, & devient gras, comme on parle dans le païs ; on voit ensuite la mer briser sans qu'on sente le moindre vent. On voit les oiseaux dans une espece d'inquiétude qui volent de tous côtez, qui s'approchent des maisons & des falaises comme

s'ils cherchoient des endroits pour se 1695.
mettre en seureté. Les bêtes à quatre pieds s'assemblent & se mettent en troupes comme j'ai dit qu'elles font quand elles sentent les approches d'un tremblement de terre, elles frappent des pieds & meuglent avec quelque sorte d'effroi. Le vent se leve peu à peu, & souffle enfin avec une impetuosité extraordinaire. Quand il est accompagné de pluye, on a sujet de craindre davantage, parce que l'eau humectant la terre qui soûtient les arbres, les cannes, le manioc & les autres choses qui sont sur la terre, la rend molle, & donne par consequent plus de facilité au vent de les arracher, que quand le terrein est sec, & par consequent plus ferme. On avoit prétendu jusqu'alors que quand il fait de grands coups de tonnerre, il dissipoit le vent, & faisoit cesser l'orage; cependant on remarqua tout le contraire cette année. La saison des pluyes étoit venuë de fort bonne heure, il avoit plû à outrance, & il avoit tonné effroyablement quantité de fois, de sorte qu'on se croyoit exempt d'un ouragan. Mais la pluye recommença avec plus de force que de coûtume le Dimanche deu-

1695. xiéme Octobre, mêlée de grains de vent furieux, avec de grands coups de tonnerre ; elle dura ainsi sans presque discontinuer jusqu'au Vendredy septiéme qu'elle cessa tout à coup sur les six heures du matin.

Nous crûmes alors que tout étoit fini, & je me préparois à remettre mon Eglise en état d'y dire la Messe. Car dès le Lundi l'apparence d'un ouragan me faisant craindre que le comble de l'Eglise ne fût emporté, parce que toute la nef & une partie des Chapelles n'étoient fermées que par des balustres sans contrevents, j'avois à tout hazard retiré le Trés S. Sacrement du Tabernacle, & je l'avois serré le plus décemment qu'il m'avoit été possible dans une grande armoire que j'avois couverte avec des tapis, & par dessus avec une toile cirée bien cloüée. J'avois fait contrebouter l'armoire avec de bonnes pieces de bois, & j'avois ajusté des planches par dessus, afin que si le comble venoit à tomber, il n'arrivât aucun accident à ce que j'y avois renfermé. J'étois donc prêt à remettre toutes choses en leur place, & j'avois deja fait appeller mon Sacristain quand j'entendis que le vent recom-

mençoit à ſouffler avec plus de violen- 1695.
ce qu'il n'avoit encore fait. Pour lors on ne douta plus que nous n'euſſions un ouragan de vent dans toutes les formes, après avoir eſſuyé un déluge d'eau avec beaucoup de vent & de tonnerre les cinq jours precedens. Je me retirai dans ma maiſon ; mais mon voiſin Monſieur du Roy m'envoya prier d'aller paſſer le mauvais tems avec lui, parce qu'il me croyoit plus en ſeureté dans ſa maiſon que dans la mienne. Il fallut monter à cheval pour m'y rendre, & m'y tenir en embraſſant le col du cheval, ſans quoi le vent m'auroit emporté. Je n'aurois pourtant pas pris de voiture pour faire un trajet d'environ trois cens pas qu'il y avoit de ma maiſon à la ſienne ſi le chemin avoit été praticable ; mais la ſavanne quoique fort élevée & fort en pente, étoit comme une mer, où les élevations du terrein paroiſſoient comme de petites Iſles, tout le reſte étant couvert de plus de deux pieds d'eau qui couloit comme un torrent. J'arrivai enfin chez mon voiſin, & j'y paſſai le reſte de la journée & toute la nuit. Mes gens ſe baricaderent de leur mieux dans ma maiſon. Le fort du vent commença ſur les deux

1695. heures après midi par le Sud, il vint au Sud-oueſt, puis à l'Oueſt, il ſauta au Nord ſur les ſept heures, & acheva le tour du compas avec la même violence ſur les quatre heures après minuit, à ce qu'on me dit, car je m'étois mis dans un hamac ſur les dix heures, où je m'endormis ſi bien que je ne ſentis & n'entendis rien de tout ce qui ſe paſſoit : je ne me réveillai que ſur les cinq heures, quand tout étoit preſque achevé. Il eſt vrai que de tems en tems le tonnerre me faiſoit treſſaillir, & que je me réveillois quelquefois en ſurſault, quand le changement du vent faiſoit trembler & craquer la maiſon plus qu'à l'ordinaire ; mais je me rendormois dans le moment, ce qui fit dire à tout le monde que j'avois peut être été le ſeul de toute l'Iſle qui eût dormi pendant cette effroyable nuit.

Le vent & la pluye durerent encore juſqu'à neuf heures, mais d'une maniere moderée, ce qui ne paroiſſoit rien en comparaiſon de ce qu'on avoit reſſenti pendant la nuit. A midi l'horiſon fut clair de tous côtez. Le vent ordinaire d'Eſt commença à ſouffler, & le plus beau tems du monde ſucceda au plus affreux que l'on eût vû depuis bien des

années. Mais il ne repara pas les dommages infinis que l'ouragan avoit causé. 1695.
C'étoit une chose pitoyable de voir les arbres abbattus les uns sur les autres, ceux qui étoient demeurez sur pied sans feüilles & sans branches, les cannes & les maniocs arrachez, les cacoyeres presque ruinées, les maisons renversées ou découvertes, les chemins rompus; les endroits les plus unis réduits en fondrieres & en ravinages; les animaux les plus domestiques étoient devenus sauvages, ils regardoient avec effroy de tous côtez, & sembloient ne plus reconnoître les lieux où ils étoient tous les jours, & veritablement ils n'étoient plus reconnoissables, car on ne pouvoit rien ajoûter à la désolation qu'on voyoit de tous côtez. Dieu conserva mon Eglise pour laquelle je craignois extrêmement; elle en fut quitte aussi-bien que ma maison pour quelques rangs d'essentes qui furent emportées avec les planches du faitage. La Cabesterre souffrit beaucoup, mais ce fut encore toute autre chose à la basse-terre & au Fort Royal. Nôtre Couvent du Moüillage qui en ce tems-là n'étoit que de bois, & fort vieux, pensa être emporté par une ravine d'eau qui

1695. tomboit du morne au pied duquel il étoit bâti ; il fut presque entierement découvert aussi-bien que l'Eglise.

Pendant que le vent étoit à l'Oüest il fit tellement enfler la mer & la porta avec tant de violence contre la terre, qu'elle emporta une batterie de huit canons qui étoit à l'embouchure de la riviere S. Pierre, elle ruina une partie des murailles du Fort, les logemens du General, avec l'angle du côté de l'Oüest. Six ou sept vaisseaux & quantité de barques vinrent à la côte, où la plûpart furent mis en piece. Toute cette grande & longue vûe qu'on appelloit la Gallere, de plus de sept à huit cens pas de long, fut tellement ruinée qu'on ne pouvoit pas connoître le lendemain les lieux où il y avoit eu des maisons, tant la mer y avoit apporté ou découvert de grosses roches. De toutes les maisons qui formoient ce quartier, il n'en resta que trois ou quatre, avec le magasin de la Compagnie de Guinée, & un autre qui ayant de gros murs en forme d'éperons pour soûtenir les terrasses qui étoient devant leurs portes, rompirent la violence de la mer, & se garantirent ainsi de sa fureur & de son impetuosité.

Il me ſemble avoir déja remarqué 1695.
que la plûpart des arbres de l'Amerique ont peu de racines en terre, & qu'ils ne ſont ſoûtenus que par de grandes cuiſſes dont les extrêmitez ſemblent plûtôt ramper ſur la terre que d'y pénetrer ſuffiſamment pour y prendre de la nourriture ; en effet, elles n'y entrent pas de la profondeur d'un pied. Il y avoit une infinité d'arbres de cette ſorte que le vent avoit arrachez, qui étant renverſés ſur le côté faiſoient comme des murailles, tant ces grandes cuiſſes remplies de terre entre les fentes des racines étoient droites & hautes. J'ai vû avec étonnement des arbres de plus de deux pieds de diametre coupez par la moitié, & emportez à plus de mille pas du reſte de leur tronc.

La premiere choſe à laquelle il fallut penſer, fut la reparation des chemins. Ma Paroiſſe eut beaucoup à travailler, parce que preſque toutes les habitations étant ſeparées les unes des autres par des rivieres ou par des ravines extrêmement profondes, la pluye avoit tellement gâté & dégradé les chemins, qu'ils étoient impraticables.

Tout le bien que produiſit cet ouragan à ceux qui n'avoient pas grand'-

1695. chose à perdre comme moi, fut que pendant la pluye qui preceda l'ouragan, les endroits des savannes & des jardins qui n'étoient pas innondés, étoient couverts d'une infinité d'oiseaux de mer & de riviere, comme canards sauvages, poules d'eau, pluviers, cercelles & alloüettes de mer qu'on tuoit par les fenêtres en telle quantité qu'on vouloit.

Précaution pour conserver les arbres fruitiers.

Mon jardin souffrit un peu de ce mauvais tems, mais beaucoup moins qu'il n'auroit fait sans la précaution que j'avois eu de mettre quatre ou cinq cordes à la naissance des branches des arbres que je voulois conserver avec plus de soin, & d'amarer les bouts à des piquets que j'avois fait enfoncer bien avant en terre. Le vent faisoit ployer les arbres, mais les cordes les soutenoient de sorte que je n'en perdis aucun.

Le Dimanche 9. Octobre, je dis la Messe assez tard, pour donner le tems à mes Paroissiens de s'assembler, parce que les chemins ne permettoient pas qu'on pût aller à cheval, ni qu'on marchât fort vîte.

Oiseaux qui quittent la Martinique.

Nous nous apperçûmes ce jour-là qu'il passoit beaucoup d'oiseaux com-

1695.

me perroquets, grives, ramiers & autres, qui prenoient la route de la Dominique, qui n'est éloignée du Macouba que de sept lieuës. Les perdrix, les tourterelles & les ortolans prenoient aussi le même chemin; mais quand ils avoient un peu volé sur la mer, ils revenoient vers la terre si las & si fatiguez qu'ils tomboient sans avoir la force de se relever, de sorte qu'on les prenoit à la main. J'en pris moi même quelques-uns. C'auroit été prodiguer sa poudre que de les tirer dans ce tems-là.

La raison qui obligeoit tous ces oiseaux à changer de demeure, est qu'ils ne trouvoient plus de graines dans les bois pour se nourrir. Ceux de nos quartiers croyoient apparemment en trouver à la Dominique, qui est la terre la plus voisine, & ceux de la Dominique pensoient en trouver dans nos quartiers, de sorte que le jour suivant nous vîmes des nuages de ramiers, de perroquets & de grives qui venoient de la Dominique, ou qui en revenoient si abbatus par la faim & par la fatigue, que quelques-uns tomboient dans la mer, d'autres sur le sable, d'autres dans nos savannes, & d'autres enfin qui n'a-

1695. voient pas la force de se tenir sur les branches des arbres où ils se posoient en arrivant. Nos habitans se vangerent sur ces pauvres oiseaux des dommages que l'ouragan leur avoit causé, ils en firent un carnage épouvantable. Il y eut de mes Paroissiens qui en salerent des barils entiers. Je suivis l'exemple des autres, & j'en fis une assez bonne provision, tant de ceux que je tuai, que de ceux dont on me fit present. Mais la quantité que j'en avois m'auroit été inutile, si on ne m'avoit pas appris le secret de les conserver en les marinant comme je vais le dire. Je ne parle que des ramiers, car pour les grives, les perroquets, les perdrix & autres plus petits oiseaux, il est rare qu'on se donne la peine de les mariner. Pour les ramiers après qu'ils sont plumez, vuidez & flambez, on les met à la broche où on leur donne environ le tiers de leur cuisson, après cela on les fend en deux, on leur coupe la tête & les pieds, & on ôte tous les dedans qui sont attachez aux côtes. On met une couche de sel pilé environ d'un demi-doigt d'épaisseur, dans le fond d'une jarre de terre vernissée, ou dans un baril bien étanché; on couvre le

Maniere de conserver les ramiers en les marinant.

ſel de feüilles de bois d'inde ſeches, 1695.
& on arrange deſſus les moitiez des ramiers les unes à côté des autres, en les ſaupoudrant avec du ſel, du poivre & de la graine de bois d'inde battus enſemble. On fait ſur cette couche de ramiers une autre couche de feüilles de bois d'inde, ſur laquelle on étend d'autres moitiez de ramiers que l'on ſaupoudre comme les premiers, continuant ainſi tant que le vaiſſeau ſoit plein, ou du moins tant qu'on a de ramiers; après quoi on le remplit de vinaigre, & on le couvre. De cette maniere les ramiers ſe conſervent dans toute leur bonté une année entiere & même davantage. J'en accommodai ainſi environ deux cens, qui ſe conſerverent ſi bien, que j'en mangeai à mon retour de la Guadeloupe plus de huit mois après les avoir marinez, & je les trouvai auſſi frais & auſſi bons que le premier jour. Lorſqu'on les tire du baril, il faut les bien laver dans de l'eau tiede, & les y laiſſer tremper environ un quart d'heure, & enſuite les laver & les laiſſer tremper autant de tems dans de l'eau fraîche, & après qu'il ſont égoutez & eſſuyez, achever de les faire cuire comme on le juge à propos, ſoit ſur le gril, ſoit en com-

1695. potte. Il semble qu'ils viennent d'être tuez. Si au lieu de les mettre dans du vinaigre on pouvoit les mettre dans du saindoux, comme on met les cuisses d'oyes en France dans leur propre graisse; je croi qu'ils se conserveroient encore mieux.

L'ouragan dépeupla presqu'entierement nos Isles de perdrix & de grives, & l'on fut près de trois ans sans en voir comme on en voyoit auparavant.

Tourterelles & ortolans des Isles.

Les tourterelles ne se trouvent gueres que dans les endroits écartez où elles sont peu chassées. Celles de l'Amerique m'ont paru un peu plus grosses que celles de France; comme les perdrix de France sont en échange bien plus grosses que celles de l'Amerique.

Quand on va dans les Islets qui sont aux environs des Isles, dans le tems que les tourterelles font leurs petits, on en prend beaucoup de jeunes avec des filets, on les nourrit dans de grandes cages comme des volieres. Elles s'y engraissent parfaitement bien; cependant les connoisseurs prétendent qu'elles n'ont jamais le goût si fin que celles qui vivent en liberté. Il est presque

impossible de les apprivoiser quelque 1695.
soin qu'on se donne, elles sont toûjours sauvages. Celles qui vivent en liberté se nourrissent en certains tems de prunes de monbin & d'olives sauvages, dont les noyaux leur demeurent assez long-tems dans le jabot : ce qui a fait penser à quelques personnes qu'elles mangeoient de petites pierres. Elles sont ordinairement fort grasses, & d'un très-bon goût.

Les oiseaux à qui nos insulaires ont donné le nom d'ortolans, ne sont que des tourterelles d'une espece beaucoup plus petite que celles dont je viens de parler. Ils sont à peu près de la grosseur d'une caille ; leur plumage est gris cendré, le dessous de la gorge tire un peu sur le roux. Ils vont toûjours couplez. On en trouve beaucoup dans les bois, ils aiment à voir le monde, se promenant dans les chemins sans s'éfaroucher, & quand on les prend jeunes ils deviennent très-privez. Ce sont des pelottons d'une graisse qui a un goût excellent.



CHAPITRE XIII.

Arrivée d'un Superieur General des Missions des Jacobins. On transporte à Saint Domingue la Colonie Françoise de l'Isle de Sainte Croix.

LE Lundi second jour de Janvier 1696. il arriva au Fort saint Pierre une flotte de vaisseaux Marchands escortez par trois navires de guerre. Il y avoit sur cette flotte un nouveau Superieur General de nos Missions. C'étoit le Pere Pierre Paul qui avoit été autrefois Superieur de nôtre Mission de la Martinique, Religieux de mérite, de beaucoup de zele, & d'une charité pour les pauvres, qui auroit servi de modele à tout le monde, si elle avoit été accompagnée de prudence & de discretion. J'ai parlé de lui dans le cinquiéme Chapitre de ma premiere Partie. M'étant trouvé à la Basse-terre quand il arriva, avec la plûpart de nos Peres qui étoient venus pour rendre les visites du nouvel an aux Puissances ; nous nous assemblâmes pour voir de quelle maniere nous pourrions l'em-

pêcher de diſſiper le bien de la Miſ- 1696.
ſion par ſes charitez indiſcrettes. Je fus chargé de lui en parler, & quoique je viſſe bien que cela me mettroit mal dans ſon eſprit, le bien commun l'emporta ſur toute autre conſideration. Je l'allai trouver dans ſa chambre ; & après lui avoir fait le détail de l'état pitoyable où étoit le temporel de nôtre Miſſion, je lui dis que tous les Religieux m'avoient chargé de le prier de ne plus faire de charitez avec des billets de ſucre, parce que nous n'étions pas en état de les payer, & qu'il s'en falloit encore beaucoup que ceux qu'il avoit faits autrefois fuſſent acquitez. Car il eſt bon de ſe ſouvenir de ce que j'ai dit ci-devant, que ſa coûtume étoit de faire des billets de ſucre payables au porteur, & de les diſtribuer à ceux qui lui demandoient l'aumône, & particulierement à de certaines femmes de mauvaiſe vie qu'il vouloit retirer du crime en leur fourniſſant de quoi vivre. Le motif de ces aumônes ne pouvoit être meilleur ; mais il falloit auparavant ſupputer ſi nôtre ſucrerie qui étoit des plus médiocres, pouvoit faire autant de ſucre qu'il écrivoit de billets, & c'étoit juſtement dequoi il

1696. ne s'étoit jamais embarassé. Je le suppliai donc fortement de ne plus se donner cette peine, & qu'en échange nous lui remettrions toutes les aumônes dont nous aurions la disposition pour les distribuer lui-même comme il le jugeroit à propos, à quoi il pouvoit encore adjoûter les retributions de ses Messes. Il me parut assez content de ces propositions, & me promit de se conformer à ce que la Mission souhaittoit de lui. Cependant je crus entrevoir que cette gesne lui déplaisoit; je le dis à mes Confreres en leur rendant compte de la commission dont ils m'avoient chargé, qui conclurent tous qu'il ne feroit pas long sejour à la Martinique. Nous vîmes dè le lendemain que nous avions pensé juste, car il nomma pour Superieur de la Mission de la Martinique le Pere Cabasson, avec la qualité de Provicaire General & de Vice-prefet Apostolique pendant son absence, & en cas de mort, jusqu'à ce que le Reverend Pere General y eût pourvû. Il nous déclara qu'il partiroit avec les vaisseaux qui alloient prendre la Colonie de sainte Croix pour la porter à saint Domingue, où il demeureroit jusqu'à ce qu'il eût établi l'ordre necessaire dans cette Mission.

ſion. Il avoit amené avec lui trois Religieux, ſçavoir le Pere Roſier qui s'en étoit retourné en France au commencement de 1694. le Pere Noguet, & le frere aîné du Pere Romanet dont j'ai parlé au commencement de ces Memoires: 1696.

M. du Maitz Intendãt reçoit ſon congé pour revenir en France.

Monſieur du Maitz de Goimpy nôtre Intendant reçût par cette flotte le congé qu'il avoit demandé pour retourner en France, après que Monſieur Robert qui avoit été nommé en ſa place ſeroit arrivé. Il eut ſujet d'être content de la lettre qu'il reçût de la part du Roi, qui étoit toute pleine de l'eſtime qu'on avoit pour lui, à cauſe des importans ſervices qu'il avoit rendus pendant une Intendance de plus de douze ans.

Nôtre Superieur General deſtina le P. Noguet pour être le premier Curé d'une nouvelle Paroiſſe qu'on vouloit établir à la Guadeloupe, au quartier de la Pointe-noire, & le Pere Roſié pour la Paroiſſe du cul-de-ſac Robert, & s'embarqua avec le Pere Romanet ſon Compagnon ſur les vaiſſeaux qui alloient prendre la Colonie de Sainte Croix, pour la porter à Saint Domingue afin d'augmenter celle de cette Iſle. Ils partirent le quinze Janvier.

1696.

On trásporte la Colonie de Sainte Croix à S. Domingue.

Il étoit difficile de pénetrer les raisons qu'on avoit d'abandonner cette Isle, dont la Colonie qui étoit établie depuis soixante ans, étoit alors dans un état florissant, après avoir couté de très-grandes sommes, & consommé une infinité de personnes qui étoient péries dans le commencement de son établissement ; car c'est une regle generale & presque infaillible que les premiers qui défrichent une terre n'en joüissent pas, parce qu'ils sont attaquez de maladies dangereuses, & le plus souvent mortelles. En effet, rien n'est plus à craindre que les exhalaisons qui sortent des terres nouvellement découvertes, défrichées & cultivées. Il y avoit encore dans ces commencemens une incommodité qui a causé la mort à bien des gens, c'étoit le manque d'eau douce, parce que cette Isle étant une terre plate, unie & sans aucune montagne un peu considerable, il y avoit par conséquent peu de fontaines. On n'y trouvoit qu'une seule riviere assez petite dans laquelle la mer montoit assez haut pour la rendre presque inutile aux habitans. On avoit remedié à ces défauts par des citernes qu'on avoit faites dans toutes les habitations, de sorte qu'ex

cepté les fievres quartes qui attaquoient les nouveaux venus, on y joüissoit d'une très-bonne santé ; la chasse & la pêche y étoient abondantes, le sucre& les autres denrées y venoient en perfection, & la Colonie se fortifioit tous les jours. Mais pour son malheur elle étoit obligée de vendre ses sucres & autres marchandises aux Danois de l'Isle Saint Thomas, pour avoir les choses dont elle ne pouvoit pas se passer, & qu'elle ne pouvoit pas esperer des François, parce que les vaisseaux Marchands ne se risquoient pas pendant la guerre de descendre si bas, à cause qu'ils auroient pû être enlevez à la rade, ou espiez par les ennemis & ensuite pris au débouquement. Cependant cette necessité absoluë d'avoir recours aux étrangers, servit de prétexte aux Interessez dans les Fermes du Roi pour se plaindre que ce transport des sucres chez les Danois diminuoit considerablement leurs droits d'entrée. On en fit un crime à ces pauvres habitans, & on s'en servit pour appuyer les demandes du Gouverneur de Saint Domingue qui faisoit tous ses efforts pour augmenter sa Colonie aux dépens de toutes les autres.

1695.

Raisons que la Cour a euës pour transporter la Colonie de Sainte Croix à S. Domingue.

1696. J'ai sçû par le retour d'un bon nombre d'habitans qui aimerent mieux remonter aux Isles du Vent, que de demeurer à Saint Domingue, que les trois vaisseaux étant arrivez à Sainte Croix, le Commandant fit publier les ordres de la Cour, qui ordonnoit à tous les habitans de s'embarquer avec leurs effets pour aller s'établir à Saint Domingue, où on leur devoit donner des terres à proportion de leurs forces. Il fallut obéïr; mais comme ces trois vaisseaux & deux ou trois barques qu'ils avoient avec eux ne suffisoient à peine qu'à porter les personnes dont la Colonie étoit composée, les Officiers subalternes les vexerent d'une étrange maniere quand il fallut embarquer leurs effets. Ils affectoient de ne point trouver de place pour les meubles & les marchandises ; de sorte que pour en embarquer une partie, les Proprietaires étoient obligez de leur vendre l'autre au prix qu'ils en vouloient donner ; les acheteurs étant bien seurs de les leur revendre ou à d'autres gens de Saint Domingue bien plus cher qu'ils ne l'avoient acheté. On laissa dans l'Isle les chevaux, les bêtes à corne & à laine ; on mit le feu aux maisons, on démolit le Fort, & on mit à la voile. Nou

embarquâmes nos esclaves qui étoient 1696.
au nombre de quatre - vingt - quatre grands ou petits, avec ce que nous pûmes des attirails de nôtre sucrerie. Cela a servi à faire l'établissement que nous avons à Leogane, dont nous avons été obligez d'acheter le fond, que la Mission de la Guadeloupe a payé pour la plus grande partie.

Pendant le peu de jours que nôtre Superieur General demeura à la Martinique, le Religieux qui avoit soin de nôtre habitation de la Guadeloupe le vint voir, & lui proposa de faire un moulin à eau à une habitation que nous avons à une lieuë du bord de la mer, dans le quartier appellé le Marigot. On ne manqua pas de jetter les yeux sur moi pour conduire cet ouvrage, & on me pressa fortement de m'en charger. J'eus toutes les peines du monde à m'y résoudre, parce que depuis la mort du Pere Caumels, j'avois entierement perdu les idées qu'on m'avoit inspirées de gouverner nôtre temporel, resolu de me borner au soin de ma Paroisse, & d'employer le reste de mon tems à l'étude. Mais enfin il fallut malgré moi commencer cette pénible carriere, & quitter ma solitude & mon repos, sous la

1696. promesse que le Superieur me fit de me rendre ma Paroisse sitôt que j'aurois vû ce qu'on pouvoit faire à la Guadeloupe, & que j'aurois tracé l'ouvrage, si je ne voulois pas l'executer entierement. On me permit de charger du soin de ma Paroisse qui je voudrois de nos Peres, afin que je fusse seur que ce que j'y laissois seroit bien entretenu & bien conservé. Je priai le P. Etienne Astrucq de me rendre ce service ; nous étions bons amis, & je le connoissois très-capable de contenter parfaitement bien mes Paroissiens ; & je me préparai au voyage de la Guadeloupe.

CHAPITRE XIV.

L'Auteur part pour la Guadeloupe. Description des Barques, Brigantins & Corvetes dont on se sert aux Isles.

JE partis du Fort Saint Pierre de la Martinique le Jeudi premier jour de Mars, dans une fregate de dix-huit canons, fort bonne voiliere, qui étoit venuë de Brest aux Isles exprés pour faire la course. Monsieur Auger cy-devant Gouverneur de Marie-galante, se ser-

vit de cette occasion pour aller prendre posseſſion du Gouvernement de la Guadeloupe qui comprend la Grande-terre, les Saints, & la Deſirade. Ce fut dans ce voyage que je commençai à le connoître, & à lier avec lui une amitié qui a duré juſqu'à ſa mort, malgré les mouvemens que ſe ſont donnez bien des gens pour la rompre. Nous fûmes pris de calme, comme cela eſt aſſez ordinaire, devant la grande ſavanne de la Dominique. C'eſt un terrein uni de quinze cens à deux mille pas de large, qui fait juſtement le milieu de l'Iſle, & la moitié du chemin de la Martinique à la Guadeloupe. On compte trente lieuës de la pointe de Saint Martin de la Martinique, à la pointe du vieux Fort de la Guadeloupe. La grande ſavanne eſt juſtement au milieu de cet eſpace, & fait la moitié de la Dominique, à qui on donne quinze lieuës de long de ce côté-là.

1696.

Situatiō & longueur de l'Iſle de la Dominique.

Il ne faut pas confondre l'Iſle de la Dominique avec celle de ſaint Domingue comme font quelques écrivains peu inſtruits de la langue Eſpagnole, d'où les noms de ces Iſles ſont dérivez. La Dominique ou la Dominica ſignifie l'Iſle du Dimanche, parce qu'elle fut décou-

Difference entre la Dominique & S. Domingue.

1696. verte un Dimanche, & celle de Saint Domingue ou San-Dómingo, signifie l'Isle de Saint Dominique. On l'avoit d'abord appellée la petite Espagne ou Hispaniola, mais après la découverte de la Terre-ferme dont une partie fut nommée la nouvelle Espagne, l'Isle appellée la petite Espagne n'eut plus d'autre nom que celui de Saint Dominique qui étoit celui de sa ville capitale.

Comme nous étions assez près de terre le Vendredi matin, il vint à nous une pirogue de Caraïbes qui nous aborda, après s'être bien assurez que nous étions François. Ils furent ravis d'y trouver Monsieur Auger, & d'apprendre qu'il étoit Gouverneur de la Guadeloupe. Ils retournerent aussi-tôt à terre pour en donner avis aux autres Caraïbes qui vinrent en grand nombre le voir, lui témoigner leur joye, & lui promettre qu'ils viendroient traiter dans son Isle, & qu'ils lui apporteroient des Anglois avec lesquels eux & nous étions en guerre. Ils connoissoient Monsieur Auger depuis long-tems, & l'aimoient, parce que quand il étoit Gouverneur de Marie-galante, il les recevoit bien, les protegeoit & les faisoit bien boire ; ce qui est chez eux de tous les bienfaits le

plus estimé, & dont on se souvient plus long-tems. Ils apporterent des fruits, des crabes & des volailles qu'on traita avec eux, & après qu'on les eut bien fait boire, ils s'en retournerent fort contens. Nous profitâmes du vent de terre qui vint sur le soir, qui nous porta presque jusqu'à la pointe du Nord, où le calme nous reprit, & nous fit un peu deriver. Le Samedi matin nous louvoyâmes pour nous approcher des Saintes, ou pour parler plus juste, des Saints. Ce sont trois petites Isles, dont celle qui est sous le vent & à l'Ouest, s'appelle la terre de Bas, & celle qui est à l'Est la terre de Haut. La troisiéme qui est à une moyenne distance des deux autres, ne paroît que comme un grand rocher qui n'est pourtant pas inutile, puisqu'il aide à former un très-bon Port. Il y a environ quatre-vingt-dix habitans portant armes dans ces deux Isles; le Capitaine qui les commande est comme Subdelegué du Gouverneur de la Guadeloupe de qui ces Isles dépendent.

1696.

Dès qu'on nous apperçût de la pointe du vieux Fort qui est à deux lieuës au vent du Bourg & du Fort de la Basse-terre de la Guadeloupe, on en donna avis par deux coups de canon, afin que

1696. les habitans se missent sous les armes pour recevoir leur Gouverneur, qu'on sçavoit être dans le bâtiment qui paroissoit, parce qu'une barque Flibustiere qui étoit partie avec nous de la Martinique, en avoit donné avis à Monsieur de la Malmaison, Lieutenant de Roi qui commandoit en l'absence du Gouverneur.

Il ne faut pas s'étonner que cette barque qui étoit partie avec nous, fut arrivée devant nous. Car quoique nôtre fregate fut une très-bonne voiliere, il y a une très-grande difference pour le sillage entre les bâtimens à voiles quarrées comme étoit nôtre fregate, & les barques dont nous nous servons aux Isles qui sont à voiles letines, & d'une toute autre maniere que celles qu'on voit sur les côtes de l'Ocean d'Europe, & sur la Mediterranée.

Nos barques des Isles ont leurs voiles disposées de maniere, qu'au lieu que les bâtimens à voiles quarrées ont besoin de cinq airs de vent pour naviger, elles n'en ont besoin que de deux ou de deux & demi tout au plus ; c'est pour cela qu'elles ne sont pas obligées de faire tant de bordées, parce qu'elles prennent le vent bien plus près que tout au-

:re sorte de bâtiment. De quelque gran- 1696.
deur que soient nos barques, elles n'ont jamais qu'un mât droit. On les appelle quelquefois simplement bateaux ; les Espagnols les nomment balandres. La vergue, qu'on appelle aussi le guy est attachée par un bout à un anneau de fer qui est cloué dans le mât à sept ou huit pieds au dessus du pont, faisant un angle droit avec le mât. La voile est triangulaire, le plus petit côté est attaché à la vergue ; celui qui forme l'angle droit avec le côté attaché à la vergue, est joint au mât par des cercles de bois passez dans le mât qui coulent tout le long, par le moyen desquels on éleve la voile à telle hauteur qu'on veut, car on prend les ris par le bas de la voile, & non par le haut comme on fait aux voiles quarrées. Le haut de la voile n'est pas pointu, mais coupé paralellement à la vergue, & attaché à un autre petite verge, dont le bout échancré en demi-cercle s'emboëte & coule le long du mât. On appelle cette vergue une corne. Il y a une manœuvre à son extremité qu'on appelle balancine, qui aide au hissas à lever la voile & à tenir la corne en état, afin qu'elle soit toûjours paralelle au guy. Il part de la tête du mât

Description des barques dont on se sert à l'Amerique.

1696. deux manœuvres ou cordes, dont l'une est frapée à la naissance du beaupré entre les bittes, & l'autre à la tête du beaupré. Dans la premiere sont passez les anneaux qui soutiennent une petite voile triangulaire, qu'on appelle le trinquet, & dans la seconde ceux d'une autre voile aussi triangulaire nommée le foc. Quelquefois on allonge le beaupré avec une perche pour fraper à son extremité une troisiéme manœuvre qui porte un faux foc.

Utilité de ces barque, & la facilité de les manœuvrer

On voit aisément par ce que je viens de dire, que ces bâtimens doivent être excellens pour aller au plus près du vent, & qu'ils sont fort aisez à manœuvrer. Par exemple, pour virer de bord il ne faut que traverser le foc & le trinquet, pendant qu'on pousse la barre au vent, & qu'on largue l'écoute de la grand voile, parce que dans ce moment le vent la prend par le revers, & la jettant de l'autre côté fait virer le bâtiment.

On voit encore assez que la voile étant paralelle au mât, le vent agit assez sur elle, pour peu qu'il s'éloigne de la perpendiculaire, ce qui suffit pour pousser la barque en avant : & c'est ce qui ne se peut pas trouver dans les bâtimens à voiles quarrées, où les voiles ne peu-

vent jamais être paralelles aux côtez. 1696.

Les meilleures de ces barques se font à la Vermude, Isle Angloise qui est par les 32. degrez & demi de l'atitude Nord. Outre qu'il se trouve dans ces Isles des constructeurs très-habiles pour ces sortes de bâtimens, ils ont encore abondance de bois d'Acajou, que les Espagnols & Anglois appellent par honneur cedre; bois très-liant & très-leger, & qu'on prétend ne craindre ni la pourriture ni les vers.

Les barques de Vermude sont les meilleures voilieres.

Il est vrai que quand nos Corsaires en prennent qui ne font que sortir de la Vermude, ils les trouvent fort mal équipées, n'ayant pour l'ordinaire que de vielles voiles & des cordages de mahot; mais ils les ont bien-tôt équipées sans qu'il leur en coute rien, & veritablement elles meritent bien qu'on fasse cas d'elles, car elles sont d'excellentes voilieres.

Il s'en fait aussi à la Jamaïque, où l'acajou ou cedre est fort commun, mais elles n'arrivent pas à la perfection & à la vitesse des Vermudiennes. Elles ont ordinairement peu de canons. Celle que j'ai vûë qui en portoit davantage, appartenoit à Monsieur de Codrington, General des Isles Angloises sous le vent,

1696. c'est-à-dire, d'Antigues, Nieves, Monsarrat, la Barboude, Paneston, les Vierges, & partie de Saint Christophle. Elle avoit quatorze canons.

Les Flibustiers veulent peu de canons dans leurs bâtimens.

Nos Flibustiers en ont pris quelquefois qui avoient dix canons, mais ils en diminuent le nombre quand ils les arment. Ils n'y en laissent jamais plus de six, étant persuadez que quatre fusils font plus d'execution qu'un canon; au contraire des Anglois qui comptent beaucoup plus sur leur canon que sur leur mousqueterie.

Les Anglois ajustent les poupes de leurs barques avec bien de la propreté; ils y menagent des chambres, des cabanes, & mille autres commoditez que les François négligent fort mal-à-propos, & sur tout nos Flibustiers qui abbattent toutes les chambres, afin d'avoir plus de place pour ranger leur mousqueterie.

Nous avons encore deux autres sortes de bâtimens que l'on employe à faire la course; ce sont les brigantins & les corvettes: car pour les bâtimens à trois mâts comme sont les vaisseaux, à moins qu'ils ne viennent exprès de France, nos Corsaires s'en servent peu, ou pour parler plus juste, point du tout.

J'ai vû très souvent qu'ils ont pris de 1696.
bons vaisseaux de trente & quarante canons, & même davantage, qu'ils auroient pû armer, qu'ils ont mieux aimé vendre à très-vil prix & continuer à faire la course dans leurs petits bâtimens, & cela pour deux ou trois raisons. La premiere, parce qu'il y a beaucoup de manœuvre à un vaisseau, & que par conséquent il y a beaucoup à travailler, & c'est dont les Flibustiers ne veulent pas entendre parler. Ils n'aiment qu'à se battre pour gagner de l'argent, qu'ils dépensent aussi facilement & en aussi peu de tems qu'ils l'ont gagné. La seconde, que les gros bâtimens consomment beaucoup d'argent pour les équiper, & qu'il faut un plus grand nombre d'hommes pour les monter, ce qui diminue considerablement le lot ou la part de chacun d'eux. Et enfin, parce qu'ils ne sont jamais si bons voiliers ni si fins bouliniers que les petits bâtimens, & sur tout les barques; car comme il est du devoir d'un Corsaire de reconnoître tout ce qu'il voit à la mer, il est aussi de sa prudence de se pourvoir d'un bâtiment avec lequel il puisse se tirer promptement de dessous le feu d'un bâtiment qui seroit trop fort pour lui,

1696. & où il n'y auroit que des coups à gagner.

Description du brigantin.

Les brigantins n'ont que deux mâts droits, & leur beaupré qui sert à soutenir les manœuvres du trinquet & du foc, quand le tems permet de se servir de ces deux voiles ; ils portent aussi la sivadiere comme les autres bâtimens à voiles quarrées. Le mât d'avant ou de misene, porte deux voiles quarrées ; sa misene & son hunier. Le grand mât a une voile latine, coupée, attachée & qui se manœuvre comme celles des barques que je viens de décrire, avec un hunier quarré au dessus.

De la corvette.

La corvette ne differe du brigantin qu'en ce que toutes ses voiles sont quarrées.

Reception du Gouverneur de la Guadeloupe.

Nous arrivâmes devant le Bourg de la Basse terre de la Guadeloupe sur les trois heures après midi. Je descendis avec Monsieur Auger dans la chaloupe de la frégate, qui ne manqua pas de le saluer d'onze volées de canon, ausquelles le canon de toutes les batteries répondit en même tems. On fit une seconde décharge quand il mit pied à terre ; celle cy fut accompagnée de la mousqueterie des Milices & de la garnison. Il fut reçû au bord de la mer par

le Lieutenant de Roi, à la tête des Officiers & des Conseillers qui se trouverent à portée de se rendre au Bourg. Les Carmes, les Jesuites, les Capucins, les Religieux de la Charité & nos Peres ne manquerent pas de le venir complimenter. Je l'accompagnai jusqu'au Fort, où il s'étoit fait préparer son logement. Il me pria de venir dîner le lendemain avec les Officiers de la fregate qui nous avoient passez. On fit une troisiéme décharge de canon & de mousqueterie quand il entra au Fort, ce qui termina la ceremonie. La fregate ayant moüillé dans ce tems-là, salua la Forteresse de sept coups de canon, ausquels Monsieur Auger fit répondre par cinq volées. 1696.

CHAPITRE XV.

Description du Bourg de la Basse-terre, du Fort, des Eglises & des Couvents, & du quartier appellé le Baillif.

Les Peres Carmes me donnerent un cheval pour me porter à nôtre habitation qui est à une petite lieuë du Bourg. On passe en y arrivant une assez

1696. grosse riviere, qu'on appelle la riviere de Saint Louis, & plus communément la riviere des Peres. Depuis que les Anglois eurent ruïné nôtre Couvent dans l'irruption qu'ils firent à la Guadeloupe en 1691. nous avions bâti une maison de bois au milieu de la savanne, environ à cent pas de la sucrerie. C'étoit un très-petit bâtiment : j'étois aussi bien logé au Macouba, à une chambre près, que tous nos Peres l'étoient dans ce petit bâtiment. Outre le Pere Vidal qui y étoit Superieur, j'y trouvai encore le Pere Noguet qui étoit destiné pour remplir la nouvelle Paroisse de la Pointe-noire, & le Pere Dassier qui faisoit les fonctions curiales dans nôtre Eglise du Baillif qui servoit encore d'Eglise Paroissiale.

Accidens qui ont ruiné le Bourg S. Louis & celui du Baillif

L'endroit où nous sommes étoit le plus beau quartier de l'Isle dans le tems de la premiere Compagnie qui peupla les Isles, & des Seigneurs particuliers qui avoient acheté les droits de cette Compagnie. Il y avoit deux Bourgs considerables, l'un à côté de la riviere des Peres, & l'autre des deux côtez de celle du Baillif. Mais le premier ayant été emporté deux fois par des débordemens furieux de la riviere dans des tems d'ou-

ragan ; les habitans qui resterent ne 1696.
voulurent plus courir de pareil risque, à quoi il faut ajoûter que toute la terre où étoient les maisons ayant été emportée, il n'étoit demeuré en sa place que des monceaux de rochers, où il étoit impossible de bâtir qu'avec une depense extrême. Ces habitans, dis-je, se sont transportez vers le Fort, où peu à peu ils ont fait le Bourg qui est à present le principal de l'Isle.

Le Bourg qui est des deux côtez de la riviere du Baillif a été aussi ruïné plus d'une fois. Il a été brulé par les Anglois en 1691. & lorsqu'il étoit presque entierement rétabli, il fut emporté tout entier par un débordement furieux de la riviere. La cause de ce malheur fut qu'un côté de la falaise chargé de grands arbres s'étant écroulé tout d'un coup, dans un endroit où les falaises retrecissoient extrêmement le lit de la riviere, les arbres, les brousailles, les terres & les pierres firent une digue qui retint les eaux, jusqu'à ce que leur poids entraînant tout d'un côté cet obstable, le torrent se répandit avec tant d'impetuosité, qu'il couvrit ou entraîna à la mer toutes les maisons du Bourg avec une partie des habitans. Il commençoit à se rétablir,

1696. lorſqu'il a été brulé de nouveau par le Anglois en 1703. comme je le dirai e ſon lieu.

Depuis la ruïne du Bourg qui étoi à côté de la riviere de Saint Louis, l'E gliſe Paroiſſiale fut établie dans le Bour du Baillif, où il n'y avoit auparavan qu'une chapelle. Le Pere Raymon Carbonniere qui a été long tems Supe rieur de nos Miſſions avoit fait bâtir u Couvent ſur une hauteur derriere l'E gliſe Paroiſſiale, dont la ſituation pou la vûë ne pouvoit être plus belle; mai pour le reſte elle étoit très-incommode parce que le terrein étant trop étroit il avoit fallu faire de très-gros mur pour ſoutenir les terraſſes qu'on avoi été obligé de faire pour l'augmenter. Ce bâtiment avoit douze toiſes de long ſu ſept de large. Il étoit flanqué de quatre pavillons détachez chacun de ſix toiſe de long ſur cinq de large. L'un ſervoit de Chapelle domeſtique, l'autre de cui ſine & de dépenſe; le troiſiéme étoit ſe paré en deux, & faiſoit deux chambres pour les malades, le quatriéme ſervoit de Réfectoire & d'Office. Il y avoit des caves ou celliers ſous tous ces pavillons. Il eſt certain que ces bâtimens avoient un grand air, quand on les regardoit de


ISLE DE LA GUADELOUPE
Scituée a 16 Degrez de Lat. Septentrionale.
1. Fort de la Basse Terre.
2. Ance du gros François.
3. Fort de la Magdeleine.
4. Ance Vadelorge.
5. l'Ance Rocroy.
6. Riviere Beaugendre.
7. La Duche.
8. l'Eglise de Goyaves.
9. Paroisse de la pointe noire.
10. Paroisse du G. Cul de Sac.
GRAND OCEAN ou MER DU NORD
Isle aux Loups Marins
Pointe d'Antigoa
Gros Cap
Grand Cul de Sac
Fort S. Pierre
Grande Ance
Brisans
Mouillage
BASSE
TERRE
Port aux Chaloupes
Le Moule grande Baye
Case a Lamantin
Abysmes
Morne
GRANDE
Quartier des Abysmes
Etang
Quartier du Porland
La Couronne Rocher
Morne
Cap S. Jean
St. Germain
R. du Coin
Petit Cul de Sac
R. a Pitres
Fort Louis
Grande Baye
Isle a Cochon
Grand Govier
TERRE
Porte d'Enfer
Isle Mobile
Passage de l'homme
Haure Goyaves
Brisans
Petite Saline
Ste. Anne
les deux Diamants
Les Citronniers
S. François
Saline
Grande Saline
Ance a la Barque
Convent des Peres Dominicains
la grande Riviere
R. du grand Carbet
R. d'Orenge
R. des grands Bananiers
R. du trou au Chat
R. du trou au Chien
Pointe du Petit Carbet
Les trois Rivieres
Grande Ance
R. Salé
Pointe du vieux Fort
Isle de la Desirade
Pointes des Chateaux
Petite Terre
Partie de l'Isle de Marigalante
Nord Ouest
Nord
Nord Est
Ouest
Est
Sud Ouest
Sud
Sud Est

ɔin, mais ils n'avoient aucune commo- 1696.
ité quand on étoit dedans. Ils furent
rulez en 1691. par les Anglois. Je trou-
ai qu'on avoit racommodé la Chapel-
: domeſtique pour ſervir de Paroiſſe.

Je vis bien dès le premier entretien
ue j'eus avec le Pere Ridal qu'il n'avoit
uere envie de faire travailler au canal
ɔour lequel on m'avoit fait venir, &
u'il avoit eu des vûës lorſqu'il avoit té-
noigné tant d'empreſſement pour cet
ɔuvrage; cela me fit plaiſir, parce que
:'étoit le moyen de retourner inceſſa-
nent à ma Paroiſſe. Ce que je lui en dis
ui fit faire des reflexions qui l'obligе-
ent à me prier de viſiter l'endroit, & de
iiveler & tracer l'ouvrage; & que quand
l ſeroit en état d'y faire travailler, il
:ſperoit que je ne refuſerois pas d'y
venir. Je le lui promis, parce que je
atisfaiſois ainſi à tous mes engage-
nens.

Le Dimanche quatriéme Mars je me
rendis d'aſſez bonne heure au Fort. Je
fis une viſite au Gouverneur, & quel-
ques inſtances que je lui fiſſe pour ne
me pas trouver ce jour là à dîner chez
lui à cauſe de tous ces Officiers Bretons
qui y devoient être, il ne voulut jamais
me laiſſer ſortir qu'après que je lui eus

1696. promis de revenir. J'allai donc saluer Monsieur de la Malmaison Lieutenant de Roi ; nous eûmes bien tôt fait connoissance & amitié ; c'étoit un très-honnête homme, franc & du meilleur cœur du monde. J'en parlerai comme je dois dans plus d'un endroit de ces Memoires. J'allai voir les Peres Jesuites, les Carmes, les Capucins & les Religieux de la Charité. Ceux-cy avoient pour Superieur un homme de mérite, appellé le Frere Aubin, très habile Chirurgien, extrémement zelé pour le service des pauvres, qui se servoit avantageusement du crédit que son habileté & ses talens lui avoient acquis, pour suppléer à la pauvreté de son Hôpital.

Je me rendis au Fort à l'heure du dîner, qui fut d'autant plus long, que les conviez qui étoient Bretons trouverent d'excellens vins & de quoi les exciter à boire, ce qui n'étoit point du tout necessaire.

Description du Fort de la Guadeloupe.

Je sortis de table long-tems avant qu'ils y songeassent, & je fus avec Monsieur de la Malmaison voir le Fort. Il est situé sur un terrein plus élevé de quelques toises que le Bourg. Il est borné au Sudest par la riviere des Gallions qui coule au pied des falaises très-hautes

: très - escarpées, sur lesquelles les murs 1696.
u Fort sont assis. Le côté du Sudouest
egarde la mer dont il est separé par un
space d'environ cent pas, dans lequel
n a taillé le chemin qui descend au
ord de la mer. Le côté du Nordouest
egarde le Bourg & les montagnes.

Ce Fort ne consistoit autrefois qu'en
ne maison quarrée de pierre, que Mon-
eur Houel Proprietaire de l'Isle avoit
ait faire pour resister aux incursions des
auvages avec lesquels il étoit en guer-
e. Il fit dans la suite élever des angles
aillans devant chaque face, de sorte
u'elle devint comme une étoile à huit
ointes, chacune de cinq toises & demi
le longueur. On fit ensuite des murs,
'un paralelle à la riviere & l'autre au
Bourg ; on y ménagea un petit flanc
lans lequel on fit la porte & l'escalier
our monter sur la terrasse qui donne
ntrée dans les appartemens. C'étoient-
à toutes les fortifications qu'il y avoit
lans le tems de Monsieur Houel, mais
lepuis que l'Isle eut été venduë à la
seconde Compagnie, c'est-à-dire, à cel-
e de 1664. & qu'elle eut été retirée
par le Roi en 1674. on a enveloppé la
maison & la terrasse, dont je viens de
parler, d'un parapet composé de terre

1696. & de fascines, au bas duquel il y avoit un fossé creusé dans le roc, ou du moins dans un terrein qui est presque aussi dur. On a prolongé le parapet & le fossé, en leur faisant faire quelques angles rentrans & saillans, jusqu'à une hauteur éloignée du donjon d'environ deux cens pas qui le commandoit absolument ; & on a fait sur cette hauteur un cavalier ou batterie fermée de maçonnerie avec huit embrazures. La face qui regarde le Bourg a neuf toises de longueur, celle qui regarde les montagnes cinq & demi, & celle qui est du côté du donjon seulement trois. Il est bon de sçavoir qu'on appelle donjon cette maison à huit pointes bâtie par Monsieur Houel. Il y avoit huit pieces de canon sur ce cavalier, deux desquels étoient de bronze de dix-huit livres de balle ; les autres étoient de fer de differens calibres. Il y avoit encore trois pieces sur la plate-forme à côté du donjon ; c'est là toute l'artillerie qui étoit dans le Fort. A l'égard du logement c'étoit peu de chose. Une salle de moyenne grandeur, deux chambres & un cabinet partageoient le premier étage, le second étoit divisé en quatre chambres ; le haut du bâtiment, c'est-à-dire, le galetas servoit

ſervoit de ſalle d'armes. Les cuiſines & 1696.
les Offices étoient hors du donjon. On avoit menagé dans le maſſif ſous le premier étage une citerne & deux magazins à poudre, dont l'un qui étoit vuide ſervoit de priſon ; les baraques des ſoldats & des Officiers étoient dans l'eſpace qu'il y avoit depuis la plate-forme juſqu'au cavalier. Ordinairement la garniſon étoit d'une compagnie détachée de la marine de cinquante à ſoixante hommes, avec trois Officiers.

Ce Fort tout mauvais qu'il ſoit, avoit ſoutenu un ſiege de trente-cinq jours que les Anglois y mirent en 1691. Monſieur de la Malmaiſon Lieutenant de Roi le deffendit avec beaucoup de valeur & de prudence, & donna le tems au Marquis de Ragny Gouverneur General des Iſles de venir de la Martinique avec quelques troupes de milices, de flibuſtiers & de ſoldats de la marine, ce qui obligea les ennemis de ſe retirer avec précipitation, laiſſant une partie de leurs canons, un mortier, beaucoup de munitions, de bleſſez & de malades.

Le Bourg que les Anglois avoient brulé en 1691. étoit preſque entierement rétabli. Il commence au deſſous de la

1696. hauteur sur laquelle le Fort est situé ; c'est une longue ruë qui va depuis cet endroit jusqu'à une ravine appellée la ravine Billau. Elle est coupée inégalement environ aux deux tiers de sa longueur par la riviere aux Herbes. La partie la plus grande & la plus considerable est entre cette riviere & le Fort, & retient le nom de Bourg de la Basse terre. Celle qui est depuis la riviere aux Herbes jusqu'à la ravine Billau, se nomme le Bourg Saint François, parce que les Capucins y ont une Eglise & un Couvent. Il y a dans ces deux quartiers cinq ou six petites rûës de traverse avec quatre Eglises.

Bourgs de la Basse terre & de S. François

Celle des Jesuites est de maçonnerie; le dedans est orné de pilastres de pierre de taille, avec une corniche d'un assez mauvais dessein. Le grand Autel est de menuiserie, beau, bien executé, d'un bon goût, bien doré, aussi bien que la Chaire du Prédicateur. Elle est lambrissée en voute à plein ceintre de bois d'Acajou fort propre ; il y a deux Chapelles qui font la croisée avec la Sacristie au dessous du clocher. En general cette Eglise est très-propre ; elle a eu le bonheur d'échaper deux fois à la fureur des Anglois. Le portail, du moins ce qu'i

Eglise & maison des Jesuites.

en a de fait, eſt de pierre de taille avec 1696.
es armes de Meſſieurs Houel ſur la
orte, ſoit que ces Meſſieurs ayent con-
ribué à ſa fabrique, ſoit que les Jeſui-
es ayent voulu les engager par cette
iſtinction à l'achever à leurs dépens.

La maiſon des Jeſuites étoit alors ſur
ne hauteur à plus de trois cens pas de
eur Egliſe. C'étoit à la verité une in-
ommodité très-grande pour eux, mais
lle leur fourniſſoit une vûë des plus
elles qui n'avoit pour bornes que l'ho-
iſon de la mer, un air frais, & plu-
eurs jardins fort jolis. Leurs bâtimens
toient très-peu de choſe, ils ne con-
ſtoient qu'en deux ou trois chambres
e bois, un petit pavillon quarré de ma-
onnerie où ils recevoient leurs viſites,
ne petite Chapelle domeſtique, & un
utre bâtiment qui contenoit la cuiſine,
a dépenſe & le refectoire. Ils avoient
erriere ce bâtiment une cour quarrée
ermée de murailles, avec des appentis
ui ſervoient à mettre leurs moutons,
eurs chevaux de ſelle, & autres choſes
e leur menagerie, avec un grand co-
ombier en pied, dont le deſſous ſer-
oit de priſon pour leurs Negres. Leur
ucrerie étoit au deſſus du Bourg Saint
rançois avec un moulin à eau. Leur

1696. terrein auroit été bon s il n'avoit pas été si sujet à la secheresse, que leurs cannes sechoient souvent sur pied. Cet établissement ayant été brûlé & ravagé avec une espece de fureur par les Anglois en 1703. ils ont acheté les terres que Monsieur Auger possedoit de l'autre côté de la riviere des Gallions, & ils y ont transporté leur sucrerie, qui selon les apparences reussira mieux que celle dont je viens de parler. Ils sont à la Guadeloupe sur le pied de Missionnaires des Negres, & particulierement de ceux qui sont de la dépendance de la Paroisse de la Basse-terre. Ils touchent pour cela vingt-quatre mille livres de sucre sur le Domaine du Roi. Ils avoient une Paroisse à un quartier appellé les trois Rivieres, éloigné du Bourg d'environ trois lieuës sur le chemin de la Cabesterre; ils l'ont cedée aux Carmes, après avoir eu l'honnesteté de l'offrir à nos Peres à qui elle convenoit, & qui eurent de mauvaises raisons pour ne la pas accepter.

Comment les Carmes se sont établis à la Guadeloupe.

Les Carmes qui desservent la Paroisse du Bourg de la Basse-terre sont de la Province de Touraine, dont le Couvent des Billettes à Paris fait partie. Ils furent appellez par Monsieur Houel

ors Proprietaire de la Guadeloupe, 1696.
ıns le temps qu'il étoit en procès avec
os Peres pour la montagne S. Louis,
ont il vouloit alors les dépoüiller, &
ont à la fin ils sont demeurez en pos-
ssion, par un Arrêt rendu par les Ar-
tres nommez par le Roi, & homolo-
ıé en son Conseil d'Etat en 1662. Les
armes ne furent d'abord que comme
s Chapelains du Seigneur sans aucune
risdiction spirituelle; mais la guerre
les deux débordemens de la riviere
Saint Louis dont j'ai parlé cy-de-
ınt, ayant obligé les habitans du Bourg
ıint Louis à transporter leurs demeu-
s auprès du Fort pour être plus en seu-
té. Les Carmes s'immiscerent peu à
eu d'administrer les Sacremens aux ha-
tans, étant appuyez par le Seigneur
l'Isle, & en vertu d'une prétenduë
ılle de communication des Privileges
s Religieux Mendians, & ce qu'ils ont
ontinué de faire, jusqu'à ce que les
strics des Paroisses ayant été reglez
ar ordre du Roi en 1681. ils sont de-
eurez en possession de ce quartier,
ns pourtant avoir pû obtenir, du
oins jusqu'en 1710. aucun Bref ou
ılle du Pape pour être authorisez à
ire les fonctions curiales dans cette

1696. Paroisse, & dans les autres qu'ils desservent dans les Isles.

Leur Couvent est situé un peu au dessous de la place d'armes, derriere une batterie qui porte leur nom. Les masures qui en sont restées depuis l'incendie de 1691. font connoître que ce n'a jamais été grand' chose. Depuis ce tems-là ils avoient bâti trois ou quatre petites chambres de bois avec une assez belle cuisine & une dépense.

Couvent & Eglise des Carmes.

Leur Eglise étoit à un coin de la place d'armes. C'étoit un bâtiment de bois de quarante-cinq à cinquante pieds de long sur vingt-quatre pieds de large qui n'étoit ni pavé ni lambrissé, & par conséquent fort mal propre. Il a subsisté en cet état jusqu'en 1703, que les Anglois prirent la peine de le brûler peut-être afin d'obliger ces Peres & leurs Paroissiens d'en bâtir un autre plus convenable à la grandeur du Dieu qu'on y doit adorer.

Hôpital des Religieux de la Charité.

L'Hôpital des Religieux de la Charité étoit environ deux cens pas plus bas que la maison des Carmes. La salle des malades étoit de maçonnerie, longue d'environ quatre-vingt pieds sur trente de largeur. Elle étoit située sur une petite hauteur, & faisoit face à la mer

Elle servoit aussi de Chapelle où l'on disoit la Messe, & où l'on conservoit le Saint Sacrement pour les malades. Cela m'a toûjours paru indecent. J'en ai dit quelquefois mon sentiment à ces bons Religieux, ils en convenoient, mais ils n'étoient pas pour lors en état de mieux faire ; c'étoit faire beaucoup, eu égard à leur pauvreté presente, d'entretenir, comme ils faisoient, un bon nombre de malades qui seroient peris sans les charitables secours qu'ils en recevoient. Il y avoit derriere cette infirmerie une cour quarrée, fermée de murailles qui soutenoient des appentis qui composoient la cuisine, les magasins & les chambres des Religieux, tout cela de plein pied avec leur jardin. Le tout propre & bien entretenu. 1656

L'Eglise & le Couvent des Capucins étoient de l'autre côté de la riviere aux Herbes. L'Eglise étoit de maçonnerie, petite & assez propre. Il y avoit devant la porte nombre de gros arbres, qu'on appelle Fromagers, qui faisoient un très-bel ombrage. Leur Couvent étoit sur une hauteur derriere l'Eglise. Il falloit monter sur trois terrasses avant d'arriver au rez de chaussée du Couvent. Ces terrasses avoient vingt-cinq toises de

Eglise & Couvent des Capucins.

1696. long, ſur ſix toiſes de large ; on montoit de l'une à l'autre par de larges degrez. Il y avoit ſur la troiſiéme un baſſin de pierre de taille avec un jet d'eau devant la porte du Couvent. Le bâtiment avoit environ dix-huit toiſes de longueur. L'étage à rez de chauſſée étoit de maçonnerie ; il contenoit une ſalle à manger, la cuiſine, les offices, des magazins & deux chambres où l'on pouvoit coucher. Aux deux bouts étoient des rampes de pierre de taille qui conduiſoient ſur le perron, qui donnoit entrée dans l'étage de deſſus. Cet étage étoit de plein pied avec la quatriéme terraſſe qui formoit un jardin au derriere de la maiſon ; & comme elle occupoit tout le reſte de la hauteur de la coline, elle avoit une très-belle vûë, ſoit du côté de la terre, ſoit du côté du Bourg & de la mer. Les deux bouts de cet étage & le côté qui regardoit la montagne étoient de maçonnerie aſſez bien percez. Les jambages des portes & des fenêtres étoient de pierre de taille, mais la face qui regardoit la mer n'étoit que de bois. Le dedans conſiſtoit en une gallerie de toute la longueur du bâtiment, d'environ quinze pieds de large. Il y avoit un ſalon quarré dans le mi-

ieu, & trois petites chambres de cha- 1696.
que côté qui n'étoient separées les unes
des autres, & de la gallerie que par
des cloisons de menuiserie fort propres.
Aux deux bouts de cette derniere ter-
rasse, il y avoit deux petits bâtimens,
dont l'un servoit de Chapelle domesti-
que, & l'autre d'Infirmerie. Le jardin
de cette terrasse avoit aussi un jet d'eau.
C'étoit assurement le plus joli bâti-
ment & le plus agreablement situé qui
fût en toutes nos Isles. Monsieur de
Codrington General des Anglois, l'a-
voit pris pour son logement en 1691.
& en cette consideration, il le fit con-
server aussi-bien que l'Eglise, & celle
des Jesuites, quand il fit mettre le feu
à tout le reste du Bourg en se retirant.
Son fils y a aussi logé lorsqu'il fit le
même siege en 1703. mais il n'a pas
eu les mêmes égards, il y fit mettre
le feu en se retirant. Je ne sçai si de-
puis mon départ ces bons Peres l'au-
ront fait rétablir.

Il y avoit à côté de la riviere aux
Herbes un très grand bâtiment de ma-
çonnerie, couvert en demi-terrasse,
appartenant au sieur Abbé Gueston.
Il avoit servi autrefois de Raffinerie,
mais depuis que les habitans s'étoient

1696. mis à blanchir eux-mêmes leurs ſucres, toutes les Raffineries étoient tombées. Si les Raffineurs s'étoient contentez des profits immenſes qu'ils faiſoient, leur négoce auroit duré plus long tems ; leur dureté & leurs mauvaiſes manieres firent enfin ouvrir les yeux aux habitans, & les priverent des gains infinis qu'ils faiſoient ſur les ſucres qu'ils blanchiſſoient. Il pouvoit y avoir dans ces deux Bourgs deux cens ſoixante maiſons, la plûpart de bois, & fort propres.

Tout ce quartier étoit fermé du côté de la mer d'un parapet de pierres ſeches, de faſcines & de terre ſoutenues par des piquets. Cette eſpece de fortification commençoit à la ravine Billau, & continuoit ainſi juſqu'à la batterie des Carmes. Cette batterie étoit de maçonnerie à merlons, il y avoit neuf pieces de canons de fer de differens calibres qui battoient dans la rade. Depuis cette batterie juſqu'au terrein élevé où le fort eſt ſitué, il y avoit un gros mur avec quelques flancs & des embraſures. Ce mur couvroit la place d'armes & les maiſons qui l'environnoient. Il y avoit encore une batterie à Barbette de trois pieces ſur la hau-

teur du Fort au bord de la falaise, & une autre de deux pieces au de-là de la riviere des Gallions. Voilà quelles étoient les fortifications du Bourg & du Fort quand Monsieur Auger prit possession de son Gouvernement, encore étoient-elles fort en desordre, car depuis le départ des Anglois on n'avoit fait autre chose que rétablir la breche du cavalier sans toucher au reste, quoiqu'il en eut très-grand besoin. 1696.

CHAPITRE XVI.

Description des quartiers du Marigot, de Saint Robert, de la Magdeleine, des Habitans ; & la descente des Anglois en 1691.

LE Lundi 5. Mars, j'allai à l'habitation du Marigot où on projettoit de faire le moulin à eau, elle est à une bonne lieuë du bord de la mer. Depuis qu'on a passé un endroit assez haut & difficile à monter, qui est derriere nôtre maison environ à huit ou neuf cens pas du bord de la mer, on trouve un terrein qui monte toûjours insensiblement vers les grandes mon-

Quartier appellé le Marigot, & pourquoi.

1696. tagnes qui sont au centre de l'Isle, & on rencontre de tems en tems des espaces considerables de plat païs, dans quelques-uns desquels les eaux de pluye se ramassent & se conservent; & particulierement en deux endroits où elles forment deux petits étangs : c'est ce qui a fait appeller ce quartier Marigot, qui est un nom que l'on donne communement dans les Isles à tous les lieux où les eaux de pluye se rassemblent & se conservent. Il est certain que ces deux étangs sont d'une grande utilité pour abbreuver les bestiaux & les autres necessitez de ce quartier-là, où le manque d'eau feroit beaucoup souffrir, quoiqu'on ait une fort grosse riviere à côté ; mais elle coule au bas de falaises si hautes & si roides, que la descente fait peur, & qu'elle devient inutile à ceux qui demeurent dans ces habitations élevées. Il est vrai qu'il y a une petite source d'eau dans nôtre terrein, mais c'est si peu de chose, sur tout dans les tems de secheresses, qu'à peine peut elle fournir de l'eau pour boire aux deux habitations qui en sont les plus proches.

Je mesurai avec un demi-cercle la hauteur perpendiculaire depuis l'endroit

à j'étois jusqu'à la surface de la ri- 1696.
iere dont je devois conduire l'eau,
our remplir le canal qu'on proposoit.
e trouvai quatre-vingt-deux toises
rois pieds. Cette grande profondeur
ie m'étonna point, parce que comme
'ai déja remarqué toutes les rivieres
les Isles ne sont que des torrens qui
tombent des montagnes avec une très-grande pente, & souvent en cascades d'une hauteur considerable ; de sorte que je ne doutai point qu'en cottoyant horisontalement la falaise depuis l'endroit où devoit être le moulin, je ne me trouvasse enfin de niveau avec le fond de la riviere. J'avois trois ou quatre Negres avec moi pour me conduire dans les détroits de ces montagnes, & pour m'ouvrir le chemin où les haliers étoient trop épais. Je tirai quelques coups de niveau sans beaucoup de précision, jusqu'à la distance d'environ huit cens toises. La nuit m'empêcha de continuer ; le peu que j'avois fait, me convainquit de la possibilité de la chose, & même qu'elle étoit bien moins difficile qu'on ne se l'étoit figuré. Il est vrai qu'il y avoit du travail, mais ce n'étoit que des arbres à couper & des terres à remuer,

1696. dont la vuidange étoit d'autant plus facile que le travail étoit sur une costiere. D'ailleurs nous ne devions travailler que sur nôtre terrein, où par consequent il n'y avoit aucune discussion à craindre pour les dédommagemens, ce qui souvent est un embarras pour celui qui conduit le travail. Tous nos Peres, excepté le Superieur, témoignerent bien de la joye du rapport que je leur fis.

Le Mercredi 7. Mars, jour des Cendres, nous fîmes en partie l'Office de Saint Thomas d'Aquin, qui tomboit ce jour là. Monsieur le Gouverneur qui y avoit été invité, s'y trouva avec le Lieutenant de Roi, quelques Officiers de robbe & d'épée, & entre autres un Prêtre appellé l'Abbé du Lion, fils de feu Monsieur du Lion Gouverneur de la Guadeloupe. Tous ces Messieurs avec les Communautez Religieuses, c'est-à-dire, les Jesuites, les Carmes, les Capucins & les Religieux de la Charité, dînerent chez nous.

Comme je ne vis point d'apparence de travailler si-tôt à mon ouvrage, je resolus d'aller voir mon Compagnon de Religion & de voyage le Pere Gassot, qui desservoit une Paroisse à cinq lieües

u Baillif du côté de l'Oüest, appellée 1696.
Islet à Goyaves. J'y allai à cheval dont eus tout lieu de me repentir, car la lus grande partie de ce chemin est dans es mornes tellement hachez, qu'il faut ans cesse monter & descendre au traers des rochers & des racines d'arbres qui couvrent tous ces chemins, qui sont l'autant plus mauvais, qu'on s'éloigne le la Basse-terre; parce qu'étant peu frequentez, ils sont plus négligez, la plûpart des habitans se servant presque toûjours de leurs canots pour aller & venir de chez eux à la Basseterre, où sont ordinairement toutes leurs affaires.

Bourg du Baillif & Château de la Magdeleine.

Après qu'on a passé la riviere du Baillif, qu'on appelloit autrefois la petite riviere, on trouve un morne escarpé au pied duquel il y a quantité de ruines des bâtimens qui ont été brûlez par les Anglois, & ensuite détruits par le débordement de la riviere, entre lesquels il y avoit une très-belle raffinerie. Le chemin pour monter ce morne est dans la pente, & quoiqu'assez roide, il ne laisse pas d'être commode. On trouve sur la hauteur les restes du château ou fort de la Magdeleine. Il avoit appartenu à Messieurs

1696. de Boisseret Conseigneurs de l'Isle avec Monsieur Houel leur oncle. J'allai voir ce qui en restoit. C'est un quarré long dont le côté qui regarde la terre vers le Nord-est, & ce'ui qui regarde le Nord-oüest, étoient couverts par de petits bastions d'environ quatre toises de flanc sur neuf toises de face. L'angle du côté de la riviere du Baillif n'avoit point de bastion, parce qu'il étoit sur un rocher escarpé qui regnoit tout le long du côté opposé à la mer. On avoit ménagé une place au dessous de cet angle, où l'on avoit fait une batterie à Barbette de deux pieces de canon. Les fossez qui sont devant tous ces ouvrages ont cinq toises de large & trois de profondeur. A trois toises de la contrescarpe il y a un petit mur d'environ six pieds de hauteur coupé en angles saillans & rentrans, qui servoit de parapet au chemin couvert. Le dedans de ce poligone qui peut avoir cinquante toises du centre d'un bastion à l'autre, étoit occupé en partie par un grand corps de logis de maçonnerie qui n'a jamais eu que la moitié de sa longueur. Ce qu'il y a eu d'achevé n'a qu'environ douze toises de long sur huit de large. Un côté faisoit face à

a mer ; & l'autre aux montagnes & à 1696.
a porte du Fort. Entre le bâtiment & a falaiſe du bord de la mer, il y avoit le très-belles cîternes, & le reſte du errein bien uni, marque qu'il y a eu n cet endroit une terraſſe. On voit par les reſtes de murs qui ſont en dedans les courtines, qu'il y avoit des bâtimens ou apentis tout autour de la cour. Cette Fortereſſe eſt commandée à la portée du fuſil par une motte de terre d'environ deux cens cinquante pas de circonference, qu'il ſeroit aisé de couper. Ce Fort & la maiſon qu'il renferme ont été bâtis par Meſſieurs de Boiſſeret, Marquis de Sainte Marie, neveux de Monſieur Houel, après le partage qu'ils firent avec lui de la proprieté de la Guadeloupe & autres terres dépendantes de leur Seigneurie. La borne de ce partage étoit la riviere du Baillif du côté de l'Oüeſt avec une ligne imaginaire tirée par le ſommet des montagnes juſques à la grande riviere à Goyaves, autrement la riviere Saint Charles du côté de l'Eſt, comme on le peut voir ſur la carte. Tous ces bâtimens avoient été entretenus juſqu'en 1691. on y avoit même tenu une garniſon. On les abandonna & les Anglois

1696. y mirent le feu en se retirant. On les a negligé depuis ce tems-là, de sorte qu'il ne reste que les murs & les fossez qui soient en leur entier. On pourroit cependant faire un assez bon poste de ce lieu-là qui mettroit à couvert tous les environs, & qui arrêteroit assez les ennemis pour les empêcher d'aller plus loin. Je vis à côté du Fort une maison & une petite habitation que le Negre qui me suivoit me dit appartenir à la veuve Gremy.

Après avoir consideré ces ruines, je repris le grand chemin. Je trouvai environ à cent pas plus bas un terrein uni, moins élevé d'environ quatre toises que le rez de chaussée du Fort où l'on avoit commencé un parapet de terre & de facines avec des embrasures sur le bord de la falaise qui regarde la mer, & une grande ance de sable qu'on appelle l'ance du gros François, elle a plus de cinq cens pas de large d'une pointe à l'autre. Elle est bornée sous le vent par un gros cap assez élevé, au pied duquel coule la riviere du Plessis. Un autre petit cap s'éleve à peu près dans son milieu qui la partage en deux parties presque égales, il semble que cette hauteur ait été mise là

à dessein de faire un poste pour défendre l'ance en cas que les ennemis y voulussent faire une descente. Je trouvai quelques vieux retranchemens ou murailles de pierres seches de distance en distance sur le chemin, depuis le Fort de la Magdeleine jusqu'à la descente de la riviere du Plessis, dont les bords, c'est-à-dire, le haut de la falaise, étoient encore garnis de semblables retranchemens, alors fort en desordre, & presque tout éboulez. Tout le terrein qui est entre la riviere du Baillif & celle du Plessis, s'appelle la Montagne S. Robert. 1696.

Quartier & montagne S. Robert.

La descente de la riviere du Plessis est difficile, quoiqu'on ait multiplié les détours en zigzag pour adoucir la pente du chemin, il ne laisse pas d'être encore fort roide. On a ménagé un petit poste capable de contenir quinze ou vingt hommes au milieu de la descente, afin de pouvoir découvrir le fond de la riviere. Ce poste me parut fort inutile & fort dangereux pour ceux qu'on y mettroit, parce qu'ils y seroient découverts jusques aux pieds par ceux qui seroient de l'autre côté de la riviere, & qu'il leur seroit absolument impossible de se retirer.

1696. La riviere du Plessis n'a pas plus de six toises de large, elle a beaucoup de pente, & par consequent peu d'eau; & comme elle coule entre des rochers & quantité de pierres, son passage est toûjours difficile. On prétend que son eau est des plus saines & des plus legeres de toute l'Isle. L'autre côté de la riviere est encore une falaise aussi haute que la premiere, qui ne laisse pas de fournir un chemin plus doux, parce qu'on l'a mieux ménagé en cottoyant la pente de la falaise. Cette riviere separe la Paroisse du Baillif de celle des habitans. L'Eglise de ce dernier quartier est éloignée d'une bonne lieüe de la riviere du Plessis. Le chemin qui y conduit ne suit pas le bord de la mer, mais il s'en éloigne de trois ou quatre cens pas. Tout ce terrein est assez uni jusqu'à la moitié de la distance de la riviere du Plessis à l'Eglise des habitans, où l'on trouve un valon qui s'élargit à mesure qu'il s'approche de la mer, où il forme une baye ou ance qu'on appelle l'Ance Vadelorge. A cinq cens pas ou environ avant d'arriver à l'Eglise des habitans, on trouve une descente assez aisée au bas de laquelle est une plaine de douze

Quartier & Paroisse des vieux habitans, ou simplement des habitans.

1696.

ı quinze cens pas de large, qu'on ap-
)elle le Fond des Habitans, qui eſt
)artagée en deux parties preſque éga-
es par une aſſez groſſe riviere du mê-
me nom, qui avant de ſe jetter dans
a mer, forme un étang conſiderable
où les poiſſons de mer entrent quand
la riviere eſt debordée, ou que la di-
gue de ſable eſt rompuë par quelque
marée extraordinaire. C'eſt un endroit
d'autant plus rempli de poiſſons de
toutes eſpeces, qu'il eſt difficile d'y
peſcher à cauſe des mangles & autres
arbres qui ſont ſur ſes bords, dont les
racines ſervent de retraites aux poiſſons.
L'Egliſe & la maiſon Curiale ſont aſſez
près de la riviere. Ce ſont les Capu-
cins qui deſſervent cette Paroiſſe; celui
qui en étoit Curé s'appelloit le Pere
Romain, très-honnête homme, bon
Religieux qui s'étoit acquis l'eſtime &
l'amitié de tout le monde par ſes ma-
nieres douces & pleines de candeur.
Sa maiſon & ſon jardin étoient très-
propres. Il me fit mille amitiez, & ce
ne fut pas ſans peine qu'il me laiſſa
ſortir de chez lui pour continuer mon
voyage, après m'avoir fait rafraîchir,
& donné à manger à mon Negre &
à mon cheval. Il y avoit aux environs

1696. de l'Eglise une vingtaine de maisons occupées par des Artisans, des Cabaretiers & autres gens.

Tout le terrein depuis la riviere du Plessis jusqu'au fond des Habitans, est sec & usé depuis le bord de la mer jusques huit ou neuf cens pas dans la hauteur, excepté quelques fonds où la terre est encore bonne & grasse. Cela n'empêche pourtant pas qu'on n'employe fort utilement ces terres en cotonniers, en pois, patates & manioc, dont les habitans font un très-bon commerce.

LeFond desHabitans a été ainsi appellé, parce que du tems de la premiere Compagnie qui peupla l'Isle, tous ceux qui avoient achevé les trois ans de service qu'ils devoient à la Compagnie, se retiroient dans cet endroit-là pour n'être plus confondus avec les serviteurs & engagez de la Compagnie, & s'appelloient Habitans. Le quartier a herité de leur nom. La terre y étoit autrefois beaucoup meilleure, qu'elle ne l'est à present parce que les débordemens de leur riviere y ont apporté une quantité incroyable de sable; & cela par la faute de quelques habitans qui ont coupé les arbres qui retenoient la riviere dans son

1696.
it, quelque grosse qu'elle pût être, dans un coude qu'elle fait en sortant d'un fond qui est à l'Est avant de couler dans la plaine ; cette digue naturelle étant rompuë, elle se répand à present par tout, & a gâté ce plat païs qui est un des plus beaux de la Basse-terre. On ne laisse pas d'y cultiver des cotonniers, du mil, des pois, des patates, & du manioc, & tout cela y vient en perfection.

Cette plaine a plus de mille pas de hauteur depuis le bord de la mer jusqu'à un morne assez haut qui la partage en deux fonds, de grande étenduë, & de très bonne terre. La riviere des Habitans passe dans celui qui est à l'Est, & dans celui de l'Ouest il y a une autre petite riviere appellée la riviere Beaugendre. Je ne sçai point qui a donné le nom à celle ci. Son embouchure est éloignée de celle des Habitans de cinq à six cens pas. Elle coule au pied d'un morne haut & roide du même nom, qui termine la plaine des Habitans du côté de l'Ouest. La terre depuis cet endroit jusqu'à l'Islet à Goyaves est presque par tout si seche, si maigre & si remplie de pierres qu'elle ne produit que des arbres, qui à cause de leur dure-

1696. té sont appellez, des tendres à caillou, & les chemins sont les plus difficiles & les plus raboteux de toute l'Isle. A une petite demie lieüe de la riviere Beau-gendre, on descend dans une vallée étroite & profonde au milieu de laquelle il y a un ruisseau qui se perd dans la mer au fond d'une ance appellée l'Ance à la Barque. Cette ance a un bon quart de lieüe de profondeur, depuis les pointes des mornes qui la forment jusqu'à l'extrêmité de son enfoncement dans les terres. Elle est large d'environ quatre cens pas à son entrée, elle s'élargit dans son milieu où elle en a bien six cens, & finit en ovale. Comme les terres qui l'environnent sont extrêmement hautes & escarpées, elle est par une suite necessaire fort profonde. Sa situation la met à couvert de tous les vents, excepté de l'Ouest Sud-ouest qui souffle dans son embouchure. Le fond est par tout de sable blanc, net & sans roches. On trouve près des falaises jusqu'à trois & quatre brasses d'eau. Dans le fond de l'ance le rivage va en pente douce, de sorte qu'on peut moüiller comme l'on veut. Ces commoditez obligent nos Corsaires à s'y venir carener, & même à s'y retirer pendant les mauvais tems.

Ance à la Barque.

C

Ce fut dans le fond de cette ance & 1694.
ı la pointe de l'Eſt que les Anglois fi-
:ent leur débarquement en 1691. ils ne
ɔouvoient pas choiſir un endroit plus
ɔropre pour ſe faire tailler en pieces.
Mais Monſieur le Chevalier Hincelin
Gouverneur de l'Iſle qui étoit malade
lepuis long-tems d'une eſpece d'hydro-
ɔiſie, de telle maniere qu'à peine ſe
ɔouvoit-il tenir à cheval, ne pût agir
ıvec ſa vigueur ordinaire, & s'avancer
ſſez vîte pour ſe trouver au lieu de
eur débarquement. D'ailleurs il ne pou-
'oit ſe perſuader que ce fût là leur veri-
able deſſein ; quelle apparence que des
roupes nombreuſes comme celles des
ınglois, allaſſent débarquer à trois lieües
e la forteresſe qu'ils vouloient atta-
uer, pendant qu'elles pouvoient le fai-
e beaucoup plus près, & s'épargner la
eine d'avoir à combattre à tous les
éfilez & paſſages des rivieres dont je
iens de parler ? le Gouverneur crut
vec raiſon que ce n'étoit qu'une feinte
our attirer ſes troupes de ce côté-là,
: faire leur veritable deſcente plus près
u Bourg de la Baſſe-terre & de la for-
:reſſe, afin de les couper. De ſorte
u'il ſe contenta d'envoyer le ſieur de
ordenave ſon Ayde-major, avec vingt-

Les Anglois y firent leur deſcente en 1691.

1696. cinq hommes pour les obſerver, & lu
donner de leurs nouvelles. Il le fit ſui
vre à quelque diſtance par le ſieur du
Cler, Major, avec cent hommes ; &
lui avec le reſte des troupes ſe tint ſu
la hauteur de la Magdelaine, après a
voir deffendu à Monſieur de la Malma
ſon Lieutenant de Roi, de ſortir du For
ſous quelque pretexte que ce fût.

L'aide Major Bordenave s'étant aſſu
ré par le grand nombre de troupes qu'
vit deſcendre, que c'étoit leur verita
ble débarquement, en donna avis a
Gouverneur afin qu'il fît avancer
monde pour le ſoûtenir, & les emp
cher de gagner la hauteur du Morne
où il falloit qu'ils montaſſent. En a
tendant le ſecours, & pour n'être p
pris en flanc, il ſepara en deux ſa pe
te troupe qui avoit été augmentée
de ſept ou huit Negres armez qui s'
toient joints à lui dans le chemin.
en envoya la moitié vers la Pointe,
une partie des ennemis débarquoit,
il n'y avoit qu'un ſeul petit ſentier
troit & eſcarpé qui étoit aiſé à déf
dre, & lui avec le reſte ſe tint à mi
te de la deſcente de l'Ance, d'o
commença à faire feu ſur les enne
qui montoient ; il les arrêta, parce

1696.

la troupe dispersée & gabionnée derriere des arbres faisant feu de divers endroits, les Anglois n'osoient s'engager plus avant, sans être assurez auparavant du nombre de ceux contre qui ils avoient à faire. Il les tint ainsi presque immobiles pendant près de trois heures, se servant de ce tems-là pour faire abbatre des arbres derriere lui & embarasser le chemin. A la fin ne voyant point venir de secours, & ses gens commençant à manquer de poudre & de balles, il voulut se retirer plus haut, derriere l'abbatis qu'il avoit fait faire ; mais il fut tué dans ce moment avec quatre autres de sa compagnie. Cette disgrace ayant jetté l'épouvante dans le reste de sa troupe, ils se retirerent plus vîte qu'ils n'auroient fait, quoique toûjours en escarmouchant. Ils firent ferme derriere l'abbatis, & envoyerent avertir de leur retraite ceux qui descendoient le petit sentier, afin de se réunir & faire leur retraite tous ensemble. Cela s'executa sans confusion, & les Anglois qui avoient profité de leur retraite pour gagner la hauteur du Morne, furent étrangement surpris quand ils virent le peu de monde qui les avoit arrêtez si long-tems, & qui leur

1696. avoit tué ou blessé près de quatre vingt hommes.

Faute du Major du Cler.

Il est certain que les ennemis n'auroient jamais pû pénetrer plus avant si le Major fut venu avec sa troupe pour soutenir l'aide-Major, mais non-seulement il négligea sous de méchans prétextes de le faire, mais il arrêta encore trois cens hommes que le Gouverneur y envoyoit ; ce qui étoit plus que suffisant pour chasser les ennemis, & les obliger à tenter un autre débarquement dans un autre endroit, suposé même que leurs troupes n'eussent pas été rebutées par un si mauvais commencement. Nous eûmes cinq hommes tuez en cette occasion, & un Negre blessé de deux coups, l'un à la cuisse, & l'autre entre le col & l'épaule qui resta sur le chemin, où il contrefit si bien le mort que les Anglois après l'avoir bien remué, le crurent tel & le laisserent là.

J'ai sçû ces particularitez de quelques personnes de probité qui avoient été de ce détachement, & du Negre même dont je viens de parler, qui appartenoit à un nommé Bouchu, dont l'habitation étoit à côté de la riviere Beaugendre, & encore d'un Anglois de l'Isle d'Antigues, qui après la Paix de Risvic

venoit trafiquer la nuit avec nos habi- 1695.
tans ; il s'appelloit Georges Roche. Il
ſe vantoit d'avoir tué le ſieur de Borde-
nave, & pour le prouver, il montroit des
boucles & un cachet d'argent qu'il lui
avoit ôté. Il me fit preſent du cachet.
Je le donnai enſuite à la Demoiſelle
Radelin, fille du ſieur de Bordenave,
qui le reconnut auſſi-tôt pour être ce-
lui de ſon pere.

Le reſte du détachement du ſieur de Bordenave ayant paſſé la riviere Beaugendre & celle des habitans, ſe joignit aux troupes qui y étoient avec le Major, & ſe mirent comme les autres derriere quelques murs de pierres ſeches qui bordoient la riviere, d'où ils firent un ſi grand feu ſur les Anglois qui s'étoient avancez juſques-là, qu'ils les y arrêterent le reſte de la journée. Lorſque la nuit fut venuë, nos gens abandonnerent ce poſte ſans bruit, parce qu'il étoit à craindre que les Anglois ne rembarquaſſent une partie de leurs troupes, & que les portant à l'Ance Vadeorge ou en quelque autre lieu de la côte, ils ne nous priſſent par derriere, dans le tems que nous ſerions attaquez en face par ceux qui étoient de l'autre côté de la riviere.

1696. Nos gens se retirerent derriere les re-
tranchemens de la riviere du Plessis, où
les ennemis étant venus le lendemain
sur les dix heures du matin, ils les trou-
verent en si bon ordre & si avantageu-
sement postez, qu'après une escarmou-
che de prés de quatre heures, où les
Anglois perdirent plus de trois cens
hommes sans rien avancer, l'Amiral
qui étoit à l'embouchure de la riviere
du Plessis tira trois coups de canon pour
rappeller ses gens & les rembarquer,
desesperant tout à fait du succès de cet-
te entreprise. En effet, elle alloit é-
choüer absolument, lorsque quelques
mal-intentionnez qui étoient parmi nos
gens se mirent à crier que les Anglois
avoient forcé nos troupes qui gardoient
le passage du haut de la riviere, & dans
le même tems quelques autres de pa-
reil caractere, qui étoient au passage
d'en haut, firent courir le bruit que le
passage d'embas étoit forcé. Ces bruits
sans fondement mirent le trouble & la
confusion dans nos troupes, avant
que les Officiers, & sur tout le Lieu-
tenant de Roi, qui avoit enfin obte-
nu la liberté de sortir du Fort, & de
se mettre à la tête des troupes, pus-
sent leur faire connoître la fausseté de

es bruits ; puisqu'il paroissoit évidem- 1696.
nent par les mouvemens des Anglois
qu'ils étoient au repentir de s'être en-
gagez si avant, & qu'ils ne cherchoient
que le moyen de se retirer à leurs vais-
eaux, sans recevoir d'échec dans leur
etraite. Ce furent donc ces faux bruits
& la terreur panique qui s'ensuivit, qui
arracherent des mains de nos gens une
victoire assurée, & qui les obligerent de
se retirer avec précipitation au Bourg
du Baillif, au lieu de tenir ferme au
poste de la Magdelaine, comme ils pou-
voient faire. Les Anglois les suivirent
de près, s'emparerent de ce dernier po-
ste, & firent un si grand feu sur eux,
qu'ils les contraignirent de repasser la
riviere Saint Louis, & enfin de se re-
tirer au Bourg de la Basse terre où ils
passerent la nuit. Le lendemain matin
ils abandonnerent le Bourg & se retire-
rent derriere la riviere des Gallions,
qu'ils borderent depuis son embouchu-
re jusqu'à un endroit appellé le passage
de Madame, qui en est éloigné de près
de trois mille pas.

Les Anglois entrerent dans le Bourg,
éleverent leurs batteries, & battirent le
Fort & le Cavalier pendant trente-cinq
jours, jusqu'à ce que le Marquis de

1696. Ragny General de nos Isles étant arrivé avec quelques troupes, ils leverent le siege & se rembarquerent avec précipitation, comme je l'ai remarqué cy-devant. J'ai crû devoir rapporter ces circonstances, pour faire voir combien il étoit facile de défaire les Anglois dans tant de défilez, & tant de passages, de montagnes & de rivieres; ce qui arrivera immanquablement toûjours, quand nos gens seront conduits par des Officiers braves, sages & experimentez.

Je reviens à present à mon sujet, que cette digression m'a fait quitter. Après que j'eus passé le fond de l'Ance à la barque, je montai une morne fort haut & fort difficile. On trouve d'espace en espace de petites habitations. Le chemin se raproche peu à peu du bord de la mer sur une falaise escarpée, où il y a quelques maisons qu'on appelle le Duché, & environ quinze cens pas plus loin deux ou trois maisons & quelques ruines & mazures de bâtimens, qu'on nomme le petit village. Tout ce chemin est mauvais, pierreux, coupé par beaucoup de ravinages & de petits ruisseaux; la terre ne laisse pas d'être bonne, noire & grasse, du moins ce que l'on en

voit, entre les pierres. Ce quartier est 1696.
fort dépeuplé ; & en general, il s'en faut bien que la Guadeloupe soit aussi peuplée que la Martinique ; & c'est dequoi il y a lieu de s'étonner, car les terres y sont bonnes pour la plûpart ; les eaux en quantité & admirables ; l'air très-pur & très-sain, & il y a un terrein immense qui n'est encore occupé de personne, où l'on pourroit faire des cacoyeres, des plans de Rocoüyers, des indigoteries & autres choses, sans parler des terres propres à la culture des cannes à sucre qui sont en quantité, & qui ont tout ce qu'on peut desirer pour cela.

CHAPITRE XVII.

Description du quartier de l'Islet à Goyaves. Des fontaines boüillantes. De l'Ance à Ferri. De l'arbre & du baume de Copaü, & du bois laiteux.

J'Arrivai enfin sur les cinq heures à l'Eglise de Goyaves, si las & si fatigué, aussi-bien que le Negre qui m'avoit suivi & le cheval qui m'avoit porté, que je ne croi pas avoir jamais

Quartier de l'Islet à Goyaves.

1696. eu plus besoin de repos.

Cette Eglise étoit de maçonnerie, d'environ soixante & dix pieds de long sur vingt-quatre de large. La porte regarde la mer, & l'Autel est adossé contre un morne d'une grande hauteur & d'une pente très-roide. Il y a environ trois-cens pas de l'Eglise jusqu'au bord de la mer, d'un terrein uni, & qui me parut assez bon, qui étoit tout couvert de roseaux & de mahotiers ; de sorte que du bord de la mer il est impossible de voir l'Eglise ni quelques maisons qui sont aux environs. Je demandai à des gens que je trouvai-là, pourquoi on ne défrichoit pas cette terre, quand même ce ne seroit que pour donner plus d'air à l'Eglise & aux maisons voisines, & les delivrer des moustiques & maringoins qui fourmillent ordinairement dans ces sortes de lieux. Ils me dirent, qu'on la laissoit ainsi pour conserver l'Eglise & les maisons des pillages des Anglois, parce que n'y venant que de nuit, il étoit facile de les arrêter, n'y ayant que deux sentiers à garder, tout le reste étant inaccessible à cause de ces arbres qui s'entrelassent les uns dans les autres.

Le Pere Gassot ayant été averti de

mon arrivée, defcendit de fa maifon & me fit amener fon cheval pour m'y porter. Précaution fage & neceffaire, fans laquelle j'aurois peut être renoncé au plaifir de le voir chez lui ce jour-là; car fa maifon eft fituée aux trois quarts de la hauteur du morne, & mon cheval n'étoit plus en état de m'y porter, ni moi d'y aller à pied. On a tracé un petit fentier en zigzag pour y monter, dont les détours qui font trop cours, font que les pentes font fort roides; à cela près, je le trouvai bien logé & fort commodément, pourvû, qu'on n'ait pas befoin de fortir de la maifon. Une terraffe prefque naturelle, foutenuë d'une haye vive, compofe la cour large de fept à huit toifes, & longue de vingt-huit à trente. On trouve au milieu de fa longueur un perron de pierres de taille de fept marches, qui bien que fort éloignées des proportions de la bonne architecture, ne laiffe pas de fervir pour donner entrée dans une falle de dix-huit pieds en quarré, qui a deux fenêtres du côté de la mer, & deux du côté de la montagne, avec une porte pour aller dans une allée qui fépare le jardin de la maifon. La falle eft accompagnée d'une chambre de chaque

1696.

Maifon curiale de Goyaves.

1696. côté de dix-huit pieds de long sur quinze de large, dans la longueur d'une desquelles on a menagé un petit escalier de bois pour monter dans un galatas qui est partagé en trois chambres : à vingt pieds ou environ de ce bâtiment, il y en avoit un autre qui faisoit un retour, qui avoit vingt quatre pieds de long sur quatorze de large, qui contenoit la cuisine, le four & le magazin. Ce bâtiment aussi bien que la maison étoient de maçonnerie, mais les pieds droits, les linteaux & les apuis des fenêtres étoient de bois. Il y avoit un autre bâtiment paralelle à ce dernier à l'autre bout de la maison, tout de bois, qui renfermoit un poulailler & une écurie pour deux chevaux. Le jardin étoit séparé de la maison par une allée de quatre à cinq toises de large ; on y montoit par six marches, il y avoit à peu près la longueur de la terrasse, & dix à douze toises de profondeur. Son défaut étoit d'être trop en pente.

Si ces terrasses & ces bâtimens avoient été bien entretenus, c'auroit été une solitude des plus agreables. On y joüissoit d'une vûë qui n'étoit bornée que par l'horison de la mer. On découvroit fort loin des deux côtez de l'An-

1696.

ce par dessus les mornes qui la forment; l'air y étoit frais & pur, & quoique le quartier fût dépeuplé & solitaire, je m'y serois beaucoup plû si la descente du morne avoit été moins difficile.

Ance de Goyaves.

L'Ance de Goyaves a près d'une demie lieuë de largeur entre ses deux pointes. C'est un Islet qui est à une demie lieuë de cette ance sous le vent, c'est à dire, à l'Ouest, qui a donné le nom à ce quartier, parce qu'apparemment on y avoit trouvé beaucoup de goyaves quand on commença de s'y habituer. L'Ance fait assez regulierement la figure d'une ance de panier. Son enfoncement dans les terres est d'un tiers de lieuë ou environ. Il y a un gros rocher qui fait un Islet à sa pointe orientale, dans lequel il y a quelques voutes ou cavernes, qui lui ont fait donner le nom d'hermitage. Le fond de l'Ance est presque par tout de sable blanc mêlé de rochers en beaucoup d'endroits, & sur tout au milieu, ce qui fait que l'ancrage n'y est pas seur, parce que les cables se coupent ; en échange elle est fort poissonneuse. Il y tombe une petite riviere dont l'eau est excellente. Le Pere Gassot envoya mettre des paniers à la mer pour avoir du poisson pour le lendemain.

1696. Le Vendredi neuviéme Mars je me levai de grand matin pour aller voir lever les paniers ou nasses. On les fait de roseaux refendus, unis ensemble avec des liannes. On y met quelques pierres pour les tenir au fond de l'eau, & des crabes cuites rompuës en morceaux pour attirer le poisson. On les attache à une corde assez longue, au bout de laquelle il y a un morceau de bois blanc avec la marque de celui à qui la nasse appartient, pour les pouvoir reconnoître, quand les marées les ont fait changer de place, ce qui arrive fort souvent.

Nous trouvâmes plus de trente livres de poisson dans les six paniers qu'on avoit mis à la mer, entre lesquels il y avoit un congre gros comme le bras, de plus de trois pieds de long. A mesure qu'on tiroit les paniers dans le canot, je les ouvrois pour retirer le poisson & rejetter les paniers à la mer. J'ouvris par malheur la nasse où étoit le congre, le Negre du Curé m'en avertit quand il n'étoit plus tems, le congre sorti de la nasse sautoit comme un enragé, & s'élança sur moi deux ou trois fois. Le Negre vint à mon secours, il voulut tuer le congre d'un coup de bâton, il le manqua, & le poisson s'étant

etté à une de ses jambes s'y attacha. 1696.
Je pris aussi tôt le couteau que le Negre avoit à sa ceinture, & ayant saisi le congre auprès de la tête, je la lui coupai, & délivrai ainsi le Negre. Nous ne laissâmes pas de manger le congre, qui à mon avis est un aussi bon poisson quand il est cuit, qu'il est méchant quand il est vivant.

Congre, anguille de mer dont la morsure est dangereuse.

Je fus après dîné me promener sur le bord de la mer. Il y a une partie de l'Ance, particulierement aux environs de la riviere, où tout le rivage est couvert de roches & de galets de differentes grosseurs, mais tout le reste est un sable blanc & ferme où la promenade est agreable. Environ à trois cens pas à l'Est de l'Eglise, on me fit remarquer que l'eau boüillonnoit à cinq ou six pas dans la mer. J'entrai dans un petit canot qui se trouva-là par hazard, pour voir si ce qu'on me disoit étoit veritable, que cette eau étoit si chaude qu'on y pouvoit faire cuire des œufs & du poisson. Je m'éloignai d'environ trois toises du bord du rivage, où il y avoit environ quatre pieds d'eau, où les boüillons ne me paroissoient pas si fréquens que vers les bords, & je trouvai l'eau si chaude dans ces boüillons, que

Fontaines boüillantes.

1696. je n'y pûs pas tenir la main. J'envoyai chercher des œufs que je fis cuire, en les tenant suspendus dans l'eau avec mon mouchoir. Je descendis à terre où je trouvai que la superficie du sable n'avoit pas plus de chaleur vis-à-vis l'endroit où étoient les boüillons, que dans les autres endroits plus éloignez. Mais ayant creusé avec la main, je ne fus pas arrivé à la profondeur de cinq ou six pouces que je sentis une augmentation considerable de chaleur ; plus je continuai de creuser & plus elle augmentoit ; de maniere qu'à un pied de profondeur, je ne pouvois presque plus y tenir la main. Je fis creuser avec une pelle encore un pied plus bas : Je trouvai le sable brûlant qui fumoit comme on voit fumer la terre qui couvre le bois dont on fait le charbon. La fumée sentoit le souffre d'une maniere supportable.

On me conduisit à une espece de marre ou d'étang de sept à huit toises de diametre, où l'eau étoit blanchâtre comme si elle eut été trouble. Elle jettoit continuellement des boüillons vers les bords, mais ils étoient moins fréquens & plus gros dans le milieu. Il en paroissoit sept ou huit tout de suite, après quoi ils disparoissoient pendant l'espace d'un *Pater* & d'un *Ave*. Je pris de cette

1696.

Etang & marais boüillant.

ſau dans un morceau de callebaſſe, elle étoit réellement boüillante. Je la goûtai quand elle fut refroidie, elle me parut bonne, excepté qu'elle avoit un petit goût de ſouffre, auquel il ſeroit facile de s'accoûtumer. Cette marre fait un petit ruiſſeau en ſe déchargeant, qui perd une partie de ſa chaleur & de ſon goût à meſure qu'il s'éloigne de ſa ſource, quoiqu'il en retienne toûjours aſſez pour les faire ſentir avant qu'il ſe perde dans la mer à deux cens pas de-là.

On me fit encore voir un marécage à côté de cet etang, où il croît quelques herbes blanchâtres & couvertes d'une eſpece de pouſſiere de ſouffre. Le ſable qui eſt de même couleur eſt couvert d'un peu d'eau en quelques endroits, en d'autres il paroît comme de la boue qui commence à ſecher, & il paroît en d'autres entierement ſec. Cependant il a ſi peu de ſolidité, même dans les endroits qui paroiſſent les plus ſecs, que les pierres qu'on y jette s'enfoncent & ſont couvertes de ce ſable preſque dans un inſtant. Cet endroit eſt dangereux, & il eſt arrivé plus d'une fois que des étrangers voulant y paſſer, s'y ſont enfoncez, & y ſeroient péris s'ils n'avoient été ſecourus promptement.

1696. Il est vrai qu'il leur en coutoit toûjours quelque chose, & au moins la peau de leurs jambes, & des autres membres qui avoient été enfoncez dans ce marécage qui est encore plus brûlant que l'étang. C'est dommage que ces eaux chaudes ne soient pas entre les mains de gens qui sachent s'en servir & en profiter, car il est seur qu'elles sont souveraines pour une infinité de maladies.

Vertus des eaux des fontaines boüillantes.

On m'assura que plusieurs hydropiques avoient été entierement gueris, après avoir sué dans ce sable, & beaucoup d'autres qui étoient attaquez de douleurs froides & de contractions de nerfs. Cela peut être, mais j'ai été bien des fois en d'autres tems aux fontaines boüillantes sans y avoir jamais vû personne, quoique je connusse à la Martinique & à la Guadeloupe bien des gens qui étoient attaquez de ces maux là. Il est vrai que les remedes que l'on peut avoir le plus commodement, ne sont pas ordinairement ceux ausquels on a plus de confiance. J'ai vû cependant dans l'histoire generale des Antilles de mon Confrere le Pere du Tertre, & dans la Relation du sieur Biet Prêtre, intitulée, *La France Equinoxiale*, que bien des malades y

ıvoient été gueris ; entre les autres ce 1696.
lernier Auteur dit, qu'à ſon retour de Cayenne il fut entierement gueri de l'hydropiſie qu'il y avoit contractée, en ſuant dans ce ſable ſous un pavillon qu'on lui avoit fait exprès.

Le Samedi dixiéme Mars j'accompagnai le Pere Gaſſot qui alloit voir des malades au quartier des plaines, à deux lieües environ de chez lui. Nous y allâmes en canot. Aprés que nous eûmes doublé la pointe de l'Oüeſt qui forme l'ance, nous trouvâmes pendant plus de demie-lieüe la côte fort eſcarpée & pleine de rochers, dont la continuité n'étoit interrompuë que par les ouvertures des ruiſſeaux & des torrens qui ſont aſſez frequens dans tout ce quartier. Nous arrivâmes à l'habitation des ſieurs Loſtau freres, Capitaine & Lieutenant des Milices du quartier. Quoique leur terrein ſoit pierreux, la terre ne laiſſe pas d'être bonne, noire & graſſe. Leurs cannes étoient belles, leur ſucre brut beau & bien grené. Leurs beſtiaux en bon état, & leur manioc gros, peſant, & bien nourri. Nous les quittâmes après que le Curé eut achevé ce qu'il avoit à faire chez eux ; & nous continuâmes nôtre chemin juſ-

1696. qu'aux plaines. Ce sont deux grands enfoncemens separez l'un de l'autre par un gros cap dont les pentes sont fort douces & de bonne terre. La plus petite des deux plaines est à l'Est, elle peut avoir six à sept cens pas de large sur douze cens pas de hauteur. La grande a près de mille pas de large sur beaucoup plus de hauteur; elle est arrosée d'une riviere assez grosse. La terre de ces deux endroits est bonne, & ils sont assez bien peuplez & cultivez. Nous fûmes chez le sieur Jolly beaufils du sieur de la Chardonniere de la Martinique; il commençoit à faire une sucrerie. Il y avoit quelques malades chez lui que le Curé confessa. Il nous pria de demeurer à dîner; en attendant qu'il fût prêt, j'allai me promener avec lui dans son habitation, & je l'exhortai à profiter de la commodité de la riviere pour faire un moulin à eau. Nous allâmes huit ou neuf cens pas le long de la riviere jusqu'à un endroit qui me parut très-propre pour faire le bâtard-d'eau ou l'écluse du canal. Je lui expliquai comment il s'y devoit prendre, & je lui promis de venir après Pâques le niveler & le tracer.

Quartier des plaines.

Nous nous mîmes à table au retour,

ous avions de bon poiſſon avec de la 1696.
aſſave fraîche : car la plûpart des ha-
ıitans de ce païs-là ne ſe piquent pas
'avoir d'autre pain. Quoique je n'y
uſſe pas accoûtumé, je ne laiſſai pas
l'en manger avec appetit, & elle me
ɔarut fort bonne. Nous allions ſortir
le table quand il entra un Officier de
'Ance Ferri, qui ayant ſçû qu'il y avoit
ın Religieux avec le Pere Gaſſot, s'en
lloit à Goyaves le prier de venir dire
a Meſſe le lendemain à leur Chapelle.
Il avoit par bonheur rencontré un ca-
ıot de qui il avoit ſçû que nous étions
chez le ſieur Jolly. Cet Officier étoit
Monſieur Lietard, Lieutenant de la
Compagnie de Milice du grand cul-de-
ſac dont le ſieur la Pompe étoit Capi-
taine. La ſimplicité du premier âge du
monde reluiſoit dans tout l'exterieur
de cet Officier. Ses jambes & ſes pieds
étoient couverts des bas & des ſou-
liers qu'il avoit apportez du ventre de
ſa mere, à la reſerve qu'ils étoient un
peu plus noirs & plus vieux, car il
paroiſſoit qu'il y avoit bien ſoixante
ans & plus qu'il s'en ſervoit. Ses che-
veux blancs & en petit nombre étoient
couverts d'un chapeau de paille, & le
reſte de ſon corps d'une chemiſe & d'un

Portrait de M. Lietard, Lieutenant de Milice.

1696. caleçon d'une bonne toile de menage. Il portoit son épée à la main, je croi bien que le fourreau avoit été anciennement tout entier, mais le tems, les fatigues de la guerre, la pluye & les rats en avoient consommé une bonne partie, ce qui faisoit que cette épée roüillée paroissoit plus de moitié. Il y avoit une bande de toile cousuë au côté gauche de la ceinture du caleçon qui servoit à soûtenir cette venerable épée dans les ceremonies. Malgré cet ajustement negligé Monsieur Lietard ne manquoit pas d'esprit, de bon sens & de courage. Il fit son compliment au Maître de la maison en peu de mots, il s'adressa ensuite au Pere Gassot, & lui dit, qu'ayant apris qu'un Religieux de son Ordre étoit dans le quartier, il étoit venu le prier de faire ensorte qu'il vînt dire la Messe à leur Chapelle. Il me salua en même temps, & me fit un compliment auquel je ne m'attendois pas, vû l'équipage de celui qui le faisoit. J'y répondis de mon mieux, & j'acceptai le parti ; & après qu'il se fut rafraîchi, & que je fus assuré de trouver à la Chapelle de Ferri tout ce qui étoit necessaire pour dire la Messe, je m'embarquai avec lui pour son quar-

er, pendant que mon Compagnon se embarqua aussi pour retourner à sa Paroisse. 1696.

Nous avions trois bonnes lieuës à faire pour nous rendre à Ferri ; cependant comme le canot étoit bien équippé, & que le vent nous favorisa, nous y arrivâmes assez promptement. Nous passâmes devant le quartier appellé Caillou, autrement la Pointe Noire, où depuis on a bâti l'Eglise Paroissiale de tout ce quartier-là. Nous nous y arrêtâmes un moment pour avertir que la Messe seroit le lendemain à Ferri. Ce quartier est assez coupé de mornes & de petites ances ; & quoique le terrein soit pierreux, il ne laisse pas d'être bon. Il est bien mieux habité & cultivé que les environs de Goyaves.

Quartier de Caillou ou de la pointe noire.

Nous arrivâmes à Ferri avant cinq heures : c'est une belle ance qui est couverte d'une pointe de terre assez haute du côté du Nord-ouest. La riviere qui passe presque au milieu a cinq à six toises de large & environ trois pieds d'eau. Je voulus d'abord voir la Chapelle qui étoit à la gauche de l'ance sur un terrein un peu élevé. Elle étoit simplement de fourches en terre, pa-

Ance Ferri. La Chapelle & la vie édifiante de ce peuple.

1696. lissadée de roseaux & couverte de palmistes, du reste fort nette & fort propre dans sa pauvreté. Je trouvai le Catéchisme de Grenade avec les Vies des Saints dans une petite armoire à côté de l'Autel, & j'appris que les Dimanches & les Fêtes, ceux qui ne pouvoient pas aller entendre la Messe à Goyaves, s'y assembloient le matin & le soir, & qu'après avoir dit les prieres, on lisoit un chapitre du Catechisme de Grenade, qui étoit suivi de la récitation du Chapelet, après quoi on lisoit la vie d'un Saint, & le lecteur annonçoit les Fêtes, les vigiles & jeûnes d'Eglise qui se trouvoient dans la semaine. C'étoit Monsieur Lietard qui faisoit cet office, sur tout le soir, & qui avertissoit charitablement ceux qu'il sçavoit être tombé dans quelque défaut considerable, afin qu'ils se corrigeassent. Après que nous eûmes fait nos prieres, nous nous rendîmes à la maison de Monsieur Lietard, elle étoit éloignée d'environ cinq cens pas du bord de la mer. La riviere passoit à côté: quoiqu'elle fût bâtie aussi simplement que la Chapelle, elle me plût beaucoup par sa situation, son bon air & sa propreté. Madame Lietard vint au devant de moi avec beau-

coup

coup d'honnêteté. C'étoit une Negresse d'environ quarante ans, qui étoit encore belle & bienfaite, quoiqu'elle fut un peu grosse. Elle avoit de l'esprit, & même une politesse que je n'aurois pas crû devoir rencontrer dans des gens de sa couleur. Si nous n'avions pas été en tems de jeûne, on m'auroit fait faire bonne chere, car il y avoit du poisson de mer & d'eau douce en abondance, les voisins étant allez à la pêche, lorsqu'ils avoient été avertis que leur Officier étoit allé chercher un Religieux à Goyaves. Mais je ne pûs manger que quelques fruits avec de la cassave fraîche & du ouycou excellent. En attendant la nuit je fus me promener dans l'habitation, il n'y avoit autre chose que du manioc, des pois, des patates, des ignames, du mil, du cotton & du tabac. Je vis dans la savanne quelques bêtes à corne fort grasses, & un très-grand nombre de volailles de toute espece. Ce sont ces sortes de choses qui occupent tous les habitans de ce côté-là qui n'ont pas de sucrerie, c'est leur commerce qui les rend fort pécunieux, quoiqu'il paroisse peu de chose. Nos Flibustiers viennent s'y pourvoir de farine, de manioc, de pois, de

1696.

Trafic des petits habitans.

1696. patates & d'ignames qu'ils payent argent comptant & bien. Il vient des barques de la Martinique qui achetent leurs bestiaux, leurs volailles & leur cotton ; trois choses qui sont toûjours recherchées & bien venduës.

La chasse est très-bonne dans tous ces endroits. On y trouve encore beaucoup de sangliers, ou pour parler le langage des Isles, de cochons marons. Les perroquets, les periques, les ramiers, les tourterelles, les grives & les ortolans y sont en abondance ; & pour ce qui est des oiseaux de mer & de riviere, on en a tant qu'on veut ; à quoi si on ajoûte que les Islets du grand cul-de-sac qui ne sont pas fort éloignez, servent de retraite à une infinité de tortuës & de lamentins, on conviendra que ce quartier est un des meilleurs de l'Isle, & que le seul deffaut qu'il a est d'être peu habité.

Le Dimanche onziéme Mars tout le quartier de Ferri, de la Pointe noire, & du grand cul de-sac, se rendirent à la Chapelle. J'y étois avant le jour, & je confessai jusqu'à onze heures. Je dis la Messe, je prêchai, je fis le Catechisme, & je fus autant content de ce bon peuple qu'il témoigna l'être d

moi. Je dînai a vec le Capitaine & les 1696.
principaux chez Monsieur Lietard ; &
après qu'ils m'eurent fait donner parole
que je viendrois passer les Fêtes de Paques avec eux ; je me rembarquai, mon
hôte eut l'honnêteté de me venir conduire jusques chez le Pere Gassot où nous
l'arrêtâmes à souper & à coucher.

Entre plusieurs choses qui me firent plaisir dans ce voyage, celle qui m'en
fit davantage, fut d'avoir vû l'arbre d'où découle l'huile ou le baume de
Copaü. Il y en avoit un pied à côté de la maison de Monsieur Lietard :
c'est le seul dont j'ai pû avoir connoissance dans la Martinique, la Guadeloupe, la grande Terre, S. Christophe, les Saints, & la partie de la Dominique où j'ai été, & où je l'ai cherché inutilement. C'est un arbre de très-belle apparence. Il pouvoit avoir vingt à vingt-deux pieds de hauteur ; sa feüille approchoit assez de celle de l'oranger, excepté qu'elle étoit plus longue & plus pointuë, douce au toucher, souple, d'une odeur aromatique & d'un verd clair & gai, l'arbre en est fort garni. Son écorce est grise, & autant que je le pus voir par une branche que je coupai, elle est assez épaisse, lice &

Arbre de Copaü.

1696. onctueuse, pour peu qu'on la frotte entre les mains l'odeur qui en sort est douce & aromatique. Elle se leve facilement, parce qu'il semble que l'arbre est toûjours en seve. Le bois est blanc & assez tendre.

Lorsqu'on veut tirer l'huile ou le baume de cet arbre, on fait une incision à son écorce vers le pied, elle doit être perpendiculaire, & de six à sept pouces de longueur. On y fait entrer un petit morceau de calebasse pour diriger la liqueur qui suente, & la conduire dans une calebasse attachée au corps de l'arbre, & dont l'ouverture répond au petit morceau de calebasse qui lui sert comme d'entonnoir. Cette matiere est plus ou moins abondante selon la force de l'arbre, ou le tems auquel on la recueille; mais aussi elle a differens degrez de vertu: car quand l'arbre est jeune, comme il est alors plus abondant en seve, il rend par consequent plus d'huile, mais elle est moins cuite, pour ainsi dire, & moins parfaite. Il arrive la même chose quand on la tire dans le tems que l'arbre est en seve, il rend une plus grande quantité, parce que la seve sort avec l'huile mais ce mélange diminuë sa vertu, &

Methode pour tirer l'huile de Copaü.

on court risque de faire secher l'arbre. 1696.

Le tems le plus propre pour faire l'incision est dans le mois de Mars, en parlant des païs qui sont situez entre la ligne Equinoctiale & le Tropique de cancer ; & pour ceux qui sont de l'autre côté de la Ligne, c'est-à-dire entr'elle & le Tropique de Capricorne, c'est le mois de Septembre ; parce pour lors les pluyes sont cessées depuis près de trois mois, ce qui suffit pour que l'abondance de la seve, que l'arbre a tirée dans les saisons pluvieuses, soit consommée, & convertie dans la substance de l'arbre.

Tems propre à la tirer.

L'incision ne doit pas percer seulement l'écorce premiere, & une pellicule assez mince qui est dessous, qui est comme une seconde écorce, elle doit entrer un peu dans le vif du bois. Je croi même que si on vouloit risquer de perdre l'arbre, & que l'on fît l'incision assez profonde pour aller jusqu'au cœur, il en sortiroit une huile bien plus parfaite. Mais comme on ne veut pas risquer l'arbre, on se contente de faire l'incision comme je viens de dire, & lorsque l'arbre ne peut plus donner d'huile par cet endroit-là, la

1696. playe qu'on lui a faite se referme d'elle-même. Si l'arbre est vieux, gros & vigoureux, on peut faire deux ou trois incisions dans la même année. L'année suivante on en fait d'autres, en observant de ne les pas faire aux mêmes endroits, parce que les incisions precedentes font en se refermant une espece de calus dur à inciser, & qui empêche l'écoulemeut de la matiere.

Qualitez de l'huile de Copaü, & moyen de la connoître.

Cette huile pour être bonne doit être épaisse, de couleur d'ambre; elle doit avoir une odeur de verd aromatique. Quand elle est claire & trop liquide, c'est une marque qu'elle a été tirée dans une mauvaise saison, ou qu'on en a augmenté la quantité en y mêlant quelqu'autre huile.

Pour s'en assurer, il n'y a qu'à en tirer une goute avec une épingle, & la laisser tomber dans un verre d'eau froide. Si la goute va au fond sans se dissoudre, ou qu'elle se tienne entre deux eaux en conservant sa figure, c'est une marque certaine que l'huile est très-bonne. Mais si elle s'étend, ou qu'elle nage sur la superficie de l'eau, on doit compter qu'il y a du mêlange. La difference du baume du Perou est qu'il se seche & durcit à la fin; au lieu

que l'huile de Copaü ne fait que 1696.
s'épaissir, & devenir d'une couleur plus foncée, sans se durcir ni se secher.

Vertus de cette huile.

Cette huile est merveilleuse pour refermer promptement toutes sortes de playes faites avec le fer, le bâton, les chûtes & autres accidens, mais non pas pour les coups de feu.

On s'en sert avec succès pour les flux de sang, les crachemens de sang provenans de la rupture de quelques petits vaisseaux dans la poitrine, pour les excoriations du fondement & autres maux où il faut empêcher l'effusion du sang. Pour les flux de sang & les vaisseaux rompus, on en met douze ou quinze goutes dans un jaune d'œuf que l'on fait avaller au malade. On peut réiterer ce remede deux fois le jour. On peut encore dans le premier cas en donner une demie once dans un lavement anodin que le malade puisse garder long tems, on a vû des effets merveilleux de ce remede. Pour les excoriations on en imbibe un peu de coton que l'on met avec une compresse sur la partie affligée, observant en ce cas de faire un peu chauffer l'huile avant de l'appliquer. A l'égard des bles-

1696. Maniere de s'en servir.

sures il faut appliquer l'huile aussi chaude que le blessé la peut souffrir. Il faut d'abord presser les levres de la playe pour en exprimer tout le sang autant qu'il est possible, puis laisser tomber quelques goutes de l'huile dans la playe, en oindre les levres & les environs, les raprocher & y appliquer dessus un plumasseau trempé dans la même huile, & couvrir le plumasseau d'une bonne compresse, & même de deux s'il est besoin. Après quoi il faut bander la playe un peu fortement, sans s'embarasser si elle rend du sang ou non; la regle generale est que le sang est un baume naturel, quand le sujet n'est point vicié par un autre endroit. On doit laisser cet appareil vingt quatre heures sans y toucher, au bout de ce tems, il faut ôter la bande & les compresses le plus doucement qu'il est possible; & si on voit que le plumasseau soit adherent, c'est une marque que la réunion n'est pas encore achevée, comme il arrive dans les blessures considerables & profondes, ou à ceux qui ont la chair mauvaise, baveuse & infectée de quelque autre mal; pour lors il faut laisser le plumasseau, & se contenter de répandre dessus quelques

goutes d'huile chaude pour l'humecter, 1696.
& réiterer ainsi de vingt-quatre en vingt-quatre heures jusqu'à ce qu'il tombe de lui-même, ce qui ne peut pas tarder, étant fort rare que les playes même considerables, ne soient pas consolidées en vingt quatre heures.

Le hazard vient de découvrir une vertu que l'on n'avoit pas encore remarquée dans ce baume ou huile. C'est qu'il est admirable & specifique pour guerir toutes sortes de fiévres. Des personnes d'honneur & de probité m'ont asseuré qu'elles avoient fait des cures surprenantes avec ce seul baume. On n'a point encore entendu parler d'un febrifuge plus puissant, plus prompt, moins dangereux. Je suppose toûjours qu'on ait du Copaü veritable & point falsifié. Il suffit d'en répandre cinq ou six goutes dans une demie tasse de boüillon & la faire prendre au malade dans le commencement de son accès ; ou si la fievre est continuë, deux heures avant de lui donner de la nourriture. On peut repeter le remede deux fois en vingt-quatre heures. Il est rare que la fievre ait tenu bon contre trois ou quatre prises. La Bretagne & sur tout les villes de Rennes & de Nantes,

1696. ayant été affligées de quantité de fiévres en 1719. tous ceux qui se servirent de ce remede, furent parfaitement gueris, & si promptement qu'il sembloit que cela tînt du miracle.

On ne remarqua point que ce remede causé aucune violence dans son operation. Il n'excite ni sueurs, ni urines extraordinaires : on croit que c'est par une douce transpiration qu'il produit son effet merveilleux. Messieurs les Medecins feront là dessus leurs reflexions ordinaires. Tout ce qu'on souhaite d'eux, c'est de n'y rien mêler du leur, de crainte de le gâter, comme quelques-uns ont coûtume de faire.

Il y a beaucoup d'autres arbres aux Isles qui donnent des huiles & du baume. J'en parlerai à mesure que l'occasion s'en presentera. Monsieur Lietard me fit present d'une petite calebasse de son huile de Copaü. Quoique ce fut la premiere qu'on eut tirée de son arbre, je la trouvai si bonne que j'aurois eu de la peine à la troquer contre le double de baume du Perou.

Nous avons un arbrisseau dont l'huile ou liqueur qui en sort fait à peu près le même effet que le Copaü. On l'ap-

pelle Bois-laiteux, sa feüille est faite 1696.
comme celle du laurier, un peu plus grande, plus épaisse, plus charnuë & plus molle. Lorsqu'on la rompt ou qu'on la déchire, ses fibres jettent une liqueur visqueuse, épaisse & blanche comme du lait. Cet arbrisseau ne vient jamais fort grand ni fort gros. On s'en sert pour garnir des lizieres parce qu'il vient fort vîte, comme font tous les bois mols, & parce qu'ils sont assez souples & ployans, du moins quand il est jeune, on l'entrelasse, & on le conduit comme l'on veut. Lorsqu'il est plus vieux il est cassant, & dès qu'il est coupé il se seche aussitôt. Il fleurit par petits bouquets de cinq ou six fleurs chacun, elles ressemblent assez au jasmin; elles sont blanches & renferment au milieu d'elles un petit bouton ovale qui contient deux petites graines noires, qui sont la semence de l'arbre, qui vient aussi parfaitement bien de bouture. Il est presque blanc, le cœur a un peu de moüelle comme le sureau, son écorce est d'un verd pâle en dehors, & toute blanche en dedans. Les queües qui attachent les feüilles aux branches ont près d'un pouce de longueur, avec un nœud

Bois laiteux.

1696. à l'endroit qui touche l'écorce.

Vertus de ce lait. Les nœuds, les feüilles, les branches, l'écorce & le tronc étant rompus & legerement pressez, rendent du lait. On le met sur les blessures & coupures comme le Copaü, mais sans le faire chauffer, & il produit le même effet. J'en ai vû plusieurs experiences qui me persuadent que mon Confrere le Pere du Tertre s'est trompé quand il a écrit que ce lait étoit caustique & dangereux.

Un de nos Religieux qui se mêloit un peu de pharmacie, nommé le Pere Roffey, avoit rempli quelques fioles de ce lait. Il s'apperçût au bout de quelque temps qu'il s'étoit entierement desseché. Il cassa les fioles pour voir ce qu'elles contenoient ; il y trouva une matiere blanche, déliée & fine comme de la farine. Il voulut éprouver si elle feroit le même effet que quand elle étoit liquide, & il vit qu'elle operoit beaucoup plûtôt. Il ne faisoit autre chose qu'exprimer un peu le sang de la playe, r'approcher les levres, & les couvrir de cette farine sur laquelle il mettoit une compresse & une bande pour la tenir en état. Il m'a assuré que des coupures considerables avoient

Farine de bois laiteux, excellente pour les playes.

été entierement refermées & gueries en moins de douze heures. 1696.

Il s'est ensuite avisé d'en faire prendre le poids d'un écu d'or dans du vin à des Negres qui avoient la fiévre. Cette potion leur excitoit une sueur si abondante, qu'elle emportoit presque toûjours la maladie. Pour la fiévre.

Il m'a encore assuré de s'en être servi avec succès pour guerir des dissenteries & des flux de sang. Il en faisoit prendre au malade le poids de deux écus d'or dans deux jaunes d'œuf, à trois heures l'un de l'autre, cela provoquoit le vomissement, & excitoit ensuite la nature à se décharger copieusement par le bas, de l'acide, bile ou autre humeur qui causoit le mal, après quoi il resserroit & arrêtoit doucement l'un & l'autre de ces maux. Pour les dissenteries & flux de sang.

On se sert encore avec succès de la racine de cet arbrisseau pour guérir la colique. On la pile & on en met infuser une pincée dans un verre de bon vin pendant un *Miserere* & non davantage, après quoi on passe le tout dans un linge, on le presse & on le donne au malade. J'ai dit pendant un *Miserere* & non davantage, parce qu'une plus longue infusion donneroit trop de force au Pour la colique.

1696. vin & pourroit causer la fiévre, quoique sans aucun danger.

On m'avoit envoyé de la Martinique une quantité de cette poudre que je devois donner à Monsieur Peliceri Médecin des Galeres du Roi ; la prise du vaisseau a privé le public des découvertes que ce sçavant homme auroit pû faire des vertus de cette poudre. En attendant qu'il m'en vienne d'autre, je dois dire ici que cette poudre n'a aucun mauvais goût, non plus que le lait qui la forme. J'ai goûté de l'un & de l'autre, il me sembloit avoir sur la langue, de la farine de froment qui avoit une petite pointe d'aigreur.

CHAPITRE XVIII.

Du bois appellé Tendre à caillou. Des Fourmis blanches ou poux de bois. Du bois amer & de ses effets. Des Ignames & des Patates.

Bois appellé Tendre à caillou.

LE bois appellé Tendre à caillou ne se trouve que dans les lieux secs, pierreux & arides. Il tire son nom de sa grande dureté, qui le fait ressembler aux cailloux. Sa feuille est médiocre,

Igname.



Scincq.



Roquet.



ovale, dentelée, seche & comme brû- 1696.
lée du soleil, de sorte que de loin ces arbres paroissent rougeâtres & comme grillez. Ils n'ont jamais plus de douze à quatorze pouces de diametre, du moins ce sont les plus gros que j'ai vûs. Quant à leur hauteur, elle est considerable. On en trouve de vingt-cinq à trente pieds de tige; cet arbre a peu de branches & n'est pas trop fourni de feuilles. Son écorce est blanchâtre avec quantité de petites hachures; elle n'a pas plus de quatre lignes d'épaisseur; elle est peu adherente, se leve d'elle-même, se seche & se roule dès que l'arbre est abbatu. L'aubour, l'aubier ou l'aubelle, car on se sert de tous ces noms aux Isles pour signifier la même chose, est presque blanc, médiocrement dur, & de l'épaisseur du quart du diametre du cœur; il ne vaut rien du tout, & se gâte très-aisément, mais le cœur est admirable, également bon dans la terre & dans l'eau, d'une dureté extrême, fort roide & fort compact. Ses fibres sont longues, droites, & tellement pressées les unes contre les autres, qu'il est plus facile de les briser ou de les couper, que de les séparer. Il est rouge quand on le coupe; il perd sa couleur

1696. quand il est à l'air, & devient presque gris.

Remarque sur les bois que l'on met en terre.

Je ne croi pas devoir renvoyer à un autre endroit la remarque que j'ai faite sur tous les bois qu'on met en terre, qui est, que pour peu qu'ils soient bons, ce n'est pas la partie qui est en terre qui se pourrit ni celle qui est dehors, mais seulement ce qui est au ras de terre. Pour éviter cet inconvenient, il faut brûler la partie qui doit être en terre & quelques pouces au dessus, c'est-à-dire, la secher au feu ou dans les cendres rouges, sans la réduire en charbon, afin que la seve ou l'humidité qui s'y pourroit encore trouver, soit entierement dessechée, & que les pores se refermant, les parties se raprochent les unes des autres, le bois devient plus compact, & par conséquent plus propre à resister à l'humidité.

Tous les quartiers depuis la riviere du Baillif étant remplis de petits habitans, on peut dire que ce sont autant de fourmillieres de volailles de toutes les especes. La facilité qu'ils ont à les élever y contribuë infiniment ; le gros mil & le petit y viennent en perfection, sur tout dans les fonds où la terre est plus grasse & plus profonde. On en peut

1696.

faire trois récoltes dans la même terre en treize ou quatorze mois. Toute la façon qu'il y a pour le planter, après qu'on a nettoyé la terre, est de donner un coup de houë & de jetter dans le trou deux ou trois grains de mil, & le recouvrir à l'instant avec la terre que la houë a enlevée, en l'y repoussant avec le pied. Lorsque le terrein est neuf ou leger, on se contente sans se baisser de faire un trou avec le bâton sur lequel on s'apuye, & d'y laisser tomber deux ou trois grains de mil, après quoi on remplit le trou de terre, en comprimant avec le bâton celle qui est à côté du trou, ou avec le gros doigt du pied. C'est ainsi que les Caraïbes plantent le leur. On ne sçauroit croire combien les volailles qui sont nourries de ce mil, sont grasses, fermes & suculentes. Quand les poulets sont encore jeunes, on écrase un peu de mil avant de leur donner.

Mil, mahis, bled de Turquie, Grand-Turc, signifient le même grain.

Mais il y a bien d'autres animaux qui vivent de mahis. Une bonne partie des Espagnols & des Portugais de la Terre-ferme, n'ont point d'autre pain que celui de mahis. On le mange avant qu'il soit encore tout à fait mur, & lorsqu'il est encore tendre, en faisant griller sur les charbons l'épi tout entier. J'en ai

Differens usages du Mahis.

1696. mangé quelquefois de cette maniere ; il est très-bon & donne de l'apetit. Les Espagnols le prennent quand il est encore très tendre & presque comme du lait ; ils le broyent avec un peu d'eau & en font comme un lait d'amendes qu'ils assaisonnent avec du sucre, de l'ambre & autres aromates, dont ils font une potion excellente, qui nourrit extrémement, qui fortifie la poitrine, & qu'ils mêlent encore avec le chocolat. Ils l'appellent Atolle.

Ce que c'est que l'Atolle.

Pain de Mil.

On broye avec un moulin à bras, ou bien on pile le mahis lorsqu'il est tout à fait mur, & on le réduit en farine, dont on fait un pain jaune qui est très bon quand il est tendre, mais qui se seche aisément, & qui perd beaucoup de sa bonté.

Boüillie de Mahis.

Nos Flibustiers se contentent après qu'il est pilé, de le mettre cuire avec de la graisse ou de la viande dans leur chaudiere, à peu près comme on fait le ris & c'est leur pain le plus ordinaire. Heureux quand ils ont quelque chose pour l'assaisonner, viande ou poisson ; car il leur arrive assez souvent de le manger comme une boüillie épaisse à l'eau & au sel.

On donne du mil écrasé grossiere

ıent aux chevaux que l'on veut en- 1696.
raiſſer & aux cochons, mais il faut en
onner peu aux chevaux, de crainte
u'ils ne deviennent pouſſifs.

On prétend que le mahis eſt venteux
: indigeſte. Je n'en ai pas uſé aſſez pour
ı'appercevoir de ces deux mauvaiſes
ualitez. Des Flibuſtiers qui en avoient
ıit un très long uſage, m'ont aſſuré
u'ils ne s'en étoient point apperçûs,
u'ils avoient remarqué au contraire
ue cette nourriture les engraiſſoit beau-
oup & les rafraichiſſoit. Je reviens
ux volailles.

Qualitez du Mahis.

On leur donne encore des poux de
ois, dont elles ſont fort friandes. C'eſt
n inſecte qu'on ne trouve que trop
ans toute l'Amerique. C'eſt le même
u'on appelle fourmis blanches dans
oute la Terre-ferme & dans les Indes
)rientales. On lui a donné le nom de
oux de bois aux Iſles, parce qu'il s'at-
ache aux bois, les mange, les gâte
: les pourrit. Cet inſecte engraiſſe les
olailles, & c'eſt le ſeul avantage qu'on
n puiſſe retirer, car du reſte il eſt très-
ernicieux. Il a la figure des fourmis or-
inaires, excepté qu'étant plus gras &
lus rempli, ſes membres ne ſont pas
bien diſtinguez. Il eſt d'un blanc-ſale ;

Poux de bois, ou fourmis blāches.

1696 il paroît huileux à la vûë & au toucher, & il a une odeur fade & dégoûtante. I multiplie d'une maniere étonnante. E quelque lieu que ces insectes s'atta chent, ils font une motte d'une matier comme de la terre noire, dont le dessu quoiqu'assez peu uni & rabotteux, e si ferme que l'eau ne le peut pas pene trer. On ne remarque au dessus aucun ouverture ; parce que ces insectes n vont jamais à découvert ; ils font un infinité de petites galeries grosses & creuses comme un tuyau de plume à é crire, de la même matiere que la motte qui y aboutissent, & qui conduisent e tous les endroits où ils veulent alle Le dedans de la motte est un labyrint de ces galeries tellement entrelassées le unes dans les autres & si peuplées, qu' est impossible de concevoir combien c insecte multiplie & son adresse à fai son logement. Si on fait une breche la motte, ou qu'on détruise une galeri vous voyez dans le moment des millie d'ouvriers qui travaillent à la répare Je me suis quelquefois arrêté à les vo réparer une breche que j'avois faite ex près à leur motte. Je les voyois to accourir & se presenter sur le bord d la breche, & s'en retourner aussi-tôt

Figure de la motte des poux de bois.

ec précipitation. D'autres leurs ſucce- 1696.
oient avec empreſſement, & quoiqu'il
rût qu'ils n'apportoient rien, le tra-
uil ne laiſſoit pas de s'avancer im-
erceptiblement, la breche diminuoit
vûë d'œil, & à la fin ſe trouvoit répa-
ée. Je croi que ce ſont leurs excre-
iens qui leur ſervent de matiere pour
âtir.

On a une peine infinie à les chaſſer
un endroit, quand ils s'y ſont une fois
ablis. Tuez en tant que vous pourrez,
our peu qu'il en reſte, ils travaillent
vec un ſuccès étonnant à la multipli-
ation de leur eſpece & de leur loge-
ent; ce qu'ils ne peuvent faire ſans
onger le bois, le cuir, les toiles, les
toffes, & generalement toutes les cho-
es où ils peuvent mettre le pied, car ils
ont par tout des galeries, & pourriſſent
ous les lieux où ils paſſent. Ils s'atta-
hent ſur tout au bois de ſapin, &
utres bois qui viennent d'Europe qui
ont pour l'ordinaire plus tendres &
lus doux que ceux de l'Amerique; ils
es rongent & les pourriſſent en moins
e rien.

J'ai vû des maiſons prêtes à tomber
n ruïne, parce que les proprietaires
voient négligé de chaſſer ces inſectes.

1696. On trouve dans les bois & autres lieux de ces mottes si grosses & si pesantes qu'un homme ne les peut porter. Quoi qu'on les coupe en pieces, ou qu'on les arrache du lieu où elles étoient bâties leurs habitans ne s'enfuyent pas pour cela, au contraire ils travaillent à réparer les breches. Lorsqu'on a pris une motte & qu'on la veut conserver pour la donner petit à petit aux poules, & empêcher en même tems que les poux de bois ne se retirent ou qu'ils n'étendent leurs logemens & leurs galeries & ne se répandent dans des lieux où on ne les souhaite pas ; on enfonce un piquet au milieu de quelque mare d'eau & on fiche la motte sur le piquet, & à mesure qu'on en a besoin pour les poulets, on en coupe ou rompt une partie qu'on leur jette ; c'est un plaisir de voir comme ils se jettent sur ces insectes, & comme la poule brise la motte avec son bec & ses pieds pour les obliger de se montrer.

Il y a deux sortes de bois qui ne sont pas de leur goût ; l'acajou & le bois amer. Cela vient de ce que le suc & le bois de ces deux arbres est extrémement amer. Je parlerai dans un autre endroit de l'acajou.

Le bois amer eſt un aſſez grand ar- 1696.
re. J'en ai trouvé de plus de deux pieds
e diametre. Son écorce eſt brune, ha-
hée & fort épaiſſe. Sa feuille eſt lon-
ue & pointuë, d'un verd pâle, aſſez
ouce & peu épaiſſe. Le bois eſt d'un
une clair qui ſe décharge en ſechant
: devient preſque blanc ; il eſt filaſſeux
: leger. Il faut obſerver lorſqu'on le
cie de ſe tenir toûjours au vent, c'eſt-
-dire, qu'il faut ſe mettre dans une ſi-
ıation que le vent ne puiſſe pas vous
:tter la pouſſiere au viſage ; ſans cette
récaution la pouſſiere qui entre dans
: nez & dans la bouche, y fait le mê-
ıe effet que ſi on avoit maché ou pris
e la rhubarbe en guiſe de tabac.

Bois amer, ſon uſage.

On ſe ſert ordinairement de ce bois
our faire des lattes, ou des planches
ıinces pour cloüer l'ardoiſe, parce
u'il eſt leger, & qu'on eſt aſſuré qu'il
e ſera jamais attaqué de ces inſectes.

L'acajou & le bois amer ont encore
ne autre qualité ; c'eſt de communi-
uer leur amertume à tout ce qu'on fait
uire à leur feu, ſoit qu'on le faſſe cuire
ans une marmite, ou qu'on le faſſe ro-
r à la broche ou ſur le gril. J'en ai
ıit l'expérience à mes dépens ; car un
our qu'on travailloit à la couverture

1696. de mon Preſbytere au Macouba, & que j'avois envoyé mon Negre dehors, j'amaſſai des bouts de lattes de ce bois que je mis au feu, afin que l'abſence du cuiſinier n'apportât aucun retardement au dîner de mes ouvriers ni au mien, mais je fus ſurpris quand le Negre fut revenu de l'entendre crier contre ſon camarade, qui étoit un petit Negre nouveau. Je lui en demandai la raiſon, & il me dit que le dîner étoit perdu, parce qu'on avoit mis du bois amer dans le feu. Je crus d'abord que c'étoit quelque ſuperſtition, à quoi les Negres auſſi bien que beaucoup d'autres gens ſont aſſez portez, & je m'en mis peu en peine. Cependant comme il perſiſtoit à dire la même choſe, je goûtai le boüillon & la viande & je les trouvai amers comme du fiel. Les ouvriers à qui il importoit de dîner deſcendirent, on fit chauffer de l'eau, on échauda la viande, on la lava dans pluſieurs eaux chaudes & froides; mais j'avois eu tant de ſoin de la faire cuire avec du bois amer, qu'il fut impoſſible même à mon chien d'en manger. Mes volailles réparerent ma faute aux dépens de leur peau. Je me ſuis aſſuré plus d'une fois de cette experience, mais d'une maniere qui me

Effets du bois amer ſur la viande.

portoit

ortoit moins de préjudice. 1696.

Lorsqu'on est obligé de manger des olailles ; dès qu'elles sont tuées, voici :s moyens dont on se sert aux Isles our les attendrir, & dont on pourroit : servir en Europe.

Moyen pour manger les volailles dès qu'elles sont tuées.

Le premier est de les plumer tout n vie, après quoi on leur fait avaler u vinaigre, & pendant qu'elles l'ont ans la gorge, on acheve de les étouffer n leur tordant le col.

Le second est, après les avoir saignées l'ordinaire, de les pendre à une branhe de figuier.

Le troisiéme est, de les enterrer penant le même espace de tems, après u'elles ont été saignées.

Et le quatriéme est, de les écorcher out en vie, quand on les veut accomnoder d'une maniere, où on n'a pas esoin de conserver leur peau. Il est ertain que ces manieres sont excellen:s, & qu'elles donnent aux volailles ue l'on est pressé de faire cuire une tenreté admirable. On dira peut-être que oila bien des documens de cuisine pour n Missionnaire Apostolique ; à quoi ui à répondre, que quand on est oblie d'avoir soin de son ménage, on est n même-tems obligé de s'instruire de

1696. bien des choses, dont je ne me serois pas chargé la memoire si j'avois toûjours été dans mon cloître : mais l'obéïssance m'ayant employé dans un état, j'ai été en même-tems obligé de sçavoir ce qui étoit comme des dépendances de cet état, eu égard à la necessité qu'il y a de vivre & souvent de se préparer soi-même ce qui est necessaire à la vie.

Petit Mil. J'allois oublier qu'on se sert encore aux Isles d'une autre espece de mil, qu'on appelle petit mil, pour nourrir & pour engraisser les volailles. La feuille de celui-ci est à peu près la même que celle du gros mil, mais beaucoup plus petite, & ses grains ne sont gueres plus gros que le chenevis. Ses feuilles sont excellentes pour nourrir les chevaux. Quand on le plante ou seme uniquement pour cet usage, on le met par sillons ; il croît à mesure qu'on le coupe, & dure fort long-tems sans être replanté, pourvû qu'on ne le laisse pas monter en épi. On se sert aussi des feuilles du gros mil pour donner aux chevaux, mais elles ne sont pas si bonnes.

Il y a une autre espece d'herbe, longue, étroite, douce au toucher & au goût, d'un verd-de-pré, qui vient d

bouture, bien mieux & plus vîte que 1696.
de graine, dont on a ſoin d'avoir toûjours une bonne quantité dans les habitations bien reglées. Elle ſert auſſi pour les chevaux, elle les engraiſſe, les rafraîchit, & leur fait autant & peut-être plus de bien, eu égard à la temperature du climat, que ſi on leur donnoit de l'avoine ou de l'orge; car en ces pays-là, les chevaux ſont toûjours au verd, & ne laiſſent pas d'être très-bons & de grande fatigue. On la nomme herbe de coſſe; elle croît vîte, on la coupe tant qu'on veut; elle revient promtement & multiplie, pourvû qu'on ait ſoin de la ſarcler, & de ne la pas laiſſer monter en graine.

Herbe de coſſe.

Le mil gros & petit demande une terre graſſe & profonde. Pour l'herbe de côte elle veut un terrein bas & humide, c'eſt pourquoi on la plante toûjours aux bords des rivieres.

Les ignames & les patates ſont des fruits d'un ſi grand uſage dans toute l'Amerique, que je ne dois pas remettre à un autre endroit d'en parler, ſur tout étant dans un quartier où on en cultive une quantité très-conſiderable.

L'igname eſt une eſpece de beterave qui vient groſſe à proportion de la bon-

1696. té du terrein où elle est plantée. Elle demande un bonne terre, forte, grasse & profonde. Sa peau est assez épaisse, rude, inégale, couverte de beaucoup de chevelure, & d'un violet tirant sur le noir. Le dedans est de la consistance des beteraves, soit qu'elle soit cuite ou qu'elle soit cruë; elle est d'un blanc-sale, & quelquefois tirant tant soit peu sur la couleur de chair. Ce fruit est visqueux avant d'être cuit. Il se cuit aisément, il est leger, de facile digestion, & ne laisse pas d'être fort nourrissant. On le mange cuit avec la viande, & pour lors il sert de pain & de cassave. On le fait cuire seul dans l'eau, ou sous la braise, & on le mange avec la pimentade, c'est-à-dire, le jus de citron, le piment écrasé & le sel. La tige qui le produit est quarrée de trois à quatre lignes de face; elle rampe sur la terre, pousse des filamens qui prennent racine; quand elle trouve des arbres ou des buissons, elle s'y attache, monte & couvre en peu de tems tous les endroits où elle peut penetrer. Ses feuilles viennent deux à deux attachées à de petits pédicules quarrez un peu crochus; elles sont en forme de cœur avec une petite pointe, d'un verd-brun, assez épaisses,

Igname, fruit de terre.

graſſes & bien nourries. La tige pouſſe 1696.
quelques épis couverts de petites fleurs en forme de cloches, dont le piſtis ſe change en une petite ſilique qui eſt remplie de petites graines noires. Je n'ai jamais entendu dire qu'on en ait ſemé; la plante vient beaucoup mieux de bouture & plus vîte, ſi on la laiſſe faire elle couvrira bien-tôt tout un jardin; il ſuffit d'en avoir planté une fois dans un endroit pour y en trouver toûjours. On ſe ſert de la tête du fruit avec une partie de la tige qui y eſt attachée pour en proviguer l'eſpece; on la coupe en quatre, & l'on met les morceaux en terre éloignez de trois à quatre pieds les uns des autres. Ils prennent aiſément, & en moins de cinq mois ils portent du fruit meur & bon à manger. On connoît aux feuilles que le fruit a toute la groſſeur & la maturité qu'il doit avoir, parce que pour lors elles ſe flétriſſent. Lorſque le fruit eſt tiré de terre, on le laiſſe un peu au ſoleil pour ſe reſſuyer, après quoi on le met dans un lieu ſec ou dans des tonneaux, & il peut ſe conſerver les années entieres ſans ſe gâter & rien perdre de ſa bonté.

La patate eſt une eſpece de pomme de terre, qui approche aſſez de ce qu'on

1696. appelle en France des taupinambours ; les Espagnols & les Portugais l'appellent *Batata*. Je ne sçai si elle est originaire de l'Amerique, ou si on l'y a apportée : ce qui me feroit croire qu'elle y est naturelle, c'est le grand usage que tous les Indiens tant de la Terre-ferme que des Isles, en font. Usage, qui selon moi n'est pas une foible conjecture ; car ces Peuples sont fort jaloux de leurs anciennes manieres de se nourrir, & excepté le vin & l'eau-de-vie, nous ne voyons point qu'ils ayent du penchant ni pour nos fruits ni pour nos autres vivres venant d'Europe, ou accommodez à la maniere d'Europe. On trouve des patates dans l'Asie & en Afrique ; elles viennent très-bien en Irlande & en Angleterre, & j'en ai vû croître & venir en parfaite maturité à la Rochelle.

Patate, espece de pomme de terre.

Il y en a de plusieurs especes, que l'on peut réduire à trois principales, sçavoir les blanches, les rouges & les jaunes.

Patates de trois especes.

Elles se plantent de bouture en coupant en morceaux la tige qu'elles ont poussée, ou le fruit même, & mettant l'un ou l'autre en terre & l'en couvrant environ de trois ou quatre pouces. Il y a des patates qu'on appelle patates de six semaines, parce qu'on prétend qu'el

Maniere de les cultiver.

1696.

es croissent & meurissent dans cet es-
pace de tems. Je ne sçai si dans les sie-
cles passez cela étoit vrai ; pour dans
celui-ci, il leur faut plus de deux mois.
C'est toûjours quelque chose, car il
faut au moins quatre mois à toutes les
autres. Telles qu'elles soient elles veu-
lent une terre legere & sablonneuse ;
elles demandent de la pluye quand on
les plante, & puis de la chaleur & un
tems sec jusqu'à ce qu'on les leve, ou
pour parler le langage des Isles, jusqu'à
ce qu'on les foüille ; car effectivement
il faut foüiller la terre avec la houë
pour les trouver. La chair de ces trois
especes est bonne. On estime cependant
les jaunes plus que les autres. C'est une
nourriture legere, de facile digestion,
qui ne laisse pas d'être fort substantiel-
le, & qui seroit admirable en toute ma-
niere, si elle n'étoit pas un peu ven-
teuse.

C'est le pain ordinaire & presque la
seule chose que l'on donne aux Negres
à Saint Domingue & dans les Isles An-
gloises. A l'heure du dîner le Comman-
deur les conduit à la piece des patates,
& leur en laisse foüiller à chacun sa pro-
vision pour toute la journée. En même-
tems on coupe en pieces le bois ou la

1696. tige des patates, que l'on remet enterre au lieu du fruit que l'on a tiré ; par ce moyen on est sûr d'en trouver toûjours, outre que celles qu'on laisse par mégarde ou qu'on néglige, parce qu'elles sont trop petites, ne manquent jamais de pousser & de multiplier à merveille.

La feuille des patates est un peu plus grande qu'un écu, elle approche de la figure d'un cœur avec deux petites échancrures ; elle est mince, d'un beau verd, fort tendre, douce au goût & au toucher. Sa tige ou son bois est d'un verd-pâle, plein de suc, tendre, flexible ; il court & pousse quantité de rejettons & de branches qui couvrent bien vîte toute la surface de la terre. Il pousse de petites fleurs comme des violettes doubles, mais qui sont jaunes, à côté desquelles naissent quantité de petits filamens tortillez qui prennent racine dès qu'ils touchent la terre & produisent du fruit.

J'ai vû des patates qui pesoient jusqu'à cinq livres ; mais cela n'est pas ordinaire, & me porte à croire que mon Confrere le Pere du Tertre s'est trompé, quand il a dit d'en avoir vû qui pesoient plus de vingt livres, & que c'étoit une chose assez ordinaire ; peut-être que c'est

ne faute d'impreſſion qu'on a oublié 1696.
e corriger. Communément les patates
nt depuis deux juſqu'à cinq pouces de
iametre. Leur figure eſt très-irrégu-
ere ; on en voit de rondes, d'ovales
z d'autres façons. Leur peau eſt min-
e, unie, ſans chevelure ou filamens.
Les rouges ont la peau & le dedans de
ouleur de chair ; les blanches & les jau-
es ont la peau griſe, & le dedans blanc
u jaune.

Les feuilles & le bois ne ſont pas inu-
les après qu'ils ſont arrachez ; on les
onne aux chevaux & aux bœufs, & ſur
out aux cochons ; cette nourriture les
ngraiſſe extrêmement, & rend leur
hair & leur lard fort fermes.

Maniere de les faire cuire.

Les patates ſont une bonne partie de
nourriture des petits habitans ; on
s fait cuire dans un chaudron avec du
l & un peu d'eau, & on les couvre
en avec leurs feuilles. Lorſqu'elles
nt hors du feu, on couvre le chau-
on avec une groſſe toile afin de reſſer-
r la fumée en dedans, & qu'elles a-
hevent de mitonner ; cependant on
it une pimentade avec le jus de ci-
on, le ſel & le piment écraſé. On ti-
les patates du chaudron, on ôte la
eau, qui quitte la chair pour peu qu'on

1696. la presse, & on les mange en les trem pant dans la pimentade.

Differentes manieres d'accómoder les patates.

Lorsqu'on les fait cuire avec la vian de pour tenir lieu de pain, comme for nos Boucaniers, nos chasseurs de Sain Domingue & beaucoup d'habitans ; o se contente de les bien laver sans le peler, & on les met dans la marmit quand la viande est écumée. Elles s cuisent ainsi, & en profitant de la grai se de la viande, elle lui communiqu leur suc & leur odeur. Quand tout e cuit, on ôte facilement la peau des pata tes, & on les mange comme le pai avec la viande, sans oublier la pimen tade, qui est la sauce favorite de bie des gens.

On les pele & on les coupe par qua tiers, lorsqu'on les veut faire cuire av la viande comme on fait les navets les carotes & autres racines ; pour lo elles se fondent entierement, & fo un potage épais comme une purée d'p très-bon goût.

On les mange au dessert comme fruit. Après qu'elles sont cuites sous cendres chaudes, on les pele & on sert arrosées d'un jus d'orange avec sucre. On les mange souvent tou chaudes sans y rien ajoûter, parce q

1696.

:e fruit étant cuit porte ſa ſauce avec ui, & eſt toûjours bon. Je le croi mê-ne plus ſain de cette maniere.

La patate étant foüillée & tirée hors le terre dans un tems ſec,& expoſée un)eu au ſoleil & miſe dans un lieu ſec, e conſerve plus d'un an. On en porte :n Europe ſans qu'elles ſe gâtent. Les Anglois en uſent plus que nous ; c'eſt ſouvent le pain des équipages de leurs vaiſſeaux, même de ceux de guerre, ur tout de leurs garde-côtes des Iſles. Lorſque le ſieur du Parc qui comman-loit le Cheval-marin prit en 16 . le Jerſai, vaiſſeau de guerre Anglois de :inquante canons ; on n'y trouva pour ous vivres que quelques barils de bœuf allé & force patates. On les foüille en out tems & en toutes ſaiſons, & on :ſtime ce fruit ſi bon & ſi ſain, qu'on lit en proverbe, Que ceux qui retour-ient en Europe aprés avoir mangé des)atates, retournent aux Iſles pour en nanger encore. Je ne ſçaurois mieux :omparer le goût de ce fruit quand il :ſt roti, qu'à celui des marons & des :uls d'artichaux mêlez enſemble. Je ne)rétends pas pourtant impoſer à per-ſonne la neceſſité d'en juger comme noi, parce que c'eſt une eſpece de loi

1696 de ne point disputer des goûts.

Je m'étonne seulement que certaines Provinces de France qui ne vivent que de chataignes ou de bled noir, ne cultivent pas de patates, qui sont infiniment meilleures, qui ne craignent ni la grêle ni la gelée, & à qui il ne faudroit au plus que cinq mois pour venir à maturité. L'experience que j'ai faite à la Rochelle me convainquant que ce fruit peut venir par toute la France, aussi parfaitement du moins qu'il vient en Irlande & en Angleterre.

CHAPITRE XIX.

Des oiseaux appellez Diables. De leur chasse. Description de la Souphriere.

LE Mardi treiziéme Mars le P. Gassot me ramena au Baillif dans son canot. Quoiqu'il fut assez petit & fort volage, c'est à dire, qu'il eut peu de fermeté sur son assiette, j'aimai mieux m'en servir, que de retourner à cheval ; mon Negre le conduisit par le même chemin que nous étions venus. Ce voyage me fit plaisir.



Montagne des Diables



1696. Le lendemain je montai à nôtre habitation du Marigot pour travailler au nivellement du canal. On me donna quatre ou cinq Negres pour me servir, à qui il manquoit toûjours quelque chose. Tantôt ils n'avoient point de ferremens, tantôt ils étoient ou faisoient les malades, & le plus souvent ils n'avoient rien pour manger avec leur farine, que les crabes qu'ils alloient foüiller dès que j'étois un moment absent : de sorte que ce travail ne me plaisoit point du tout, parce qu'il alloit trop lentement. Je l'aurois même abandonné tout-à-fait, si la commodité d'aller dans les bois où il n'y a point de serpens comme à la Martinique, ne m'avoit un peu diverti. Je resolus donc de passer le Carême à la Guadeloupe afin de retourner à l'Ance Fery comme je l'avois promis, & ensuite de faire le tour de l'Isle avec le nouveau Gouverneur, qui m'avoit proposé cette partie.

Nous étions pour lors dans la saison de la chasse de certains oiseaux qu'on appelle Diables ou Diablotins. Je ne sache pas qu'il s'en rencontre dans les Isles autre part qu'à la Guadeloupe & à la Dominique, où ils viennent en

1696. certains tems de l'année s'accoupler, pondre & élever leurs petits.

Cet oiseau est à peu près de la grosseur d'une poule à fleur ; c'est ainsi qu'on appelle aux Isles les jeunes poules qui n'ont pas encore pondu, & qui sont en état de pondre bien-tôt ; son plumage est noir, il a les aîles longues & fortes, les jambes assez courtes, les pieds comme ceux des canards, mais garnis de fortes & longues griffes, son bec est long d'un bon pouce & demi, courbé, pointu, extrêmement dur & fort ; il a de grands yeux à fleur de tête, qui lui servent admirablement bien pendant la nuit, mais qui lui sont tellement inutiles le jour qu'il ne peut supporter la lumiere ny discerner les objets ; de sorte que quand il est surpris par le jour hors de sa retraite, il heurte contre tout ce qu'il rencontre, & enfin il tombe à terre.

Description des oiseaux appellés Diables ou Diablotins.

Ces oiseaux vivent du poisson qu'ils vont prendre la nuit à la mer. Après que leur pêche est achevée, ils s'en retournent à la montagne où ils repairent dans des trous comme les lapins, & ils n'en sortent que quand la nuit est venuë pour retourner à la mer. Ils crient en volant comme s'ils s'ap-

pelloient ou se répondoient les uns aux autres.

Ils commencent à paroître vers la fin du mois de Septembre. On les trouve alors deux à deux dans chaque trou. Ils demeurent ainsi jusqu'à la fin de Novembre, après quoi ils disparoissent, & on n'en voit ni entend aucun jusqu'au milieu ou environ du mois de Janvier, qu'ils paroissent de nouveau. Pour lors on n'en trouve plus qu'un ou qu'une dans chaque trou jusqu'au mois de Mars qu'on trouve la mere avec ses deux petits. Quand on prend les petits diables en ce tems-là ils sont couverts d'un duvet épais & jaune comme les oisons ; ils sont comme des pelottons de graisse ; on les appelle des cottous. Ils sont en état de voler dans la fin de mai ; aussi est-ce en ce tems-là qu'ils s'en retournent, & qu'on cesse entierement de les voir & de les entendre jusqu'au mois de Septembre. Tout ce que je viens de dire du passage & de la demeure des diables à la Guadeloupe & à la Dominique, arrive regulierement & sans avoir jamais manqué toutes les années. La chair de cet oiseau est noirâtre, & sent un peu le poisson ; du reste elle est bon-

Tems de leur ponte.

1696. ne & fort nourriſſante. On eſtime les cottous comme étant plus délicats, & ils le ſont en effet ; mais ils ſont trop gras, de ſorte qu'ils rendent la graiſſe comme s'ils étoient pleins d'huile.

Maniere de les accommoder. La maniere de les accommoder quand ils ſont grands, eſt de les faire boüillir à grande eau avec du ſel & des herbes fines, juſqu'à la moitié de leur cuiſſon, après quoi on les retire & on les laiſſe égoûter ; cette demie-cuiſſon les dégraiſſe & leur ôte le goût de poiſſon. On acheve de les faire cuire en daube, en ragoût ou autrement, avec des écorces d'oranges & des feüilles de bois d'Inde.

Les petits diables ou cottous ſont meilleurs étant rotis à la broche, ou ſur le gril, ſaupoudrez de ſel, de poivre & de graine de bois d'Inde battus enſemble.

On peut dire que ces oiſeaux ſont une manne que Dieu envoye tous les ans pour les Negres & pour les petits habitans, qui ne vivent d'autre choſe pendant la ſaiſon.

La difficulté de la chaſſe de ces oiſeaux en conſerve l'eſpece, qui ſeroit détruite entierement il y a bien des années, ſelon la mauvaiſe coûtume des Fran-

çois, s'ils ne se retiroient dans des lieux qui ne sont pas accessibles à tout le monde. 1696.

Malgré les dangers & les incommoditez inseparables de cette chasse, ma curiosité me porta d'accompagner quatre de nos Negres qui y alloient un Dimanche aprés midi, & qui ne devoient retourner que le lendemain au soir; car il faut ce tems-là pour se rendre sur le lieu de la chasse, chercher le gibier, & revenir. Outre mon Negre je conduisis avec moi un jeune Creolle qui aprenoit chez nous à rafiner le sucre, nommé Albert de Launay. Nous marchâmes tout le long & au fond de nôtre riviere jusqu'à ce que nous trouvâmes un endroit moins escarpé que le reste, où nous montâmes les uns après les autres en nous aidant ou plûtôt en montant sur les épaules de ceux qui demeuroient en bas, que nous tirâmes ensuite à nous avec des liannes, aussibien que nos chiens. Je crus après avoir passé ce mauvais pas en être quitte; mais ces mauvais pas se trouvoient toutes les fois qu'il falloit passer des ruisseaux ou des rivieres, ce qui arriva sept ou huit fois avant que nous fussions arrivez au haut de la montagne des oi-

Chemin de la montagne des diables.

1696. ſeaux qui eſt à côté de la Souphriere. Il étoit près de ſix heures quand nous arrivâmes au lieu où nos chaſſeurs avoient reſolu de faire leur cabane. Nous nous mîmes tous à travailler à nôtre logement, les uns couperent des gaulettes, les autres amaſſerent des fougeres pendant que deux chaſſeurs allerent chercher des oiſeaux pour ſouper. J'avois eu la précaution de faire porter mon manteau, une bonne bouteille de vin de Madere, & du pain, avec de l'eau-de-vie & de la farine pour nos Negres. Nôtre Cabane fut bien-tôt dreſſée, nous la couvrîmes avec des feüilles de cachibou que nous avions coupées en chemin, parce que nous ſçavions bien que nous n'en trouverions pas dans l'endroit où nous allions. Nous fîmes une bonne litiere de fougeres pour nous coucher, & nous allumâmes un grand feu, tant pour faire cuire le gibier qu'on étoit allé chercher pour ſouper, que pour nous chauffer pendant la nuit, qui eſt toûjours très-froide dans ces lieux élevez.

Nos deux chaſſeurs furent heureux, ils revinrent aſſez promptement avec quinze ou ſeize diables. Chacun ſe

nit d'abord à plumer. Pour moi je fis 1696.
es brochettes pour les faire rôtir. Après qu'ils sont plumez & flambez, on les ouvre par le dos; tous les dedans servent pour le souper des chiens avec les pieds, les têtes & les bouts des aîles. On embroche les corps diagonalement, c'est-à-dire qu'on fait passer la brochette d'une cuisse à l'épaule opposée. On la plante en terre devant le feu; on la tourne de tems en tems pour faire cuire la viande des deux côtez, & quand elle est presque cuite, on y jette du sel dessus; une feüille de cachibou ou de balisier sert d'assiette. Il faut avoüer qu'un diable mangé de broche en bouche est un mets délicieux. Je croyois être rassasié ayant un diable dans le corps; mais soit que l'air froid de la montagne, ou la fatigue du chemin eussent augmenté mon appetit; soit que les diables de ce païs-là soient plus délicats & de plus facile digestion que les autres, il fallut faire comme mes compagnons, & en manger un second. La nuit fut belle & sans pluye, & nous dormîmes bien, quoique les diables fissent un grand bruit en sortant de leurs maisons pour aller à la mer, & en y retournant.

1696. Le lendemain dès le point du jou
Chasse des diables. nous nous mîmes à chasser. Chaqu chasseur est armé d'une gaule de l grosseur du pouce, longue de sept huit pieds, assez ployante, & qui a u crochet au bout. Les chiens que nou avions amenez ou apportez quêtoien & alloient fleurer tous les trous. Dè qu'ils sentoient qu'il y avoit un diabl dans un trou (car cette montagne es toute percée comme une garenne) il jappoient & se mettoient à gratter mais le chasseur a soin de les empê cher de gâter les entrées, parce que le diables ne voudroient pas y rentrer une autre année. On enfonce aussi-tôt la gaulette dans le trou jusqu'à ce qu'on rencontre l'oiseau, qui dès qu'il la sent la prend avec le bec & la serre, & se laisse plûtôt entraîner dehors que de lâcher prise. Quand il est à la bouche du trou, la lumiere l'aveugle, il est é bloüi, il veut retourner à reculons dans son trou, mais le chasseur y a mis le pied. Alors l'oiseau se renverse sur le dos pour se deffendre du bec & des griffes. On le prend alors par la tête, on lui tord le col, & le chasseur l'at tache à une corde ou lianne qu'il a au tour du corps en guise de ceinture. Il

1696.

rive quelquefois que l'oiſeau ne veut
ıs mordre la gaulette ; pour lors on
. tourne de côté & d'autre en four-
ɔnnant dans le trou juſqu'à ce qu'on
attrappe au deffaut de l'aîle, qui é-
:nt fort grande, l'oiſeau ne peut l'é-
ndre aſſez pour ſe débarraſſer, & il
t ainſi entraîné hors de ſa maiſon.
)n continue ordinairement la chaſſe
ɔute la matinée, ce qu'on ne peut
ıire ſans s'éloigner beaucoup de la ca-
anne, & monter & deſcendre dans des
eux fort difficiles. J'envoyai les Ne-
res dans les lieux éloignez, & je re-
ns le Creolle avec moi pour chaſſer
ux environs de la cabanne. Il enten-
oit parfaitement bien ce métier, & il
voit un trés-bon chien. Aprés deux
u trois heures de chaſſe, je retournai
vec mon Negre pour me repoſer, &
ɔour accommoder des oiſeaux pour dî-
ıer. Je me remis enfin à chaſſer ſeul.
Nous nous raſſemblâmes ſur le midi.
Les quatre Negres avoient cent trente-
ıuit diables, Albert en avoit quarante-
rois, & moi dix-ſept. Nous en man-
geâmes chacun deux, & partîmes char-
gez du reſte de nôtre gibier.

Je croi que ces oiſeaux vont à la
Virginie & dans les païs voiſins, pen-

1696. dant que nous ne les voyons point au Iſles. Car j'ai lu une Relation de c païs-là qui fait la deſcription d'un o ſeau de paſſage qui s'y trouve depu le mois de Mai juſqu'en Septembre o Octobre, qui eſt tout-à-fait ſemblab à nos diables.

Il m'arriva un accident quelqu jours après ce voyage qui penſa m coûter la vie. Comme je faiſois tr vailler au bord de la riviere, j'y de cendois quelquefois pour me baigne & en remontant dans les falaiſes cherchois des plantes, des racines à autres choſes pour contenter ma cu rioſité. Je trouvai une chute d'ea dans nôtre riviere comme une eſpec de cataracte de plus de quarante piec de haut, avec deux beaux baſſins don celui d'enbas étoit ſi profond que ne pus en trouver le fond avec plu de vingt braſſes de liannes que j'y cou lai avec une aſſez groſſe pierre. U jour que je me baignois dans cel d'enhaut, je vis un chien à qui j'avo jetté un bâton preſt à être entraît par le courant de l'eau. Je voulus ſauver, mais dans le moment que je ſaiſiſſois par une jambe de derriere, bronchai ſur une pierre, & le coura

Accident qui arrive à l'Auteur.

1696.

'emporta avec le chien. Je jettai un
rand cri quand je me ſentis empor-
er, & les Negres qui travailloient vis-
-vis de cet endroit me virent culbu-
er, & coururent auſſi-tôt en bas où
s croyoient me trouver briſé & noyé.
Mais j'eus le bonheur de ne pas per-
re tout-à fait la tramontane; je fus à
a verité étourdi de ma chute, & je
ne trouvai ſur l'eau tenant toûjours le
hien par la jambe. Je ne ſçai ſi je
ombai ſur le chien, ou ſi ce fut la
auteur de la chute ou la force de
'eau, mais je me trouvai la poitrine
neurtrie, & le lendemain je crachai
quelques grumeaux de ſang, je me fis
aigner, & mettre ſur la poitrine des
compreſſes trempées dans la graiſſe de
ortuë diſſoute dans de l'eſprit de vin;
cela me guerit en peu de jours.

Le Dimanche huitiéme Avril je re-
ſolus d'aller voir la montagne de la
Souphriere. Je pris l'occaſion de quel-
ques-uns de nos Negres qui alloient
à la chaſſe des diables; & m'étant fait
accompagner par nôtre apprenti raffi-
neur, deux autres Creolles de nos voi-
ſins & trois Negres, nous partîmes
après dîner pour nous rendre à la mon-
tagne des diables, le plus près que nous

1696. pourrions de la Souphriere.

La seconde fois que nous passâmes la riviere de S. Louis, nous fûmes surpris de l'entendre gronder bien plus fort qu'à l'ordinaire ; car comme il n'avoit point plû en bas, & que le tems avoit toûjours été beau, nous ne pouvions deviner d'où venoit ce bruit, quand nous la vîmes se déborder si promptement que nous eûmes toutes les peines du monde à nous sauver, par le moyen de quelques racines & de quelques liannes que ceux qui grimperent les premiers jetterent à ceux qui étoient en bas, qui avoient déja l'eau jusqu'à la ceinture.

Nous passâmes par les mêmes endroits où j'avois déja passé ; mais nous allâmes bien plus loin, & nous montâmes jusques dessus les montagnes sur lesquelles la Souphriere est scituée. Pendant que la moitié de la troupe étoit occupée à dresser la cabanne, & à allumer le feu, les autres furent à la chasse. On se mit à plumer dés qu'ils furent de retour, & nous fîmes cuire des oiseaux, non seulement ce que nous crûmes en avoir besoin pour le souper, mais encore pour porter avec nous le lendemain.

Ceux

Ceux qui liront ces Memoires seront sans doute surpris que nous mangeassions des oiseaux en Carême. Mais on sera averti que les Missionnaires qui sont aux Isles, & qui par une concession Apostolique exercent en plusieurs choses le pouvoir des Evêques, après une meure déliberation & une consultation des Medecins, ont déclaré que les lézards & les diables étoient viandes maigres, & que par consequent on en pouvoit manger en tout tems.

1696.

Les lezards & les diables sont déclarés viandes maigres.

Nous nous couchâmes après que nous eûmes soupé, & je commençois à m'endormir dans l'esperance de reposer aussi-bien que la premiere fois: mais il survint un orage de pluye, de vent, d'éclairs & de tonnerre si furieux que nous fûmes obligés de nous lever pour tenir les poteaux de nôtre cabane, qui vouloit nous quitter. Malgré tous les efforts la couverture fut emportée, & nôtre litiere tellement mouillée, qu'il ne fut plus possible de se coucher dessus. Je m'enveloppai dans mon manteau, & nous passâmes le reste de la nuit à trembler & à causer.

Dès que le jour commença à paroître nous nous separâmes. Nos chasseurs furent chercher des diables, &

1696. nous prîmes le chemin dela Souphriere. Le sommet de toutes ces montagnes est pelé ; on n'y trouve que des fougeres, & quelques méchans petits arbrisseaux chargez de mousse ; ce qui vient du froid continuel qui regne dans ces lieux élevez, des exhalaisons de la Souphriere, & des cendres qu'elle vomit quelquefois.

Vûe charmante dont on joüit sur les montagnes.

Comme le tems s'étoit purgé par la grande pluye qui étoit tombée pendant la nuit, l'air se trouva très-clair & sans aucun nuage. A mesure que nous montions nous découvrions de nouveaux objets. Nous voyions la Dominique, les Saintes, la grande Terre & Marie galante, comme si nous avions été dessus. Lorsque nous fûmes plus haut nous vîmes fort à clair la Martinique, Monsarat, Nieves, & les autres Isles voisines. Je ne croi pas qu'il y ait un plus beau point de vûë au monde, mais il est situé dans un endroit incommode, & trop proche d'un voisin fort dangereux.

Quand nous eûmes marché environ trois heures & demie en tournant autour de la montagne, & montant toujours, nous nous trouvâmes dans des pierres brûlées, & dans des lieux

1695.

l y avoit près d'un demi-pied de cen-
res blanchâtres qui sentoient très-
ort le souffre. Plus nous montions,
lus la cendre augmentoit. Enfin nous
ous trouvâmes sur la hauteur. C'est
ne vaste platte-forme inégale, cou-
erte de monceaux de pierres brûlées
e toutes sortes de grosseurs. La terre
ımoit en bien des endroits, & sur tout
ans ceux où il y avoit des fentes &
es crevasses, où nous ne jugeâmes pas
propos de nous aller promener ; mais
ous prîmes à côté pour gagner le pied
une élevation qui peut avoir dix à
uze toises de hauteur, & quatre fois
tant de circonference. C'est un amas
grosses pierres blanches & calcinées,
ı l'appelle le Piton de la Souphriere.
omme il n'y avoit ni cendre ni fu-
ée, nous y montâmes sans crainte, &
us vîmes au dessous de nous du côté
l'Est la bouche de la Souphriere.
est un trou ovale qui me parut de
-huit à vingt toises de large dans
ı plus grand diametre. Ses bords
ient couverts de grosses pierres mê-
s de cendres & de morceaux de
ffre. Quant à sa profondeur, nous
n pûmes pas juger, parce que nous
ı étions pas assez proche, & il n'y

Description de la Souphriere.

La grande bouche ou ouverture.

1696. auroit pas eu de prudence à s'approcher davantage ; d'ailleurs il en sortoit de tems en tems des tourbillons d'une fumée noire, épaisse, sulphurée, mêlée d'étincelles de feu, qui ne laissoit pas de nous incommoder quand le vent les portoit du côté où nous étions.

Petite bouche de la Souphriere.

Il y a une autre bouche beaucoup plus petite que la premiere, qui paroît comme une voûte ruinée. Il en sortoit aussi une grosse fumée & beaucoup d'étincelles. Tous les environs de ces deux bouches étoient pleins de fentes & de crevasses qui rendoient beaucoup de fumée. Ce qui marque que toute cette montagne est creuse & comme une grande cave pleine de feu & de souffre qui se consume peu à peu, & qui à la fin fait affaisser la voute, & y cause des crevasses & de nouvelles ouvertures.

Nous demeurâmes plus de deux heures sur le Piton pour nous reposer, & joüir de sa belle vûe en dînant, nous y plantâmes une perche de douze pieds & plus de longueur que j'avois fait apporter exprés avec une vieille toile pour servir de pavillon. Nous descendîmes par le même endroit que nous étions montez ; on peut croire q

'y a point de chemins battus dans 1696.
ous ces quartiers-là : il se passe bien
es années avant qu'on s'y aille pro-
nener, & asseurement la peine & les
isques sont trop grands. Nous ne laiss-
âmes pas de nous approcher le plus
ue nous pûmes de la grande bouche,
ont l'abord m'avoit paru moins dan-
ereux que celui de la petite. J'y fis
etter par les plus forts de mes com-
agnons les plus grosses pierres qu'ils
ûrent, mais contre tout ce qu'on m'a-
oit dit, nous ne vîmes point aug-
nenter la fumée ni les étincelles. La
erre raisonnoit sous nos pieds ; &
uand on la frappoit avec un bâton,
resque comme si nous avions été sur
e pont d'un vaisseau ; Dès que nous
emuyons quelques grosses pierres, la
umée sortoit aussi tôt. Toutes ces
ierres sont legeres, & sentent beau-
oup le souffre. J'en fis apporter quel-
ues-unes avec des morceaux de souf-
re, dont il auroit été facile de nous
harger si nous avions voulu. Quoi-
ue nous fussions alors dans la plus
rande chaleur du jour, il faisoit un
ir extrêmement frais sur le piton. Je
roi qu'on auroit bien de la peine à
esister au froid qu'il y doit faire pen-

1696. dant la nuit. Il y a des Negres qui von chercher du ſouffre pour le vendre, il faut le purifier avant de s'en ſervir Ils prennent un autre chemin que celu par lequel nous étions venus, nous le cherchâmes & le ſuivîmes quand nous eûmes trouvé leur trace, & nou trouvâmes qu'il étoit plus aisé que le nôtre, quoiqu'il nous parût plu long.

Nous deſcendîmes donc par le côt opposé à celui par lequel nous é- tions montez. Environ à deux cens pas plus bas que la bouche, nou trouvâmes trois petites mares d'ea très-chaude, éloignées de quatre à cinq pas l'une de l'autre. La plu grande pouvoit avoir une toiſe ou en- viron de diametre; elle eſt rempli d'une eau fort brune, qui ſent le fer ou plûtôt l'eau dans laquelle les ſer ruriers & forgerons éteignent leu fer. La ſeconde eſt blanchâtre & a l goût d'alun. La troiſiéme eſt bleüe & a le goût de vitriol. On dit qu'o y a trouvé des morceaux conſidera bles de ce mineral; je le veux croir mais nous n'en trouvâmes point; eſt vrai que nous n'avions pas d'in trumens pour chercher au fond. Fa

Mares de trois ſortes d'eaux.

te de ligne & de perche je ne pus 1696.
mesurer la profondeur de ces mares ; elles excedoient la longueur de nos bâtons. Nous vîmes ensuite une quantité de petites sources d'eau, qui en s'unissant forment plusieurs rivieres ou torrens. Une de ces rivieres s'appelle la Riviere Blanche, parce qu'elle est souvent de cette couleur, à cause des cendres & du souffre qui la couvrent. Elle se jette dans la riviere de S. Louis, & n'aide pas à la rendre poissonneuse, parce que le souffre & les cendres qu'elle y porte, font mourir le poisson.

A mesure qu'on s'éloigne de ces terres brûlées en descendant la montagne, on trouve le païs plus beau. On voit de l'herbe & des arbres grands & verds, il semble qu'on tombe dans un autre monde, tant on trouve de difference entre le sommet affreux de cette montagne, tout couvert de pierres calcinées, de cendres & de souffre, & le milieu & le bas que l'on voit couverts d'une agreable verdure, arrosez d'une infinité de ruisseaux, & cultivez avec tout le soin & toute l'industrie possible. Nous arrivâmes enfin à l'habitation des Religieux de

1696. la Charité. Le terrein est petit, mais excellent ; ils travailloient à faire un moulin à eau. Les Carmes ont le leur au dessous de celle-cy, leur terrein est plus grand, mais il manque absolument de bois à brûler. J'y trouvai un Religieux qui fut fort surpris du voyage que je venois de faire : il me prêta un cheval pour me porter au Baillif. J'en avois bien besoin, étant extrêmement fatigué, & ayant déchiré tous mes souliers. Bien en prit à mes compagnons d'être pieds nuds ; car assurement ils n'en auroient pas eu meilleur marché que moi. Je fus cependant très-content de ce voyage.



CHAPITRE XX.

Des Mouches à miel, & de leur cire. Des Guespes ; remede à leur piqueure. Des Mouches luisantes. Des grosses Mouches cornuës. Des Tatous. Des Agoutis, & des Cochons marons.

LA necessité où je me trouvois souvent de faire abbattre des arbres qui se rencontroient dans la trace du canal auquel je faisois travailler, m'a donné occasion de voir plusieurs choses que je ne sçavois que sur le rapport d'autrui. J'avois entendu parler du miel & de la cire de la Guadeloupe, sans en rien sçavoir de particulier ; car il n'y a point d'abeilles à la Martinique, & d'ailleurs je n'étois pas encore assez agueri avec les serpens pour examiner les bois comme je faisois à la Guadeloupe où il n'y a point de ces sortes d'animaux dangereux. Voici ce que j'ai remarqué des abeilles, de leur miel & de leur cire. Elles sont de moitié plus petites que celles d'Europe ; elles sont plus noires & plus

Abeilles de la Guadeloupe.

1696. rondes ; il ne paroît pas qu'elles ayent d'aiguillon, ou si elles en ont, il faut qu'il soit si foible qu'il n'ait pas la force de percer la peau ; ainsi on peut dire qu'elles ne piquent point, & que quand on les prend à pleines mains, le leger chatoüillement que l'on sent vient plûtôt du mouvement de leurs pieds que de leurs aiguillons. Elles se retirent dans des arbres creux où elles accommodent leur ruche, & remplissent la capacité du trou qu'elles ont choisi ; ou si l'espace est trop grand elles font une espece de dome de cire qui a la figure d'une poire, dans le dedans duquel elles se logent & font leur miel & leurs petits. Leur cire est noire ou tout au moins d'un violet foncé ; elle ne blanchit & ne jaunit jamais, quelque peine qu'on se soit donné pour lui faire changer de couleur, & pour la rendre propre à faire des chandelles. Ces abeilles ne font point de rayons comme celles d'Europe. Elles renferment leur miel dans de petites vessies de cire, de la figure & de la grosseur des œufs de pigeon, plus pointuës, à peu près comme des vessies de carpe. Quoiqu'on les puisse assez aisément séparer les unes des au-

La cire est noire & ne blanchit point.

tres, elles sont cependant si bien ran- 1696.
gées qu'il ne paroît aucun vuide entr'elles. La plus grande partie de ces vessies est remplie de miel ; on trouve dans quelques autres une certaine matiere jaune, grenée comme des œufs de carpe, gluante & adherente quand on la touche, & qui n'a point d'autre odeur que celle du miel. Les Negres disent que ce sont les excremens des mouches, j'ai peine à le croire. Leur miel est toûjours liquide, & ne se fige jamais ; il est de couleur d'ambre, & de la consistance de l'huile d'olive. Il est extrêmement doux & agreable. Nos Creolles en imbibent de la cassave fraîche & la mangent avec plaisir. Les Chirurgiens & Apoticaires s'en servent comme de celui d'Europe ; ils disent qu'il est meilleur, plus anodin, plus
detersif. Quand on le laisse au soleil, Qualitez
il se fait dessus une croute de l'épais- du miel.
seur d'un écu d'une blancheur extraordinaire, & grenée comme du sucre, dont elle a le goût & beaucoup plus de douceur. J'en ai quelquefois fait voir à des gens qui la prenoient pour du sucre royal, & qui ne l'auroient jamais connuë s'ils n'en avoient mis sur la langue. On pourroit faire une quan-

1696. tité considerable de ce miel si on retiroit les abeilles dans des ruches comme on fait en Europe ; mais on est fort éloigné dans ces païs-là de se donner de pareils soins. Je n'ai connu qu'un seul habitant nommé Louis Alegre, qui en avoit quelques essains dans des pots de raffinie percez en bas & bien couverts, où ces abeilles travailloient & profitoient beaucoup. Il faut que le Pere du Tertre qui se plaint de n'en avoir jamais pû élever, ait eu bien du malheur dans son entreprise, ou qu'il n'ait pas trouvé le secret de délivrer ses abeilles, des fourmis, qui selon les apparences les auront incommodées & obligées de se retirer.

Usage de la cire.

A l'égard de la cire elle est toûjours trop molle pour en faire des chandelles, du moins je n'ai jamais entendu dire qu'on l'employât à cet usage. On ne s'en sert dans le païs qu'à faire des bouchons de bouteilles aprés qu'elle a été bien purifiée. Ce qu'on fait en la mettant sur le feu dans un chaudron, & en ôtant toute l'écume qu'elle jette à mesure qu'elle sent la chaleur.

On s'en sert encore fort utilement pour amolir les cors des pieds, & les verruës qui viennent aux mains & au

viſage. On en fait une petite emplâtre 1696.
ſur du cuir mince, que l'on applique ſur le cors; en moins de deux ou trois jours, elle attire une petite dureté ronde qui eſt au milieu & comme l'œil du cors, & qui cauſoit la douleur, & ſi on a la patience de laiſſer l'emplâtre & de la renouveller de tems en tems; elle amollit tellement les racines du cors, & les détache ſi bien de la chair, qu'il eſt facile d'achever de les déraciner & de les tirer dehors, en gratant doucement avec l'ongle. J'en ai fait l'expérience ſur moi & ſur pluſieurs perſonnes aux Iſles & en Europe, & ce remede a toûjours parfaitement bien réuſſi.

Autre uſage pour les cors.

Des Gueſpes.

Il y a beaucoup de gueſpes à la Guadeloupe. Elles ſont plus groſſes que celles que j'ai vûës en France & bien plus méchantes, ſur tout quand le ſoleil eſt haut, & qu'elles ſe trouvent incommodées de ſa chaleur. Elles font des rayons comme les abeilles en font en Europe, où on ne trouve autre choſe que leurs petits. Ces rayons ſont compoſez d'une eſpece de cire blanchâtre, ſi aigre & ſi fragible, qu'elle ſe met en piece, au lieu de s'unir, quand on la preſſe dans la main.

Piqueure

Leur piqueure fait un mal horrible,

1696. & cause une demangaison & une enflure extraordinaire.

des Guespes & son remede.

Le remede qu'on y apporte, est de prendre aussi-tôt qu'on est piqué, quelques feuilles d'herbes de trois differentes especes, telles qu'elles puissent être, pouvû qu'elles soient differentes, les broyer dans le creux de la main, & appliquer le mare & le jus sur la piqueure. J'avois peur qu'il n'y eut quelque superstition dans ce remede, & j'aurois eu peine à m'en servir, mais ayant été une fois environné de guespes & piqué de trois ou quatre tout à la fois, la douleur que je ressentis fut si vive, qu'après avoir renoncé à tout ce qu'il pouvoit y avoit de mauvais dans ce remede, je m'en servis avec tant de succès, que la douleur s'apaisa dans le moment, & l'enflure qui étoit déja considerable disparut en moins de deux heures ; mais sur toutes choses il ne faut pas oublier de retirer sur le champ l'aiguillon qu'elles laissent dans la chair, parce qu'il est accompagné d'un certain venin qui cause la douleur & l'enflure, de sorte que si on néglige de le retirer promptement, l'enflure le cache, la douleur augmente, & le mal devient quelquefois dangereux.

Pendant que je ſuis en train de parler de mouches, il ne ſera pas hors de propos de dire qu'il y a dans toutes les Iſles une eſpece de petites mouches luiſantes qu'on appelle des mouches à feu. Elles ſont de la groſſeur des mouches ordinaires & un peu plus longues. La partie poſterieure de leurs corps depuis les aiſles, eſt d'un verd tranſparant qui conſerve la lumiere qu'il a reçûë pendant le jour, ou plutôt le mouvement violent que la chaleur du ſoleil a excité dans ſes parties. Dès qu'il eſt nuit on les voit voler de tous côtez, ſur tout dans les buiſſons & dans les allées d'arbres & autres lieux ſombres, où il ſemble que ce ſoient autant d'étincelles de feu. Ce manége dure deux ou trois heures, après quoi leur clarté ceſſe, ſoit que leur lumiere ſe ſoit diſſipée, ſoit qu'elles ſe ſoient retirées pour ſe repoſer. J'en ai mis dans des fioles pour obſerver le matin en les mettant dans un lieu obſcur, ſi elles rendroient encore de la clarté, & je n'y en ai point remarqué. 1696. Mouches luiſantes.

Ce que j'ai vû de plus particulier en ce genre à la Guadeloupe, ſont des mouches à feu groſſes comme des hannetons. J'en ai même trouvé qui étoient preſque auſſi groſſes que le pouce, & Groſſes mouches à feu.

1696. d'un pouce & demi de longueur. Elles ont les yeux fort larges & fort plats ; ils éclairent dans l'obscurité & rendent une lumiere fort vive, tirant un peu sur le verd. Outre leurs yeux elles ont toute la partie posterieure de leur corps tellement diaphane & lumineuse, qu'elles semblent des charbons ardens qui étincellent de tous côtez ; & soit qu'elles se tiennent en repos, soit qu'elles volent, dans quelque situation qu'on les regarde, elles répandent toûjours une lumiere fort vive & fort étenduë. J'en ai souvent pris par divertissement. Une seule suffisoit à m'éclairer pour lire des caracteres fort menus, presque aussi bien qu'une chandelle. J'en ai conservé pendant plusieurs jours dans de gros flaçons, où je les nourrissois avec du pain, des feuilles, des fruits & des morceaux de bois pourri. Je les exposois le matin dans un lieu obscur ; elles rendoient encore de la lumiere, plus par les yeux que par le corps, mais c'étoit une lumiere foible, & qui n'avoit pas à beaucoup près la vivacité de celle du soir. Je les exposois ensuite au soleil ou sous des arbres, où elles étoient au grand jour, sans pouvoir être incommodées de sa trop grande chaleur ; & je

remarquai pendant trois ou quatre ſoirs 1696.
qu'elles jettoient la même lumiere que le premier jour que je les avois priſes. Mais au bout de huit jours leur lumiere commença à n'être plus ſi vive, & diminua à proportion que les forces & le mouvement de l'animal s'affoibliſſoient ; peut-être que c'étoit une ſuite de la perte de leur liberté, ou que la nourriture que je leurs donnois ne leur étoit pas convenable. Ces mouches ont un mouvement extrémement vif dans la partie poſterieure de leur corps, de ſorte que quand on les prend, il faut les tenir aſſez preſſées ſi on veut les empêcher de s'échaper.

Cirano de Bergerac avoit quelque fondement de dire, qu'on ſe ſert de verres luiſans au lieu de chandelles dans le Royaume de la Lune. Sans aller ſi loin, j'aurois bien pû faire la même choſe à la Guadeloupe, & ne me ſervir que de ces groſſes mouches.

Il y a dans la même Iſle une autre ſorte de mouches fort extraordinaires par leur groſſeur & par leur figure. Mon Confrere le P. du Tertre ſe mocque avec raiſon du ſieur de Rochefort qui les appelle phalanges. Le Capitaine Dampier Anglois les prend pour des araignées dans

Erreur du ſieur de Rochefort & du Capitaein Dampier.

1696. la Relation de ses Voyages tome 3. page 275. ces deux Auteurs me permettront de leur dire qu'ils se trompent. Il est vrai qu'ils y a de trés-grosses araignées dans les Isles ; peut être même (quoique je ne l'aye pas vû) qu'on en pourroit trouver de la grosseur du poing, mais elles n'ont jamais eu de cornes ; pour du venin , il est certain qu'elles n'en ont point : une infinité d'expériences confirment cette verité. Nous nous gardons bien de les tuer , parce qu'elles mangent certains animaux de la grosseur & presque de la figure des hannetons , un peu plus plats & plus tendres , qui rongent les papiers , les livres , les tableaux , les hardes , & qui gâtent par leurs ordures & leur mauvaise odeur , tous les endroits où ils se nichent. On

Ravets. les appelle Ravets. Comme ils volent par tout , & plus la nuit que le jour , ils se prennent dans les toiles de ces grosses araignées & y demeurent arrêtez , ou bien si ils sont arrêtez en quelque endroit , ou qu'ils dorment , l'araignée qui est en sentinelle ne les a pas plutôt apperçûs , qu'elle fond sur eux avec une vitesse surprenante , les prend , les lie , pour ainsi dire , avec ses longues jambes & les succe de telle maniere , que

L'araignée prend les ravets & les succe

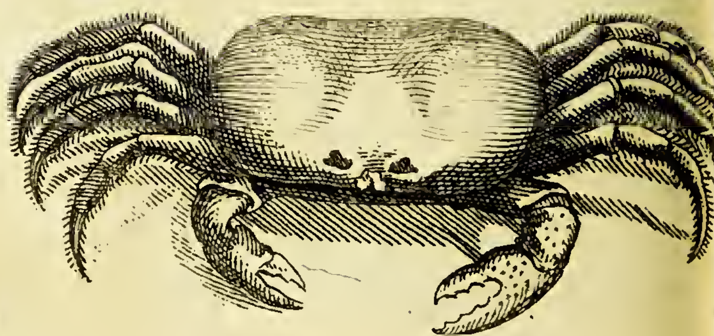
Grosse Araignée.



Mouche Cornüe



Crabe



quand elle les quitte, il ne reste plus 1696.
rien que leur peau & leurs aisles bien entieres, mais seches comme du parchemin.

Mouches cornuës, leur description.

Les grosses mouches dont il faut parler à present, ont pour l'ordinaire deux pouces & demi de long depuis le col jusqu'à la queuë, sans compter le col, la tête & les cornes. Leur corps est ovale, soit qu'on le regarde dans sa longueur depuis le col jusqu'à la queuë, soit qu'on le prenne dans sa grosseur qui peut avoir trois pouces & demi de circonference dans son milieu. Tout le dos depuis le col est couvert de deux aisles qui ont la consistance, l'épaisseur & la force d'un bon parchemin; elles sont brunes avec quelques petites lignes & points noirs; elles sont lisses, unies & comme vernissées. Quoiqu'elles paroissent tout d'une piece & convexes comme le corps qu'elles couvrent, elles ne laissent pas de les étendre & de les tenir assez droites quand elles volent. Cette paire d'aisles en couvre une autre paire, tant soit peu plus courtes que les premieres. Celles-cy sont moins brunes, bien plus fines, plus déliées & plus larges que les premieres, de sorte qu'elles sont plissées quand la mouche ne s'en

1696. sert point, & elles débordent de beaucoup quand elles sont en mouvement pour voler. Cette seconde paire sert encore de couverture à une troisiéme paire qui est blanchâtre, & si fines qu'elles n'ont pas plûs de consistance qu'une vessie de carpe. Elles sont plissées, & environ de la grandeur des secondes. Avec toutes ces aisles, ces mouches n'en volent pas mieux; elles se soutiennent à la verité en l'air, mais elles avancent peu, soit que l'air ou le vent maîtrise trop ces aisles, soit qu'elles n'ayent pas assez de force pour les faire agir, il semble qu'elles ne font que piroüetter. Elles paroissent comme un vaisseau qui a toutes ses voiles dehors, & qui en est trop chargé. Après avoir developpé toutes ces aisles, on trouve enfin le corps ou le dos de la mouche; il est couvert d'un duvet jaunâtre tirant sur le roux, fin & doux comme de la soye; le ventre est couvert d'un semblable duvet, un peu plus court, dont assurément elles pourroient se passer, car leur peau est assez épaisse, dure & seche. Elles ont trois jambes de chaque côté, longues d'environ trois pouces, divisées en trois parties qui forment des cuisses, des jambes & des pieds, dont les extremitez


Mouche Luisante


Soldat

sont divisées en quatre especes de doigts 1696.
ou de petites griffes avec lesquelles elles
s'attachent fortement à ce qu'elle rencontrent, & sur lesquelles elles s'appuyent & marchent fort bien & assez
vîte. La naissance de leurs jambes est au
milieu du ventre, comme celles des
écrevisses ausquelles elles ressemblent
assez par la partie la plus voisine du ventre, que j'appelle cuisse, qui est plate &
qui s'applique fort juste à la convexité
du ventre; la partie superieure de la
cuisse est plus convexe; la partie qui est
jointe à la cuisse, & que je regarde comme la jambe, est bien moins platte. De
ces trois paires de jambes, les deux paires les plus grosses sont attachées sous
le ventre; la premiere à près d'un pouce de la queuë, c'est-à-dire, du bout de
l'animal; la seconde un peu au dessous
de la naissance, des aisles, & la troisiéme
qui est la plus petite au col de la mouche, un peu au dessous de sa corne inferieure. La tête & le col sont d'une seule piece. La substance qui les compose
est dure comme de la corne, noire, polie & luisante comme du jayet. Le col
& la tête n'ont point d'autre mouvement que celui qu'elles reçoivent par
le moyen des cartillages qui les joignent

1696. parences elles se produisent, quand p[ar]
quelque accident cet arbre se pourrit s[ur]
pied où qu'il est abbatu.

Lorsque j'en avois besoin pour en[-]voyer en France, j'envoyois abbat[re] quelques uns de ces arbres. S'ils se trou[-]voient pourris en quelque endroit, com[-]me cela arrive fort souvent, j'étois sû[r] d'y trouver des mouches, en les fai[-]sant fendre, & quand ils ne l'étoien[t] pas, j'y faisois donner quelques coup[s] de hache, comme j'ai dit qu'on fait à la Martinique pour avoir des vers de Palmites, & j'étois assuré d'y trouve[r] des mouches cornuës dans trois ou qua-tre mois.

Arbres appellez Bois de Soye.

Le bois de Soye ressemble assez au charme. Son écorce est épaisse de près d'un demi-pouce ; elle est blanche & toute hachée. Le bois est gris, il a le fil long, tendre & plein de seve ; il est assez branchu, de belle apparence, bien fourni de feuilles qui approchent fort de celles du charme ; elles sont tendres, douces, fines & couvertes d'un petit duvet doux & fin comme de la soye ; c'est ce qui lui a fait donner le nom de Bois de Soye. Cet arbre n'est bon qu'à faire des douves pour des bariques, encore durent-elles peu. Il se pourrit aisément.

J'ai

1696.

Autres mouches extraordinaires.

J'ai trouvé dans des gommiers pour-is une autre eſpece de mouches fort)articulieres. Elles étoient de la lon-gueur & de la groſſeur du pouce, ſans compter le col & la tête. Elles avoient rois jambes de chaque côté & deux pe-its mordans comme les crabes, avec leux paires d'aiſles de la même matiere k forme que celles des mouches cor-uës ; leur peau étoit dure & ſeche, ouverte d'un duvet noir, court, doux épais comme du velours. Leur tête toit longue de neuf lignes, elle étoit ointe au corps par un col qui avoit un on pouce de longueur, & qui avoit tous s mouvemens neceſſaires pour la hauſ-er, la baiſſer & la tourner à droit & à auche. Juſtement au deſſus des yeux, y avoit deux cornes toutes droites 'environ un pouce de longueur, noi-s comme du jayet, dures, fortes & ointuës ; & au milieu du front une au-e corne de près de deux pouces de lon-ueur, de même matiere & force que s précédentes, & qui étoit paralelle à longueur du corps. J'en ai trouvé uelques-unes qui n'avoient que deux ornes, & d'autres qui n'en avoient u'une, mais qui avoit près de trois ouces de longueur. Je remarquai qu'-

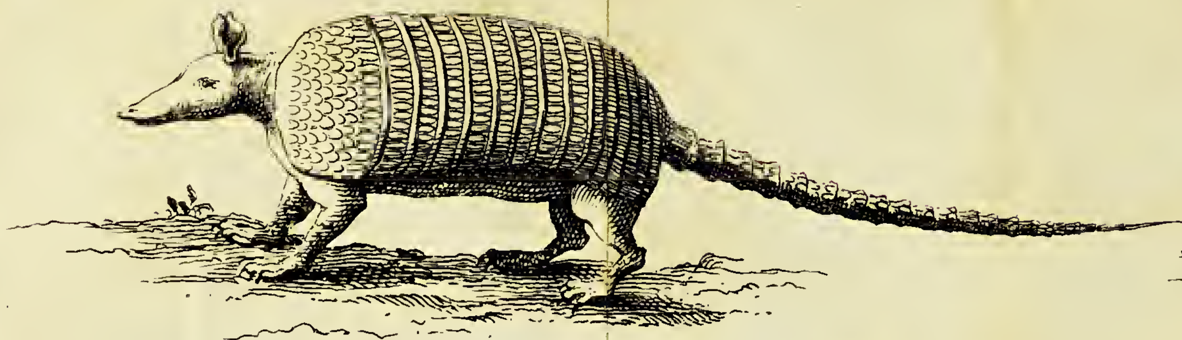
1696. ayant agité quelques-unes de ces trois dernieres especes, pour les obliger à voler dans ma chambre, elles le faisoient avec tant de force, qu'elles se piquoient dans la cloison qui étoit de bois, à la verité assez tendre, & y demeuroient attachées sans s'en pouvoir tirer.

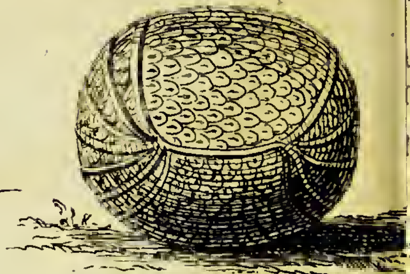
Maniere de conserver les mouches

Pour conserver ces mouches & empêcher que la tête ne se separe du corps, il faut leur enfoncer un petit bâton dans le fondement qui passe jusqu'à la tête, & ensuite les mettre à la fumée pour les faire secher ; c'est la pratique ordinaire. Ayant cependant remarqué que la fumée gâtoit la couleur de leurs aîles & du duvet, j'en fis secher dans l'étuve. Je vis avec plaisir qu'elles étoient bien mieux conservées, & que les couleurs n'étoient point du tout changées.

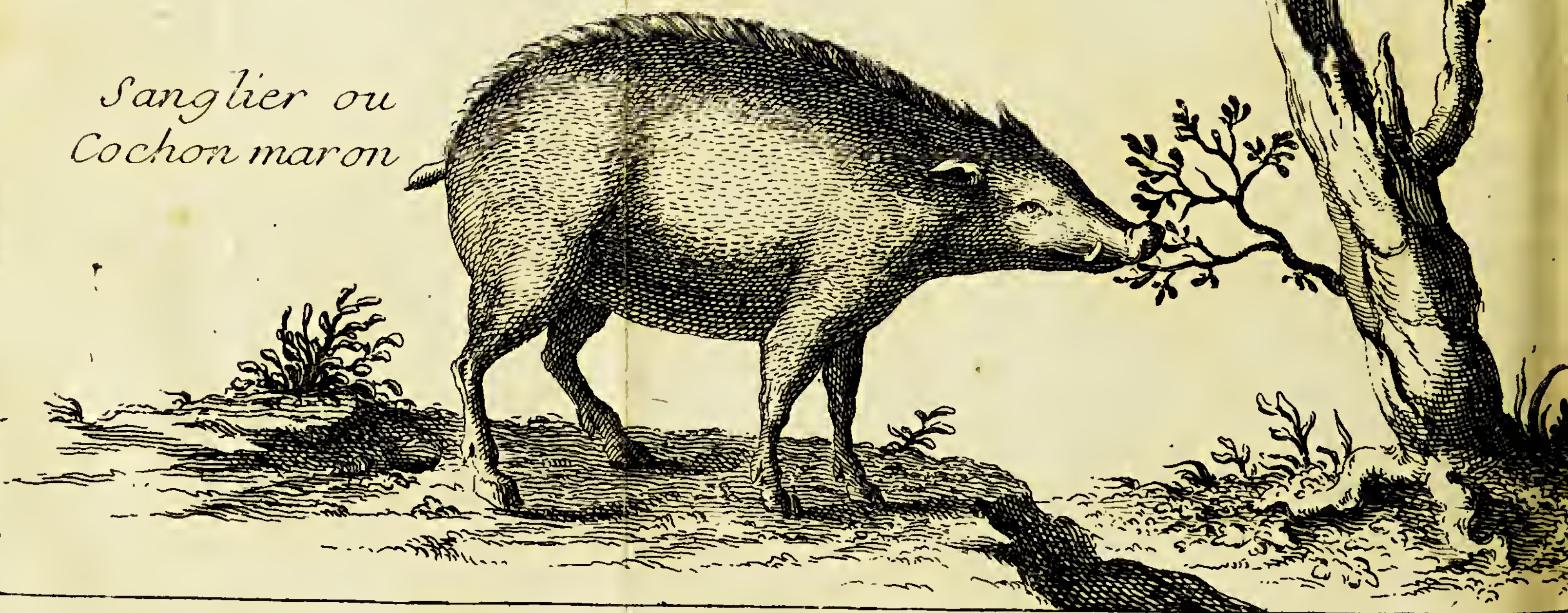
Je croi avoir déja remarqué que les premiers Européens qui aborderent aux Isles de l'Amerique, du moins aux petites Isles, n'y trouverent point d'autres animaux à quatre pieds, que des lezards, des agoutils, des tatous, des manitous & des piloris.

J'ai dit dans ma premiere Partie tout ce que je sçavois du lezard & de la maniere de le prendre & de l'apprêter. Il


Tatou ou Armadille.


Tatou en boule


Agouti Espece
de Lievre.


Sanglier ou
Cochon maron

1696.

' en a assez ce me semble pour conten-
er les curieux.

J'avois entendu dire à plusieurs per-
onnes que les tatous étoient tellement
articuliers à l'Isle de la Grenade, qu'ils
e pouvoient vivre dans aucune des au-
res Isles, & que quelque soin qu'on
rît pour les conserver, ils mouroient
ès qu'ils passoient l'Isle de Saint Vin-
ent, qui est environ à moitié chemin
e la Grenade à la Martinique. Le Pere
u Tertre l'a crû & l'a écrit, & s'est
rompé; car j'en ai vû un bien vivant
t bien mangeant au Fort Saint Pierre
e la Martinique en 1704. & c'est de
elui-là dont je vais faire la descrip-
on.

Description du Tatou ou Armadille.

Il étoit de la grosseur d'un cochon
e lait de vingt-cinq à trente jours. Sa
te étoit petite & longue, sa gueule
en armée de dents; il avoit les yeux
etits aussi-bien que les oreilles, la
ueuë longue & sans poil, & couverte
e petits cercles d'écailles. Ses jambes
oient petites & grosses; il avoit qua-
e griffes à chaque pied, assez lon-
ues & fortes; tout le corps depuis le
l jusqu'à la queuë étoit couvert &
vironné de plusieurs rangs d'écailles;
premier & le dernier rang, c'est-à-

1696. dire, celui qui couvroit les épaules, & celui qui couvroit les cuisses, étoient beaucoup plus larges que ceux qui couvroient le reste du corps. Il me semble qu'il y en avoit en tout douze rangs, qui s'emboëtoient & se mouvoient les uns sur les autres, comme les cuissars & les brassars des gens armez, par le moyen d'une peau ou maniere de cartilage qui unissoit tous ces rangs d'écailles. Elles sont d'une couleur de gris sale, avec quelques petites marques blanches. Elles avoient l'épaisseur d'une piece de quinze sols. Cet animal est fort sensible; il se plaignoit & se mettoit en boule dès que je pressois un peu ses écailles. Je remarquai que tous ces rangs, outre le mouvement qu'ils avoient pour s'emboëter les uns sur les autres, en avoient encore un autre tout le long de l'épine du dos, par le moyen duquel ils s'étendoient & s'élargissoient pour donner la liberté aux pieds de l'animal de se montrer, de s'alonger, de se mouvoir. La peau qu'il a sous le ventre est grise, sans poil & paroît assez délicate. Dès qu'il a peur, il retire sa tête sous son écaille, & ne laisse paroître que le petit bout du groüin. Il ploye ensuite ses pieds sous son ventre & sa

queuë par dessus ; ses écailles se referment & les cachent entierement, & les deux extrémitez de l'animal se raprochant, il devient comme une boule applatie sur ses deux poles. On voit assez qu'il n'est pas difficile de le prendre quand il est dans cette situation. On dit qu'il est assez mal àisé de la lui faire changer, parce que la peur lui fait resserrer toutes ses écailles à mesure qu'il sent qu'on fait effort pour les ouvrir ; mais il obéit & se montre dès qu'on l'approche assez du feu pour lui en faire ressentir la chaleur. Il vit de feuilles, de fruits & de racines qu'il découvre avec ses griffes, & qu'il coupe avec ses dens. Il n'est pas d'une taille à grimper sur les arbres ni à courir bien vîte. Je croi plutôt qu'il se cache en terre ou dans des souches ou troncs d'arbres. Je n'ai point mangé de sa chair à la Martinique, mais étant à la Grenade en 1700. j'en ai mangé plusieurs fois ; elle est blanche, grasse & délicate : elle ne peut gueres être autrement, vû la nourriture qu'il prend ; elle a pourtant besoin d'être assaisonnée avec des épiceries, parce qu'elle est un peu fade. 1696.

Les Espagnols appellent cet animal Armadillo, à cause de l'espece d'armu-

1696. re dont il eſt couvert. Il y en a quantité dans la Terre-ferme. Le ſieur de Rochefort qui eſt le copiſte du Pere du Tertre, dit qu'il y en a à Tabagò ou Tabac, Iſle appartenante cy-devant aux Hollandois. Ces deux Auteurs, Georges Margrave, Monard, Piſon, François Ximenes & autres, qui ſelon les apparences ſe ſont copiez les uns les autres, attribuent de grandes vertus aux os & aux écailles de cet animal. Ils diſent que la poudre de ſes écailles eſt excellente pour guérir la vérole ; que celle du premier os de la queuë, c'eſt à dire, de celui qui eſt le plus proche du corps, étant miſe avec un peu de cotton dans l'oreille, guérit la ſurdité; que celle de la queuë priſe dans du vin faiſoit uriner ; & que celle de ſon armure miſe en pâte & appliquée ſur les parties du corps où il y a quelques épines enfoncées, les attiroit dehors. Voilà bien de belles choſes, il ne s'agit que de ſçavoir ſi elles ſont vraies. Des expériences faites avec ſoin & réïterées, peuvent découvrir ce qu'on en peut croire.

Vertus des os du Tatou.

Le nom de Tatou que cet animal porte chez nous, eſt le mot Caraïbe dont nos Indiens ſe ſervent pour le deſigner.

L'Agouti est une espece de lievre qui tient beaucoup du cochon. Je croi qu'il s'en trouve dans toutes les Isles ; il est vrai que je n'en ai point vû à la Martinique ; les serpens en sont peut-être cause, mais en échange il y en a quantité à la Guadeloupe, la Dominique, Saint Christophle, dans les grandes Isles & dans la Terre-ferme, où on en trouve de deux especes ; l'une qui conserve le nom d'Agouti ou Acouti, & l'autre que l'on appelle Agouchi. La difference n'est pourtant pas bien grande. Le nom est Caraïbe. 1696. Agouti, espece de lievre.

Le plus grand que j'ai vû, étoit de la longueur & grosseur d'un cochon de deux mois. On en voit de plus grands & de plus petits.

Le corps & la tête ressemblent entierement au cochon, excepté qu'elle est un peu plus pointuë. Ses oreilles sont courtes, minces & rondes ; il les dresse comme le lievre. Sa peau est blanche ; elle est couverte d'un poil roux, rude & en petite quantité. Sa queuë est courte, & pelée. Ses pieds sont tout à fait semblables à ceux des lievres ; ceux de devant ont quatre ongles, & ceux de derriere six. Il court parfaitement bien quand il est en rase campagne, ou dans une sa-

1696. vanne où l'herbe est courte ; mais quand il a le malheur de se trouver dans des cannes coupées, il se lasse bien-tôt, & on le prend ou on le tuë facilement, parce qu'il enfonce à chaque-saut qu'il fait dans les pailles qui sont souvent de plus d'un pied d'épaisseur, & d'où il a bien de la peine à se tirer, à cause que ses jambes sont assez courtes, & sur tout celles de devant. C'est par cette même raison que les descentes un peu roides ne lui sont pas favorables, parce qu'il roule ou fait la culbute en s'éforçant de courir. Il a l'ouye subtile ; il est extrémement craintif ; il s'arrête & écoute comme le lievre quand on le sifle, & c'est le tems qu'on prend pour le tirer.

Chasse de l'Agouti.

Nous avions un Negre nommé Pierrot Tabot qui alloit à cette chasse sans autres armes qu'un bâton, avec un petit chien pour quêter. Quand il en avoit découvert un, il couroit après, tandis que son chien qui étoit fait à ce badinage, faisoit un grand cercle du côté que son maître lui montroit, & toûjours en jappant, non-seulement pour redresser l'animal & l'empêcher de gagner des costieres & autres lieux difficiles, mais encore pour le pousser

dans des cannes coupées ou de jeunes 1696.
cannes où il étoit bien tôt pris. Lorsque cet animal se sauve dans des arbres creux ou dans des souches d'arbres abbatus où il repaire ordinairement, on allume des pailles & des broussailles à la bouche du trou, la fumée l'oblige de déloger & on le tuë en sortant. Il vit de fruits, de racines, de feuilles, de patates & de manioc.

On l'échaude comme un cochon de lait. Sa peau est blanche, aussi-bien que sa chair, qui pour l'ordinaire est grasse, tendre & délicate. Quand on le fait rôtir à la broche, on a soin de le remplir d'une farce qu'on fait de sa fressure, avec des jaunes d'œufs, des herbes fines & & des épiceries. J'en ai mangé plusieurs fois de cette maniere & en d'autres façons, & je l'ai toûjours trouvé très-bon & de facile digestion. Maniere de l'apprêter.

Ce sont les Espagnols qui ont peuplé toutes les Isles de chevaux, d'ânes, de bœufs & de cochons dans les commencemens de leurs découvertes. Ils mettoient un nombre de ces animaux dans les Isles où ils abordoient afin qu'ils multipliassent, & qu'ils en pussent trouver dans la suite quand ils en auroient besoin, & sur tout pour le rafraîchis-

1696. ſement de leurs flottes, lorſqu'elles moüilleroient à quelques-unes de ces Iſles. On ne ſçauroit s'imaginer combien ces animaux ont multiplié, & quelle prodigieuſe quantité il y en avoit dans toutes les grandes & petites Iſles quand les François & les Anglois ſont venus s'y établir ; mais les uns & les autres ont trouvé le moyen, par leur indiſcrétion, d'en bien diminuer le nombre, & ſur tout dans les petites Iſles, où on ne trouve preſque plus de ſangliers ; ou ſi on en rencontre, c'eſt dans des lieux les plus reculez & du plus difficile accès.

On ne trouve des chevaux, des bœufs & des ânes ſauvages que dans les grandes Iſles. Auſſi les Eſpagnols n'ont ils mis de ces trois eſpeces qu'à Portric, Saint Domingue, Couve & la Jamaïque, & dans la Terre-ferme. Le nombre de ces animaux eſt beaucoup diminué dans les grandes Iſles, & diminuë encore tous les jours par l'indiſcrétion des Boucaniers qui tuent indifferemment les femelles comme les mâles. Pour ce qui eſt des cochons marons, on en trouve encore une aſſez bonne quantité dans les grandes Iſles, quoique dans des endroits bien plus éloignez & plus difficiles qu'autrefois.

Les cochons marons qu'on trouve 1696 dans les Isles sont de deux sortes, & il Deux especes de cochons marons. est facile de les distinguer. Ceux qui viennent de race Espagnole, c'est-à-dire, de ces premiers que les Espagnols y mirent dans les commencemens de leurs découvertes, sont courts & ramassez ; ils ont la tête grosse & le groüin court. Leurs défenses sont fort longues ; ils ont les jambes de devant plus courtes presque d'un tiers, que celles de derriere. Leur poil est long, rude & tout noir. Ils courent bien mieux dans les plaines & en montant qu'en descendant ; il leur arrive souvent de culbuter quand ils sont contraints de descendre quelque endroit un peu roide en fuyant, & cela à cause de l'inégalité de leurs jambes. Ils se défendent vigoureusement & avec fureur contre les chasseurs & les chiens, & ils sont extrémement dangereux quand ils sont blessez.

Avant que j'eusse été en Espagne je ne sçavois d'où étoit venuë la race de ces cochons ; mais j'ai reconnu étant à Cadix & aux environs, que les premiers D'où viennent les cochons marons. qu'on avoit portez en Amerique avoient été pris en ce pays-là, parce que tous ceux qu'on y voit encore aujourd'hui

1696. leur ressemblent entierement.

La seconde espece vient des cochons domestiques qui se sont échapez des parcs où on les nourrissoit. Ils ne different en rien de ceux de France, d'où leurs ancêtres ont été apportez, & il ne paroît pas que les deux especes se soient mêlées. Ce seroit une chose assez particuliere que ces deux races de cochons eussent conservé entr'elles l'antipathie qui est entre les deux nations qui les ont apportées aux Isles. Quoiqu'il en soit, on leur donne à tous le nom de Cochons-marons, c'est à dire sauvages, comme on le donne aux Negres qui se sauvent de la maison de leurs maîtres, pour vivre en liberté dans les bois.

Les vaisseaux François qui ont touché aux Isles en revenant de Siam & de la Chine, y ont apporté une autre espece de cochons, qui ont les jambes fort courtes, très-peu de poil & le ventre très-gros; de maniere que celui des truyes traîne à terre quand elles sont pleines. La taille de ces cochons a tant de ressemblance à celle des Chinois, que le Pere le Comte nous a donnée dans sa description de la Chine, qu'il me semble qu'on les devroit plutôt appeller cochons de la Chine, que cochons de

Cochons de Siam ou de la Chine.

Siam, comme on fait aux Isles. Au 1696.
reste ces cochons ont la tête & le groüin fort courts, leur queüe toute droite tombe vers la terre perpendiculairement, & a un mouvement continuel comme la pendule d'un horloge. Comme ils ont beaucoup plus de graisse que de chair, ils sont meilleurs au lait que lorsqu'ils sont plus vieux. Leur chair est délicate & fort blanche. Ils multiplient extrêmement. Une chose qui est à remarquer dans les cochons qui sont aux Isles, c'est que l'on n'en a jamais vû manger des ordures comme ils font dans les autres parties du monde. C'est un proverbe en Amerique, & l'experience le confirme tous les jours, que le cochon de lait, la volaille d'Inde, & le pigeonneau, sont meilleurs aux Isles qu'en aucun lieu du monde. Je ne suis pas assez habile connoisseur pour décider la-dessus. J'aurai occasion de parler des Piloris ou Rats musquez dans un autre endroit. A l'égard des Manitous ou Opassum, je n'en ai jamais vû: ainsi le Lecteur me permettra de n'en rien écrire sur le rapport d'autrui, à moins que je n'en aye une évidence à n'en pouvoir douter.

CHAPITRE XXI.

Du Cotton. De l'arbre qui le porte. De ses differentes especes, & des moulins pour l'éplucher.

LE trafic le plus considerable qui se fasse depuis la riviere du Baillif jusqu'au gros morne, est celui du Cotton. L'arbrisseau qui le porte ne devient jamais bien gros ni bien grand, parce qu'on a soin de le couper tous les deux ou trois ans pour le renouveller. On prétend qu'il porte davantage, & que le cotton qu'il produit est plus beau.

On le coupe ordinairement au ras de terre, & on choisit pour cet effet un tems de pluye, afin que la racine soit humectée, & plus en état de produire de nouveaux rejettons. Elle en pousse sept ou huit qui portent du fruit sept ou huit mois au plûtard après que le tronc a été coupé. L'écorce de cet arbrisseau est mince & grise, le bois est blanc, tendre & spongieux. Ses branches viennent assez droites & chargées de beaucoup de feüilles, qui sont


Rameau de Cottonier.
ousse de Cotton
ouverte

partagées en trois parties comme celles 1696.
de la vigne, mais qui ſont bien plus petites, plus minces, plus tendres. Elles ſont d'un verd gai quand elles ſont nouvelles, & que l'arbriſſeau eſt jeune : leur couleur ſe charge à meſure que l'arbre vieillit. Il fleurit & porte deux fois l'an. La fleur eſt composée de cinq feüilles qui ſont comme une tulippe avortée, le calice eſt ſoutenu par autant de petites feüilles vertes, dures & pointuës. La fleur eſt jaune, rayée par dedans de filets couleur de pourpre avec un piſtis qui ſe change en un bouton ovale un peu pointu, de la groſſeur d'un œuf de pigeon ou d'un petit œuf de poule, qui s'ouvre & ſe partage en trois, quand le cotton eſt meur. Ce bouton eſt verd au commencement, il devient brun & preſque noir, ſec & caſſant : quand le cotton échauffé par l'ardeur du ſoleil & ayant toute ſa maturité, s'enfle, & fait ouvrir la coque qui le renfermoit avec un peu de bruit ; il tomberoit pour lors à terre, ſe gâteroit & ſe perdroit ſi on n'avoit pas ſoin de le recueillir, & c'eſt ce qu'on ne manque pas de faire. Les Negres qui y ſont employez ne cueillent point les gouſſes que quand ils les voyent, ou

Deſcription du Cottonnier.

1696 tout-à-fait ouvertes, ou qui commencent à s'ouvrir.

Terre propre pour les Cottonniers.

Les Cottonniers ne demandent pas une terre grasse, ils ne veulent qu'un terrein leger & sec, & n'ont besoin de pluye que pendant quelques jours après qu'ils ont été coupez, & après que le fruit a été cüeilli. Après cela un tems sec rend le cotton plus beau & plus abondant.

Qualitez du Cotton des Isles.

Il est vrai que celui des Isles, surpasse de beaucoup celui du Levant en blancheur, en finesse & en longueur. Chaque gousse ou coque contient cinq, six ou sept graines grosses comme les pois ordinaires, mais plates & raboteuses, ce qui fait que le cotton y est adherent.

Sa graine est verte ou noire

Il y a de deux sortes de graines, & par consequent du cotton de deux especes. Ces graines sont vertes ou noires. On prétend que le cotton qui a la graine noire, produit davantage, & qu'il est plus facile à éplucher; c'est-à-dire, qu'on le separe plus aisément de ses graines, parce qu'étant plus lisses elles sont aussi moins adherentes. Mais on convient que le cotton à graines vertes est plus fin & plus long; & que la difficulté qu'il y a à l'éplucher,

ſt bien recompenſée par ſa beauté. 1696.
)n les mêle ordinairement enſemble ;
ar outre que tout le monde n'eſt pas
apable de connoître cette difference,
'un fait paſſer l'autre, & le plus beau
ide celui qui l'eſt moins.

Lorſque le cotton n'eſt pas épluché, Cotton en pierre.
:'eſt-à dire, lorſqu'il n'eſt pas ſeparé de
es graines, on l'appelle Cotton en pier-
e. On ne le vend jamais de cette ſor-
:e, & il eſt preſque inoüi qu'on s'en
:harge, parce que la diminution eſt
rès grande, & toûjours certaine.

La machine pour l'éplucher eſt aſſez Moulin pour éplucher le Cotton.
imple. C'eſt un chaſſis quarré-long,
compoſé de quatre montans d'environ
quatre pieds de haut, qui ſont joints
enſemble par huit entretoiſes, quatre
en haut & quatre en bas. Il eſt tra-
verſé par deux fuſeaux ou quenoüilles
qui ont des rayeures dans toute leur
longueur, qui ſe meuvent à l'oppoſite
l'une de l'autre par des manivelles qui
ſont deſſous, & à côté du chaſſis, auſ-
quelles il y a des cordes qui répondent
à des marches ſur leſquelles celui qui
travaille met les pieds, qu'il hauſſe
& qu'il baiſſe ſucceſſivement l'un après
l'autre, afin d'imprimer le mouve-
ment aux fuſeaux : il eſt pour cet effet

1696. aſſis devant le chaſſis, & il a devant lui une petite planche de ſept à huit pouces de large, & auſſi longue que le chaſſis eſt large ; c'eſt-à-dire de deux pieds & demi ou environ. Elle eſt attachée mobilement aux montans du chaſſis, vis à-vis & tout proche des deux quenoüilles. C'eſt ſur cette planche que l'ouvrier met le cotton. Il le prend dans un panier qui eſt à ſa gauche, & l'étend & le pouſſe avec la droite tout le long des quenoüilles, qui ſont éloignées l'une de l'autre ſuffiſamment pour laiſſer paſſer le cotton qu'elles attirent par leur mouvement ; mais trop proches & trop ſerrées pour laiſſer paſſer les graines qui étant forcées de ſe détacher du cotton qui les envelopoit, & auquel elles étoient attachées par les inegalitez de leurs ſuperficies, tombent à terre entre les jambes de l'ouvrier, pendant que le cotton qui s'eſt trouvé engagé dans les quenoüilles, paſſe de l'autre côté, & tombe dans un ſac qui eſt ouvert, & attaché à une autre petite planche paralelle à la premiere, mais poſée un peu en pente pour diriger la chûte du cotton dans le ſac.

On s'eſt quelquefois ſervi de que-

ıoüilles d'acier. Elles duroient bien 1696.
ılus long-tems que celles de bois, qu'il
'aut changer & renouveller aſſez ſou-
ent. Cependant on a quitté entiere-
nent celles d'acier parce que l'humi-
lité du païs les faiſant roüiller, elles
âtoient le cotton. Celles dont on ſe
ert ſont de bois rouge ou autre bois
oide ; elles n'ont pas le deffaut de ſe
oüiller, ny de gâter le cotton. On ap-
elle cette machine un moulin à cotton.
Jn bon ouvrier peut éplucher cinquan-
e-cinq à ſoixante livres de cotton par
our.

Voici la maniere de l'embaler. On
'ait un ſac bien couſu auquel on em-
ıloye trois aunes & demie de groſſe
oile de vitré, qui a une aune & trois
ouces de large. Après que le ſac eſt
trempé dans l'eau & bien imbibé, on
e ſuſpend en l'air en l'attachant par
ſes bords à des traverſes cloüées à des
poteaux plantez en terre de ſept à huit
pieds de haut. On moüille le ſac afin
que le cotton s'y attache, ſans cette
précaution il ne feroit que gliſſer, & il
ſeroit impoſſible de le fouler. Celuy
qui doit faire la balle entre dans le ſac
qui a ſix pieds neuf pouces ou envi-
ron de profondeur, & foule le cotton

Maniere d'embaler le Cotton.

1696. qu'on lui donne avec les pieds & l
poings : il rafraîchit la toile de tem
en tems, en observant de fouler bie
également par tout, & ne mettant dan
le sac que peu de cotton à la fois ; c
qu'il continuë de faire jusqu'à ce qu'ell
soit pleine : pour lors on la détach
& on coud l'ouverture. Le tems l
plus propre pour emballer le cotto
est un temps humide ou pluvieux, pour
vû qu'on travaille à couvert. Un
balle de cette façon bien faite doi
contenir trois cens à trois cens ving
livres de cotton.

Differens prix du Cotton.

Depuis 1698. jusqu'à la fin de 1701
on le vendoit aux Isles quarante-cin
livres le cent, c'est-à-dire, neuf sols l
livre, ce qui étoit un très-bon prix
En 1705. il valoit encore trente à trente
cinq livres. Ceux qui l'envoyent en
France pour leur compte payent pou
le fret, c'est-à-dire, pour le port en
tems de paix, deux sols par livre. En
tems de guerre cela se regle selon l
nombre des vaisseaux qui sont en char-
ge.

Depuis la paix de Risvik jusqu'en
1703. on a vendu le cotton à Nantes
Bordeaux, la Rochelle, jusques à cen
quinze livres le cent ; surquoi il faut

duire le fret, les droits d'entrées, les 1656.
aries, la commiſſion, l'embalage, &
tarre. On ôte ordinairement trois
ur cent pour la tarre, c'eſt-à dire
ur la peſanteur de la toile qui fait
bale.

Les gens qui paſſent des Iſles en Fran-
, & qui ne portent avec eux qu'une
édiocre quantité de cotton, comme
ille ou douce cens livres, au lieu de
mettre en bales, en font faire des
atelats; & quand ils font arrivez, ils Les ma-
s font deſcendre à terre ſous le nom t las ne
differens Paſſagers ou Matelots. Ils pay nt point
itent par ce moyen les droits d'en- d'en-
ées, parce que les Doüanniers ne trées.
mandent rien pour deux matelats
ur chaque perſonne. C'eſt à ceux qui
nt ce ménage de voir s'ils peuvent
conſcience frauder les droits du
ince: ou ſi le prix de la toile qu'il faut
ur faire les Matelats, n'excede pas
s droits d'entrées.

Les bales ou matelats de cotton font Uſage des bales de
rt utiles dans un vaiſſeau, quand on cotton
t obligé de ſe battre. On les met dans un vaiſſeau.
ns des rets autour des gaillards. Ils
rvent d'un très-bon garde-corps, que
s coups de mouſquet ne ſçauroient

1696. percer, & qui amortissent beaucoup le coups de canon.

Les graines du cotton contiennent sous une peau noire ou verte, un substance blanche, oleagineuse comme les amendes, & qui n'a ni mauvai goût ni mauvaise odeur. On en pourroit faire de l'huile. D'autres gens que des François accoûtumez au climat indolent des Isles, ne négligeroient pas ce avantage.

On pourroit faire de l'huile avec les graines.

Il y a aux Isles une autre espece de Cottonniers, dont les graines ont été apportées de Siam, que l'on appelle par cette raison, Cotton de Siam. Il a naturellement la couleur de caffé clair. Ce cotton est d'une finesse extraordinaire, il est long & plus doux que la soye. On en fait des bas qui sont d'une finesse admirable & d'une beauté qui fait honte aux plus beaux bas de soye. Mais comme cet ouvrage consomme beaucoup de tems, on fait peu de ces bas, & ils sont fort chers. J'en ai vû qui ont été vendus dix, douze & quinze écus la paire.

Cotton de Siam.

Nous avons encore une autre espece de cotton, qu'on appelle, Cotton de Fromager. L'arbre qui le porte devient fort gros & fort grand. Si on n'a pas

Cotton de Fromager.

ɔin de l'étêter, il pousse son jet fort 1696.
aut sans aucunes branches que quand
a vingt-cinq ou trente pieds de haut
: souvent davantage. Son écorce est
ette quand l'arbre est jeune, & de
épaisseur de six à sept lignes ; elle
evient grise & plus épaisse à mesure
ue l'arbre vieillit. Sa feüille est lon-
ue & paroît étroite, parce qu'elle est
écoupée en trois parties dans toute
ı longueur. Elle est tendre, peu épaisse,
'un verd clair quand elle est jeune,
n peu plus obscure quand elle est
ieille & sur le point de tomber ; car
les tombent tous les ans au commen-
ement de la saison pluvieuse, d'une
ıaniere qui ne laisse point l'arbre dé-
oüillé, parce qu'elles ne quittent la
lace qu'elles occupoient que quand
elles qui leur doivent succeder les
oussent dehors en prenant leurs pla-
es. Trois ou quatre jours suffisent pour
enouveller l'arbre entierement. Lors-
u'on veut le faire grossir, il n'y a
u'à découper son écorce perpendicu-
ıire afin de donner le moyen au bois
e se dilater. L'écorce est toûjours
hargée de grosses épines, droites, for-
es & rondes, d'un pouce ou environ
e hauteur, dont la baze qui en a pres-

1696. que autant, fait avec la pointe une maniere de piramide. Elles ne sont point du tout adherentes au corps de l'arbre, c'est l'écorce seule qui les soûtient, encore est-ce si foiblement qu'il suffit de les toucher un peu avec un bâton pour les faire tomber. Elles ne laissent qu'un vestige blanc sur la peau à l'endroit qu'elles occupoient, sans qu'on remarque aucun autre vestige dans l'épaisseur de l'écorce ni dans le bois.

Le bois de cet arbre est blanc & tendre, mais il est filasseux, ce qui le rend difficile à couper, sur tout quand il est un peu vieux; il est ployant & souple, & vient fort vîte. Je ne sçai s'il étoit plus tendre du tems du Pere du Tertre, ou si les haches dont on se servoit alors, étoient d'une autre trempe; mais je sçai très-bien, qu'il s'en faut beaucoup qu'il soit de tous les arbres le plus facile à couper.

On le plante ordinairement devant les maisons pour joüir de la fraîcheur de son ombre, & on le choisit plûtôt qu'un autre, parce qu'en très-peu d'années il devient très gros & fort garni de branches & de feüilles, ausquelles on

on fait prendre telle ſituation que l'on veut. 1696.

Peu de jours après qu'il a changé de feüilles, il pouſſe ſes fleurs par gros bouquets; elles ſont petites, délicates, blanches, & tombent en moins de huit ou dix jours; des gouſſes ou coſſes vertes, ſuccedent aux tiges qui étoient chargées de fleurs. Elles ſont de la groſſeur & de la figure d'un œuf de poulle, mais un peu pointuës par les deux bouts. Lorſque le cotton qu'elles renferment eſt au point de ſa maturité, il ſe dilate tout d'un coup, & fait éclater la gouſſe avec bruit, & le cotton qui en ſort auſſi-tôt ſeroit emporté par le vent ſi on ne le recueilloit promptement. Ce cotton eſt de couleur de gris de perle, extrémement fin, fort doux & naturellement luſtré. Il eſt plus court que le cotton blanc ordinaire. On ne laiſſe pas cependant de le filer. J'en ai vû des bas qui étoient d'une grande beauté.

Les gouſſes renferment encore des graines qui ſont la ſemence de l'arbre, elles ſont brunes, plates comme des haricots & aſſez tendres. On ne s'amuſe gueres à les ſemer, parce que l'arbre vient parfaitement bien de

1696. bouture, & plus vite.

On dit que ce cotton est de contrebande en France, parce qu'il nuiroit aux poils de castor, de loutres & d'autres animaux, dont on se sert pour la fabrique des chapeaux fins.

Nous nous en servons aux Isles pour faire des oreillers, des traversins & même des coüettes, au lieu de plumes. On prétend qu'il est plus sain, & qu'il tire davantage l'humidité du corps. Il excite par sa chaleur le mouvement des esprits, & la chaleur dans les parties engourdies. On l'applique sur les estomacs affoiblis ou destituez de chaleur, & sur les membres paralitiques, avec de très-bons succès. Ce qu'il y a de fort commode, c'est qu'on n'est point obligé de le remuer, quand on s'en est servi; il suffit de l'exposer un moment au soleil pour le voir se relever de soi-même, & remplir entierement la toile qui le renferme.

Cottonnier de Mahot, ou grand cottonnier blanc.

Il y a encore un arbre qui porte du cotton qu'on appelle Cotton de Mahot. J'ai parlé ci-devant du mahot qui vient sur le bord des rivieres & des falaises, que je prends pour une espece de mangle, qui ne porte point de fruit quoiqu'il fleurisse. Celui dont il est ici

question, & qu'on appelle à Saint Do- 1696.
mingue, Cottonnier blanc, est un arbre fort grand & fort gros. J'en ai vû de plus de quatre pieds de diametre. Sa feuille est dentelée, ronde, avec une petite pointe, d'un verd obscur. Son écorce est grise, épaisse d'un bon pouce & fort adherente au bois, qui est gris, spongieux, tendre & mêlé, sans qu'on remarque presque aucune difference entre l'aubier & le cœur. Il fleurit dans la saison des pluyes; ses fleurs sont jaunes & assez grandes. Il porte des cosses ovales remplies d'un duvet fin, doux & court, que le vent porte par tout, & couvre tout l'arbre & les environs, dès que la cosse qui le renferme vient à s'ouvrir. Les personnes qui se donnent la peine de l'amasser, s'en servent à faire des oreillers au défaut de celui de fromager qui est infiniment meilleur.

Il y a de ces arbres à Saint Domingue qui sont d'une grosseur extraordinaire. On s'en sert pour faire de très-grandes pirogues. Comme il est tendre & leger, il est facile à travailler & capable de porter un grand poids, mais aussi il dure peu, se fend aisément; l'eau le pourrit assez vîte, & les vers s'y mettent, à moins qu'on n'ait soin de le soutenir

1696. par dedans avec des courbes, de le bien gaudronner de tous côtez & de le tenir toûjours hors de l'eau sur des rouleaux, & à couvert du soleil quand on ne s'en sert pas.

On lui a donné le nom de Cottonnier blanc à Saint Domingue & sur les côtes de la Terre-ferme, pour le distinguer d'un autre qu'on nomme Cottonnier rouge, que nous appellons Pommier à la Guadeloupe & autres Isles du Vent. J'en parlerai dans un autre endroit.

L'arbre appellé Mahot à grandes feuilles ou Bois de flot, ou improprement Liege, est encore une espece de cottonnier. Il croît fort vîte, & il est d'une grandeur médiocre, c'est-à-dire entre celui que j'ai mis au rang des mangles, & celui dont je viens de parler. Son écorce est mince, se leve aisément, & on s'en sert à faire des cordes comme de celle du petit mahot. Le bois est blanc, leger, fendant. On s'en sert pour soutenir les folles & autres filets qu'on met à la mer, où l'on seroit obligé de mettre du liege pour les empêcher de couler bas.

Mahot à grandes feuilles.

On l'appelle Mahot à grandes feuilles, parce que effectivement ses feuilles sont fort grandes. Elles approchent

pour la figure de celles de la maune. *1696.*
Elles sont d'un beau verd par dessus, & beaucoup plus blanches par dessous ; elles sont molles, cottonnées & semées d'un espece de petit duvet presque imperceptible, qui tire sur le roux ou la couleur d'or. Les nervures qui les entretiennent sont fort apparentes, elles sont dures & accompagnées de certaines fibres fortes & épaisses qui se distinguent aisément du reste de la feuille.

La fleur de cet arbre est belle & grande ; elle peut avoir cinq à six pouces de longueur sur quatre de largeur. On se la peut representer comme un calice, soutenu d'une membrane ferme & épaisse, de couleur de chair, qui renferme cinq feuilles qui sont blanches d'abord, & qui deviennent ensuite d'un jaune foncé ; ces cinq feuilles en s'épanoüissant se renversent en dehors & font les bords du calice. C'est du fond de ce calice que sort un pistis de la grosseur du doigt, fait en colonne avec un chapiteau tourné en volute, chargé de petits grains dorez. Le fruit qui succede a cette fleur est un cilindre de huit à neuf pouces de longueur, sur un pouce & demi ou environ de diametre, partagé dans sa longueur par dix canelures. L'é-

1696. corce est verte au commencement &
cottonnée, elle devient ensuite un peu
rousse, & enfin tout à fait jaune lorsque
le fruit est mur. Cette gousse est remplie d'un cotton extrémement fin, gris
de perle, qu'on peut regarder comme
une espece d'hoüate dont on se sert aux
Isles pour faire des oreillers, & pour
garnir des robes de chambre. Les graines renfermées dans la gousse sont comme de petites feves, dont la superficie
est unie, lisse & blanchâtre.

Voici du duvet d'une espece un peu
moins commode que les précedentes.
L'arbrisseau qui le porte, ne vient jamais ni assez grand ni assez fort pour se
soûtenir de lui même. Il s'appuye & s'attache aux arbres qu'il rencontre comme
le lierre & les liannes. Son bois est gris,
assez souple & plein de seve. Son écorce est grise & fort mince. Sa feuille est
large de trois pouces par le bas & n'en
a gueres davantage de hauteur ; elle se
termine en pointe & est partagée en
deux parties inégales par sa principale
nervure. Il porte de petites fleurs bleuâtres, ausquelles succedent des siliques
de six à huit pouces de longueur, dont
l'écorce est garnie par dessus d'un duvet
brun, fin, court & épais, qui se sépa-

Pois à gratter.


Pois a Gratter
Silique ouverte

re aiſément de la ſilique quand elle eſt meure. Le dedans contient de petits pois noirs, plats & durs qui ne ſont d'aucun uſage, que pour multiplier l'eſpece de l'arbriſſeau ; mais le duvet cauſe une demangeaiſon extrême, cuiſante & douloureuſe en tous les endroits où il touche. C'eſt pour cela qu'on appelle ces fruits des Pois à gratter. Il ſuffit que le vent en porte ſur quelque partie du corps, ou qu'en ayant ſur ſes habits on y porte la main, pour ſentir auſſi-tôt une demangeaiſon & un feu qui vous deſeſpere, & qui augmente à meſure que vous vous grattez. On en met quelquefois dans des tuyaux de plumes pour les ſouffler, ou bien on en répand dans les lits ou les hamacs de ceux qu'on veut attraper, & on peut s'aſſurer qu'ils feront bonne garde toute la nuit. 1696.

Le remede qu'on peut apporter à cette demangeaiſon eſt de s'abſtenir de gratter, parce que cela ne fait qu'irriter le mal & en répandre la cauſe en plus d'un endroit, & ſe frotter au plus vîte avec de l'huile, & à ſon défaut avec de l'eau tiede. Ces deux liqueurs émouſſent la pointe de ce duvet & le détachent de la ſuperficie de la peau, où ſa petite pointe très aiguë le tenoit attaché. Remede pour les Pois à gratter.

1696. Mes amis m'en ontſouvent demandé, & j'ai été contraint de ceder à leurs importunitez & de leur en envoyer, en leur marquant en même-tems le remede.

Le Mercredi Saint dix-huit Avril j'allai voir Monſieur le Gouverneur, & ſçavoir s'il feroit le voyage dont il m'avoit parlé ; il me le promit, & me pria de l'attendre à l'Ance Feri la ſeconde Fête de Pâques, & de porter avec moi les inſtrumens neceſſaires pour lever des plans.

CHAPITRE XXII.

Deſcription du grand & du petit cul-de-ſac de la Guadeloupe. De la riviere Saint Charles. De la riviere Salée. Du Fort Louis, & ce que c'eſt qu'un Boucan de Tortuë.

LE Jeudi-Saint dix-neuf Avril le ſieur Lietard me vintchercher avec ſon canot, mais comme il étoit trop tard pour pouvoir arriver chez lui, nous ne partîmes que le lendemain. Nous nous arrêtâmes à Goyaves pour voir mon Confrere & dîner chez lui. Le

gros vent fut cause que nous arrivâmes un peu tard à Feri. 1696.

Le Samedi je me rendis un peu avant le jour à la Chapelle, j'y trouvai déja bien du monde. Je confessai long-tems; je fis les fonctions du jour, & je baptisai onze Negres adultes que je trouvai très-bien instruits. Je confessai encore une partie de l'après midi, après quoi j'allai me promener. Un des enfans du sieur Lietard qui avoit son fusil me donna occasion de tuer quelques tourterelles & un crabier. C'est une espece de heron qui vit de petites crabes, de tourlouroux & d'écrevisses qu'il prend sur le bord des rivieres. Sa chair est grasse & de bon goût. On le met ordinairement en soupe ou en daube.

Crabier, espece de heron.

Le vingt deux jour de Pâques je fis le service, & confessai la plus grande partie des habitans de ce quartier, & quelques-uns du grand cul-de-sac; je prêchai, je fis le Catéchisme après la Messe, & j'eus la consolation de trouver les enfans & les Negres aussi-bien instruits pour le moins que dans les Paroisses où il y a des Curez residens & des Maîtres d'Ecole. Je fis encore le Catéchisme après Vêpres, & je distribuai la plus grande partie des Chape-

1696. lets & autres choses de dévotion, que j'avois résolu de donner dans tout mon voyage, tant j'étois content de ce quartier là.

Je rèçûs assez tard un billet de Monsieur Auger qui me marquoit son arrivée à Goyaves, & me prioit de l'attendre le lendemain pour la Messe, à laquelle il se rendroit de bonne heure. Le sieur la Pompe Capitaine reçût ordre par le même messager, de tenir son monde prêt à passer en revûë.

Monsieur le Gouverneur arriva sur les neuf heures; il fut reçû avec une triple décharge de mousqueterie. J'avois achevé de confesser & de communier dès le matin ceux qui n'avoient pas encore fait leurs Pâques. J'avois fait le Catéchisme & une petite exhortation, de sorte que je n'eus que la Messe à dire quand il entra dans l'Eglise. Je l'allai recevoir à la porte, & je le complimentai. Sa modestie en souffrit un peu, mais le peuple étoit dans la joye que son Gouverneur reçût dans ce lieu écarté, ce qu'il n'avoit pas voulu recevoir dans des lieux qui se croyoient plus considerables.

Après la Messe il fit la revûë de la Compagnie du sieur la Pompe. Elle

ſe trouva de près de quatre-vingt hom-mes, entre leſquels il y avoit quelques Mulâtres & quelques Negres libres. Tous étoient très-bien armez, peu d'épées à la verité, mais tous avoient de bons fuſils boucaniers, de bonnes bayonnettes, le gargouſſier, & la plûpart le piſtolet de ceinture. Quant aux habits, comme ce ſont des habitans, chacun étoit vêtu à ſon avantage & ſelon ſes facultez. 1696. Compagnie de Milice du ſieur la Pompe.

Les fuſils dont on ſe ſert aux Iſles ſont appellez boucaniers, parce que ce ſont les Boucaniers & les chaſſeurs de l'Iſle Saint Domingue qui les ont mis en vogue. Les meilleurs ſe faiſoient autrefois à Dieppe ou à la Rochelle. On en fait à preſent à Nantes, à Bordeaux & autres Ports de mer du Royaume qui ſont très-bons. Ils ont quatre pieds & demi de canon ; ils portent une balle de ſeize à la livre, c'eſt-à-dire, d'une once. La platine eſt plate, ſans relief, & la détente longue & forte. Le gargouſſier eſt un étui de cuir long de huit à dix pouces, ſur trois pouces de large & cinq à ſix pouces de hauteur. On l'attache autour des reins avec une couroye. Il ſert à renfermer les gargouſſes ou charges de poudre & Deſcription des fuſils Boucaniers.

1696. de balles qu'on met dans le fusil.

Maniere de faire des gargousses.

On se sert pour faire les gargousses d'un cilindre de bois un peu moindre que le diametre du fusil pour servir de moule. On l'environne de papier dont on replie le bout, afin qu'il demeure au même état après qu'on a retiré le moule. On mesure ensuite la quantité de poudre que le fusil peut porter, ce qui se fait en cette maniere. On met la balle sur la paulme de la main bien étenduë ou sur une table, & on verse doucement de la poudre sur la balle jusqu'à ce qu'elle en demeure couverte; pour lors on met la balle dans le fond du cilindre de papier qu'elle doit remplir exactement, & on met la poudre sur la balle sans autre chose entre deux, & on tortille le reste du papier. Il est aisé de mettre la même quantité de poudre dans les autres cilindres après qu'on a mesuré le premier, parce qu'on voit la hauteur de la charge dans celui qu'on a fait. On met ensuite toutes ces charges ou gargousses dans l'étui ou gargoussier, où elles se conservent sans se rompre & sans se ployer. C'est une maniere si expeditive de charger un fusil, que pour peu qu'on y soit accoûtumé, on tirera sans peine six coups contre deux qu'on

tirera en chargeant à la maniere ordinaire ; car il ſuffit pour charger à la Boucaniere, de tirer la gargouſſe du gargouſſier & d'en déchirer dans le même moment le bout avec les dents, pour pouvoir répandre dans le baſſinet ce qu'il faut de poudre pour amorcer, encore cela n'eſt il neceſſaire que quand le fuſil eſt neuf, & que par conſéquent ſa lumiere eſt encore petite ; car quand l'arme eſt un peu vieille, & que la lumiere eſt grande, il tombe toûjours aſſez de poudre du canon pour amorcer. On répand auſſi-tôt le reſte de la poudre dans le canon, & on y laiſſe gliſſer le cartouche de papier. La peſanteur de la balle qui eſt dedans, ſuffit pour le faire deſcendre & le rejoindre à la poudre ; on donne enſuite un coup de culaſſe contre terre, cela acheve de bourer ; on met en jouë & on tire. Il eſt certain qu'on a plutôt chargé & tiré, qu'on n'a lû la maniere de le faire, comme je viens de l'expliquer. Le prix des fuſils Boucaniers aux Iſles, ſoit qu'on les prenne chez les Marchands ou aux magazins du Roi, eſt de trente & une livre ſix ſols ; ſçavoir trente livres pour le prix du fuſil, & trente ſols pour le Garde-magazin. Chaque vaiſſeau eſt

1696.

Maniere de charger avec la gargouſſe ou à la boucaniere.

Prix des fuſils Boucaniers aux Iſles.

1696. obligé d'apporter six fusils, & de les consigner au Garde-magazin qui lui en paye ou fait payer le prix & lui en donne une décharge ; par ce moyen les Isles en sont toûjours bien fournies, & on a remedié à l'avarice des Marchands qui les auroient portez à un prix excessif. On les éprouve trois fois à double & à simple charge avant de les recevoir. Quand après avoir tiré plusieurs coups on s'aperçoit que le dedans du fusil s'engraisse, & que par conséquent la gargousse ne coule plus avec tant de facilité, on se sert alors de la baguette si on est obligé de continuer le feu sans avoir le tems de nettoyer le fusil.

Nous partîmes de l'Ance Feri après dîné pour aller coucher au grand cul-de-sac. Nous vîmes en passant l'habitation du sieur la Pompe qui est à côté d'un gros cap, appellé le gros Morne, qui sépare la partie de l'Isle appellée la Basse-terre de celle qu'on nomme le grand cul-de-sal. Cette habitation est dans un bel endroit, arrosé d'une fort jolie riviere. Il y a à côté une autre habitation plus considerable qui appartient a un Gentil homme nommé le Roi de la Poterie, qui se dit parent d'un de nos premiers Ministres, & qui n'en est

Gros morne qui termine le quartier de la Basse-terre.

pas pour cela plus à son aise. Les fré- 1696.
quentes descentes des Anglois dans ce quartier-là, où ils ont pillé deux ou trois fois ses Negres & ses meubles, l'ont obligé de l'abandonner & de se retirer au Bourg de la Basse terre. Je vis sa maison, sa sucrerie & son moulin qui étoient encore sur pied, mais les poux de bois travailloient de toutes leurs forces à les mettre par terre. Il y a un bon moüillage devant cette habitation, qui est à couvert des vents de la bande du Nord par le gros morne, de ceux de la bande de l'Est par les hautes montagnes qui partagent l'Isle, & de ceux du Sud par les mornes de Feri. Après que nous eûmes doublé le gros morne, nous trouvâmes de très-belles terres, vastes, unies & bien arrosées. Il paroissoit à la vûë que depuis le bord de la mer jusqu'aux montagnes, il pouvoit y avoir trois à quatre lieuës de beau terrein en pente douce, dont la bonté se faisoit assez connoître par les beaux arbres qu'il portoit en abondance. Les habitans qui s'étoient trouvez à Feri, accompagnerent leur Gouverneur, de sorte que nous faisions une petite armée navale de canots bien armez.

Nous arrivâmes sur le soir chez le

1696. sieur Van Despigue. C'étoit le Capitaine de ce quartier là ; il étoit Flamand ou Hollandois. Après que les Portugais les eurent chassez du Bresil, il se retira à la Guadeloupe avec plusieurs autres de sa Nation qui y furent reçûs par M. Houel. C'est d'eux qu'on a appris la culture des cannes, & la fabrique du sucre dans nos Isles. Le sieur Van-Despigue étoit Catholique quand il vint du Bresil, c'étoit un très honnête homme. Il vint recevoir le Gouverneur au bord de la mer à la tête de sa Compagnie, qui n'étoit que de trente sept à trente-huit hommes, y compris même quelques Negres armez.

Van-despigue Capitaine de Milice du grand cul de-sac.

Je m'étonnai qu'un si beau pays fut si dépeuplé, & j'en demandai la raison au sieur Van Despigue qui m'en donna trois au lieu d'une. La premiere, parce qu'il étoit trop éloigné de la Basse-terre & du petit cul-de sac, qui sont les lieux de commerce & du moüillage des vaisseaux.

Trois raisons pour lesquelles le grand cul de sac est desert.

La seconde, que tout ce quartier depuis le gros morne jusqu'à la riviere salée, qui sépare la Guadeloupe de la Grande terre, se trouvoit presque tout entier dans les réserves que les Seigneurs Proprietaires s'étoient faites en vendant

l'Iſle à la ſeconde Compagnie en 1664. 1696.
de ſorte que bien que ces deux endroits fuſſent éloignez l'un de l'autre d'environ cinq lieuës, à peine ſe trouvoit-il une lieuë de pays qui ne fut aux heritiers des Seigneurs ou leurs repreſentans, qui étendoient leurs prétentions d'une maniere ſi vaſte, qu'il n'y avoit du terrein pour perſonne, à moins d'en acheter d'eux, ou de le prendre à titre de rente Seigneuriale avec des lots & ventes, des hommages & autres droits ſemblables, inconnus dans le pays, & point du tout du goût des habitans, qui ne veulent reconnoître d'autre Seigneur que le Roi, qui donne les terres ſans aucune condition de foy, hommage, vente, lots & ventes, en un mot, ſans aucuns droits Seigneuriaux, comme ces Meſſieurs en prétendoient éxiger.

La troiſiéme enfin, que ce quartier ſe trouvant entre Monſarat & Antigues, qui ſont des Iſles Angloiſes, & étant couvert par pluſieurs Iſles où les ennemis ſe peuvent tenir à l'abri, & épier l'occaſion de venir piller les habitations & enlever les Negres & les meubles des maiſons, peu de gens vouloient ſe riſquer d'y venir demeurer. Il en pouvoit parler comme le ſachant bien,

1696. puisqu'il n'y avoit pas plus d'un an que les Anglois ayant surpris au point du jour les deux hommes qui étoient demeurez au Corps de Garde, avoient investi sa maison, l'avoient forcée & pillée, avoient enlevé une partie de ses Negres, après avoir tué son Commandeur, & lui avoir cassé à lui-même le bras droit d'un coup de mousqueton.

Cette relation obligea Monsieur le Gouverneur à se tenir sur ses gardes. Il n'auroit pas été de la bienseance qu'il se fut laissé surprendre, & qu'il eut fait un voyage à Antigues accompagné d'autres troupes que des siennes. Il ordonna deux Corps de Garde avec une patroüille de quelques Cavaliers. Cette précaution nous auroit fait dormir en repos, si les moustiques & les maringoins nous l'eussent voulu permettre.

Le Mardi vingt quatre Avril j'employai toute la matinée à confesser ceux qui n'étoient pas venus à Feri. Il étoit près de midi quand je commençai la Messe. Cela ne m'empêcha pas de prêcher & de faire le Catéchisme.

Après dîné j'accompagnai Monsieur le Gouverneur à l'Islet à Fanjou & autres Isles qu'il vouloit visiter. Nous avions trois canots bien armez, & un pe-

tit où il n'y avoit que cinq hommes 1696.
qu'on envoyoit à la découverte, afin de n'être pas surpris & de ne pas donner dans quelque embuscade.

Le sieur Van-Despigue avoit fait un plan de tout ce grand cul-de-sac, où il avoit marqué les sondes ; mais comme il nous parut que les Islets & quelques pointes n'étoient pas tout à fait bien placez, je me chargeai d'y travailler le lendemain avec ma planchette.

Description du grand cul-de-sac.

J'étois charmé de la beauté de ce quartier ; il est couvert de huit ou neuf Islets de differentes grandeurs, avec trois ou quatre rangs de cayes & de hauts-fonds qui forment un bassin de cinq à six lieuës de longueur, depuis la pointe du gros Morne jusqu'à celle d'Antigue dans la grande terre. Ce bassin n'a pas moins d'une lieuë dans sa moindre largeur, & près de trois dans sa plus grande. Les vaisseaux de toutes sortes de grandeurs y peuvent être en seureté. Ils y entrent par deux passes, & les barques par deux autres. Il seroit facile de les défendre par une batterie fermée, ou par un Fort sur la pointe de l'Islet à Fanjou où est la principale passe, avec une redoute sur un petit Islet qui en est tout proche, qui serviroit encore à dé-

1696. fendre une des passes des barques ; supposé qu'on ne prît pas le parti de la combler, en y enfonçant quelque vieux bâtiment maçonné dans son fond & arrêté avec des pieux pour les soûtenir, jusqu'à ce que la mer y eut apporté des pierres & du sable ; ce qui ne manqueroit pas d'arriver bien vîte.

Nous fîmes couper une bonne quantité de branches de Paletuniers chargées d'huitres, & nous revînmes au logis du sieur Van Despigue, en sondant par tout pour verifier les sondes qu'il avoit marquées.

Nous y trouvâmes Monsieur Houel de Varennes qui ayant appris en allant à une habitation qu'il faisoit faire à la pointe d'Antigues, que Monsieur Auger étoit dans le quartier, étoit venu pour le voir. Monsieur Houel de Varennes est fils de feu Monsieur Houel cy-devant Proprietaire & Marquis de la Guadeloupe. Il a un frere aîné Capitaine aux Gardes Françoises, un autre qui est Abbé & quelques sœurs, dont l'une a épousé le Marquis de Saint Victour-Seneterre. Je l'avois déja vû à la Basseterre, & comme nonobstant un grand procès que nous avions eu avec son pere, il ne laissoit pas d'avoir beaucoup

de bonté pour nos Miſſions, j'avois ré- 1696.
ſolu de l'aller voir chez lui, & de lui offrir mes ſervices pour un bâtiment de conſéquence qu'il vouloit faire, & pour lequel il m'avoit demandé un deſſein. Il avoit avec lui ſes deux grandes pirogues, avec plus de trente hommes blancs & noirs qui étoient tous bien armez. Ce renfort nous faiſoit ſouhaiter qu'il prît quelque demangeaiſon aux Anglois de venir viſiter nôtre hôte; nous étions en état de les recevoir d'une maniere à leur faire oublier le chemin de leurs maiſons.

Le Mercredi je fis meſurer une diſtance de trois cens toiſes, ou ſix cens pas de la Guadeloupe, dont les extremitez me devoient ſervir pour poſer ma planchette. Pendant que j'étois occupé à ce travail, j'envoyai un canot pour mettre des baliſes avec des bannieres aux bouts des Iſlets, dont je voulois avoir la poſition, & à toutes les pointes que l'on pouvoit découvrir & qui étoient à portée de mon opération. Je travaillai toute la matinée, & je corrigeai une bonne partie de la Carte du ſieur Van-Deſpigue. J'allai après dîné avec Monſieur Auger & Monſieur Houel voir la grande riviere à Goyaves, autrement la ri-

1696. viere Saint Charles, qui séparoit autrefois la portion de Monsieur Houel d'avec celle de Messieurs de Boisseret ses neveux. Nous la remontâmes environ deux mille cinq cens pas, sondant depuis son embouchure jusqu'à la hauteur de mille toises ou environ, qu'elle n'a plus assez de profondeur pour porter un vaisseau, bien que les barques, chaloupes & canots puissent monter beaucoup plus haut. Cette découverte suffisoit au dessein du Gouverneur. Nous visitâmes en descendant le terrein des deux côtez avec assez de peine, lorsqu'il s'agissoit de mettre à terre, parce que les deux bords sont couverts de mangles qui avancent très-considerablement dans la riviere. Son embouchure est large d'environ cent cinquante toises; elle a dans son milieu huit brasses d'eau; elle diminuë peu à peu en allant vers les bords, principalement vers le côté oriental, dont le terrein est bas; mais le côté occidental est une terre élevée d'environ quatre toises au dessus de la surface de l'eau, d'une roche assez dure, au pied de laquelle il y a sept à huit pieds d'eau de basse marée, & plus de dix quand la mer est haute. Nous visitâmes exactement cet endroit, qui semble être

ait à dessein d'y bâtir une Ville ; car 'est une plate-forme naturelle, presque quarrée, de plus de trois cens toies de longueur, sur une largeur à peu près égale, qui a d'un côté la grande riviere à Goyaves, & de l'autre une petite riviere d'une eau excellente. On pourroit faire un fossé pour faire passer ce qu'on jugeroit à propos de la grande riviere dans la petite, & isoler ainsi tout le terrein. Les deux côtez du poligone qui regardent la mer & la grande riviere, sont fortifiez naturellement, & n'auroient besoin que d'un parapet avec des embrazures pour le canon qui défendroit la rade & l'entrée de la riviere. Les autres côtez pourroient être bastionnez à l'ordinaire & à peu de frais, puisque la pierre de taille, le moilon, la terre pour faire la brique, le bois pour la cuire, le sable, la chaux & l'eau sont sur le lieu. On pourroit faire de l'autre côté de la riviere une batterie fermée en forme de redoute, qui battroit à fleur d'eau & mettroit en seureté les vaisseaux qui seroient dans la riviere ou à son embouchure, en cas que le Fort de l'Islet à Fanjou & la redoute du petit Islet eussent été forcez ; ce qui ne seroit pas une entreprise facile à executer.

1696.

Project d'une Ville à la riviere, à Goyaves & la facilité de l'entreprise.

1696. Entre plusieurs utilitez qui revien-droient de cet établissement, qui seroit en peu de tems le plus considerable de tous ceux que les François ont à l'Amerique, on peut assurer qu'il seroit la ruine des Colonies Angloises de Monsarat, Nieves, Antigues & la Barboude, parce que nos Corsaires se tenant derriere le Fort de l'Islet à Fanjou, seroient en état quand ils le jugeroient à propos, de courir sur tout ce qui entreroit ou sortiroit des rades de ces Isles & d'y faire des descentes continuelles pour enlever leurs esclaves & piller leurs maisons ; ayant toûjours vent largue pour aller & pour revenir, & étant seurs de trouver un bon moüillage & une retraite assurée derriere le Fort de l'Islet.

Avantage de cet établissement.

J'achevai le Jeudi matin la reconnoissance de toutes les pointes & des Islets. Je fus après dîné avec ces deux Messieurs visiter les cayes & les hauts fonds du côté de l'Ouest. Nous y trouvâmes deux vaisseaux & une barque qui s'y étoient perdus en allant à Antigues. Comme on en pouvoit encore tirer bien des choses, Monsieur Auger ordonna au sieur Van Despigue d'avertir les habitans de la permission qu'il donnoit à

to

tout le monde d'en tirer ce qu'ils pourroient. Je croi bien qu'ils n'avoient pas attendu cette permiſſion pour les piller dès que les Anglois ſe furent ſauvez avec leurs chaloupes ; mais comme les Fermiers du Domaine ne s'endorment pas en pareilles occaſions, les habitans furent ravis de cette permiſſion qui les mettoit à couvert de toutes pourſuites. 1696.

Monſieur Houel ayant été averti que ſes pêcheurs avoient pris deux Tortuës, dont l'une peſoit bien trois cens livres, & l'autre un peu moins, propoſa de faire le lendemain un boucan de tortuë à l'Iſlet Saint Chriſtophle, qui étoit à peu près le milieu des lieux où nous devions aller travailler ; Monſieur Auger y conſentit, & cependant on donna ordre de remettre les folles à la mer, & de chercher d'autre poiſſon.

Le Vendredi matin nous allâmes viſiter les cayes de l'Eſt, ſonder les paſſes, les meſurer & en lever les plans. Cet ouvrage fut long ; il étoit plus d'une heure après midi quand j'achevai. Nous arrivâmes ſur les deux heures à l'Iſlet Saint Chriſtophle qui eſt preſque vis-à-vis de la riviere Salée. Monſieur Houel y étoit dès le matin, & s'étoit

1696. donné la peine de faire préparer une cabane de branchages, & le boucan dont il vouloit régaler le Gouverneur.

Les pêcheurs avoient encore pris deux autres Tortuës, avec quantité d'autres poissons.

Voici ce qu'on appelle un boucan de tortuë, & comment on le prépare.

Comment on fait un boucan de Tortuë.

On avoit choisi la plus grosse des quatre Tortuës qu'on avoit prises, & sans lui couper ni les pieds ni la tête, on l'avoit ouverte par un côté pour en tirer tous les dedans. On avoit levé le plastron d'une autre, & après en avoir ôté toute la chair & la graisse, on avoit haché tout cela avec ce qu'on avoit tiré de la premiere, des jaunes d'œufs durcis, des herbes fines, des épiceries, du jus de citron, du sel & force piment, & on avoit mis tout ce hachis dans le corps de celle qui étoit entiere, ensuite dequoi l'ouverture avoit été recousuë & couverte d'un morceau de terre grasse.

Pendant que les cuisiniers étoient occupez à ce que je viens de dire, on avoit fait un trou dans le sable de quatre à cinq pieds de profondeur, & de six pieds de diametre. On avoit rempli ce trou de bois, que l'on y avoit laissé consûmer jusqu'à ce qu'il fut en char-

bon, afin de bien échauffer toute la con- 1696.
cavité de ce trou. On avoit ensuite retiré le charbon, & la tortuë avoit été couchée sur le dos dans le fond couverte de trois ou quatre pouces de sable chaud des environs, & puis du charbon que l'on avoit retiré, avec un peu de sable par dessus. Ce fut ainsi que ce pâté naturel demeura dans cette espece de four, l'espace d'environ quatre heures, & qu'il se cuisit beaucoup mieux qu'il n'auroit fait dans un four ordinaire. Voila ce qu'on appelle un Boucan de Tortuë.

Dès qu'on nous vit approcher on commença à déterrer le pâté. J'y fus assez à tems pour le voir sortir du four. Les pieds & la tête de la tortuë servirent pour passer les liannes dont on se servit pour le faire glisser sur les bords qu'on avoit abbattus en talus, & le tirer sur une civiere faite de deux gros leviers garnis de liannes traversées; sur laquelle quatre puissans Negres le porterent au milieu de la cabanne où il devoit être mangé. Je ne croi pas que les plus grands Monarques de l'ancien & du nouveau monde ayent jamais eu sur leur table un pâté d'environ cinq cens livres

1696. pesant comme étoit le nôtre, dont le dedans fut plus délicat & la croute plus ferme & plus naturelle.

Dispoſition de la table où le boucan fut poſé.

La table ſur laquelle on poſa ce pâté merveilleux étoit auſſi extraordinaire que lui. Quatre fourches de bonne taille, enfoncées en terre, en faiſoient les quatre coins ; elles avoient deux pieds & demi hors de terre. Elles ſoutenoient deux bonnes traverſes qui y étoient fortement liées avec des eſpeces d'entretoiſes, afin que le quarré-long qu'elles formoient demeurât toûjours égal & immobile. Le dedans étoit garni de liannes traverſantes & nattées, mais peu tenduës, couvertes de feüilles & de fleurs, ſur leſquelles on mit la tortuë dans la même ſituation où elle avoit repoſé dans le four. Les bouts des traverſes qui débordoient furent garnis de petites gaulettes droites & couvertes de feuilles & de fleurs, ſur leſquelles on étendit des nappes qui faiſoient le tour du parallelogramme, & ſur ces nappes on poſa les aſſiettes & les autres choſes neceſſaires à une table.

J'oubliois de dire qu'on avoit nétoyé avec ſoin la croute du pâté, afin qu'il n'y reſtât ni ſable, ni cendre, ni

charbon, ni autre chose qui eût pû gâter 1696.
le couvert, ou choquer la vûe.

La tortuë étant en cet état, & tous les conviez assis sur des bancs de même fabrique que la table ; on cerna tout autour le plastron de la tortuë afin de l'ouvrir ; & à peine l'eut-on levé qu'il en sortit une odeur mille fois meilleure que je ne le puis dire ; en un mot jamais odeur de pâté ne chatoüilla l'odorat plus délicatement que celle qui se répandit de tous côtez à cette ouverture. Outre la tortuë il y avoit du poisson de diverses sortes en abondance qu'on ne daigna pas seulement regarder. On ne songea qu'au pâté. On en mangea beaucoup & de grand appetit ; & il étoit si délicat & si bien assaisonné qu'il sembloit exciter la faim, au lieu de l'appaiser. Il étoit tard quand nous nous mîmes à table, on y fut long-tems ; il étoit tard par consequent quand nous en sortîmes. On fit reserver le plastron & deux autres plats du plus beau poisson pour ceux qui voudroient souper, & on abandonna le reste à ceux qui n'avoient pas mangé avec nous, aux domestiques & aux Negres, & nous passâmes le reste du jour à nous promener sur cet

1696. Islet, & à raisonner sur les établissemens qu'on pourroit faire dans ces endroits.

Nous nous rembarquâmes après le coucher du soleil, & nous arrivâmes assez tard à nôtre gîte ordinaire. Comme je n'avois pas besoin de souper, & que j'étois fatigué, j'allai achever mon Breviaire, & je me couchai.

Le Samedi je passai toute la matinée à mettre au net les corrections que j'avois faites au plan de Monsieur Vandespigue, pendant que Monsieur Auger retourna à la grande riviere de Goyaves pour voir les terres qu'on pourroit conceder, & de quelle maniere les habitations chasseroient pour avoir la commodité de la riviere, & une hauteur convenable sans préjudicier aux terres déja concedées.

Nous partîmes après dîné pour nous rendre à la nouvelle habitation que Monsieur Houel faisoit faire à la pointe d'Antigues. Monsieur Vandespigue nous y accompagna. On fonda tout le long de la côte depuis la riviere salée, ce qui fit que nous arrivâmes assez tard. Nous soupâmes d'abord que nous eûmes mis pied à terre, ayant porté avec nous un plastron de tortuë

& du poiſſon roti. Mais il nous fut 1696. impoſſible de dormir. Il ſembloit que tous les atômes de l'air ſe fuſſent convertis en mouſtiques, en maringouins, & en une autre eſpece de bigaille qu'on appelle des Vareurs ; ce ſont des couſins de la grande eſpece qui ont un aiguillon ſi fort & ſi long qu'ils percent les hamacs caraïbes les mieux peints & les plus forts, & cauſent par leurs piqueures autant de douleur qu'un coup de lancette qui vous perce la chair ; de ſorte que nous fûmes contraints d'abandonner la maiſon, & de nous retirer dans nos canots remplis de feüilles, & bien couverts de leurs voiles où nous allâmes paſſer la nuit à cinq ou ſix cens pas au large, ayant nos armes auprès de nous, & deux canots armez pour nous garder. Cette importune foule de couſins nous accompagna une centaine de pas à la mer, après quoi ils s'en retournerent à terre, & nous laiſſerent en repos.

Quantité prodigieuſe de Mouſtiques & de Maringouins.

Le Dimanche 29. Avril je dis la Meſſe de bon matin. On avoit eu ſoin d'apporter les ornemens de la Chapelle de Monſieur Vandeſpigue, & pendant que Monſieur Houel expedioit les affaires pour leſquelles il étoit venu, je fus me

1696. promener avec Monsieur Auger le long de la côte. Ce païs nous parut trés-beau, & quoique la terre soit blanchâtre, legere & sabloneuse, elle ne laisse pas d'être bonne, du moins autant qu'on en peut juger par la hauteur & la grosseur des cannes à sucre, des arbres & des maniocs.

Une chose me surprit dans tout ce quartier là. C'étoit d'y voir les cannes plantées jusques au bord de la mer. Je goûtai de celles-ci comme j'avois goûté de celles de Monsieur Vandespigue, & je les trouvai toutes un peu sommaches, c'est à dire un peu salées; d'où il étoit aisé de conclure que le sucre brut qu'on en feroit, pourroit être beau, comme il l'étoit en effet dans tout le quartier du grand cul-de-sac, mais qu'il seroit difficile de réussir en sucre blanc, comme il est arrivé. Il est à esperer que ce deffaut cessera quand les terres seront plus usées, & que le nitre dont elles abondent à present, sera dissipé. Les habitans de ces quartiers prétendent que le terrein du bord de la mer est meilleur que celui qui en est plus éloigné, parce qu'il est plus gras & moins pierreux. Je suis persuadé qu'ils se trompent, & les experiences que

j'ai faites depuis ce tems là, & dont je 1696.
ferai part au Lecteur quand je parlerai de la fabrique du sucre, m'ont convaincu que j'avois raison de penser comme je pensois.

Je n'avois jamais tant vû de crabes que j'en vis dans ce quartier-là. Les cannes, les savannes, les maniocs, les bois & les chemins en étoient pleins. Elles étoient blanches, & avoient de si prodigieux mordans que je passois mon pied au travers, quand elles les presentoient pour se deffendre. C'est un grand secours pour les Negres, & pour les habitans. La chasse & la pesche y sont abondantes, de sorte que la vie coûte peu, ce qui invite bien du monde à demander des concessions pour y faire des établissemens. Mais à mon avis ces avantages sont furieusement balancez par le deffaut d'eau douce dont cette Isle, c'est à dire la grande terre, est absolument dépourvûë, pendant que la Guadeloupe en a pour fournir toutes les Isles voisines. On ne trouve à la grande terre que quelques mares d'eau croupie & gâtée par les crabes, & quelques mauvais muits d'eau à demi salée, qui encore le plus souvent se trouvent infectées

La grande terre manque d'eau.

1696. par les crabes qui y tombent & qui y pourissent. De sorte qu'on est réduit à l'eau de citerne ; mais comme tout le monde n'a pas la commodité ou le moyen d'en faire, la plûpart n'ont que de l'eau qui tombe des toits qu'ils conservent dans des bariques, dans des jarres ou de grands canaris. C'est à ce deffaut de bonne eau, qu'on doit attribuer la couleur livide de beaucoup d'habitans, qui souvent sont attaquez de maux d'estomac qui dégenerent en hydropisie, ou de fievres violentes, qui bien qu'elles ne soient pas ordinairement mortelles, sont longues & difficiles à guerir.

Effets du manque d'eau.

Raisons de cette disette d'eau.

Ce défaut d'eau vient de deux causes ; la premiere, que la plus grande partie de la grande terre est basse & plate ; & la seconde que le fond de cette terre n'est composé que de roches poreuses & legeres, ou de pierre à chaux, ce qui fait que les eaux de pluye s'imbibent aussi-tôt dans la terre & disparoissent sans s'assembler & couler vers les lieux bas, comme font toutes les eaux qui filtrent au travers des pores de la terre, se réunissent & composent les ruisseaux & les rivieres, ou bien lorsqu'il se rencontre quelque

fond où le terrein eſt d'argile & de terre graſſe, l'eau qui s'y amaſſe s'y gâte & s'y corrompt en peu de tems, parce qu'elle n'a pas de pente pour s'écouler, ce qui eſt en même tems la cauſe de la corruption de l'air, & de bien des maladies. 1696.

Nous partîmes de la pointe d'Antigues après que nous eûmes dîné. Nous paſſâmes tout le long de la riviere ſalée qui partage la Guadeloupe en deux parties, dont celle qui eſt à l'Eſt porte le nom de Grande Terre, parce qu'effectivement elle eſt plus grande que l'autre qui conſerve le nom de Guadeloupe comme ayant été découverte & habitée la premiere. On compte que la Guadeloupe a trente-cinq lieües de tour, & les deux Iſles enſemble environ quatre vingt-dix. Riviere ſalée.

La riviere ſalée n'eſt qu'un canal d'eau de la mer qui paſſe entre ces deux Iſles. Elle a environ cinquante toiſes de large à ſon embouchure du côté du grand cul-de-ſac. Sa largeur diminuë enſuite, il y a des endroits où elle n'a pas plus de quinze toiſes. Sa profondeur n'eſt pas plus égale que ſa largeur. Nous trouvâmes des endroits où elle pouvoit porter un vaiſſeau de

1696. cinq cens tonneaux, & d'autres où une barque de cinquante auroit de la peine à passer de basse marée; mais comme sa largeur est fort retrecie par les mangles ou paletuniers, qui sont sur les bords, & qui en couvrent une bonne partie, il se peut faire qu'on trouveroit plus d'eau, & un chenal plus profond que celui du milieu, si ces terres étoient défrichées, & les bords de la riviere délivrez des mangles qui les occupent. Mais il n'est pas expedient de songer à cet ouvrage avant que le grand cul-de-sac soit peuplé, & qu'il y ait un fort à l'Islet à Fanjou pour deffendre tous ces quartiers des courses & des pillages des Anglois qui n'y viennent encore que trop souvent, & qui y viendroient bien davantage s'ils pouvoient passer dans cette riviere avec des bâtimens plus considerables.

C'est un charme de naviger sur cette riviere. L'eau y est claire, tranquille & unie comme une glace. Elle est bordée de paletuniers fort hauts qui font un ombrage & une fraîcheur ravissante. Elle a plus de deux lieües de long depuis son embouchûre dans le grand cul-de-sac jusqu'à celle du petit. Tout

1696.

ce vaste terrein depuis cette riviere jusqu'à la grande riviere à Goyaves, appartient à Monsieur Houel Capitaine aux Gardes, frere aîné de Monsieur de Varennes avec qui nous étions. On avoit toûjours appellé cette terre saint Germain jusqu'en 1707. que le Roi l'a érigé en Marquisat en faveur de Monsieur Houel sous le nom d'Houelbourg, quoiqu'il n'y ait ni Bourg ni Village.

Marquisat d'Houelbourg.

Ce terrein est arrosé de deux petits ruisseaux qui se jettent dans la riviere seaux est presque au milieu de la riviere salée. Il fait une petite chûte qui salée. L'embouchure d'un de ces ruis- fait qu'on l'entend d'assez loin. On a pratiqué un passage au travers des mangles pour aller prendre de l'eau. On voit à côté deux gros arbres où il y a bien des noms marquez sur leurs écorces. Nous ne voulûmes pas contrevenir à la coutume. Nous débarquâmes sur les arcades des mangles, chacun puisa de l'eau & en but, & ceux qui sçavoient écrire graverent leurs marques sur les arbres. Cette commodité de trouver de l'eau douce dans un lieu comme celui-là, lui a fait donner le nom de Belle Hôtesse. C'est une coutume immemoriale de faire

Ruisseau, appellé la Belle Hôtesse.

1696. quelque liberalité à ceux qui vous conduisent, la premiere fois qu'on passe en cet endroit, comme on fait pour éviter le baptême aux Tropiques & à la Ligne. Monsieur le Gouverneur satisfit à ce devoir avec beaucoup de generosité. Autant que nous le pûmes voir, le terrein de saint Germain est beau, mais il est tout en bois de bout, excepté une savanne de quatre à cinq cens pas du côté du petit cul-de-sac qui s'étend depuis la riviere du coin jusqu'à la pointe de Grigne au vent.

Après que nous eûmes passé la riviere salée, nous entrâmes dans le golphe qui est entre les deux Isles de la Guadeloupe, qu'on appelle le petit cul-de-sac. Monsieur de Varennes nous quitta & s'en alla chez lui, & nous allâmes débarquer au Fort Louis de la grande terre, où Monsieur le Gouverneur fut reçû au bruit du canon & de la mousqueterie, par Monsieur de Maisoncelle, Capitaine d'une Compagnie détachée de la Marine, qui composoit la Garnison de ce Fort.

C'est un méchant parallelograme de cinquante toises de long sur dix à douze toises de large, composé d'un double rang de palissades, éloignez l'un de l'au-

tre de six pieds pour soutenir les terres & les fascines dont cette espece de parapet est composé. Il y a quelques angles saillans sur lesquels on a élevé des plates-formes de bois pour mettre le canon, parce que comme il n'y a point de fossé, & que ce parapet n'a que sept à huit pieds de hauteur, si on y avoit coupé des embrazures pour le canon, ç'auroit été autant de portes ouvertes pour entrer dans le Fort. Outre ces deffauts il est commandé d'une petite butte qui en est à la portée du pistolet, du haut de laquelle on découvre les hommes qui sont dans le Fort depuis la tête jusqu'aux pieds. Il n'y a de maçonnerie que les jambages de la porte, un petit magazin à poudre qui est à côté, une cuisine, un ou deux fours, & une citerne. La maison du Capitaine qui fait les fonctions de Commandant, est de fourches en terre, planchée tout autour & couverte d'essentes ; elle contenoit quatre petites chambres de plein pied. Les baraques des Soldats & tous les autres bâtimens étoient palissadez de roseaux & couverts de paille. Comme ce Fort est trop élevé pour deffendre les vaisseaux qui moüillent au pied de la hauteur où il

1696.

Fort Louis de la Grande Terre.

1696. est bâti, on a fait en bas une batterie fermée de maçonnerie en forme de redoute où il y a six canons qui battent dans la rade. Elle seroit aisément emportée si on faisoit une descente, parce qu'elle est tout-à-fait commandée & vûë de revers.

Je ne sçai quelle idée on a eu en faisant ce Fort, qui n'est bon à rien. Tout ce qu'il a de bon, c'est qu'il est en très-bon air, & qu'il a une vûë des plus belles & des plus étenduës. On découvre la plus grande partie de la Cabesterre & du grand cul-de-sac de la Guadeloupe, un nombre considerable d'Islets dont le petit cul de-sac est rempli. On voit les Saintes, & quand le tems est serein, les montagnes de la Dominique.

Le Lundi matin Monsieur Auger fit la revûë de la Garnison du Fort, & d'une Compagnie de Milice du quartier le plus proche, qu'on appelle le Gosier, dont la Paroisse étoit desservie par un Ecclesiastique appellé Monsieur Biez, au deffaut des Capucins à qui les trois Paroisses de la grande terre appartiennent, mais qui n'avoient pas alors de Religieux pour la remplir.

Je m'occupai toute la matinée à

dreſſer les memoires de ce que j'a- 1696.
vois remarqué, & les projets que Monſieur Auger vouloit envoyer en Cour. Je les achevai à mon retour au Baillif, avec les plans qui étoient neceſſaires pour leur parfaite intelligence. Ils furent envoyez, & à ce qu'on dit, approuvez : cependant juſqu'à mon départ des Iſles ils étoient demeurez ſans execution, malgré tous les mouvemens que le Gouverneur s'étoit donnez, l'utilité & la neceſſité évidente qu'il y avoit, & les facilitez tout-àfait grandes qu'on faiſoit trouver pour les executer ſans qu'il en coûtât preſque rien au Roi.

Abîmes, lieux où les vaiſſeaux mouïllent dans les mauvais tems.

Nous nous embarquâmes aprés dîné pour aller voir les abîmes. Ce ſont de grands enfoncemens que la mer fait dans les terres où les vaiſſeaux peuvent ſe retirer pendant la ſaiſon des ouragans, ou dans un beſoin pour ne pas être inſultez par les ennemis. Ce ſont aſſurement de beaux endroits, l'eau y eſt profonde, & les bâtimens y ſont tous couverts des branches des paletuniers entre leſquels ils ſe mettent & s'y amarrent ; car il ſeroit inutile d'y jetter l'ancre, à moins que de la vouloir laiſſer dans les racines, ou empor-

1696. ter en le levant la moitié d'une forest. Il nous parut qu'on pourroit faire un port excellent de cet endroit-là, pourvû que les terres des environs soient défrichées, & qu'on éleve quelque redoute ou batterie pour le deffendre. Nous allâmes voir un Islet qui couvre parfaitement bien la rade ; il me semble qu'on le nommoit l'Islet à Cochons. Il paroît que s'il y avoit dessus une bonne redoute, ou qu'on y transportât le Fort-Louis, il mettroit tout ce quartier hors d'insulte. Monsieur le Chevalier Renau Ingenieur General de la Marine, étant venu en 1700. visiter les places de l'Amerique, projetta d'y faire un fortin. Je l'ai vû sur le papier, & j'en ai eu un dessein.

Projet d'un Fort à l'Islet à Cochons.

Le Mardi premier jour de Mai je dis la Messe de fort bonne heure. Monsieur Auger acheva ce qu'il avoit à faire. Nous déjeunâmes, & nous nous embarquâmes pour repasser à la Guadeloupe. Nous allâmes encore jusques à l'embouchure de la riviere salée pour chercher un endroit commode pour faire un corps de garde sur pilotis, avec une chaîne ou estacade pour fermer la riviere, & em-

Estacade & corps de garde sur pilotis à la riviere salée.

pêcher les promenades des Anglois 1696.
dans ce quartier inhabité. On chercha & on marqua ce lieu dont je fis le dessein qui fut executé avec diligence, parce que les habitans se chargerent d'en faire la dépense, qui ne fut pas considerable. Nous rangeâmes ensuite toute la terre de Saint Germain depuis la pointe de Grigne au vent jusqu'à la riviere du Coin qui la separe d'une autre terre appellée Arnouville, appartenante aux heritiers du sieur Baudouin, ci-devant Commis principal de la Compagnie de 1664. à la Guadeloupe, en faveur duquel ils prétendent qu'elle a été érigée en Fief par le Roi, à la recommandation de la Compagnie. La veuve du sieur Baudouin reçût Monsieur Auger avec beaucoup de civilité. Les chevaux que Monsieur Houel avoit envoyez pour le service du Gouverneur, y étoient dès le jour precedent. Après que nous nous fûmes rafraîchis, nous montâmes à cheval pour aller voir une terre à côté d'Arnouville que Monsieur Auger vouloit achepter conjointement avec le Sieur Biez, qui étoit aussi de la Compagnie. Le Sieur Fillacier Officier de

Habitation avec titre de Fief, appelé Arnouville.

1696. Milice de la Cabesterre, à qui ell appartenoit, s'y trouva. Nous visitâ mes le terrein qui me parut bon après quoi nous retournâmes chéz l veuve Baudouin, parce que la com pagnie qui étoit avec le Gouverneu étoit trop grosse pour pouvoir loge chez le Pere Capucin, Curé de la Pa roisse du petit cul-de sac.

En attendant l'heure du souper je fus me promener dans la terr d'Arnouville que je trouvai parfaite ment belle, ou du moins très-pro pre à la devenir. C'est une étendu de près de deux mille pas de larg sur cinq à six mille de hauteur. L terrein est à la verité un peu roug & comme cendreux en quelques en droits; cependant les cannes y étoien trés-belles, & les bestiaux en bo état, ce qui est une marque infailli ble de la bonté de la terre. Il y a deux petits ruisseaux qui la traver sent, dont l'un se jette dans la ri viere du Coin, & l'autre dans cell de saint Paul qui passe dans l'habita tion du Sieur Fillacier, que Monsieur Auger a acheptée depuis, & qu'il a nommée Trianon. A la reserve de mousquites qui nous importunerent

n peu, nous fûmes parfaitement 1696.
ien traitez & logez, quoique cette
aiſon eut été pillée depuis dix-huit
ois pas les Anglois, qui ayant ſur-
ris le corps de garde qui étoit au
ord de la mer, s'étoient rendus
aîtres de la maiſon, dont ils avoient
nlevé les meubles & un bon nom-
re d'eſclaves, dont quelques-uns s'é-
oient ſauvez d'Antigues, & étoient
evenus chez leur maîtreſſe. Depuis
e malheur on faiſoit la garde plus
xactement; & nous la doublâmes a-
n de dormir plus en repos.

Nous partîmes le Mercredi matin
our aller à la Paroiſſe du petit cul-
e-ſac. Le Pere Capucin qui en étoit
uré, ne manqua pas d'haranguer
Ionſieur Auger en lui preſentant de
eau-benîte à la porte de l'Egliſe. La
evûë ſe fit après la Meſſe. Cette
ompagnie étoit de ſoixante-huit
ommes bien armez. Nous dînâmes
hez le Pere Capucin, où il eſt à croi-
e que les Officiers du quartier a-
oient fait porter ce qui étoit neceſ-
aire pour le repas. Après que Mon-
eur Auger eut donné ſes ordres,
ous partîmes pour aller coucher chez
e Pere Capucin, Curé de la Paroiſſe

1696. de Goyaves. Le Gouverneur choisit la maison du Religieux plûtôt qu'une autre à cause de certains differens qui étoient entre les principaux du quartier, qu'il vouloit entendre & accommoder dans un lieu neutre. Il ne faut pas confondre ce quartier avec celui de l'Islet à Goyaves, qui est à la basse terre, ni avec la grande riviere à Goyaves du grand cul-de-sac. Ce sont trois endroits differens à qui l'abondance des arbres de cette espece qu'on y a trouvez, a fait donner le même nom.

CHAPITRE XXIII.

Description de la Cabesterre; du Marquisat de Sainte Marie. Projet d'une maison forte pour Monsieur Houel. Du Gengembre, de sa culture & de ses usages; des bois marbrez & violets; de la Canelle bâtarde.

LE Jeudi troisiéme Mai Monsieur Auger fit de grand matin la revûë de la Compagnie de cette Paroisse. Elle étoit d'environ cinquante hommes. Elle avoit été bien plus nom-

preuſe, car ce quartier eſt fort peu-plé, ſans le grand nombre d'habitans qui par pique contre les Officiers l'Infanterie s'étoient mis dans la Compagnie de Cavalerie. Monſieur Auger parla à ceux qui étoient en differens, & leur donna jour pour ſe trouver au Fort de la baſſe terre, où il devoit les accommoder. 1696.

Nous partîmes ſur les dix heures pour aller coucher chez Monſieur Houel. Les deux quartiers depuis Arnouville juſqu'à la ravine de la Briqueterie où commence le Marquiſat de ſainte Marie, ſont bien peuplez & bien cultivez. Et quoique la terre y ſoit rouge, elle ne laiſſe pas d'être bonne. Il y a quelques ſucreries, mais le principal negoce de ces habitans étoit le gengembre. Ils font auſſi quantité de manioc, de legumes, de tabac & autres denrées, & ils élevent un très-grand nombre de beſtiaux & de volailles. Il ne manque pas d'eau en tous ces quartiers; je comptai huit rivieres & preſqu'autant de ravines qui donnent de l'eau depuis la riviere du Coin, juſqu'à celle de Briqueterie, qui eſt un eſpace d'environ quatre lieües.

1696.

L'habitation particuliere de Messieurs de Boisseret, Conseigneurs & proprietaires par indivis de la Guadeloupe, avec Monsieur Houel, fut érigée en Marquisat en 16   sous le nom de sainte Marie. Il a environ une lieüe de large le long de la mer, & toute la distance qu'il y a depuis le bord de la mer jusqu'aux grandes montagnes qui separent la Cabesterre de la Basse-terre, qui peut être de trois lieües ou environ. Lorsque ces Messieurs partagerent l'Isle, il fut stipulé entr'eux qu'en quelque lot que ce Marquisat tombât, il resteroit à ses premiers maîtres, avec tous ses droits Seigneuriaux, sans aucune dépendance de celui dans le partage duquel il se trouveroit. Ainsi en ont joüi Messieurs de Boisseret, quoique leur Marquisat se soit trouvé dans le partage de Monsieur Houel.

Marquisat de sainte Marie, appartenant à Messieurs de Boisseret.

On y voit encore les ruines d'une espece de maison Seigneuriale ou de château, qui selon les apparences n'a jamais été achevé. Ce qui marque la grandeur & la magnificence du maître qui le possedoit, ce sont de grandes allées de poiriers qui traversent cette terre, non seulement le long du grand

chemin,

chemin, mais encore qui partagent en 1696.
plusieurs grands quarrez toutes les terres qui étoient employées en cannes, en maniocs, en tabac & en savanes, autour desquelles on pouvoit se promener en carosse à couvert du soleil. Il y avoit un moulin à eau & une sucrerie dont on voit encore les murailles, & qu'on rétabliroit à peu de frais si les heritiers de Monsieur de Boisseret s'accordoient à vendre cette Seigneurie à un seul; mais comme ils veulent être tous Marquis, ils déchirent chacun un petit morceau du titre pour s'en parer, pendant que l'essentiel demeure en friche. Il y a un étang dont la chaussée & les environs sont couverts de Poiriers. La quantité de ces arbres plantez à la ligne, & qui étoient entretenus avec beaucoup de soin, dans le tems que les Seigneurs y residoient, fait que le vulgaire appelle cette terre les Poiriers, plutôt que le Marquisat de Sainte Marie.

Arbres appellez Poiriers.

Les arbres qu'on appelle Poiriers ne portent aucun fruit. On leur a donné ce nom, parce que leurs feuilles approchent beaucoup de celles des poiriers d'Europe pour la figure, excepté seulement qu'elles les surpassent en longueur, largeur & épaisseur. Les fleurs qu'ils

1696. portent tous les ans, sont d'un violet clair tirant sur la couleur de chair ; elles sont composées de cinq feuilles étroites par le bas, qui s'élargissent & s'épanoüissent en forme de calice ; elles sont minces & de peu de durée. L'écorce du poirier est blanche & fort tailladée. Le bois est gris, liant, franc & aisé à mettre en œuvre. On s'en sert à faire des jantes de roües. Quand on le met en planches, il prend fort bien le poli. Il est très-bon pour la sculpture, parce qu'il est plein & fort doux. Cet arbre devient fort grand & fort branchu, & comme il est souple, il resiste aux coups de vent beaucoup mieux que bien d'autres arbres qui sont gros & qui paroissent plus forts que lui.

Port de sainte Marie.

Il y a un bon moüillage depuis les masures du Château jusqu'au de là de l'embouchure de la riviere. Deux grands rochers à fleur d'eau qui en sont éloignez d'un demi quart de lieuë, appellez l'Homme & la Femme, rompent la violence de la mer, & font que les vaisseaux peuvent être en seureté dans cet endroit-là, qu'il seroit très aisé de fortifier, & d'en faire un Port excellent pour toute la Cabesterre, & cela même à peu de frais, parce que la chaux est en abondance dans ces quartiers, aussi

bien que la terre pour faire des briques, 1696.
& que la Basse-terre peut fournir du ciment rouge tant qu'on en pourroit avoir besoin, & au de-là. J'ai découvert depuis que ce ciment rouge étoit la veritable Poussolane telle qu'on la trouve au Royaume de Naples & en beaucoup d'endroits d'Italie. Je fus avec Monsieur Auger visiter & mesurer ces rochers & les basses qui les environnent, & les passes qui sont entr'eux & la terre. Nous remarquâmes sur tous les deux un endroit plus élevé que le reste, & qui n'est sous l'eau que dans les grandes marées des Equinoxes, à ce que nous dirent des habitans de ces quartiers-là, assez spacieux pour y bâtir sur chacun une tour de sept à huit toises de diametre, capables de contenir assez de canon & de monde pour défendre le Port.

Dessein pour le fortifier.

En attendant que cela se pût executer, Monsieur Auger ordonna de réparer une batterie de trois pieces qui étoit derriere le Château; & que quelques habitans la plûpart Mulâtres ou Negres libres qui faisoient valoir quelques morceaux de terre du Marquisat, se joindroient aux domestiques & aux Negres du Marquis de Boisseret, un des Seigneurs de cette terre, qui les y a-

1696. voit retirez depuis la déroute de l'Isle de Marie-galante, pour composer un corps de garde capable de mettre cet endroit hors d'insulte pendant la nuit.

Avant de m'éloigner davantage de la Grande-terre, je croi qu'il est bon de dire un mot de quelques bois dont on me fit present, & que nous n'avons pas à la Guadeloupe. Je ne puis pas parler des arbres dont ils avoient été pris, parce que je ne les ai pas vûs.

Le premier est le bois marbré. Il est à croire que cet arbre ne vient jamais fort gros, puisque les plus grosses billes que j'ai pû en avoir, tant dans ce voyage qu'en d'autres occasions, ne sont jamais arrivées à un pied de diametre. Ce bois est dur, pesant & compact; son grain est petit, & ses fibres fort fines. Il est plus beau étant tourné qu'étant debité en planches. L'aubier est d'un blanc sale, le cœur est gris ou presque brun avec des ondes de differentes teintes, depuis le gris clair jusqu'au brun obscur, qui se terminent en œil de perdrix, ou en centre de volute. Pour faire paroître toute la beauté de ce bois il faut le mettre de biais sur le tour afin que l'aubier paroisse en quelques endroits, parce que sa blancheur déta

Bois marbré.

che davantage, & donne du relief aux autres parties. On en fait des guéridons, des pieds de chaises, des tables, des cabinets & autres ouvrages. Il est poli & lustré presque naturellement. J'en ai fait debiter en planches que j'ai fait scier en suivant le fil du bois comme on fait ordinairement, & d'autres de biais, afin de joindre les nuances & composer un tout qui parut naturel, & j'ai fait faire de très beaux ouvrages de cette façon. Il est vrai que ce bois est dur à la scie, & très-difficile quand il le faut scier de biais, mais il n'est pas sujet à se fendre ni à s'éclater.

Le second est le bois violet, qu'il ne faut pas confondre avec le bois de violette dont je parlerai dans la suite, que l'on appelle ainsi, parce que quand il est échauffé, il a l'odeur de cette fleur. Bois violet.

Celui cy n'a aucune odeur, mais il a la couleur violette, fort vive, avec des ondes & des volutes composées de differentes teintes de cette couleur. J'en ai eu des planches de huit à dix pouces de large dont j'ai fait faire des dessus de table sur un chassis de bois marbré, ce qui faisoit un très-bel effet.

Le dernier dont j'apportai seulement quelques morceaux de branches, sans

1696. avoir vû l'arbre ni la feuille, s'appelle Canelle bâtarde. L'écorce étoit brune, épaisse presque comme deux écus blancs, fort hachée, ayant à la verité l'odeur de la canelle, mais plus forte & comme mêlée de cloud de gerofle; lorsqu'on la met sur la langue, elle a un goût si fort & si piquant, qu'il semble que ce soit un composé de poivre, de gérofle & de canelle. Comme je ne sçavois pas alors que la veritable canelle fine est la seconde écorce, ou la peau qui est sous la premiere écorce des branches & non pas du tronc du canelier; je n'ai pas éprouvé comme je l'aurois pû faire plusieurs fois, si la peau ou seconde écorce de cette espece de canelle n'étoit pas moins piquante que la premiere.

Canelle bâtarde ou Canelle gérofiée.

On se sert beaucoup en Italie d'une canelle semblable à celle que je viens de décrire; les Portugais l'apportent du Bresil dans des paniers de roseaux refendus & à jour; on l'appelle Canelle gérofiée, *Canella garofanata.* On la met en poudre avec un peu de gérofle, de veritable canelle, de poivre & de graines tout à fait semblables à celle de nos bois d'Inde des Isles, & on en fait un debit assez considerable.

On faisoit déja beaucoup de sucre à


Gengembre


Patates

1696.

la Grande-terre, & bien des gens travailloient à établir des sucreries. Je vis de leur sucre qui me parut trés-beau & bien grené, sur tout lorsqu'il est nouvellement fait, mais on m'assura qu'il devenoit cendreux ou molasse, & qu'il se décuisoit quand il étoit gardé quelques mois. C'est un défaut commun à tous les sucres des Isles Angloises. Les habitans prétendent que cela vient de ce que leur terrein est encore neuf & trop gras. Pour moi je suis persuadé que c'est le sel & le nitre dont leur terre est remplie qui cause cette mauvaise qualité, qui se corrigera lorsqu'elles seront dissipées par un long usage. J'ai sçû depuis que je suis en France que cela est arrivé.

Défaut des sucres de la Grande-terre.

Le Gingembre est la racine d'une plante qui vient assez touffuë, dont la feuille longue, étroite, assez douce au toucher, est semblable à celle des roseaux, excepté qu'elle est bien plus petite en toutes façons. La tige ne croît jamais à plus de deux pieds de haut ; ses feuilles viennent couplées des deux côtez de la tige. Elles sont d'un verd gai quand elles sont jeunes ; elles jaunissent en meûrissant, & se sechent entierement lorsque la racine a toute la

Gingembre.

1696. maturité qui lui est necessaire.

Ses racines ou pates. Ces racines viennent plates, larges & de differentes figures. Communément elles ressemblent à des pates d'oyes, & c'est pour cela qu'on les appelle des pates plutôt que des racines de gingembre ; elles sont noüeuses, chargées d'excrescences & de petits boutons. Elles sont très-peu avant en terre, souvent même elles sont presque dehors & tout à découvert. On en trouve de larges comme la paulme de la main, & épaisses d'un bon pouce. Leur peau est mince, de couleur de chair lorsqu'elles sont vertes, & grises quand elles sont seches. La substance est blanche & ferme, de la consistance du navet ; elle est assez compacte & pesante. Elle est traversée par des nervures qui partent de l'endroit par où elle tenoit à la tige, & qui se répandent dans toute sa largeur & longueur, comme les muscles & les veines dans les membres du corps. Ces nervures sont remplies d'un suc plus piquant & plus fort que le reste de la chair, qui est d'autant plus douce, qu'elle est éloignée de ces nervures ou qu'elle est moins meure.

Cette plante demande une bonne terre, mais un peu legere ; c'est pour cela

qu'elle vient à merveille dans cette partie de l'Isle, qui est depuis le grand cul-de-sac jusqu'à la grande riviere de la Cabesterre, où le terrein est de cette espece. 1696.

On plante le Gingembre sur la fin de la saison des pluyes, c'est-à-dire, en Octobre & Novembre. Après que la terre a été labourée à la houë, on met de pied en pied un petit morceau de la même plante qu'on a conservé de la derniere récolte, & sur tout de ceux qui ont plus de chevelure, & on le couvre de trois à quatre doigts de terre. Il pousse au bout de sept ou huit jours, à peu près comme font les ciboules; il se fortifie peu à peu. Ses feuilles telles que je les ai décrites, s'étendent & couvrent leur terre, que l'on est obligé jusqu'à ce tems-là de tenir bien nette. Il jette cependant ses racines ou pates, plus ou moins grandes, & d'une quantité proportionnée à la bonté du terrein que cette plante dégraisse & mange beaucoup. On connoît qu'il est mur à ses feuilles qui jaunissent, qui se fannent, & qui sechent à la fin; pour lors on arrache la plante avec ses pates, & quand on voit qu'il s'en est separé quelqu'une, on la cherche avec la houë. On

Culture du Gingembre.

1696. ſépare la tige des pates en la coupant ou la rompant, & on les étend ſur des clayes que l'on expoſe à l'air & au vent, mais jamais au ſoleil, & encore moins au four, comme le dit le ſieur l'Emery dans ſon Traité des Alimens, & le ſieur Pomet dans ſon Hiſtoire generale des Drogues, premiere Partie page 61. Ces deux Auteurs d'ailleurs ſi recommandables par leur exactitude & par leur travail, ont eu ſur cet article là & ſur quelques autres de mauvais memoires ; ils ſont ſi honnêtes gens, que j'eſpere qu'ils ne trouveront pas mauvais que je les en avertiſſe quand l'occaſion s'en preſentera, eſperant d'eux la même faveur. La raiſon pourquoi on ne s'eſt jamais aviſé de faire ſecher le Gingembre au four ou au ſoleil eſt, parce que la ſubſtance de ce fruit étant délicate, elle ſeroit bien-tôt entierement conſumée, de maniere qu'il ne reſteroit preſque plus que la peau avec très-peu de chair, ſi ſeche & ſi aride, qu'elle ne ſeroit plus en état de ſervir.

Commét on le fait ſecher.

Le Gingembre ainſi ſeché, après avoir été cueilli dans ſa parfaite maturité, ſe conſerve tant que l'on veut. Il eſt cependant vrai que le tems diminue toûjours ſa bonté & ſa ſubſtance, &

qu'autant qu'on le peut il faut uſer du 1696. plus récent, ce qui eſt aiſé à connoître; car plus il vieillit & plus ſon poids diminuë. Il faut qu'il ſoit bien long-tems dans l'eau douce ou ſalée avant de s'y corrompre, mais il ſe gâte facilement s'il a été cueilli trop tôt, ou qu'il ait été enfutaillé ou ſerré dans le magazin avant d'être parfaitement ſec. C'eſt pourtant ce que l'avarice & la mauvaiſe foi font faire quelquefois aux habitans, & ce que l'ignorance des Marchands ou de leurs commis ne connoît pas.

Le fret de cette marchandiſe ne doit jamais être fort cher, parce qu'elle ſe met en grenier, c'eſt à-dire, qu'on en remplit des ſoures, ou qu'on s'en ſert à remplir les vuides des bariques & autres marchandiſes qui ſont dans un vaiſſeau, ſur quoi les Proprietaires ou les Capitaines des bâtimens trouvent toûjours leurcompte, parce que la rendant ſelon le poids, il eſt ſûr que l'humidité qu'elle a contractée pendant le voyage, l'augmente toûjours conſiderablement, comme il arrive aux vaiſſeaux Hollandois chargez de cloud de gérofle, quoique les matelots ou autres en vendent ou en dérobent une aſſez bonne quan-

Tromperie qu'on fait sur le Gingembre & sur le Gérofle.

1696. tité ; ils remedient au poids & au volume qui manqueroit, en artosant d'eau de mer ce qui reste, parce que cette marchandise étant fort seche, elle s'imbibe aisément de l'eau qu'on lui donne, & augmente ainsi son poids & son volume.

Prix du Gingembre.

Depuis la paix de Risvick en 1698. jusqu'à la guerre de 1702. le Gingembre a valu à la Guadeloupe depuis dix jusqu'à quatorze livres le cent. C'est un prix considerable si on regarde la facilité qu'il y a à faire cette marchandise, qui est d'un très-bon debit & d'un grand usage, sur tout dans les pays froids où ses qualitez chaudes & seches la font beaucoup estimer, & où par conséquent il s'en fait une grande consommation. Les Epiciers mêlent le gingembre avec le poivre, un peu de gérofle & de canelle, & après les avoir pilez & passez au tamis, ils vendent ce composé sous le nom d'épicerie douce, & le vendent même assez cher, quoiqu'il soit certain que le Gingembre qui est à fort bon marché, en fasse les trois quarts & plus.

Quoique le climat des Isles soit fort chaud, on ne laisse pas d'y consommer une quantité considerable de Gingem-

bre. On dit que c'eſt pour reſiſter à la trop grande humidité du pays. On le mange crud quand il eſt verd, & il n'eſt pas mauvais, ou bien on le fait confire & il eſt bien meilleur. 1696.

Lorſqu'on le veut confire d'une maniere à pouvoir être préſenté à d'honnêtes gens, on le cueille long-tems avant qu'il ſoit meur, & lorſqu'il eſt encore ſi tendre, que ſes fibres ne ſe diſtinguent preſque pas du reſte de la chair, ni par leur dureté ni par leur couleur qui eſt toûjours plus forte que celle du reſte, on le gratte avec ſoin pour enlever toute la peau, & on le coupe par tranches, ſans approcher le moins qu'il eſt poſſible des groſſes nervures, ce qu'on ſent aiſément au couper. On le fait tremper trois ou quatre jours dans l'eau de mer, que l'on change deux fois par jour, & enſuite pendant ſept ou huit jours dans l'eau douce que l'on change auſſi deux fois en vingt-quatre heures. Après cela on le fait boüillir à grande eau pendant une bonne heure, & on le remet dans l'eau fraîche pendant un jour. Après qu'il en eſt tiré & égoûté, on le met dans un ſirop foible, mais bien clarifié & tout chaud, ſans cependant l'y faire boüil-

Maniere de le confire.

1696. lir, où on le laisse pendant ving-quatre heures. On l'en retire au bout de ce tems-là ; on le laisse égouter, & on le met dans un autre sirop plus fort que le premier ; ce qu'on fait trois jours de suite. On jette tous ces sirops comme inutiles, parce qu'ils ont contracté tout le reste de l'âcreté & du goût trop piquant du fruit : enfin on le met dans un sirop de consistance bien clarifié, où on le laisse si on veut le conserver liquide, & d'où on le tire quand on veut le mettre à sec, comme je l'ai expliqué dans un autre endroit, en parlant des citrons & autres fruits du pays.

Il est constant que le Gingembre confit de cette maniere perd son goût âcre & mordicant, & ne laisse pas de conserver sa chaleur & ses autres bonnes qualitez.

Si on en mange le matin, il acheve de faire la digestion des alimens qu'on a pris le soir, qui ne sont pas encore bien digerez. Il consomme les flegmes qui sont dans l'estomac ; il netoye les conduits ; il excite l'appetit ; il provoque l'urine & rend l'haleine douce & de bonne odeur.

Proprietez du Gingembre confit.

Si on le mange après le repas, il aide àla digestion & chasse les vents ; mais

comme il faut user de toutes les choses 1966.
quelque bonnes qu'elles soient avec modération, il faut user de celle ci avec beaucoup de discretion & de sagesse, parce qu'elle est extrémement chaude, & que quelque soin qu'on prenne, on ne peut lui ôter que son âcreté, sans rien diminuer de sa chaleur.

On connoît qu'il est bien fait, & tel que je viens de dire, quand on le voit d'une couleur d'ambre, fort clair & presque transparant, qu'il est tendre sous la dent sans être mol, & que son sirop est bien clair.

Celui que les Confituriers font pour vendre, ou le menu peuple pour son usage, est brun; le sirop noirâtre & le fruit si fort, si âpre & si mordicant, qu'il est presque impossible de le tenir sur la langue, à moins d'y être accoûtumé comme ces sortes de gens, qui mangent le piment comme on mange une poire ou une pomme.

Les gens qui voyagent sur mer ne manquent jamais de s'en pourvoir, & plus les voyages sont longs, plus il est necessaire d'en faire provision, parce qu'on est plus exposé aux maux qui proviennent des mauvais alimens & des eaux gâtées, dont on est souvent obli-

Le Gingembre est specifique contre le scorbut.

1696. gé de se servir qui causent pour l'ordinaire le scorbut, contre lequel le Gingembre est un puissant antidote.

Nous partîmes de Sainte Marie aussitôt que Monsieur le Gouverneur eut achevé ce qu'il y avoit à faire. Nous trouvâmes les chemins trés-beaux jusqu'à une ravine qui termine ce Marquisat, parce que nous marchâmes toûjours dans de grandes allées de poiriers, où cinq carosses peuvent passer de front. Après cela nous eûmes mille à douze cens pas de très-mauvais chemin, non que le terrein soit mauvais par lui-même, mais parce que les habitans ont négligé d'entretenir les chemins. Le Gouverneur en fit des reproches aux Officiers de Milice qui étoient venus au devant de lui, & leur ordonna de commander les Negres des habitans pour le Lundi suivant, & de ne point quitter le travail que tous les chemins ne fussent accommodez, afin qu'en cas de besoin on pût aller la nuit comme le jour dans les lieux où il seroit necessaire pour s'opposer aux entrepises des ennemis.

Grande riviere de la Cabesterre.

Nous passâmes deux ou trois ravines ou petites rivieres, avant d'arriver à une qu'on appelle la Grande Riviere, parce qu'elle est effectivement la plus gran-

de de toute la Cabesterre. Elle a plus de trente toises de large dans l'endroit où on la passe. Nos chevaux avoient l'eau presque aux sangles, quoi qu'elle ne fut alors ni débordée ni enflée par les pluyes. Son eau est belle & claire, mais son lit est gâté par une infinité de grosses roches qui en rendent le passage difficile & tout à fait impraticable, lorsqu'elle est plus grosse qu'à l'ordinaire. 1696.

Le sieur Chevalier Conseiller au Conseil, & Capitaine de Milice.

Nous nous arrêtâmes pour nous rafraîchir chez le sieur Chevalier, Conseiller au Conseil Superieur, & Capitaine de Milice. On voit par ces deux qualitez que ces Messieurs sont au poil & à la plume. C'étoit un fort honnête homme, Creole, qui se seroit fait estimer par ses bonnes manieres, si elles n'avoient point été gâtées par un peu trop de vanité, & par un certain air pédant qui étoit répandu sur toute sa petite personne. Il me pria de ne point partir du quartier sans lui indiquer un endroit où il pût couper une petite riviere qui passe sur son habitation, afin de faire un moulin à eau. Je le lui promis, & je l'executai le sur-lendemain matin, pendant que Monsieur Auger regloit les affaires du quartier, après avoir fait la revûë de la Compagnie de

1696. Cavalerie de la Cabesterre qui étoit de près de quatre-vingt Maîtres bien montez & bien armez.

Nous passâmes par le Bourg du Marigot. Il ne consistoit alors qu'en vingt-cinq ou trente maisons ou magazins, où l'on met les sucres & les autres marchandises, en attendant que les barques les viennent prendre. Il y avoit trois ou quatre Marchands, quelques ouvriers, & des cabarets, qui dans ces pays-là sont la partie essentielle des Bourgs.

L'Eglise Paroissiale est éloignée du Bourg d'environ trois cens pas. Le P. Romanet Religieux de mon Ordre qui la desservoit, étoit venu saluer Monsieur le Gouverneur à Sainte Marie, qui est le commencement de sa Paroisse de ce côté-là. Il l'attendit ensuite à la porte de son Eglise, où il lui presenta de l'eau benîte & lui fit compliment. Après que Monsieur Auger eut fait sa priere, il fit la revûë de la Compagnie de Milice du sieur Chevalier, qui se trouva d'environ soixante hommes. Je voulus demeurer avec mon Confrere, mais Monsieur Houel qui étoit venu joindre Monsieur le Gouverneur ne le voulut jamais permettre, & m'emmena chez lui. Sa maison étoit à une petite demie-lieuë de l'Eglise.

On peut croire ſans que je le diſe, que ſon habitation, car c'eſt ainſi qu'on appelle aux Iſles les établiſſemens, ſoit de ſucrerie ou d'autres manufactures; on peut donc croire que cette habitation étoit très-belle & très-grande, puiſqu'elle avoit été faite par feu Monſieur Houel, dans le tems qu'il étoit encore Seigneur & Proprietaire de l'Iſle; elle s'appelloit Saint Martin. La maiſon cependant étoit peu de choſe, elle n'étoit que de bois, mais grande & aſſez logeable. Le moulin à eau, la ſucrerie, la purgerie, l'étuve, les atteliers de ſes differens ouvriers, & les autres dépendances d'une grande habitation étoient en très-bon état; & ce qui me parut meilleur, étoit un troupeau de près de quatre cens Negres grands ou petits, les plus beaux qui fuſſent dans le pays, avec des beſtiaux de toute eſpece en très-grande quantité & en très-bon état. Ce Seigneur étoit fort civil, fort genereux & tout à fait bienfaiſant. Il avoit l'abord un peu froid, & ne ſe communiquoit pas à beaucoup de perſonnes ni bien vîte; mais quand il connoiſſoit du mérite dans quelqu'un, il lui donnoit volontiers ſon amitié, & quand il l'avoit dit une fois, on pouvoit compter

1696.

Habitatiõ de M. Houel de Varennes.

1696. sur lui comme sur un ami sincere. Il étoit servi en grand Seigneur, & se faisoit honneur de son bien.

Le Vendredi je dis la Messe dans sa Chapelle domestique d'assez bon matin, après quoi nous montâmes à cheval pour aller voir un terrein où il vouloit bâtir la maison dont il m'avoit parlé. Cet endroit étoit à sept ou huit cens pas du bord de la mer. Comme tout ce pays est uni & en pente douce depuis le bord de la falaise, au pied de laquelle la mer bat jusqu'à trois ou quatre mille pas vers les montagnes ; ce lieu étoit le plus propre qu'on pût trouver pour son dessein, puisque c'étoit un terrein plus élevé que tout le reste de vingt-huit à trente pieds, ce qui auroit donné à la maison que l'on y auroit bâti, la vûë & la supériorité sur tous les environs. On voyoit en face l'Isle de Marie-galante, à une distance d'environ six lieuës. Les Isles des Saints paroissoient sur la droite, & dans l'éloignement on voyoit les montagnes de la Dominique. La vûë de la gauche s'étendoit sur le Marquisat de Sainte Marie, le petit cul-de-sac & la Grande-terre. Je fis mesurer ce terrein, que je trouvai suffisant pour la maison qu'on proposoit d'y faire. Je

lui conseillai de l'envelopper d'un parapet qui feroit un quarré long, dont les angles seroient couverts d'un bastion, & les faces antérieures & postérieures, c'est-à dire, celle qui regarde la montagne, & celle qui seroit du côté de la mer, pourroient être couvertes d'une demie lune au de-là du fossé, dans l'escarpe duquel on feroit les ouvertures des offices & des magazins qui seroient sous le bâtiment; & dans le besoin on pourroit faire un chemin couvert qui occuperoit tout le reste de cette hauteur. De cette maniere on feroit une maison non seulement très-belle, mais encore très-forte, qui mettroit en seureté tous les environs. 1696. Projet d'une maison forte.

Je lui fis voir la facilité qu'il y avoit dans l'execution de ce dessein sans beaucoup de dépense & sans déranger les travaux de son habitation. J'avois remarqué en passant que la pierre de taille n'étoit pas rare, qu'on pouvoit faire de la brique aux environs, & pour ce qui étoit des bois necessaires, il en avoit à Saint Martin & la pointe d'Antigues en quantité.

Après que nous fûmes retournez au logis, je me mis à travailler à quelques desseins particuliers, sur le plan general

1696. que je viens de dire. J'en ébauchai trois qui nous servirent d'entretien pendant le dîné, & après que nous fûmes sortis de table, nous fûmes sur le soir nous promener dans les routes de l'habitation, & le long de la petite riviere des Peres qui separe le terrein de Monsieur Houel de celui qui appartient à nôtre Mission, pour chercher un endroit commode pour la couper & la faire passer dans le canal du moulin à eau, afin de pouvoir transporter la sucrerie à côté de la maison qu'on projettoit, dont les fossez auroient pû servir de reservoir pour cette eau. C'étoit l'idée de Monsieur Houel, mais elle ne m'accommodoit point du tout, parce qu'en la suivant j'aurois absolument privé nos Religieux de la commodité de se servir de cette eau pour faire un moulin, s'il leur prenoit envie de rétablir la sucrerie que nous avions sur nôtre terrein, & qu'un de nos Superieurs generaux a transporté au Baillif avec tout ce qui en dépendoit, pour des raisons qui ne sont pas de ces Memoires. Cette raison m'empêcha de trouver les facilitez que j'y aurois rencontré, si l'interêt de nôtre Maison n'y avoit point été mêlé. En échange je lui donnai un expédient pour

prendre de l'eau à une autre riviere plus considerable, presque aussi proche, aussi commodément & sans dommage de personne. 1696.

Le Samedi je fus avec ces Messieurs à nôtre Eglise, j'y dis la Messe, après laquelle Monsieur le Gouverneur fit l'honneur au Pere Curé de lui rendre visite. Nous le menâmes dîner avec nous.

Eglise Paroissiale de la Cabesterre appartenante aux Jacobins.

Cette Eglise bien que Paroissiale appartient à nôtre Ordre ; elle est de maçonnerie. Elle a environ cent vingt pieds de longueur sur trente de large, avec deux Chapelles qui en font la croisée. Celle de la droite appartient à M. Houel ; le tout est couvert d'ardoises. Le Pere Romanet Curé avoit fait bâtir depuis peu une espece de tour quarrée pour servir de clocher, qui auroit fait un bon effet si elle avoit été mieux proportionnée. La maison du Curé qui étoit autrefois le Couvent que nous avions à la Cabesterre, est séparée de l'Eglise par une allée de poiriers de trente-cinq à quarante toises de longueur. Il est à croire que dans le tems que nous y avions plusieurs Religieux, la maison étoit plus considerable qu'elle n'est à present, puisqu'elle ne contient qu'une

1696. salle avec deux chambres & un galetas au dessus. La cuisine, la dépense & autres petits logemens necessaires sont séparez du bâtiment. Tout cela est de maçonnerie, bas, mal entendu, mal percé, sans goût & sans commodité. Le jardin étoit assez grand & mal entretenu ; ce qui me plût davantage étoit une allée de poiriers de trois à quatre cens pas de long qui est derriere la maison, qui fournissoit une promenade des plus agréables.

C'étoit dans ce terrein qu'étoit la sucrerie que nous avons transportée au Baillif ; les murs de tous les bâtimens étoient encore sur pied, & auroient pû être remis en état à peu de frais, si la place en avoit vallu la peine, mais elle est trop petite pour faire un établissement un peu considerable. Elle n'a que trois cens pas ou environ de large sur mille pas de hauteur, avec une autre place dans les hauteurs dont je ne sçai pas l'étenduë bien au juste.

Il y avoit chez Monsieur Houel un de ses amis arrivé de France depuis quelques mois, qui se faisoit appeller Monsieur de Rochefort, mais fort connu à Paris sous le nom de l'Abbé Vrais, qui étoit son veritable nom. C'étoit un hom-

me

me de beaucoup d'esprit, de belles 1696.
Lettres & très-poli. Il avoit été obligé de se retirer aux Isles pour quelques mauvaises affaires que ses ennemis lui avoient suscitées. Il épousa quelque tems après la veuve du sieur Baudouin, dont il augmenta considerablement le bien en peu d'années. Nous fîmes connoissance, & nous liâmes ensemble une amitié qui a duré jusques à sa mort arrivée en 1704.

Le sieur de Rochefort, autrement l'Abbé Vrais.

CHAPITRE XXIV.

Description du quartier des trois Rivieres. Du réduit, & de tout le païs jusqu'au Fort de la Basse-terre.

NOus partîmes de chez Monsieur Houel le Dimanche 6. Mai pour venir coucher au quartier appellé les Trois Rivieres, éloigné d'environ trois lieües du lieu d'où nous partions. Plusieurs Officiers & habitans accompagnerent Monsieur le Gouverneur. Nous passâmes une assez grosse riviere qui termine l'habitation de Monsieur Houel, elle se nomme la riviere du grand Carbet. A une demie lieüe plus loin, nous

1696. en trouvâmes une autre appellée des Grands Bananiers, qui termine le quartier qu'on appelle la Cabesterre, qui est assurement le plus beau des Isles; car depuis cette riviere jusques au gros morne, où commence le grand cul-de-sac en le prenant du côté de l'Ouest & de la basse-terre; c'est un païs assez uni de près de vingt lieües d'étenduë en suivant la côte de la mer, qui monte d'une maniere douce jusqu'au pied des montagnes, qui en sont éloignées depuis une lieüe jusques à quatre. Ce païs est arrosé d'un très-grand nombre de rivieres. J'ai dit ci-devant que j'en avois compté huit, & presque autant de ravines, depuis la riviere du Coin, jusqu'à celle de la Briqueterie. J'en ai compté encore autant jusqu'à celle des grands Bananiers; de sorte que si on faisoit des ponts sur ces rivieres, & qu'on accommodât les passages des ravines, on pourroit faire rouller le carrosse dans toute cette étenduë de païs.

Beauté & commodité de la Cabesterre.

Quatre ou cinq cens pas après que nous eûmes passé la riviere des Bananiers, nous entrâmes dans des chemins coupez à mi côte dans les montagnes qui soûtiennent le pied de la

Souphriere. Ces montagnes en bien 1696.
des endroits tombent presque à plomb à la mer, de sorte que cet endroit qui a une bonne demie lieüe de long, est absolument impraticable du côté de la mer, excepté en trois endroits où il y a de petits enfoncemens, par lesquels des ravines d'une eau sale & bleuâtre se déchargent dans la mer ; on les appelle les trois Trous. Le premier que nous trouvâmes est le Trou-madame ; le second le Trou-au-chien ; & le dernier le Trou-au-chat. A côté de ce dernier & sur la hauteur du morne, on trouve un plat païs de cinq à six cens pas, qui s'étend ensuite dans quelques gorges de montagnes jusques au pied de la Souphriere. La terre y est noire & grasse, mais aussi entremêlée de roches & d'éclats de pierres qu'un attelier où l'on auroit travaillé vingt ans. La bonté du terrein y a attiré quelques habitans qui se servent de ces pierres pour faire des murailles seches qui renferment les differentes pieces de leur terrein, comme leurs cours, leurs jardins, leurs parcs &c. Cet endroit étant fort élevé & couvert du côté de l'Ouest par de grandes montagnes, est fort frais.

Les trois Trous.

1696. L'herbe des savannes est touffuë, déliée & toûjours verte. Elle engraisse très bien les bestiaux qu'on y éleve. Nous y vîmes quelques rocoüyeres & quantité de mil & de manioc.

Projet ridicule d'un homme d'Othemar.

Un habitant de saint Christophe nommé d'Othemar, s'étoit venu loger en cet endroit en 1702. & prétendoit y faire une sucrerie malgré la difficulté de transporter son sucre au bord de la mer, qu'il disoit qu'il surmonteroit en ouvrant un chemin nouveau au travers de ces précipices. Monsieur Auger me pria alors d'aller visiter le dessein de cet homme, pour voir s'il ne seroit point préjudiciable à la Colonie. Je m'acquittai de ma commission, & à mon retour je conseillai au Gouverneur de lui deffendre de penser à cet établissement par deux raisons. La premiere, pour empêcher la ruine de cet homme & de sa famille, que son seul entêtement précipitoit dans cette entreprise sans aucune apparence d'y réussir, parce que cet endroit est trop froid & trop sujet à la pluye pour que les cannes y puissent jamais bien meurir; comme l'experience le faisoit voir par celles que ses voisins avoient plantées pour nourrir leurs cochons, qui étoient

toûjours vertes, quoique d'ailleurs 1696.
longues & grosses, mais inutiles pour faire du sucre.

La seconde, que la conservation de l'Isle dépendoit de la facilité qu'il y avoit à empêcher les débarquemens dans ces endroits qui séparent la Basse-terre de la Cabesterre, ou en cas que les ennemis se fussent rendus maîtres d'une partie, on pouvoit avec peu de monde les arrêter & les empêcher de penetrer dans l'autre; ce qui ne seroit plus possible dès qu'ils trouveroient des lieux commodes pour faire des débarquemens. A quoi j'ajoûtai que l'embarquement que cet homme vouloit faire chez lui exposeroit ses voisins à être pillez par les ennemis. Monsieur Auger goûta mes raisons, & lui deffendit de faire aucune trace ni sentier, ni autre chemin que l'ordinaire, lui laissant cependant la liberté de faire du sucre, & de se ruiner comme il le jugeroit à propos, mais sans que son entêtement pût porter préjudice à d'autres qu'à lui.

Je reviens à present à mon sujet,

Monsieur le Gouverneur ajusta quelques differens qui étoient entre les habitans, & leur conseilla de planter

1696. du Cacao, à quoi il paroissoit que leur terre étoit propre, quoique la superficie fut couverte de pierres, puisqu'ils disoient qu'on n'en trouvoit presque point quand on avoit foüillé environ deux pieds. On en a planté quelques arbres que j'ai vûs en 1703. fort beaux & bien chargez.

Après que nous eûmes passé ce plat pays nous rentrâmes dans les détroits des montagnes toûjours à mi-côte, jusqu'à ce que nous fûmes arrivez au plus haut de ce chemin où la vûe est fort belle & fort étenduë, & l'air extrêmement frais. Mais ce lieu paroît si desert & si sauvage qu'il n'y auroit aucune satisfaction à s'y arrêter pour ce seul avantage.

Nour descendîmes ensuite par un chemin très-long & très-roide, au pied duquel coule une des trois rivieres qui donnent le nom à ce quartier. Celle-ci est petite, étroite, resserrée par des rochers; & quoiqu'elle n'ait pas plus de deux pieds d'eau, elle ne laisse pas d'être difficile à passer à cause des rochers dont son lit est semé.

Quartier des trois Rivieres.

Le quartier des trois rivieres a environ quatre mille pas de large. C'est une plaine partagée en deux par la

pente d'un gros morne, dans les en- 1696.
foncemens duquel il y a plusieurs beaux établissemens. La terre est bonne, & produit de très-belles cannes, dont le sucre brut est parfaitement beau. Il est vrai qu'il blanchit difficilement à moins d'être raffiné, ce qui ne tourne pas au profit de l'habitant, à qui il est plus avantageux de faire du sucre terré ou du sucre brut, que de raffiner celui qu'il a fait. On en verra les raisons & l'explication de ces differens sucres cy-après. Il y avoit cependant tout lieu d'esperer que ce deffaut qui ne venoit que de ce que la terre étoit encore trop grasse, se corrigeroit à mesure qu'elle se dégraisseroit en servant. Il y avoit sept ou huit sucreries dans ce quartier-là. Monsieur de la Malmaison, Lieutenant de Roi, commençoit d'en établir une, où j'ai depuis tracé & nivellé un canal pour faire un moulin à eau, ayant pris pour cet effet celle de la premiere riviere que nous avions passée.

Nous allâmes descendre chez le sieur Rigolet, Lieutenant de Milice du quartier. Le Pere Imbert Jesuite qui desservoit cette Paroisse, ne manqua pas de venir aussi-tôt saluer M. le Gouverneur.

1696. Il m'offrit sa maison fort obligeamment, & je l'aurois acceptée parce qu'il me sembloit que nous étions logez fort à l'étroit chez le sieur Rigolet, mais on ne voulut jamais me le permettre. La maison de cet Officier étoit plantée sur une petite esplanade coupée à mi-côte dans ce gros morne. Son moulin à eau & sa sucrerie étoient un peu plus bas & à côté de la maison, aussi-bien que les cases de ses Negres & les autres appartenances d'une habitation ; de sorte que tous ces bâtimens étoient comme en cascade les uns sur les autres. Il étoit tard quand nous arrivâmes, & nous étions fatiguez, ce qui nous obligea de souper aussi-tôt pour nous aller reposer.

Le Lundi de grand matin j'accompagnai Monsieur le Gouverneur à l'Eglise, où il fut reçû & complimenté par le Curé, je dis la Messe. Pendant que Monsieur Auger faisoit la revûë, je fus rendre visite au Reverend Pere Imbert ; il étoit dans une veneration extraordinaire dans tout le païs, & c'étoit à bon titre, car c'étoit un très-digne Religieux, d'une vie dure & austere, fort appliqué à ses devoirs,

très-zelé pour le salut de son peuple, 1696.
si détaché de toutes choses que je n'en ai jamais vû un si dénué de tout. Le Seigneur a voulu faire éclater son mérite & sa vertu en lui donnant l'occasion de pratiquer la vertu de patience d'une maniere la plus héroïque. Il mourut quelques mois aprés, comme il avoit vécu, c'est à-dire comme un saint. Son Eglise moitié de bois & moitié de Maçonnerie, étoit très-propre & très-ornée. Pour sa maison, la propreté y tenoit lieu de toutes choses.

Nous retournâmes chez nôtre hôte après la revûë, & nous déjeunâmes comme des gens qui ne devoient manger que le soir ; nous montâmes à cheval pour aller visiter la grande & la petite ance. Ce sont deux enfoncemens que la mer fait dans la terre depuis la premiere riviere que nous avions trouvée à la descente du morne du Trou au chat, jusques aux grandes montagnes qui separent ce quartier de celui du vieux fort. La grande ance est separée de la petite par une cuisse de morne sur laquelle il est aisé de se poster pour empêcher que ceux qui sont sur l'une puissent penetrer dans l'autre.

1696. Comme cette côte est très-propre pour inviter les ennemis à y faire des descentes, étant assez unie, le moüillage bon, & la mer souvent très-calme & très belle; Monsieur le Gouverneur voulut reconnoître exactement tout ce terrein, y faire faire les retranchemens necessaires, & rétablir les anciens; parce que si les ennemis attaquoient l'Isle, & qu'ils commençassent par se rendre maîtres de ce quartier, ils couperoient la communication de la Basse terre avec la Cabesterre, d'où s'ensuivroit presque infailliblement la perte de l'Isle: car quoiqu'il soit facile de les renfermer dans ce quartier là, il seroit toûjours impossible d'aller secourir la partie de l'Isle qu'ils attaqueroient, sur tout s'ils étoient une fois les maîtres des hauteurs & des défilez où nous venions de passer, ou de ceux que l'on passe pour aller à la Basse-terre.

Importance du quartier des trois Rivieres.

Nous passâmes toute la journée à visiter ce terrein, à tracer des retranchemens nouveaux, à corriger & augmenter les anciens. Nous changeâmes une batterie de trois canons qui nous parut inutile où elle étoit, & nous la plaçâmes sur le haut de la cuisse du

Batterie & autres travaux tracez par l'Auteur aux trois rivieres.

morne qui ſepare les deux ances afin 1696.
qu'elle pût ſervir pour toutes les deux. Au lieu des gabions dont ſes embraſures étoient compoſées, je la fis faire à barbette; cette maniere eſt plus expeditive, & donne plus d'avantage pour pointer où l'on veut. Je ſçai bien que ceux qui ſervent ces batteries ſont plus expoſez; mais les coups ne ſont que pour les malheureux, & tout le monde ne l'eſt pas. Je traçai deux bons retranchemens pour ſoûtenir la batterie avec des retirades pour couvrir les habitans en cas qu'ils fuſſent forcez au bord de la mer. Je faiſois toiſer tous les ouvrages à meſure que je traçois. Ils devoient être de pierre ſeche; excepté la barbette de la batterie qui devoit être de maçonnerie. L'épaiſſeur de tous ces ouvrages devoit être de huit pieds par le bas, de cinq par le haut, & de ſept pieds & demi de hauteur, avec une banquette. Quoiqu'on dût conſommer beaucoup de pierres dans ces travaux, je n'avois pas peur d'en manquer, parce que tous ces quartiers en ſont abondamment pourvûs. Nous employâmes encore le Mardi tout entier à ces travaux. Lorſque nous fûmes retournez le ſoir chez

1696. nôtre hôte, Monsieur Auger se fit apporter le rôlle des Negres travaillans de la Paroisse, sur lequel nous fîmes la repartition de ces ouvrages à tant de pieds par tête de Negre. Il ordonna au sieur des Meurs, Capitaine du quartier de commander les Negres des habitans pour le Lundi suivant, selon la repartition qu'on lui mit entre les mains, l'avertissant de veiller soigneusement à ce que les travaux fussent executez comme ils étoient tracez, & comme étoient quelques toises qui étoient achevées & pour servir de modele, parce qu'il s'en prendroit à lui s'il se trouvoit quelque mal-façon ou quelque negligence.

Nous partîmes le Mercredi sur les sept heures pour retourner à la Basse-terre.

En sortant des trois rivieres on rentre dans les détours des montagnes qui font partie de celle de la Souphriere. Ce sont des ravinages perpetuels, & des montées & descentes qui font peur, avec des défilez où vingt hommes arrêteroient & mettroient en desordre une armée. Nous trouvâmes en quelques endroits des parapets de fascines & de terre que

l'on resolut de changer, parce qu'ils 1696.
étoient mal placez ; mais le Gouverneur remit ce travail à une autre fois, parce qu'il n'étoit pas si pressé que celui qu'il venoit d'ordonner aux trois rivieres. Après avoir monté une côte très- difficile par un chemin taillé dans le rocher, la plus grande partie assez étroit & fort roide, nous arrivâmes enfin à une espece de plat païs appellé le Dos d'Asne, qui a servi de réduit où l'on avoit retiré les femmes, les enfans, les vieillards, & ce qu'on avoit de meilleur, comme dans un lieu fort & hors d'insulte pendant que les Anglois attaquoient le Fort de la Basse-terre en 1691.

Les Carmes y ont une petite Chapelle si dégarnie de portes & de fenêtres, que les bestiaux de deux ou trois habitans voisins l'avoient remplie de leurs ordures. Nous trouvâmes aux environs les poteaux de plusieurs cases qu'on avoit bâties dans cette occasion, nous en vîmes encore beaucoup aux lizieres du bois. Cet endroit est élevé & très sain, quoique environné de bois, & autant qu'on en peut juger il est impenetrable du côté des trois rivieres pour peu qu'il soit deffendu. Ces sa-

Réduit appellé le Dos d'Asne.

1696. vannes peuvent avoir trois à quatre cens pas de long, ſur differentes largeurs. Dès qu'on en eſt ſorti on trouve une montée aſſez douce, après quoi on cottoye une montagne dans le côté de laquelle on a fait un chemin de dix à douze pieds de large, dont le côté opposé à la montagne eſt couvert par un terrein marecageux, où dans la ſaiſon des pluyes les eaux de toutes les montagnes voiſines ſe raſſemblent, & font un étang dont le fond mol & fangeux eſt couvert de cinq à ſix pieds d'eau, & dans la ſaiſon ſeche il y en a toûjours aſſez pour embourber une armée. Ce marais nous parut ſuffiſant pour couvrir le chemin du réduit du côté de la mer, dont il eſt éloigné de près de quatre mille pas; mais il falloit ſçavoir s'il étoit auſſi-bien gardé du côté de la montagne, c'eſt ce que Monſieur Auger remit à une autre fois. En ſortant de ce chemin nous trouvâmes deux pans de murailles qui ſe traverſoient, & qui laiſſoient une ouverture fermée d'une porte à gros barreaux de bois. Nous entrâmes par-là dans une petite ſavanne appartenante aux heritiers de Jean Smite, où nous trouvâmes encore un

grand magasin ruiné en partie, où l'on 1696.
avoit renfermé des munitions de guerre,
pour les distribuer plus facilement aux
habitans qui bordoient la riviere des
Gallions lors de l'attaque des Anglois
en 1691. A côté de cette savanne est
l'habitation du sieur Favre dont la maison,
la sucrerie & le moulin, sont sur
deux hauteurs qui commandent tout le
terrein des environs. On pourroit tirer
un boyau à mi-côte de l'une à l'autre
pour faire face à la plaine, & mettre
ce poste hors d'insulte, sur tout si on
y transportoit quelques petites pieces
de canon qui étoient dans le chemin
du Dos d'Asne où elles étoient absolument
inutiles. Le chemin pour descendre
dans la plaine qui est au dessous
de cette hauteur, est sur la croupe du
morne; la pente en est assez douce.
Les deux côtez de ce chemin sont escarpez
& couverts de grands arbres. Il
étoit coupé en quatre endroits par des
traverses de fascinages toutes droites. On
jugea à propos d'y faire quelques flancs
ou quelques angles lorsqu'on y feroit
travailler. C'est-là que commencent les
terres de feu Monsieur le Chevalier
Hinselin, predecesseur de Monsieur Auger,
dans le Gouvernement de la Gua-

1696. deloupe. Nous vîmes ses deux sucreries & ses moulins à eau. Nous entrâmes dans celle d'en bas, où l'on faisoit du sucre blanc qui étoit parfaitement beau. Ces terres sont très bonnes ; quoiqu'elles soient pierreuses. A cent cinquante pas de cette derniere sucrerie, il y a une petite riviere appellée la riviere de Sense qui coule au fond d'une falaise assez profonde & fort escarpée. Elle separe les terres de Monsieur Hinselin de celles de Monsieur Houel, qu'on appelle Bisdari, où il y a une montagne ronde, fort haute, & qui paroît de loin comme isolée, nommée Houelmont, où feu Monsieur Houel avoit fait faire quelques retranchemens garnis de canon, avec des fours & des citernes pour servir de réduit dans un besoin. Environ huit cens pas plus bas que cette sucrerie, nous trouvâmes l'habitation des enfans du feu sieur Milet, Conseiller & Capitaine de Milice. Nous remarquâmes étant au bas de la savanne que la rivierre des Gallions & celle de Sence s'approchoient beaucoup, & ne laissoient entr'elles qu'un espace d'environ cent cinquante pas escarpé des deux côtez par des falaises profondes & impraticables. Cet endroit forme

une hauteur en plate-forme capable d'un bon retranchement aisé à deffendre, qui commande absolument le Fort, dont il voit de revers tous les ouvrages. Après l'avoir bien examiné, il fut resolu de le fortifier, & d'y faire des embrasures pour y mettre du canon, qui serviroit à empêcher aux ennemis les approches du Fort s'ils venoient l'attaquer du côté du cavalier, ou les en déloger, s'ils s'en étoient emparez. Tous ces ouvrages ne furent executez qu'en 1702. parcequ'il s'en trouva d'autres plus pressez, & que la paix s'étant faite à Risvick en 1697. on ne jugea à propos d'obliger les habitans à faire des ouvrages qui ne paroissent pas devoir être si-tôt d'usage. 1696.

Hauteur qui commande le Fort.

De cette plate-forme à la falaise qui est sur le bord de la mer, il y a cinq ou six cens pas. Nous trouvâmes qu'on y avoit creusé un boyau faisant face à la mer, avec deux angles saillans, sur l'un desquels il y avoit trois canons en batterie à barbette. On descend à la riviere des Gallions par un chemin taillé dans la pente du morne; il est roide & raboteux. On passe la riviere à gué; elle est assez considerable. Il y avoit autrefois un pont de

1696. bois en cet endroit qui ayant été emporté par un grand débordement, n'a point encore été rétabli, quoiqu'il soit très-necessaire, parce que c'est l'unique passage pour aller de la Basse-terre à la Cabesterre ; & l'on est souvent obligé de s'arrêter quand cette riviere est débordée.

Riviere des Gallions.

On l'appelle la riviere des Gallions parce que c'étoit en cet endroit que les Gallions d'Espagne venoient se raffraîchir & faire de l'eau quand ils prenoient ce chemin pour aller à la terre ferme avant que les François se fussent rendus maîtres des Isles. Ce lieu leur étoit commode parce que c'est une grande ance où l'ancrage est excellent, & où il y a de l'eau douce en abondance. Ils auroient cependant beaucoup mieux fait de descendre plus bas, & de faire leur eau à la riviere S. Louis & à celle du Baillif où l'ancrage est le même, & où les eaux sont infiniment meilleures ; car celles de la riviere des Gallions sont sulphurées & vitriolées, & ne manquent jamais de causer des flux de ventre & des dissenteries à ceux qui ne sont pas accoûtumez d'en user ; ce qui est si vrai qu'on deffend aux soldats du Fort de s'en servir. Au sortir

de la riviere on trouve un chemin 1696.
dans la côte beaucoup plus haute & plus escarpée que la precedente qui conduit sur l'esplanade du Fort. Il étoit près de deux heures aprés midi quand nous y arrivâmes. Monsieur Auger m'y retint à dîner. Sur le soir je me retirai à nôtre Couvent du Baillif.

CHAPITRE XXV.

Description de la Pointe du vieux Fort, & de toute la côte jusqu'à la riviere S. Louis. De la riviere des Gallions; du lieu appellé le Parc, & de la côte jusqu'à la riviere des Habitans.

JE trouvai en arrivant chez nous des Lettres de la Martinique, par lesquelles on me marquoit que le Pere Astrucq que j'avois laissé pour garder ma maison & ma Paroisse, avoit été obligé d'aller desservir celle de la Trinité à cause du départ du Pere Martelli qu'on avoit été obligé d'envoyer à S. Domingue. On m'avertissoit aussi que le Pere Rosié n'avoit point voulu se charger de ma Paroisse, à moins que le Superieur ne lui promît de l'y laisser

1696. absolument, & de trouver moyen de retirer la parole qu'on m'avoit donnée, & de me contenter comme on pourroit.

Ces nouvelles me chagrinerent & me firent resoudre à achever promptement ce qui restoit à niveler & à tracer au canal, & ce que j'avois promis à Monsieur Auger afin de m'en retourner promptement à la Martinique. J'achevai mon ouvrage du canal en deux jours. J'en employai sept ou huit à mettre au net les plans & les memoires du grand & du petit cul de sac, & je les portai au Gouverneur, à qui je fis part du dessein que j'avois de repasser à la Martinique par la premiere occasion qui se presenteroit, & des raisons qui m'y obligeoient. Il me parut y être fort sensible, & vouloit à toute force me retenir à la Guadaloupe, en m'offrant un parti qui auroit dû me tenter. Mais j'étois tellement piqué de ce manquement de parole, que je le priai de ne pas s'opposer à mon départ, l'assurant que quand j'aurois fait ce que j'avois resolu de faire à la Martinique, je serois toûjours disposé à lui venir rendre les services dont j'étois capable, & qu'en attendant mon dé-

part il pouvoit diſpoſer de moi, n'ayant 1696.
plus rien à faire au canal pour lequel j'étois venu. Il accepta mon offre, & m'en témoigna beaucoup de reconnoiſſance.

Le Lundi 21. Mai il m'envoya un cheval, & me fit prier d'aller dîner chez lui, pour aller enſuite aux trois rivieres comme nous en étions convenus. Nous paſſâmes par les mêmes endroits que j'ai marquez ci-deſſus, remarquant exactement tous les poſtes & tous les avantages qu'on pourroit tirer de la ſituation des lieux pour s'en ſervir dans l'occaſion. Nous n'arrivâmes que la nuit aux trois rivieres, parce que nous étions venus fort doucement, & que nous nous étions arrêtez pluſieurs fois. Il eſt certain qu'un même objet vû de differens côtez ne paroît pas toûjours le même, & qu'on a beſoin de cette précaution dans les endroits que nous viſitions, afin de ne pas faire des travaux inutiles, ou de manquer à faire ce qui ſeroit neceſſaire. Nous logeâmes encore chez le ſieur Rigolet.

Le Mardi nous nous rendîmes de grand matin au bord de la mer. Monſieur le Gouverneur fut fort content de

1696. la diligence qu'on avoit apportée à l'execution de ſes ordres. Les retranchemens nouveaux que j'avois tracez, étoient fort avancez auſſi-bien que les réparations des anciens. Nous y demeurâmes toute la journée, & dînâmes ſous des arbres. Monſieur le Gouverneur fit dîner avec lui les Officiers de Milice qui commandoient les travailleurs. Nous retournâmes ſouper & coucher à nôtre gîte ordinaire.

Le Mercredi après avoir demeuré une couple d'heures aux travaux qui s'avançoient à vûë d'œil, & dont quelques-uns étoient perfectionnez, nous nous embarquâmes dans un grand canot pour retourner à la Baſſe-terre en paſſant par le vieux Fort.

Nous rangeâmes la côte auſſi près qu'il fut poſſible de le faire ſans échoüer, & nous nous convainquîmes qu'il étoit abſolument impoſſible de faire aucune deſcente dans ce païs qui ſe deffendoit de lui-même depuis le morne qui termine la petite ance des trois rivieres, juſqu'à la pointe de vieux Fort; & que quand même on ſe feroit emparé de la petite ance, il étoit impoſſible de penetrer par-là du côté du vieux Fort ou du réduit, parce qu'on

ne trouve par tout qu'une falaiſe eſ- 1696.
carpée & coupée par des précipices que des gens armez ne peuvent ſurmonter, & où dix hommes dans les hauteurs en defferoient dix mille, ſeulement en faiſant rouller ſur eux des pierres qui ſont là en bonne quantité.

Pointe du vieux Fort.

La pointe du vieux Fort eſt baſſe, aſſez unie, d'environ deux cens pas de large ſur un peu plus de hauteur, avec quelques enfoncemens dans les gorges des montagnes. Il ſemble que ce ſoit un amas de pierres que les pluyes ont détachées de la montagne voiſine, qui par ſucceſſion de tems ſe ſont couvertes d'un peu de terre. Elle regarde le Sud-oüeſt. Il y a au pied une petite Chapelle qu'on dit avoir titre de Paroiſſe, dont les Carmes ſont en poſſeſſion & tirent les revenus. Je ne ſçai ſi cela les oblige à y tenir un Curé reſident pour adminiſtrer les Sacremens à quelques habitans qui y demeurent, & qui ſont là comme ſeparez du reſte du monde; mais il eſt certain qu'ils ſe contentent d'y envoyer un de leurs Religieux une fois par mois pour y dire la Meſſe; ſauf à ceux qui en ont beſoin dans d'autres tems de ſe pourvoir comme ils le jugent à propos. Il y a dans ces

1696. enfoncemens des montagnes, & sur les croupes des mornes sept ou huit habitations où l'on fait du cotton, du manioc, du mil, & où l'on éleve des volailles en quantité. On a mis sur la pointe deux canons de fer qui servent pour donner avis au Fort de la Basse terre de ce qu'on voit en mer. Ce quartier nous parut hors d'insulte par sa situation, par le peu de profit qu'y trouveroient les ennemis en le venant piller, & par son inutilité pour executer de plus grands desseins, puisqu'il est impossible de penetrer par-là, ny dans le réduit, ni aux trois rivieres, tout ce païs n'étant composé que de bois, de montagnes & de précipices, dans lesquels le petit nombre d'habitans qu'il y a est suffisant pour faire tête à une armée.

Nous nous rembarquâmes en rangeant toûjours la côte de fort près sans trouver aucun endroit où l'on pût mettre à terre, qu'environ à une lieuë & demie du vieux Fort, dans un lieu appellé l'Ance de la Croix. C'est un petit enfoncement de vingt cinq à trente toises de large, outre deux pointes de mornes qui tombent à plomb dans la mer. Cet enfoncement peut avoir neuf à dix toises de profondeur, depuis le

Ance de la Croix.

le bord de la mer jufqu'à une falaife qui 1696.
lui fait face, d'environ trente pieds de hauteur, qui eft droite comme une muraille. Un petit ruiffeau d'eau fort claire coule dans le milieu de cet enfoncement, & fait une nappe en tombant; mais foit qu'il foit trop foible ou que le rocher foit trop dur, il n'a pû jufqu'à prefent y creufer un canal. L'habitant qui s'eft niché dans ce trou de montagne avoit commencé à creufer un chemin à côté de l'Ance pour defcendre avec plus de facilité au bord de la mer & pour remonter, qu'avec une échelle dont il s'étoit toûjours fervi. Nous nous fervîmes de l'échelle pour y aller & pour en revenir. Nous trouvâmes ce petit endroit fort joli & de bonne terre, avec des enfoncemens dans les montagnes qui étoient plus confiderables qu'ils ne paroiffoient, & nous découvrîmes un fentier affez commode, qui en fuivant les contours des Mornes, conduifoit dans les terres du Bifdarri & de Houelmont, qui font des endroits qu'on doit conferver avec tout le foin imaginable fi le Fort étoit attaqué, parce que les ennemis s'en rendant maîtres, pourroient prendre en flanc & par derriere les troupes qui bor-

1696. deroient l'Ance des Gallions & les bords de la riviere, & s'emparer du réduit, ce qui leur seroit aisé s'ils se rendoient maîtres pendant la nuit de cette petite Ance, & qu'ils fissent filer un bon corps de troupes par le sentier que nous avions remarqué. C'est pourquoi quand nous fûmes descendus Monsieur Auger ordonna à ces habitans de rompre incessamment le travail qu'il avoit fait, & d'escarper ce lieu comme il étoit auparavant. Il résolut même de faire faire un parapet de pierres seches sur le bord de cette falaise, avec deux petits flancs qui joignissent les deux Mornes, & d'y tenir quinze ou vingt hommes dans un tems d'attaque.

Depuis l'Ance de la Croix la côte est fort escarpée, & ne laisse entre la falaise & la mer que six à huit pieds d'espace fort embarassez de roches & où la mer donne très fort quand elle est haute, ou pour peu qu'elle soit agitée. Il y a à la verité quelques petits enfoncemens, mais l'entrée est encore plus élevée que celle de l'Ance de la Croix. Cette côte a une petite demie-lieuë de long, & finit à un morne qui fait le commencement de l'Ance des Gallions. On l'appelle le Morne de Raby, du

nom d'un habitant qui y a ſon habitation. 1696.

L'Ance des Gallions a cinq à ſix cens pas de large, depuis le Morne de Raby jusqu'à la riviere de Sence, qui ſe décharge dans la mer au pied d'un autre petit morne, dont la pointe qui donne ſur la mer eſt couverte d'un angle ſaillant composé de pierres ſeches mêlées avec de la terre. Cette Ance depuis le bord de la mer juſqu'à la montagne qui y fait face, & qui fait à peu près la figure de l'Ance, n'a pas plus de deux cens cinquante à trois cens pas de plat-pays. Les bords de la mer dans la largeur de cinquante à ſoixante pas, ſont tous couverts de gros cailloux, qui cauſent une fatigue extrême à ceux qui ſont obligez de marcher par cet endroit. Le prédeceſſeur de Monſieur Auger profitant de ce grand nombre de pierres, avoit fait faire quelques angles ſaillans pour couvrir ceux qui défendroient cette Ance en cas que les ennemis y vouluſſent deſcendre. Monſieur Auger reſolut de les joindre les uns aux autres par des courtines, & d'en faire de nouveaux où ceux qui étoient faits ſe trouvoient trop éloignez pour ſe bien flanquer, & en faiſant cela s'approcher le plus qu'on

Ance des Gallions.

Retranchemens de l'Ance des Gallions.

1696. pourroit des arbres & des brouſſaillaes épaiſſes pleines de ronces & de crocs de chien, qui ſont tout le long de cette Ance depuis l'endroit où finiſſent ces amas de roches, juſqu'à un étang qui en occupe preſque toute la longueur. Cet Etang eſt formé de pluſieurs ſources qui ſe rencontrent ſur le lieu, & d'une partie de l'eau de la riviere de Sence, qu'on y a conduit par une rigolle, & encore d'une autre petite ravine qui coule au pied du morne de Raby, qu'on appelle la ravine Salée.

Le Morne qui forme & qui borne le fond de cette Ance eſt defriché depuis le pied, juſqu'à la moitié ou environ de ſa hauteur qui eſt conſiderable. Le reſte eſt couvert d'arbres qui y ſont crus depuis que ce terrein a ceſſé d'être cultivé comme il l'étoit dans le tems qu'il appartenoit à Monſieur Aubert, un des premiers Seigneurs Proprietaires de l'Iſle. On avoit profité de petites avances ou ſaillies que fait le terrein du Morne à la hauteur où commencent les arbres, & on en avoit fait deux poſtes capables de loger quarante ou cinquante hommes. On reſolut de les augmenter, & d'y placer deux petites pieces de canon à chacun, & d'en faire un troiſiéme

pour défendre l'entrée de la riviere de 1696.
Sence.

Il fut auſſi reſolu d'élargir le boyau qui étoit creuſé dans le haut de la falaiſe, depuis la riviere de Sence juſqu'à la deſcente de celle des Gallions, & de profiter d'une petite pointe de terre qu'on avoit négligée pour y faire un angle ſaillant qui découvriroit le pied de la falaiſe, & qui battroit tout le long du boyau.

Nous paſſâmes à pied tout le long de la falaiſe en ſuivant le bord de la mer, depuis le chemin qui monte de la riviere des Gallions à l'eſplanade du Fort. Nous trouvâmes de gros pans de murs qui avoient ſervi autrefois à une batterie qui étoit en cet endroit, adoſſée ſelon les apparences à la falaiſe; mais la mer dans quelque ouragan l'en a détachée & l'a ruinée. Cette falaiſe eſt extrémement élevée & coupée preſque à plomb, & continuë ainſi depuis la montée de l'eſplanade du Fort, juſqu'à la diſtance d'environ quatre cens pas en allant vers la riviere aux Herbes. Un peu avant d'arriver à la batterie qui eſt devant le Couvent des Carmes; la falaiſe baiſſe beaucoup, c'eſt pourquoi on y a fait de gros murs de bonne maçonnerie,

1696. avec un angle qui ferme en partie la place d'armes de ce côté-là. On a pratiqué quelques embrasures dans ce mur avec une ouverture pour aller à la mer, qui est fermée par un grillage de fer à peu près comme une porte de jardin. C'est ce qu'on appelle la Porte de fer.

La batterie des Carmes est de maçonnerie, les angles des embrasures sont de pierres de taille. Il y avoit onze canons de fer, de dix-huit, de douze & de huit livres de balle ; les plates-formes étoient de bois. Après que nous eûmes bien consideré tous ces lieux, raisonné dessus, & fait beaucoup de projets qui ne s'executerent qu'en 1702. & qui ne servirent à rien, je pris congé du Gouverneur à qui je promis de revenir le lendemain matin, pour l'accompagner dans la visite qu'il vouloit faire le long de la riviere des Gallions.

Description de la riviere des Gallions.

Je ne manquai pas de me trouver au Fort de très-grand matin. Nous nous rendîmes d'abord sur cette petite esplanade au bas de l'habitation du sieur Milet ; nous remarquâmes encore plus exactement que la premiere fois la conséquence de ce poste, & Monsieur Auger se confirma dans la résolution qu'il avoit prise de le fortifier pour s'en servir

au besoin. Nous remontâmes ensuite la riviere des Gallions en marchant toûjours sur le bord de la falaise, sans trouver qu'elle fût accessible en aucun endroit pour des troupes, quoiqu'il ne fût pas absolument impossible à des gens qui n'ont rien à craindre, & qui ne sont embarassez ni d'armes ni d'habits, de la monter en s'aidant des pieds & des mains, & en se prenant aux liannes & aux racines des arbres. C'est ce qu'on ne doit pas craindre d'un corps de troupes, dont on peut aisément renverser le dessein, en postant de distance en distance quatre ou cinq hommes, pour avertir les corps de garde les plus voisins, & sans se donner la peine de tirer, faire rouler des pierres sur ceux qui s'exposeroient à tenter une pareille entreprise. 1696.

Au commencement de l'habitation de la veuve Cherot qui est à huit ou neuf cens pas plus haut que la maison du sieur Milet, nous trouvâmes un petit sentier qui descend à la riviere, que les Negres de cette habitation ont pratiqué pour aller à l'eau, & encore un autre à cinq cens pas plus haut; mais comme il est facile de rompre ces petits chemins & de les rendre inaccessibles, Monsieur

1696. Auger laissa à ceux qui les avoient fait la liberté de s'en servir, avec défenses d'en faire d'autres, & à condition que si-tôt qu'il y auroit une allarme generale, ils ne manquâssent pas de les rompre & de les détruire, sous peine d'en être privez pour toûjours dans la suite.

Grand passage de la riviere des Gallions.

Depuis cet endroit jusqu'au passage de la même riviere, appellé le Grand passage, ou le passage de Madame; il y a environ neuf cens pas. On l'appelle ainsi, parce que ce fut Madame du Lion qui le fit faire; elle étoit veuve d'un Gouverneur de l'Isle, prédecesseur de Monsieur le Chevalier Hinselin; elle avoit une sucrerie & une habitation de l'autre côté de la riviere, qu'on appelloit l'Espérance. Ce passage du côté de l'Est est coupé en zizag dans le Morne avec quelques parapets à droit & à gauche, & une place d'armes à mi-côte qui est couverte de grands arbres qui peuvent donner de l'ombre & de la fraîcheur à ceux qui y seroient postez, mais qui ne les couvriroient nullement des coups de mousquets qu'on feroit pleuvoir sur eux de l'autre côté de la riviere, dont la falaise est plus élevée & plus commode avec un beau chemin pour descendre à la riviere; de maniere que

ce chemin & la plate-forme & ses retranchemens, sont absolument commandez par la falaise opposée. Cela nous obligea de remonter sur nos pas pour chercher un endroit qui commandât le poste opposé ; il ne nous fut pas difficile d'en trouver un ; Monsieur Auger le marqua sur ses tablettes. 1696.

Après cela nous continuâmes nôtre chemin, en remontant toûjours la riviere jusqu'au dessus d'une grande savanne qui est de l'autre côté de la riviere, appellée la savanne de Suëre. Nous trouvâmes à la verité quelques endroits où le passage ne seroit pas absolument impossible ; mais comme pour y arriver il faut venir tout à découvert le long d'une grande savanne, & être exposez au feu de toute la hauteur sur laquelle nous étions ; nous jugeâmes qu'il n'y avoit pas grand chose à craindre de ce côté-là, & qu'il seroit toûjours facile de prévenir les ennemis & leur empêcher le passage.

Depuis cet endroit jusqu'au pied des grandes montagnes, la riviere coule entre des falaises escarpées qui en rendent l'aproche & le passage impossible.

Nous retournâmes sur nos pas pour passer la riviere au Grand passage. Nous

1696. visitâmes l'habitation de l'Esperance, qui est separée de celle du sieur du Querry, appellée l'Islet, par une ravine assez profonde & escarpée. Le terrein de l'Islet est commandé par celui de l'Esperance, dont la maison, la sucrerie & le moulin qui sont de maçonnerie, contribuënt à défendre ce poste & à empêcher de pénétrer dans la savanne de Suëre & de s'approcher du Grand-passage.

Tout le terrein depuis la riviere des Gallions jusqu'à celle de Saint Louis, est très-beau, de bonne terre & tout à fait propre pour le sucre blanc, aussi il s'y en fait une quantité considerable. C'est le quartier de l'Isle où il y a plus de sucreries ; il est vrai qu'elles sont petites & qu'elles manquent absolument de bois à brûler ; mais comme les terres sont vieilles, c'est-à-dire, qu'elles servent depuis long-tems, & que la secheresse y est plus ordinaire que la pluye, les pailles des cannes & les bagaces tiennent lieu de bois & suffisent.

La riviere aux Herbes separe en deux parties presque égales tout ce terrein, qui a environ une lieuë de large, & à qui on a donné differens noms. On appelle montagne de Beau-soleil, la par-

Montagne de Belle-

tie qui est entre la riviere aux Herbes, 1696.
& celle des Gallions. Au dessus de l'habitation de l'Esperance, sont celles de Suëre & des Gomiers, & à côté est celle de l'Islet. La partie qui est renfermée entre la riviere aux Herbes & celle de Saint Louis, se nomme la montagne de Belle-vûë. Au dessus est l'habitation du sieur Abbé Gueston, appellée

vûe & du Beau-soleil.

& une autre qui est aux Jesuites qu'ils appellent Saint Claude. Elle confine à une des terres reservées par feu Monsieur Houel, appellée le Parc, dont elle est separée par des falaises de très-difficile accès, & par une riviere qui vient des montagnes de la Souphriere, qu'on appelle la riviere de Saint Claude qui se jette dans celle de S. Louis.

La riviere aux Herbes est composée de deux branches qui renferment un triangle qu'on appelle l'Islet. C'étoit aussi une des reserves de M. Houel, que ses heritiers ont venduë au sieur du Query. Nous visitâmes la plus grande partie de tous les endroits qui sont entre la riviere aux Herbes & le Fort où je fus dîner avec Monsieur Auger. Après dîné nous montâmes à cheval pour voir tout le terrein le long de la gauche de la riviere aux Herbes, depuis le bord

1696. de la mer jusqu'à l'Islet. Nous traversâmes ensuite les habitations jusqu'au bas de celle de Saint Claude pour voir en descendant la droite de la riviere de Saint Louis, qui dans ces hauteurs-là, coule entre deux falaises extrémement profondes & escarpées. Depuis la riviere Saint Claude qui se jette dans celle de Saint Louis à plus de trois mille pas du bord de la mer, jusques un peu au dessus de l'écluse du moulin des Jacobins, éloigné du bord de la mer de sept à huit cens pas, & depuis l'écluse jusqu'à la mer, on la peut passer par tout à gué, quoiqu'elle soit grosse, large, fort remplie de grosses roches, qu'elle ait de grands bassins, & qu'elle soit fort sujette à se déborder & à croître considerablement d'un moment à l'autre; mais depuis l'écluse jusqu'à la riviere Saint Claude, son passage n'est praticable qu'en deux endroits. Le plus bas s'appelle le passage de la Coulisse, parce qu'un habitant s'étoit avisé de faire un moulin au pied de la falaise, & à côté de la riviere où l'on conduisoit les cannes, en les faisant glisser dans une coulisse de planches, appuyée sur des tréteaux enfoncez en terre le long de la pente d'un morne très-long & très-roi-

Riviere S. Louis & plus communément la riviere des Peres blancs.

Passage de la Coulisse.

de. Il eſt vrai qu'il n'eut pas le ſuccès 1696.
qu'il eſperoit de cette invention, parce que la rapidité de la couliſſe faiſant que les paquets de cannes en ſortoient fort ſouvent, avec danger de bleſſer ou de tuer ceux qui ſe rencontroient ſous leur chute, où quand elles arrivoient en bas; elles étoient toutes froiſſées, & auſſi échauffées que ſi elles euſſent été coupées depuis quatre jours, ce qui les rendoit preſque inutiles à faire du ſucre, ſur tout du ſucre blanc. La deſcente de ce morne quoique longue & roide, ne laiſſe pas de ſervir aux gens qui ſont à cheval, & ſeroit un fort bon endroit pour paſſer la riviere & s'emparer des hauteurs de Belle-vûë, ſi elle n'étoit pas tout à fait découverte & commandée par deux hauteurs qui ſont à la droite de la riviere, qui ſemblent avoir été faites & placées-là exprès pour rendre ce chemin inutile aux ennemis qui y voudroient paſſer. Monſieur Auger ne manqua pas de remarquer ces deux endroits pour y faire travailler quand il ſeroit beſoin.

Le ſecond paſſage eſt à neuf cens pas plus haut que celui-cy. La deſcente de la droite eſt belle & facile; elle a été faite par les habitans voiſins pour aller

1696. à l'eau, mais celle de la gauche est si escarpée & si roide, qu'elle fait peur, aussi n'y a t-il gueres que des Negres qui s'en puissent servir. J'y ai passé deux fois pendant que les Anglois nous attaquoient en 1703. Je ne croi pas avoir jamais couru de plus grand danger en ce genre.

Depuis l'écluse des Jacobins jusqu'à leur moulin qui en est éloigné d'environ quatre cens pas, le terrein de la droite de la riviere est élevé & escarpé, & commande absolument celui de la gauche. Depuis cet endroit jusqu'au bord de la mer, les deux rives sont à peu près égales ; ou s'il y a quelque avantage, il est du côté de la droite. Il fut résolu de faire un retranchement de pieces seches avec des raquetes pardevant depuis l'Ecluse jusqu'à la mer, que l'on continueroit le long de la mer par le morne des Irois & le Morne doré, jusqu'à la ravine Billau qui couvre l'entrée du Bourg Saint François. Nous découvrîmes chemin faisant quelques petits angles saillans de pierres seches qu'on avoit fait en quelques endroits de la côte ; mais outre qu'ils étoient presque éboulez & tous couverts de broussailles, ils laissoient de trop grands vui-

des entre eux, & ils étoient trop éloignez les uns des autres pour se pouvoir défendre. On résolut de réparer ceux qui étoient éboulez, d'en faire d'autres où il seroit besoin, & de les joindre par des courtines qui feroient face à la mer, comme aussi de creuser un boyau autour de la pointe du morne des Irois, & d'un autre qui en est éloigné d'environ cent pas, avec une muraille seche pour les joindre l'un à l'autre, & de continuer ces retranchemens jusqu'à la ravine Billau. Il y avoit une batterie à la gauche de cette ravine qu'on appelloit la batterie de Carcani, que l'on jugea à propos de transporter de l'autre côté de cette ravine, & de la renfermer dans l'enceinte du Bourg. 1696.

Nous trouvâmes au Bourg Saint François un nommé le Blanc, Maître d'une barque qui venoit d'arriver de la Martinique. Il rendit quelques paquets à Monsieur le Gouverneur, & nous dit qu'il étoit freté pour le retour par nos Religieux, pour lesquels il devoit prendre chez nous sa charge de pots & de formes pour nôtre habitation du fond Saint Jacques. Il me rendit aussi quelques lettres, une entre autres de nôtre Superieur qui sembloit supposer que je

1696. m'arrêterois à la Guadeloupe pour faire travailler au canal ; il me prioit de donner mes soins afin que la barque fût promtement chargée, & qu'on y mît de bonne poterie & le plus qu'on pourroit. Je resolus de me servir de cette occasion pour retourner à la Martinique, quoiqu'elle ne fut pas trop sûre. Je le dis à Monsieur Auger qui eut peine à y consentir, & qui me conseilloit d'attendre quelqu'un de nos Corsaires où je serois plus en seureté ; mais comme je n'avois rien à perdre, parce que je laissois mes instrumens au Gouverneur qui me promettoit de me les envoyer par quelque bonne occasion ; je me mis peu en peine de ce qui pouvoit arriver ; le pis étoit d'être pris par les Anglois, dont j'étois bien sûr de ne pas recevoir de mauvais traitemens, au contraire, j'aurois eu le plaisir de voir quelques-unes de leurs Isles, & d'en remarquer les défenses & les lieux les plus propres à les aller visiter ; de sorte que je me fixai à me servir de cette barque.

Je pris congé du Gouverneur qui me chargea de faire les memoires de ce que nous avions remarqué & resolu dans nôtre tournée. Il me dit qu'il me vien-

droit prendre le Samedi ſuivant de bon 1696.
matin pour aller viſiter le quartier des habitans.

Je travaillai tout le Vendredi à ces memoires, & à quelques remarques que j'avois faites en m'en retournant ſeul par le même chemin du bord de la mer. Car l'experience m'avoit appris qu'on ne connoiſſoit jamais parfaitement un terrein en le voyant une fois, & d'un ſens, & que le conſiderant d'un autre point de vûë, on eſt ſouvent obligé de changer ou de corriger ſes premieres idées.

Je dis au Pere Vidal Superieur du Couvent, que j'étois reſolu de me ſervir de la barque où il devoit charger la poterie pour retourner à la Martinique, parce que je ne le voyois pas en état de faire travailler au canal. Après quelque reſiſtance d'honnêteté il conſentit à mon départ.

Le Samedi vingt-ſixiéme Mai, Monſieur Auger me vint prendre de grand matin; il m'avoit fait amener un de ſes chevaux.

Toute l'Ance qui eſt devant nôtre habitation étoit bien retranchée; il y avoit un parapet de ſept pieds de haut & ſix de large, compoſé d'un double rang

1696. de palissades de tendre à caillou, remplis de terre & de fascines avec une banquette. Ce parapet avoit des angles saillans de distance en distance ; il étoit couvert de douze ou quinze rangs de raquettes qui faisoient une largeur de cinq à six toises ; le tout bien entier & bien entretenu depuis l'embouchure de nôtre riviere, c'est-à-dire, de la riviere de Saint Louis jusqu'auprès du Bourg du Baillif, où toutes les palissades avoient été emportées, ou par le débordement de la riviere dont j'ai parlé cy devant, ou par les Negres qui les avoient dérobées pour les brûler. Monsieur le Gouverneur donna ordre aux Officiers de Milice qui étoient presens de faire réparer ces breches avec des murs de pierres seches, en attendant qu'on pût avoir des palissades de tendre à caillou, pour les remettre comme elles étoient auparavant.

Nous visitâmes le Château de la Magdelaine, la batterie qui est à côté, l'Ance du gros François, & l'embouchure de la riviere du Plessis que nous remontâmes sur la droite jusqu'à près de deux mille cinq cens pas. Là elle coule dans un fond fort uni, au milieu d'une savanne qui est dans l'habitation du sieur

Radelin. Elle eſt fort aiſée à paſſer dans 1696.
ce lieu-là, auſſi ce fut par cet endroit qu'une partie des Anglois paſſa en 1691. lorſque nos gens eurent abandonné leurs poſtes, par l'inſigne méchanceté de quelques mal-intentionnez, comme je l'ai dit cy-devant. Il eſt certain que cet endroit eſt difficile à garder, cependant comme il eſt commandé par deux petites buttes dont la montée eſt aſſez roide; il fut reſolu de les fortifier en creuſant un boyau ſur leur hauteur, par le moyen duquel on arrêteroit les ennemis, qui auroient plus de quatre cens pas à faire à découvert dans la ſavanne avant de pouvoir arriver au pied de la premiere butte, où étant arrivez, ils ſeroient battus en flanc par l'autre; ou s'ils ſe mettoient en devoir de paſſer entre les deux, ils auroient à eſſuyer les deux feux, & trouveroient en face une ravine aſſez profonde, au de-là de laquelle il y a des bois & des brouſſailles épaiſſes, & un morne fort roide où il ſeroit encore très-facile de les arrêter.

Nous paſſâmes la riviere du Pleſſis en cet endroit, & la cotoyâmes en deſcendant par ſa gauche, juſqu'au Grand-paſſage; obſervant & remarquant tous les avantages que les ennemis ou nous

1696. pouvions tirer des maisons, dès arbres & des murs de pierres seches, qui sont en grand nombre dans cet endroit-là, afin de faire abbattre ou de conserver ce qu'on jugeroit à propos selon le besoin. Nous continuâmes nôtre chemin jusqu'au bord de la mer que nous cottoyâmes sur le bord de la falaise jusqu'à l'Ance Vadelorge, dont nous fîmes le tour. Il fut resolu de faire deux parapets de palissades & de fascines, & de faire planter sept ou huit rangs de raquettes dans tout son contour, avec des crocs de chien sur le devant pour donner de l'occupation aux ennemis qui voudroient pénétrer par là, & avoir le tems de les tirer comme au blanc quand ils seroient une fois embarassez dans ces épines. J'expliquerai dans une autre occasion ce que c'est que les raquettes & les crocs de chien.

De l'Ance Vadelorge jusqu'à la descente de la plaine des habitans, la falaise est escarpée. Elle est de differentes hauteurs, depuis quatre jusqu'à sept à huit toises de hauteur, de sorte que toute cette côte se défend assez d'elle-même. Il y avoit seulement quelques petits sentiers que les habitans avoient faits pour leur commodité pour aller à

la mer ; Monſieur Auger leur ordonna de les rompre inceſſamment, leur remontrant qu'ils ne devoient pas préferer une petite commodité aux riſques où ils ſe mettoient d'être enlevez la nuit avec leurs Negres par les ennemis, qui remarquant le jour ces ſentiers en rangeant la côte, & les voyant éloignez des corps de garde, ne manqueroient pas d'y venir pendant la nuit, d'y deſcendre & de les piller. 1696.

Nous cottoyâmes enſuite toute la hauteur du morne, au pied duquel eſt la plaine des habitans. Toute la crête de cette côte ſeroit très-propre à être retranchée & ſeroit un poſte avantageux, qu'il ſeroit difficile de forcer ; mais il nous parut d'une trop grande étenduë, puiſque du bord de la mer juſqu'à un endroit où la côte devient preſque toute droite & eſcarpée comme une falaiſe, il y a près de quinze cens pas, ce qui ſeroit un trop grand travail, & qui demanderoit trop de monde pour le faire & pour le garder. Une autre raiſon encore qui nous empêcha d'y penſer, fut que tout ce terrein eſt leger & de peu de conſiſtence, de ſorte qu'il auroit été impoſſible de creuſer un boyau qu'il n'eût été rempli avant d'être per-

1696. fectionné. On auroit donc été réduit à faire tout ce retranchement de palissades & de fascines, ce qui auroit été fort à charge aux habitans : d'ailleurs les ennemis faisant leur descente plus près du Fort, tout ce travail auroit été perdu; ainsi nous nous contentâmes de tracer environ cent toises de retranchemens au bord de la mer. Les deux Capitaines de Milice de ce quartier-là qui étoient presens, nommez Tomasean & Boucachar, se chargerent de les faire executer; comme ils étoient bons Officiers & fort zelez pour le bien commun, Monsieur le Gouverneur s'en reposa sur eux.

Nous allâmes chez le bon Pere Romain Capucin, Curé de la Paroisse où Monsieur Auger avoit envoyé préparer à dîner. Ce bon Religieux qui étoit tout de cœur, fut un peu fâché de la précaution que le Gouverneur avoit prise, & lui en fit de petits reproches tout à fait obligeans. Il avoit convié les deux Capitaines de Milice afin d'avoir plus de tems de les instruire de ce qu'ils avoient à faire. Les habitans du quartier avoient une vénération toute singuliere pour leur Pere Curé; ils avoient rebâti tout de nouveau sa maison qui étoit de charpente, grande & fort pro-

pre, avec un fort bel enclos & un jardin bien entretenu. Les Anglois avoient épargné l'Eglise dans l'incendie qu'ils firent de toutes celles où ils purent pénetrer en 1691. elle étoit vieille & toute de bois, mais propre, bien entretenuë & bien ornée. 1696.

Nous montâmes à cheval sur les quatre heures après midi, & nous cotoyâmes la riviere depuis environ trois cens pas audessus de l'Eglise jusqu'à son embouchure. Il est certain que dans une occasion on pourroit y arrêter les ennemis ; mais il n'y avoit aucune apparence d'y faire des travaux, tant pour les raisons que j'ai dites cy-devant, en parlant de la crête du morne, que parce que les fréquens débordemens en emporteroient plus qu'on n'en pourroit achever. Comme nous vîmes que les raquettes venoient parfaitement bien au bord de la mer, Monsieur Auger ordonna aux Capitaines d'en faire planter le plus qu'ils pourroient tout le long de l'Ance.

Nous passâmes sur le bord de la falaise en nous en retournant, afin de mieux observer ce que nous avions vû le matin. M. le Gouverneur me laissa chez nous en passant, & ne voulut jamais que j'allasse le conduire chez lui.

1696. Je travaillai tout le Dimanche & une partie du Lundi aux memoires des réparations & augmentations qu'il y avoit à faire depuis la riviere Saint Louis jusqu'à celle des habitans.

Le Mardi j'allai avec Monsieur Auger à nôtre habitation du Marigot & de-là au Parc. Lá descente de la riviere Saint Louis est longue, roide & fort difficile : il ne faut pas penser d'y aller à cheval. Je remarquai cependant qu'il ne seroit pas impossible d'y faire un chemin. Les Negres que nous avions avec nous, nous porterent de l'autre côté de la riviere. Nous trouvâmes la montée du Parc bien plus facile que la descente. On avoit fait un petit retranchement sur le haut, lorsque quelques habitans s'y étoient retirez avec leurs familles en 1691. mais ils y avoient fait si mauvaise garde, & s'étoient si mal défendus quand un parti Anglois les y alla visiter, qu'ils les y laisserent pénétrer, & perdirent la plus grande partie de ce qu'ils y avoient retiré. On appelle cet endroit le Parc, parce qu'il est renfermé de tous côtez par des rivieres profondes & presque impraticables, & qu'il est adossé aux montagnes qui portent la Souphriere. Nous en fîmes

une

une bonne partie du tour depuis l'endroit où nous étions entrez, en gagnant ſa pointe du côté de la mer, & retournant par le côté oppoſé, où nous trouvâmes toute ſa largeur qui nous parut être dans cet endroit là de dix-huit cens à deux mille pas. 1696.

Quoique ce poſte paroiſſe fort bon pour en faire un réduit, Monſieur Auger reſolut de ne s'en point ſervir, & même de deffendre aux habitans d'y retirer leurs familles & leurs effets, ſous peine d'être abandonnez, & de n'avoir aucune protection ni aucune juſtice des pillages qui pourroient leur être faits par les Negres, qui dans ces occaſions ſont ſouvent autant à craindre que les ennemis. Les raiſons qu'avoit le Gouverneur, étoient qu'il eſt abſolument neceſſaire que le peuple ſoit réuni dans un même endroit, afin que ceux qui portent les armes ſoient également intereſſez à ſa conſervation. 2°. Qu'il faut que ce lieu ait communication avec la partie de l'Iſle qui n'eſt point attaquée. 3°. Qu'on puiſſe retirer dans un même lieu les bleſſez & les malades, l'hôpital & les Chirurgiens, les magazins des vivres & des munitions qui doivent être derriere le

1696. camp, à portée d'y être conduits facilement & avec l'ordre & l'œconomie necessaire; & enfin pour éviter que les habitans sous pretexte d'aller voir leurs familles, n'abandonnent le camp, & n'y retournent plus. Ces inconveniens ne sont point à craindre lorsque le réduit est derriere le camp. Il est bien plus en seureté, on en tire plus aisément ce qu'on a besoin, les malades & les blessez sont mieux servis, les munitions plus à la main & mieux ménagées, & l'Officier qui y commande, & qui ne laisse entrer personne sans voir le congé du Gouverneur, & pour combien de tems il est accordé, a soin de renvoyer au camp ceux qui oublient d'y retourner.

Nous retournâmes par le même chemin que nous étions venus en visitant toutes ces hauteurs, afin d'en bien connoître la situation & les avantages qu'on en pourroit tirer si les ennemis y faisoient des courses. Nous descendîmes par le chemin de la coulisse, & nous allâmes jusqu'au Fort toûjours par les hauteurs des étages, dont il étoit important au Gouverneur de connoître les sentiers, les ravinages, les hauteurs, & generalement toutes les dispositions du terrein.

Ceux qui liront ces Memoires ſe ſouviendront, s'il leur plaît, du plan que je viens de faire de tout le tour de la Guadeloupe, & ſur tout du quartier des trois Rivieres & du terrein qui eſt depuis le vieux Fort juſqu'à la riviere des Habitans, ou du moins d'en remarquer l'endroit & la page pour entendre plus aiſément ce que je dirai dans les années 1701. 1702. & 1703. au ſujet des fortifications qu'on y fit faire, dont j'eus la conduite & la direction; & encore touchant l'attaque & le ſiege que les Anglois formerent devant le Fort de la Baſſe-terre en 1703. 1696.

Le Jeudi 31. Mai, j'allai dîner chez Monſieur de la Malmaiſon Lieutenant de Roi. Le jour ſuivant je fis mes adieux, & je me préparai pour partir le Samedi, parce qu'on eſperoit que la barque ſeroit prête ce jour-là de bonne heure, comme elle le fut en effet; mais Monſieur le Gouverneur ordonna au maître de ne partir que le lendemain après midi. Il vint me voir le Dimanche matin, & m'emmena dîner chez lui. Il envoya dire au maître de la barque de mettre en panne devant le Fort, & de m'y attendre. Je

1696. pris congé de nos Peres, & suivis le Gouverneur.

CHAPITRE XXVI.

Voyage de l'Auteur de la Guadeloupe à la Martinique. Description des Isles des Saintes.

JE m'embarquai le Dimanche troisiéme Juin sur les cinq heures du soir. Nous moüillâmes aux Saintes avant minuit. J'ai déja dit qu'on devroit plûtôt les appeller les Saints que les Saintes, car leur nom Espagnol est *Los Santos*, parce que les Espagnols les découvrirent le jour de la Toussaint; & c'est du jour de la découverte que la plûpart des noms ont été pris, comme la Floride à cause qu'elle fut découverte le jour de Pasques Fleuries, la Dominique, sainte Croix, les Vierges & autres lieux de l'Amerique. Je m'apperçûs dans ce petit trajet que nôtre barque étoit pesante & mauvaise voiliere, mais il étoit trop tard. Le maître avoit quelques bales de cotton à prendre aux Saintes, avec des volailles, des pois & du mil, ce qui nous

obligea de nous y arrêter tout le Lundi & la plus grande partie du Mardi. Monsieur Auger avoit eu la bonté de faire mettre dans la barque des provisions pour mon voyage qui ne me furent pas inutiles. Je me fis mettre à terre dès qu'il fut jour. J'allai saluer le Pere Lucien Carme, qui étoit Curé de ces deux Isles. L'Eglise & la maison du Curé sont dans l'Isle qui est sous le vent, qu'on appelle à cause de cela, la Terre de bas, comme celle qui est au vent se nomme la Terre de haut. Ce Religieux me reçut fort civilement, & me pria d'accepter sa maison pendant que ma barque seroit moüillée. Je fus dire la Messe. L'Eglise est toute de bois, petite & assez propre. La maison du Curé ne consistoit qu'en deux petites chambres, une cuisine & un autre petit bâtiment. Le terrein qui étoit aux environs suffisoit pour faire un assez beau jardin; mais soit que ce Religieux n'aimât pas le jardinage, soit pour d'autres raisons, il le laissoit en friche, ce qui lui attiroit une infinité de moustiques & de maringouins. Je le priai en déjeunant de me faire voir les beautez de son Isle. Nous employâmes une bonne par-

1696.

Terre de bas, une des Isles des Saintes.

1696. tie du jour à cette promenade, & nous fîmes le tour de l'Isle autant qu'il se peut faire, car on ne peut pas le faire exactement ; elle peut avoir autant que l'on peut juger trois lieuës de tour. La terre de haut me parut plus grande. L'Islet qui est entre les deux est petit & inhabité. Il sert à former le port qui est bon, grand, assez seur & profond. Il y a dans ces deux Isles de bonne terre dans les revers des mornes & dans les fonds. Les sommets des mornes, quoique pierreux, ne laissent pas d'être assez couverts de bois. Le manioc, les patates, les pois, le cotton, le tabac & les volailles y viennent en perfection. Il y a beaucoup de chevres ou cabrites, particulierement sur l'Islet. Ils nourrissent aussi bon nombre de cochons. Tant que durent les graines sauvages ils sont seurs de ne pas manquer de ramiers, de perroquets & de perriques. Dans les autres tems ils ont les tourterelles, les grives & les oiseaux de mer en abondance. La pêche y est très bonne, & l'on trouve dans les rochers beaucoup de coquillages, d'écrevisses de mer, de homars, de poupars & de congres. Ils ont aussi quelques bêtes à cornes quoiqu'en petit

Commoditez des ces Isles.

nombre, parce qu'ils n'ont pas assez de terrein pour les nourrir. L'air y est bon & assez frais, parce que ces petites Isles étant au milieu de la mer, on y joüit toûjours du vent de quelque côté qu'il vienne, ce qui suffit dans toutes nos Isles pour n'être jamais fort incommodé de la chaleur. Outre le port qui est entre les trois Isles, il y a à la terre de bas deux ances fort jolies, dont le fond est de sable où l'on peut moüiller & débarquer fort commodement. On les appelle l'ance du grand & du petit figuier. 1696.

Nous fûmes voir le Capitaine de Milice de ces Isles; il y est comme délegué du Gouverneur de la Guadeloupe de qui ces Isles dépendent aussi bien que la Grande-terre & la Desirade. Il nous reçût fort bien & m'offrit tout ce qui dépendoit de lui. Je le priai de faire ensorte que nôtre barque fut expediée le plus promptement qu'il feroit possible, afin de pouvoir être à la Martinique le jour de la Pentecôte.

Le Curé le pria à souper avec le maître de la barque. Ce Capitaine nous dit qu'il pouvoit compter sur quatre-vingt-dix hommes, vieux, jeunes, blancs, bruns & noirs, bien armez, & Forces & richesses du païs.

1696. en état de faire le coup de fusil, & de deffendre l'Isle & les barques qui y viennent moüiller. Il nous dit aussi que les habitans n'étoient pas riches, mais qu'ils vivoient commodement, & qu'avec leur petit commerce de cotton, de legumes, de tabac & de volailles, ils amassoient de l'argent dont l'Isle étoit assez bien pourvûë. Je couchai chez le Pere Curé. Le lendemain après la Messe, je fus voir l'endroit où l'équipage d'un vaisseau François qui s'étoit brûlé dans le havre de peur de tomber entre les mains des Anglois, avoit soutenu un siege contre les équipages de trois vaisseaux Anglois, & avoit donné le tems à Monsieur du Lion pour lors Gouverneur de la Guadeloupe, de le venir délivrer, & de prendre prisonniers ceux qui les assiegeoient. Le Pere du Tertre rapporte le fait dans le quatriéme tome de son Histoire.

Ce poste est naturellement fortifié, & pour peu qu'on y travaillât, il seroit impossible de le forcer, pourvû que ceux qui y seroient eussent des munitions de guerre & de bouche. Il n'y a qu'une chose desagreable dans ces Isles, c'est le deffaut d'eau douce. Les habitans ont à la verité deux ou trois petites sour-

ces qui leur donnent de l'eau ſuffiſam- 1696.
ment pour boire ; mais elles tariſſent pour peu que la ſechereſſe ſoit plus grande qu'à l'ordinaire, & ils ſont réduits à conſerver l'eau de pluye dans des tonneaux, des jarres & autres vaiſſeaux, & dans des trous faits en terre où elle ſe corrompt aiſément. Je m'étonnai de leur négligence à faire des citernes, vû qu'ils ont la chaux, le ſable & les pierres à diſcretion, & je ne fus point ſatisfait de la raiſon qu'ils m'en donnerent, que l'eau renfermée dans les citernes contractoit l'odeur & le goût de la chaux. Car quand cela arriveroit au commencement qu'elles ſont faites ; il eſt certain que cette mauvaiſe qualité ſe diſſiperoit peu à peu, & que le limon que l'eau porte toûjours avec elle tapiſſeroit pour ainſi dire, & feroit une croute ſur le fond & ſur les côtez de la citerne qui empêcheroit l'eau de contracter aucun mauvais goût, parce qu'elle ne les toucheroit pas immediatement. Je leur dis mon ſentiment, & je leur fis voir qu'il y avoit plus d'entêtement & de negligence dans cela que de veritable raiſon ; puiſque quand même l'eau contracteroit quelque mauvais goût, du moins elle ſeroit bonne

1696. pour la cuisine, pour les bestiaux & pour laver le linge, & leur épargneroit la peine de le venir laver très-souvent aux trois rivieres avec beaucoup de risques & de danger.

Je donnai à dîner au Curé & au Commandant des Saintes dans la barque; & après qu'on les eust reporté à terre, nous levâmes l'ancre sur les quatre heures après midi. Je me fâchai quand je vis que le maître de la barque vouloit passer au vent de la Dominique pour gagner le moüillage de sainte Marie qui est proche de nôtre habitation, où il devoit décharger sa poterie. Je fis tout ce que je pûs pour lui faire changer de dessein, parce qu'ayant reconnu combien sa barque étoit dure & pesante, il paroissoit impossible que nous pussions jamais arriver à ce point-là; mais je ne pûs rien gagner. Il prétendoit que les vents de terre nous porteroient cette même nuit bien loin au vent de Marie galante, & que conservant pendant le jour nôtre avantage, ou même l'augmentant en faisant des bordées, nous nous éleverions en deux nuits jusqu'à la hauteur de la Caravelle, d'où il nous seroit facile de nous rendre au moüillage de

Départ des Saintes.

ſainte Marie, vent arriere. Ce projet 1696. étoit beau & auroit pû réuſſir ſi la barque n'avoit pas été une vraye charette; il fallut pourtant en paſſer par là, & moitié content, moitié fâché, nous ſoupâmes, & puis je me mis entre deux balles de cotton, enveloppé dans mon manteau, où je dormis une partie de la nuit.

Je vis à mon réveil environ deux heures avant le jour, que nous étions par le travers de Marie-galante, à peu près à la moitié de ſa longueur, & à une petite lieuë de terre. Nous continuâmes aſſez-bien nôtre route jusqu'au lever du ſoleil, parce que les vents de terre qui étoient Nord & Nord-oüeſt nous favoriſoient; mais dès qu'ils ſe mirent à l'Eſt, nous commençâmes à perdre nôtre avantage. Je conſeillai au maître de faire une bordée ſur la terre de Marie-galante, & de moüiller quand nous le pourrions faire pour paſſer la journée, ſans perdre ce que nous avions gagné, & que le ſoir nous remettrions à la voile, & profiterions des vents de terre, qui ſelon les apparences nous éleveroient aſſez pour porter vent largue ſur la Trinité; il n'en voulut rien faire, car entre autres bonnes qualitez, il a-

Mauvaiſe conduite du maître de la barque.

1696. voit celle de ne faire jamais ce qu'on lui conseilloit, quelque bon qu'il fût. Il continua donc de porter au plus près, & de dériver à vûë d'œil; puis il se mit à faire des bordées, & ce fut encore pis, de sorte qu'il eut le chagrin de voir qu'à deux heures après midi nous avions tellement perdu, que nous n'étions plus qu'à deux lieuës au vent du Trou-au-chat de la Cabesterre de la Guadeloupe. Il fallut donc reporter sur les Saintes que nous eûmes bien de la peine à gagner. Le vent de terre étant venu avec la nuit, il voulut tenter de l'autre côté & porter au vent de la Dominique; mais dès que nous fûmes au vent de la terre de-haut, les courans se trouverent plus forts que le vent, & nous entraînerent dans le canal entre les Saintes & la Dominique. Nous passâmes toute la nuit à louvoyer bord sur bord sans gagner autre chose que de nous trouver le matin à deux lieuës au vent des Saintes.

Nous employâmes tout le Jeudi à faire la même manœuvre, sans avoir gagné un quart de lieuë; encore étions-nous heureux de n'avoir rien perdu. Nous eûmes la nuit un vent de Nord fort frais qui nous mit à près de six

lieuës au vent de la Dominique & à 1696.
peu près par son milieu. Nous commencions à bien esperer de nôtre voyage quand le Vendredi à l'aube du jour nous découvrîmes deux voiles qui portoient sur nous. Nous nous crûmes pris, & nous l'étions en effet si elles avoient été Angloises. Mais dans ce moment le vent s'étant tourné à l'Est, nous portâmes sur les Saintes, & entrâmes dans le port, ayant en queüe une corvette & une barque qui alloient en course, qui ayant reconnu nôtre bâtiment bien avant que nous les eussions reconnus, n'avoient pas voulu forcer de voiles, afin de nous laisser le chemin libre, & que nous n'allassions pas nous échoüer. Elles entrerent dans le port des Saintes où elles alloient prendre des legumes, & se mocquerent bien fort de nôtre maître & de sa navigation.

Rencontre de deux Corsaires François.

Nous remîmes à la voile à soleil couchant, mais bien que nous fussions encore aidez du vend de Nord, les deux lieuës que nous avions à faire au vent plus que les jours precedens, & les courans du canal qui nous entraînoient avec d'autant plus de force que nous en étions plus proches, furent cause que nous ne pûmes nous élever qu'environ

1696. une lieüe au vent de la Dominique : car nôtre pilote ne voulut plus reprendre sa premiere route, quoiqu'elle fut meilleure que celle qu'il suivoit.

Nous passâmes le Samedi tout entier & toute la nuit du Dimanche à faire la même manœuvre sans pouvoir nous élever plus de trois lieuës. Enfin le jour de la Pentecôte le maître resolut de porter sur la Basse-terre de la Martinique, & de moüiller s'il pouvoit au Prescheur pour prendre de l'eau, & attendre un vent favorable pour remonter à sainte Marie en rangeant la côte.

Le Lundi onziéme Juin, sur les dix heures du matin, nous nous trouvâmes à la pointe du Prescheur. Je me fis mettre à terre à l'habitation de Madame la veuve Chapelle, où je dis la Messe, & où je dinai. Elle me donna un canot avec trois Negres, & un Caraïbe pour gouverner, pour me porter jusqu'au Potiche chez Monsieur Michel. Ma navigation avoit été jusques là fort ennuyeuse, la fin fut des plus perilleuses que j'eusse essuyé jusqu'alors.

Danger où se trouve l'Auteur.

A peine eûmes-nous doublé le morne S. Martin, que nous fûmes pris d'un coup de vent si furieux, accom-

pagné de pluye, d'éclairs & de ton- 1696.
nerres, que deux barques qui étoient devant nous furent contraintes d'amener tout plat, & de pouger à mats & à cordes. J'aurois bien voulu prendre terre, mais cela étoit impraticable, parce que c'eſt une côte de fer où les lames hautes comme des montagnes ſe rompoient contre la falaiſe avec un bruit effroyable. Je dis au Caraïbe de virer, mais il ſe contenta de me dire eu ſon baragouin : *Compere na pas tenir peur, ſi canot tourné toi tenir cœur fort.* Les Negres qui parloient mieux que lui me dirent qu'il étoit impoſſible de virer, & qu'il falloit ſe reſoudre à perir, ou à continuer le voyage. Je pris patience. A tout hazard je me dépoüillai ne laiſſant ſur moi que mon caleçon & mon chapeau. En cet état je m'aſſis au fond du canot, duquel j'avois ſoin de vuider l'eau de toutes mes forces, & j'avois aſſez d'affaires ; car comme les lames ſont courtes près de terre, le Caraïbe ne pouvoit pas empêcher qu'il n'en entrât quelqu'une par nôtre avant. Cependant les trois Negres & lui travailloient comme des deſeſperez, les Negres à nager, le Caraïbe à parer les lames. On peut croire que je les

1696. exhortois de mon mieux. Nous arrivâmes enfin à l'embarcadere du Potiche où nous nous échouâmes bien plus heureusement que nous n'osions esperer. Je pris du linge & un habit sec dans mon panier, & je fis laver le reste de ma dépoüille dans la riviere parce que tout étoit moüillé d'eau de mer. Je montai chez Monsieur Michel où je fus reçû à l'ordinaire. On donna à boire & à manger à ceux qui m'avoient conduit, & je les recompensai largement de leurs peines. J'appris que le Pere Rosié mon Confrere ne comptoit pas de me rendre ma Paroisse, & qu'il s'en étoit expliqué ainsi à plusieurs personnes. Les voisins de Monsieur Michel ayant sçû que j'étois arrivé, me vinrent voir, & m'offrirent de faire signer une Requête à toute la Paroisse pour demander à l'Intendant & au Gouverneur general que je fusse reintegré dans mon poste. Je ne crus pas devoir accepter leurs offres, je les remerciai de leur bonne volonté, étant resolu de ne m'adresser qu'aux Superieurs de la Religion, persuadé qu'ils me rendroient justice. Je soupai & couchai chez Monsieur Michel.

Le Mardi 12. Juin il me donna un

cheval & un Negre pour porter mon panier, & vint avec moi au Macouba. Les habitans qui demeuroient ſur le chemin, m'accompagnerent, & nous vinſmes tous mettre pied à terre au Preſbytere. Le Curé parut étonné de me voir arriver ſi bien accompagné; il m'a avoüé depuis qu'il avoit crû d'abord que je venois prendre poſſeſſion de ma maiſon de haute lutte, & le mettre dehors. Après les complimens ordinaires il me tira à part, & me dit qu'on n'avoit pas penſé que je dûſſe revenir ſi-tôt, qu'il n'eût pas quitté ſa Paroiſſe, s'il eût crû ne devoir pas demeurer plus long-tems dans celle où il ſe trouvoit, qu'il ne la pouvoit ceder ſans un ordre exprès du Superieur, & que comme il trouvoit fort juſte que je travaillaſſe pour y rentrer, il me prioit d'agréer qu'il tâchât de s'y conſerver, puiſqu'on lui avoit promis poſitivement de l'y laiſſer, & de me contenter d'une autre façon en cas que je revinſſe de la Guadeloupe. Je ne crûs pas me devoir beaucoup expliquer avec lui. Je lui dis ſeulement que j'étois venu pour le voir, dire la Meſſe & continuer mon voyage. Il me pria de reſter à dîner, mais je le remerciai. Je fus dire

1696.

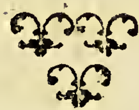
Il arrive à ſa Paroiſſe du Macouba.

1696. la Messe, à la fin de laquelle la plûpart de mes Paroissiens me vinrent saluer, & me dirent en sa presence que je n'avois qu'à parler, & que dès le même jour ils députeroient vers le Gouverneur general & l'Intendant pour me faire rendre ma Paroisse. Je les priai de n'en rien faire, & comme je vis que ces offres mortifioient mon Confrere, & qu'on pourroit peut-être s'échauffer de part & d'autre, je montai à cheval & je partis. Je vis en passant le Pere Breton & le Pere Imbert, & j'arrivai au fond Saint Jacques à l'heure de dîner.

Le Pere Cabasson nôtre Superieur parut surpris de me voir, il me demanda des nouvelles de la Guadeloupe, & feignit de n'avoir pas reçû la lettre par laquelle je lui mandois que ne voyant aucune apparence de faire travailler au canal, je m'en retournerois aussi-tôt que j'aurois achevé ce que Monsieur Auger souhaittoit de moi; il me dit que ne m'attendant pas si-tôt, il avoit été obligé de donner ma Paroisse au Pere Rosié, mais qu'il trouveroit le moyen de me contenter. Je lui répondis que sans mettre en ligne de compte les dépenses qu'il sçavoit que j'avois faites pour meubler la maison Curiale, j'esperois

qu'il se souviendroit de la parole qu'il 1696.
m'avoit donnée, sur laquelle je croyois devoir compter très-seurement. Le dîner se passa sans plus parler de cette affaire. Dès que nous fûmes sortis de table, il emmena avec lui le Pere Chavagnac. Je vis bien qu'il alloit consulter sur ce qu'il avoit à faire pour se tirer d'embarras. Je me retirai dans une chambre pour dire mon Breviaire & me reposer. Nous ne parlâmes point d'affaires en soupant ; mais comme le Superieur se fut retiré dans sa chambre en sortant de table, le Pere Chavagnac qui étoit mon ami particulier, me prit par la main & me conduisit dans le jardin pour prendre le frais ; il faisoit un beau clair de lune, & il sçût si bien me tourner que je consentis à demeurer avec lui au fond S. Jacques jusques à ce que les bâtimens qu'on étoit obligé de faire pour la fabrique du sucre blanc, fussent achevez, ou du moins en état d'être continuez sans mon assistance; & que cela étant fait, je serois maître de retourner à ma Paroisse, & que le Superieur en donneroit avis dès le lendemain au Pere Rosié, afin qu'il prît là-dessus ses mesures comme il le jugeroit à propos. Nous rentrâ-

1696. mes dans la maison aussi-tôt que j'eus donné ma parole au Pere Chavagnac, qui frappa à la porte du Pere Superieur, & lui fit part de la réussite de sa commission. Celui-ci sortit avec empressement, m'embrassa, me renouvella les promesses qu'on venoit de me faire de sa part, & m'assura que dans toutes les occasions il feroit pour moi ce que je faisois pour lui dans celle-ci. Je me chargeai aussi du soin de la Paroisse du Marigot, parce que nous n'avions personne pour la remplir, & qu'étant fort petite elle ne m'empêcheroit pas de vaquer à mes bâtimens. Le plus considerable étoit une purgerie, c'est à dire une longue gallerie où l'on porte les formes de sucre au sortir de la sucrerie pour les y travailler. Je resolus de lui donner cent vingt pieds de longueur sur trente de largeur, avec des appentis d'un côté de quinze pieds de large, & de mettre l'étuve au bout des appentis.



CHAPITRE XXVII.

Du Pommier des Isles. La maniere de faire les Canots. De la Chaux, du Sable, du Moillon & des Pierres de taille.

LE Mercredi 13. Juin, je pris quelques Negres avec moy, & je fus dans les bois de nôtre habitation chercher les arbres qui seroient necessaires pour faire la charpente du bâtiment projetté, & un canot pour aller chercher la chaux. Le mauvais état de nôtre temporel, nous obligeoit à mettre tout en œuvre pour épargner afin de pouvoir satisfaire nos creanciers. Je ne trouvai point d'arbre plus à la main pour faire le canot dont j'avois besoin, qu'un pommier. On l'appelle Cotonnier rouge à S. Domingue & à la nouvelle Espagne. Je ne vois pas la raison de ce nom, car il ne porte ni cotton ni duvet, & n'a rien qui approche des arbres qui portent du cotton de quelque espece qu'il soit.

Pômier ou Cotonnier rouge.

La feüille de cet arbre est toute semblable à celle du pommier d'Europe

1696. pour la figure & pour la couleur, mais elle est deux fois plus grande & plus épaisse. Son écorce est rougeâtre, épaisse d'un bon pouce, toute tailladée ; elle est peu adherente & se leve facilement, parce que l'arbre est rempli de beaucoup de seve. Il paroît de couleur de chair lorsqu'on le coupe , mais il se décharge & devient gris à mesure qu'il se seche. Il est doux , il a les fibres longues , le grain fin , il est leger , se coupe & se travaille aisément , mais il ne dure pas longtemps. Le soleil le fait fendre & les vers s'y engendrent & le percent à moins qu'on n'ait soin de le tenir bien gaudronné,& à couvert quand on ne s'en sert point.

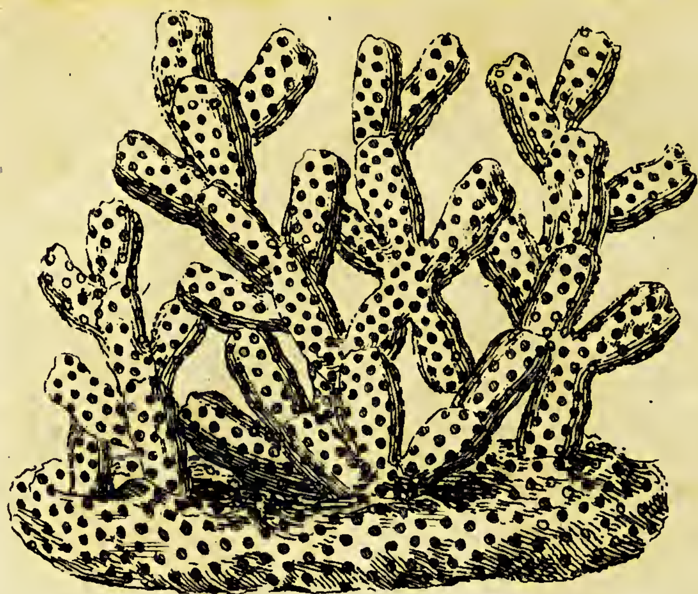
Je loüai deux Mulâtres charpentiers de canots qui étoient esclaves d'un habitant de la riviere Capot, nommé Courtois, avec lequel je fis marché à quinze écus pour la façon du canot, & un écu à chacun des deux ouvriers de recompense à la fin de l'ouvrage , avec leur nourriture. L'arbre que je fis abattre se trouva propre pour faire un canot de vingt-neuf pieds de longueur sur quatre pieds de large dans son milieu. Je le fis faire en pirogue, c'est à dire, pointu & relevé par les deux bouts,

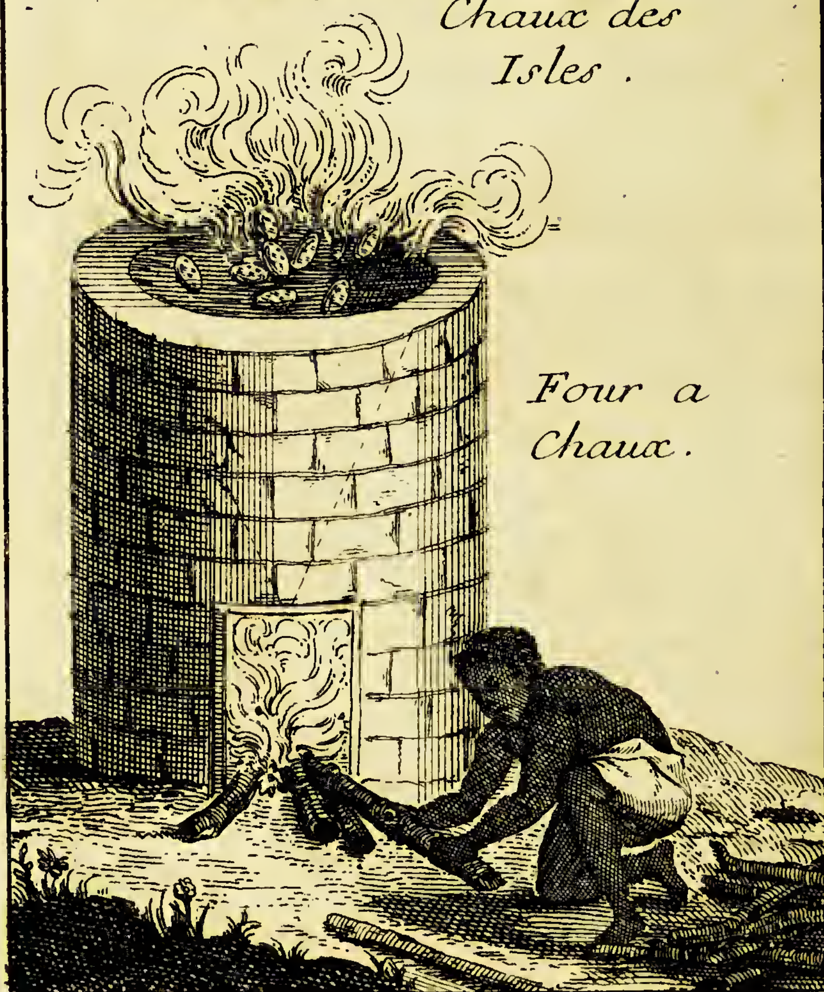
parce que comme les mers ſont fort rudes dans nos quartiers, j'étois bien aiſe qu'on pût s'en ſervir ſans être obligé de virer. Ce qui m'étoit arrivé en venant de la pointe du Prêcheur au Potiche m'avoit fait ſage. Je ne ſçai ſi on ſe ſouviendra de ce que j'ai dit dans un autre endroit, que le canot differe de la pirogue en ce que celle-ci eſt pointuë & relevée par les deux bouts, & ne ſe gouverne qu'avec la pagalle; au lieu que le canot n'a que l'avant fait en pointe & ſon arriere qui eſt coupé quarrément ou en poupe, a d'ordinaire un gouvernail attaché, bien qu'il puiſſe être auſſi gouverné à la pagalle. 1696.

Lorſque l'arbre eſt à terre & coupé de la longueur qu'on veut donner au canot, on choiſit le côté le plus plat pour être creuſé. On tourne l'arbre ſur ce côté, pendant qu'on travaille le côté oppoſé qui doit être le fond. On donne à celui-ci une figure un peu platte dans ſon milieu que l'on appelle la ſemelle, qu'on arrondit inſenſiblement à meſure qu'on s'approche des côtez. Cette figure le rend plus ferme que s'il étoit tout-à-fait rond ou coupé comme le deſſous d'un vaiſſeau, parce que pour lors il ſeroit volage & tourneroit ſens deſſus deſ- Maniere de faire les canots.

1696. ſous pour peu qu'il ne fût pas aſſez leſté. Cette partie étant achevée, on le retourne, & on le met ſur des chantiers pour le creuſer. On fait trois ou quatre trous de tarrieres dans le fond pour connoître l'épaiſſeur qu'on lui doit donner, & la laiſſer égale tout le long de la ſemelle juſqu'à la naiſſance des pointes, où on laiſſe beaucoup plus de bois, c'eſt-à-dire d'épaiſſeur. Lorſque tout le dedans eſt creuſé, & qu'il ne reſte plus qu'à le doler & le polir, on fait entrer par force des rondins de la groſſeur du bras, tout le long de ſes côtez en dedans, pour les ouvrir & écarter le plus qu'il eſt poſſible, & on les y laiſſe juſqu'à ce que le bois étant parfaitement ſec il n'y ait plus de danger qu'ils ſe reſſerrent, & qu'ils ſe rapprochent. On tourne le canot ſur un côté pour doler l'autre, & lui donner l'épaiſſeur que l'on juge à propos, qui eſt pour les grands trois bons pouces à la ſemelle en diminuant peu à peu juſqu'aux bords, où on ne lui laiſſe qu'un pouce ou environ. On le polit avec l'herminette & la tille courbe & creuſe. On ajuſte les naiſſances des pointes en ménageant de petites nervûres qui partent de la ſemelle, & qui marquent

comme


Chaux des
Isles .


Four a
Chaux .

comme la fin d'une quille, lorſqu'un cô- 1696.
té eſt achevé, on retourne le canot pour en faire autant à l'autre. On a ſoin de ménager dans ſa concavité de petites élevations priſes dans l'épaiſſeur du bois, dans leſquelles on creuſe des rainures pour y faire entrer les bouts des tottes, c'eſt-à-dire, les planches ou bancs ſur leſquels s'aſſeyent ceux qui nagent. J'en fis mettre cinq. Comme je deſtinois ce canot à porter de la chaux & des pierres, je ne me ſouciai pas qu'il fut leger; je lui fis donner plus d'épaiſſeur qu'on ne leur en donne ordinairement; je lui fis mettre des courbes par dedans pour le fortifier, avec trois liens de fer à chaque bout. Il fut achevé en quinze jours. Pour lors je fis marché avec un jeune homme du Bourg Sainte Marie pour pêcher de la chaux à une petite ance, éloignée d'une demie-lieuë ou environ de ce Bourg, qu'on appelle l'Ance Sazerot.

La chaux dont on ſe ſert aux Iſles du Vent, eſt une plante qui croît dans la mer. Elle vient dans une infinité d'endroits, mais on ne la pêche que dans ceux qui n'ont pas plus de trois braſſes de profondeur. Celle qui vient dans des lieux plus profonds croît à ſon aiſe, juſqu'à ce que ſa hauteur ne lui donnant plus

Chaux des Iſles du Vent.

1696. assez de force pour resister à l'impetuosité de la mer agitée, elle se rompt & est emportée sur la côte, où on la ramasse. Le pied de cette plante est rond ou ovale; il s'élargit à l'endroit d'où il sort du fond comme si c'étoit un bourlet qui environnât le pied pour le soûtenir & le fortifier. Quand cette tige a un pied de hauteur ou environ, elle s'élargit & se partage en plusieurs branches qui font comme une main à plusieurs doigts; c'est ce qui lui a fait donner le nom de patte de chaux. Ces doigts s'élargissent ensuite & en poussent d'autres, & ceux-là encore d'autres. Tous sont plus longs que larges, & toûjours assez plats. Ils sont tous remplis de petits trous comme des rayons de miel. Lorsque cette plante est jeune & tendre & qu'on la rompt, il en sort une liqueur épaisse & blanche comme du lait. Il faut que ce soit son suc ou la seve qui la fait croître & la nourrit. Les extrémitez sont toûjours tendres, & s'égrainent facilement quand on les presse dans la main avant qu'elles soient sorties de l'eau; mais elles durcissent dès qu'elles ont pris l'air, & ne s'égrainent plus si facilement. Cette plante ou pierre est blanche comme la neige, pesante & compacte. Quand on

en rompt une patte & qu'on examine la 1696.
conſtruction du dedans, on voit que ſes pores & ſes parties ſe reſſerrent à meſure qu'elles s'approchent du centre, & que les fibres des tiges ou pieds ſont perpendiculaires, & celles des pattes, horiſontales. Cette chaux à une odeur fort approchante de celle du goëmon quand on la tire de la mer, qu'elle perd à meſure qu'elle ſe ſeche.

Deux manieres de pêcher la chaux.

Il y a deux manieres de la pêcher; la premiere eſt d'entortiller une corde au pied de la plante, que ceux qui ſont dans le canot tirent de force; ils rompent ainſi le pied & enlevent la plante toute entiere. On ſe ſert de cette maniere quand il y a plus d'une braſſe d'eau. Lorſqu'il y en a moins les pêcheurs ſe mettent à l'eau ayant le canot à côté d'eux; ils briſent les tiges ou pieds des plantes avec des pinces de fer, ou avec de bonnes perches ferrées, & plongent pour prendre ce qu'ils ont rompu & le mettre dans le canot, car la chaux ne flotte pas, ſur tout le pied. Il eſt vrai que les extrémitez des pattes viennent ſur l'eau, & flottent quand on les rompt étant encore jeunes & tendres; mais dès qu'elles ſe ſont imbibées d'eau, qui ſelon les apparences s'inſinuë par l'endroit

1696. de la rupture ; elles coulent au fond.

Commét cette plante se reproduit, & en combien de tems.

Soit que cette plante se reproduise par les racines qui restent au fond de la mer, soit que la liqueur blanche qui en coule quand on la rompt, lui serve comme de germe & de semence pour renaître & pousser de nouveau, il est certain qu'elle repousse toûjours, & que les lieux où il y en a eu une fois ne s'en dégarnissent jamais.

Quoiqu'elle soit dure & compacte, elle croît assez vîte. J'ai expérimenté étant à la Guadeloupe, qu'ayant fait rompre ou pêcher, comme on dit aux Isles, de la chaux à l'ance des fontaines boüillantes, autrement l'Islet à Goyaves, entre la terre & un rocher, nommé l'Hermitage, qui en est éloigné d'environ cent pas, où il n'y a pas plus de quatre pieds & demi à cinq pieds d'eau, & où les plantes de chaux étoient presque à fleur d'eau, & empêchoient les canots de passer quand je les fis rompre ; il m'arriva vingt-deux mois après que passant la nuit par le même endroit, le canot où j'étois s'arrêta tout court, comme s'il eut échoüé sur un banc de sable ; je fis amener la voile pour sonder & voir ce qui nous arrêtoit, & nous trouvâmes que nous étions échoüez sur les plantes de Chaux, dont j'en rompis

quelques tiges avec la main, de ſorte 1696.
que nous eûmes aſſez de peine à nous tirer d'affaire en rebrouſſant chemin, & nous fûmes obligez de faire le tour du rocher, après avoir eſſayé le paſſage en pluſieurs endroits, où nous trouvâmes par tout la Chaux trop haute & trop forte. Cette plante étoit cruë de quatre à cinq pieds en vingt-deux mois. Je ne croi pas qu'elle faſſe tant de progrès aux lieux où la mer eſt rude, comme ſont les Cabeſterres. J'ai remarqué qu'elle ne pouſſe jamais au deſſus de la ſurface de l'eau. Il faut quand elle eſt arrivée à ce terme, qu'elle groſſiſſe ou qu'elle pouſſe des branches de côté & d'autre; car il n'eſt pas croyable que la nature ceſſe d'operer & de produire, quand elle a commencé à le faire avec tant de vivacité.

Le four dont on ſe ſert pour cuire la chaux, eſt de maçonnerie ordinaire. Il eſt fait comme un entonnoir, dont le bout le plus étroit eſt vers la terre. On adoſſe toûjours ces fours contre un terrein élevé, afin de pouvoir aller de plein pied ſur le bord, & les charger plus aiſément que s'il falloit y monter avec une échelle. On choiſit autant qu'il eſt poſſible un lieu voiſin d'une riviere, ou

Figure des fours à chaux.

1696. de quelqu'autre eau, pour la commodité d'éteindre la chaux qunnd elle est cuite. On donne depuis huit jusqu'à dix pieds de diametre à l'ouverture d'enhaut, & dix à douze pieds de profondeur. On laisse en bas une ouverture de deux pieds & demi en quarré, qui sert pour mettre le feu quand on commence la cuisson, & pour retirer la chaux à mesure qu'elle tombe en cuisant, lorsqu'on continuë de charger le four de bois & de chaux.

Maniere de les charger & de cuire la chaux.

Lorsqu'on veut charger un four, on emplit de bois sec le fond de l'entonnoir, sans trop le presser ni le fouler. On met par dessus quelques buches d'un bois dur, qui se consnme difficilement, comme le raisinier, le bois lezard, le chatanier, l'oranger & autres semblables ; on les taille comme pour faire un grillage, & on met par dessus environ un pied & demi de bois coupé par morceaux & accommodé uniment. On met la chaux sur ce bois. Quand elle est jeune on met les pattes toutes entieres, mais quand elle est vieille, ou que les morceaux sont trop gros, ou que ce sont des tiges qui sont toûjours plus dures & plus compactes que le reste ; on les coupe en pieces avec une mé-

chante hache, afin qu'ils cuisent mieux 1696.
& plus vîte. On donne à ce lit de chaux un bon pied d'épaisseur. On fait ensuite un lit de bois une fois plus épais que la chaux qu'on doit mettre dessus, & on continuë ainsi à remplir le four, & même à le charger trois ou quatre pieds au dessus de ses bords, de differens lits de chaux & de bois alternativement. Après que cela est achevé, on met le feu au bois sec dont le fond du four est rempli, qui se communique aux autres couches de bois. Autant qu'on le peut faire il vaut mieux se servir de bois verd que de bois sec, outre que le premier fait un feu plus vif, il est certain qu'il dure beaucoup davantage que celui qui est sec.

A mesure que le bois se consume & que la chaux se cuit, elle tombe dans le fond du four, d'où celui qui en a le soin la retire avec un fourgon qui est garni par le bout d'une bande de fer en croissant, qui lui sert aussi à retirer les cendres. On charge de bois & de chaux le dessus du four à mesure que ce qui est dessous s'affaisse, se cuit & tombe, & on peut continuer ainsi plusieurs jours jusqu'à ce que les cendres se multipliant trop, empêchent l'air d'agir par la bouche, & de faire consumer le bois en cuisant la chaux.

1696. La chaux que l'on retire du four est mise à côté dans une place que l'on a destinée pour cela. Elle se fond d'elle-même en peu de tems, & se réduit en une poudre blanche comme la neige, déliée, fine & douce comme la farine de froment. Si on veut l'éteindre en sortant du four, on jette un peu d'eau dessus, & aussi-tôt elle se met en poudre. Elle ne se conserve en pierre que quand elle n'est pas cuite. Elle foisonne beaucoup; elle est grasse & fort tenace. De très habiles connoisseurs qui ont été aux Isles, conviennent qu'elle est beaucoup meilleure que celle d'Europe, qu'elle se cuit plus aisément, & qu'elle foisonne davantage. On la peut conserver éteinte dans des fosses comme en Europe, mais il est mieux de la garder en poudre, elle perd moins de sa bonté. J'ai éprouvé que le mortier que je faisois faire avec de la chaux vive se sechoit plutôt, & faisoit corps bien plus promptement que quand la chaux étoit éteinte depuis quelque tems. Cette expérience m'a obligé de me servir presque toûjours de chaux vive. Il est vrai qu'elle mange un peu le bout des doigts des maçons, mais la peau revient sans cesse, & d'ailleurs c'est à eux à y

Qualitez de la chaux.

prendre garde & à s'y accoûtumer. 1696.

La chaux que l'on trouve par toute la grande terre de la Guadeloufe quand on foüille dans la terre, eft de même efpece que celle que l'on pêche à la mer. Il eft difficile d'en rendre raifon. Seroit-il poffible que toute l'étenduë de terrein qui compofe cette Ifle ne fut dans les fiecles paffez, qu'un haut-fond rempli de plantes de Chaux, qui ayant beaucoup crû & rempli les vuides qui étoient entre elles, occupez par l'eau, ont enfin hauffé le terrein & obligé l'eau à fe retirer & à laiffer à fec toute la fuperficie? Cette conjecture toute extraordinaire qu'elle paroiffe d'abord, n'a pourtant rien d'impoffible, & deviendra même affez vrai femblable à ceux qui l'examineront fans prévention. Car enfin en fuivant le commencement de ma fuppofition, ces plantes ayant crû & rempli tout l'efpace que l'eau occupoit, fe font enfin étouffées l'une l'autre; les parties fuperieures fe font réduites en pouffiere & en terre; les oyfeaux y ont laiffé tomber les graines de quelques arbres, qui ont germé & produit ceux que nous y voyons, & la nature y en a fait germer d'autres qui ne font pas d'une efpece commune aux au-

Conjecture de l'Auteur fur la grande terre de la Guadeloupe.

1696. tres endroits, comme les bois marbrez & violets. Il ne seroit pas indigne de la curiosité des gens qui y demeurent, de faire foüiller en differens endroits pour connoître quel est le sol, jusqu'à quelle profondeur on trouve cette pierre à chaux, en quelle situation elle est répanduë sous l'épaisseur de la terre & autres circonstances qui pourroient ruiner ou fortifier ma conjecture. Si j'avois fait travailler à la grande terre comme j'ai fait à la Guadeloupe, je n'aurois pas manqué de faire quelques-unes de ces recherches.

Chaux appellée Gingembre.

Il y a une espece de chaux appellée Gingembre, parce qu'elle approche en quelque maniere du Gingembre pour la figure. Elle n'est pas si blanche que celle qui est pêchée récemment, & n'est gueres plus longue, & plus grosse que le pouce. Il y a des Ances qui en sont quelquefois toutes couvertes, après de grosses marées. Ce ne sont que des morceaux de chaux ordinaire que la mer a rompus, & que les flots ont arrondis en les roulant jusque sur le rivage. Cette chaux est bonne, mais elle est plus dure à cuire que l'autre, & c'est ce qu'elle a de commun avec celle de la grande terre.

On fait encore de la chaux avec de

groſſes coquilles, qu'on appelle des Lambis, des Caſques, des Porcelaines & autres. Toutes ces matieres ſont très-bonnes, mais elles ſont dures à la cuiſſon & conſument beaucoup de bois. 1696. Chaux de coquillage.

Nous n'avons que deux ſortes de ſable aux Iſles. Celui de mer & celui de riviere. Ce dernier ſi on n'y prend garde eſt ſouvent mêlé de beaucoup de terre, & quand cela arrive, il ne fait pas un bon mortier; quand il eſt pur il eſt très-bon, s'incorpore bien avec la chaux, & fait une fort bonne liaiſon. Sable de riviere.

Le ſable de mer eſt de trois ſortes. Il y en a de blanc qui eſt aſſez fin; il n'eſt bon que pour faire des enduits. On en trouve d'autre qui eſt plus gros, griſâtre, qui fait du bruit quand on le remuë; c'eſt le meilleur pour toutes ſortes de matieres. Sable de mer blanc. Sable gris.

Le troiſiéme eſt de couleur d'ardoiſe & fort fin. Je n'en ai jamais voulu employer, parce qu'il m'a paru trop peſant, & peu propre pour ſe bien incorporer avec la chaux. Sable noir.

Il faut avoir ſoin avant d'employer le ſable de mer, de le renfermer dans un quarré fait avec des planches ſoutenuës par des piquets, & de l'arroſer d'eau douce, lorſqu'on n'eſt pas dans Précaution pour deſaler le ſable de mer.

1696. la saison des pluyes, afin d'emporter tout le sel qui y est attaché. On observe pour cela que l'aire où l'on le met ait assez de pente pour l'écoulement des eaux, parce que si l'eau dont on le lave y demeuroit, ce seroit une fatigue inutile, & on le trouveroit aussi salé qu'en sortant de la mer.

Pour du sable de cave je n'en ai jamais trouvé, quoique j'aye fait travailler & foüiller en differens endroits & à diverses profondeurs.

Terre grasse. On trouve en beaucoup d'endroits des basses terres de la Martinique & de la Guadeloupe, en foüillant depuis trois jusqu'à cinq pieds, une certaine terre grasse de couleur grise, qui est trés-bonne pour maçonner. On s'en sert toute seule & sans chaux pour faire des murs de clôture & autres qui ne soient pas fort élevez, & qui n'ayent pas un poids considerable à porter. Lorsque ces murs sont secs on leur fait un crêpi de chaux & de sable, de crainte que la pluye ne les pénetre & ne les dégrade. Ces murs ne sont bons que dans les quartiers où l'on prend la terre qui compose le mortier, parce qu'on y trouve aussi des pierres qui liaisonnent avec ce mortier.

Nous nous servons de cinq ou six for-

tes de pierres au lieu de moillon. 1696.

Les premieres sont celles qu'on trouve dans la mer & dans les rivieres, qui sont de deux especes. Les unes sont lisses & unies comme une glace ; elles sont presque toutes rondes ou ovales. Il faut que le mortier soit parfaitement bon pour lier ces sortes de pierres les unes avec les autres, parce que leur dureté & la lissure de leur superficie l'empêche d'y pouvoir mordre. On les fend quand elles sont grosses, & on met le côté fendu en parement, afin que le crespi & l'enduit s'y puissent attacher. Les autres sont raboteuses & inégales. On s'en sert avec plus de succès que des premieres ; car bien que le mortier ait de la peine à y mordre, à cause de leur dureté, il s'arrête neanmoins dans leurs trous & leurs inégalitez, & compose un tout qui a de la tenuë. Ces pierres sont pesantes, dures, d'un grain fin de couleur de fer. Pour réussir en se servant de ces roches, il faut toûjours les mettre en bain de mortier, & ne les employer que dans les fondations ou le bas des murs.

Differentes espece de pierres.

Pierres de fer.

Les secondes sont celles qu'on trouve en foüillant dans les mornes. Elles sont de differentes especes, selon la qualité du terrein où on les trouve. A la Basse-

Pierres grises.

1696. terre de la Martinique, & jusqu'à la riviere Capot, elles sont porreuses & assez legeres; elles se fendent aisément, prennent bien le mortier & font une bonne liaison. Elles sont grises.

Celles que l'on trouve dans les mornes des Cabesterres sont plus dures & plus pesantes, & à peu près de même espece que celles qu'on prend à la mer, où selon les apparences elles ont été entraînées par les débordemens des rivieres, ou les éboulemens des côtes. Comme elles n'ont pas encore froté les unes contre les autres, leur superficie est moins unie, plus raboteuse, & par conséquent plus propre à prendre le mortier.

Pierres d'éclats.

Les troisiémes sont les éclats que l'on tire des grosses roches, ou à coups de masse ou en les faisant chauffer pour les éclater. J'avois entendu dire à bien des gens que pour fendre les rochers & les cailloux les plus durs, il falloit les arroser de vinaigre lorsqu'ils étoient bien échauffez. J'ai connu par expérience que c'étoit une inutilité que d'employer du vinaigre à cet usage. Il se peut bien faire que le premier qui a donné cet avis, avoit une grande quantité de vinaigre dont il vouloit se défaire. J'ai

Remarque sur la maniere de faire éclater les rochers.

fait éclater des rochers d'une grosseur 1696.
trés considerable, sans autre ceremonie que de les arroser de quatre ou cinq sceaux d'eau, quand ils étoient bien échauffez. Les éclats qu'on leve de cette maniere sont très-bons; ils sont pour l'ordinaire plus longs que hauts; ils liaisonnent très-bien & font parpain.

Les quatriémes sont les roches à ravets, ainsi appellées, parce qu'elles sont toutes remplies de trous, comme si elles avoient été rongées par ces insectes que j'ai décrits dans un autre endroit. Non-seulement leur superficie est trouée, mais on les trouve encore de même quand on les rompt. Elles approchent beaucoup pour la consistence & pour la bonté, du moillon que l'on tire des carrieres aux environs de Paris. Elles portent bien la charge; elles ne demandent pas un mortier trop gras; elles sont de couleur brune & assez legeres. J'en ai trouvé en beaucoup d'endroits à la Martinique & à la Guadeloupe, & sur tout dans les mornes voisins de la mer.

Roches à ravets.

Les cinquiémes sont les pierres de Ponces. Elles sont admirables pour faire des voutes; elles sont legeres, se coupent aisément & prennent le mortier comme des éponges. On en trouve dans toutes

Pierres de ponce.

1696. les basses-terres des Isles. J'en ai trouvé à la Guadeloupe, au bord de la mer, dans un petit morne appellé le Morne doré près la ravine Billau, qui portoient jusqu'à deux pieds de longueur, un pied de large & autant d'épaisseur. La facilité de les tailler m'avoit fait resoudre à les employer pour faire des merlons & autres ouvrages que je devois faire faire au Fort, si les ennemis eussent tardé un peu plus long-tems à nous rendre visite. J'en ai fait des plates-formes pour des batteries. J'en ai employé à des fourneaux, & par tout j'en ai été content.

Terre propre pour les briques.

On trouve en beaucoup d'endroits des terres propres pour faire de la poterie & des briques. Cette derniere est plus commune que l'autre. Il y a à la Martinique & la Guadeloupe des poteries où l'on travaille les pots & les formes pour faire le sucre blanc; mais on n'y fait pas de briques, parce que le profit ne répondroit pas à la dépense. Le P. Temple qui avoit été Procureur de nôtre maison de la Martinique, se mit en tête d'établir chez nous une briqueterie, & en effet, il fit faire une quantité considerable de briques; mais son ouvrier s'étant retiré, parce qu'il s'aperçût que nos Negres vouloient lui dérober son métier, l'en-

treprise échoüa. J'ai trouvé beaucoup de ces briques ; elles étoient bien faites & de bonne matiere, mais elles manquoient de cuisson. 1696.

Nous avons depuis bien des années une poterie établie dans nôtre habitation de la Guadeloupe, où nous faisons des pots & des formes pour blanchir le sucre, des thuiles & des carreaux quand nous en avons besoin, avec d'autant plus d'avantage, que nous avons chez nous une veine de terre excellente pour tous ces ouvrages. Je me souviens qu'étant Sindic de nôtre Maison, un Prêtre de nos amis appellé l'Abbé du Lion, ayant eu avis qu'il étoit arrivé dans l'Isle un potier de terre, soi disant ouvrier en fayence, s'accommoda avec lui pour établir une fayencerie qui auroit bientôt degeneré en poterie au préjudice de la nôtre. Je fus surpris de voir faire un four, & les autres bâtimens necessaires à cette manufacture, connoissant assez le terrein de l'Abbé pour sçavoir qu'il n'avoit point de terre propre pour cela ; mais je fus bien plus étonné quand il me vint faire un long discours pour me prouver qu'on étoit obligé d'assister son prochain, & particulierement ses voisins, avec lesquels les services réciproques conser-

Histoire de l'Abbé du Lion.

1696. voient l'union, & resserroient les nœuds de l'amitié. Pour commencer, me dit-il, je vous offre tout ce qui est en mon pouvoir, & je vous aurai une obligation singuliere d'en disposer à vôtre gré. Je le remerciai beaucoup, & lui rendis le même compliment ; ajoûtant néanmoins que l'offre que je lui faisois étoit peu de chose, puisque je ne pouvois disposer de rien sans le consentement de mes Confreres. Il m'apprit dans la suite de la conversation l'entreprise qu'il avoit faite ; il éxagera beaucoup l'utilité & la commodité qui en reviendroit à tout le pays ; qu'à la verité il lui manquoit une chose essentielle qui étoit la terre, mais qu'il avoit compté que je ne ferois pas de difficulté de lui laisser prendre de la nôtre ce qu'il en auroit besoin. Je lui répondis que toute nôtre Communauté estimoit trop son amitié pour rien faire qui la pût jamais alterer : mais qu'en lui fournissant de la terre pour sa poterie, nous ne manquerions jamais de nous broüiller, parce que selon le proverbe, un potier porte toûjours envie à un autre potier, & que l'envie étant l'ennemie capitale de l'union, il valloit mieux qu'il abandonnât son projet de poterie, & nous le plaisir de lui fournir de la terre, que de

nous mettre les uns & les autres dans le 1696.
danger de rompre une amitié que je voulois cimenter autrement qu'avec de la terre. Ces raisons me paroissoient bonnes, mais elles ne contentoient point ce bon Seigneur, qui se plaignit par tout de ma dureté & de la perte que je lui causois ; comme si un homme d'esprit comme il étoit, ne devoit pas sçavoir qu'on doit se fournir de terre avant d'entreprendre de faire des pots.

Je reviens à present à mon sujet.

Pendant qu'on pêchoit la chaux, je loüai deux Negres, dont l'un étoit demi-maçon & demi-tailleur de pierre, & l'autre étoit son apprentif. Je joignis à ces deux ouvriers deux jeunes Negres de nôtre habitation qui m'avoient servi, & en qui j'avois remarqué de l'inclination pour ce métier, & je résolus de les conduire tous quatre & de faire mes bâtimens, sans employer les massons du pays qui étoient fort chers & fort impertinens.

Je me mis donc avec mes quatre especes de massons à chercher de la pierre de taille pour les coins, les pieds droits, les appuis & les fermetures des portes & des fenêtres.

Celles que l'on employe plus ordinai-

1696. rement aux Isles sont de deux sortes. Toutes celles que l'on trouve dans les basses-terres tiennent de la nature du terrein ; elles sont grises, poreuses, ont le grain gros ; elles se taillent aisément, mais elles sont sujettes à s'égrainer, & jamais les arrêtes des moulures ne sont bien vives. On les trouve dans les rivieres & dans des éboulemens de terre, lorsqu'il arrive de grandes avalasses ou des débordemens d'eau. On en trouve quelquefois en creusant, & c'est un pur hazard. Il n'y a point de carrieres comme en Europe.

Pierres de tailles grises.

Celles que l'on trouve aux Cabesterres où le terrein est plus rouge, plus gras, plus compact, participent aux mêmes qualitez ; elles sont d'ordinaire de couleur d'ardoise claire ; le grain est fin ; elles sont pesantes & dures & fort sujettes à avoir des clouds. Quand on sçait bien les prendre de fil & les travailler avec soin, elles rendent l'ouvrage beau, & les arrêtes assez vives. J'en essayai d'en faire polir quelques morceaux pour faire des carreaux, ils se polissoient fort bien, mais je n'ai point éprouvé d'en faire scier. J'en ai trouvé qui étoient rayez & tachetez, que je croi être une espece de marbre ; je ne les ai point fait mettre en

Pierres de tailles rougâtres.

Espece de marbre.

œuvre, parce qu'ils étoient trop durs, & qu'ils m'auroient consommé trop de tems & trop d'outils. On trouve de très-grosses roches dans les rivieres, elles sont dures, & à en juger par leur superficie, elles ont plus l'air de cailloux que de pierres de taille : je suis pourtant persuadé que si on se vouloit donner un peu de peine, on les tailleroit. Celles dont on se sert aux environs de Rome, qu'on appelle Travertin, sont bien plus dures, & on ne laisse pas de s'en servir. 1696.

Je trouvai dans l'Islet qui forme le moüillage de Sainte-Marie à la Cabesterre de la Martinique, trois gros blocs d'une pierre presque violette, mêlée de points rouges & blancs, d'un grain fin & bien pleines ; cette découverte me faisoit esperer que ce seroit le commencement d'une carriere, je fus trompé, après avoir fait foüiller en plusieurs endroits je ne trouvai rien davantage. Je tirai environ cent soixante quartiers de ces trois blocs. J'en fis faire les portes de la purgerie ; elle étoit assez dure & franche & se travailloit fort bien. Pierre violette.

On trouve dans les Isles du cul-de-sac François, une sorte de pierre blanche assez tendre, pleine, franche & d'un bon grain. Elle resiste au feu pendant quel-

1696. que tems, après quoi elle se delite. Elle est bonne à toutes sortes d'autres ouvrages & se travaille aisément. Si j'avois eu la commodité d'en avoir, je n'aurois pas manqué de m'en servir, mais la dépense auroit été trop forte.

Pierre de taille blanche.

Il y a une espece de Tuf jaunâtre qui semble d'abord bon à quelque chose, mais il se mange aisément, & n'est pas capable de porter la charge. J'en ai employé au lieu de sable, après l'avoir fait secher au soleil & l'avoir battu comme on bat le plâtre. Il fait un bon mortier, qu'il faut mettre en œuvre promptement, parce qu'il se seche fort vîte.

Tuf jaune.

C'étoit dans un terrein de Tuf où je fis creuser les fondemens de la purgerie que je faisois bâtir. Je le trouvai à deux pieds & demi & trois pieds de profondeur. C'étoit un avantage pour moi, & j'aurois pû m'en tenir-là sans creuser davantage, mais je voulus faire une demie-cave sous une partie du bâtiment, c'est-à-dire, qui étoit toute en terre de deux côtez, & formée par des murs des deux autres côtez, où le terrein étoit en cossiere. Mon bâtiment fut prêt à la fin d'Octobre à recevoir la charpente. Le P. Superieur le vint voir & en fut content. Je voulois faire des chambres pour

les Religieux au dessus de l'étage du rez 1696.
de chaussée, mais nous ne nous trouvâmes pas en état de faire cette dépense. Je pressois mes charpentiers tant que je pouvois, & cependant je fis faire l'étuve.

Vers la fin du mois de Novembre j'écrivis au P. Superieur que j'avois rempli mes engagémens, que la maçonnerie étoit achevée & la charpente posée, & que je le priois d'executer sa parole, parce que j'étois bien aise d'aller passer les Fêtes de Noël avec mes anciens Paroissiens. Il me répondit que j'étois le maître d'y retourner quand je voudrois, qu'il avoit ordonné à celui qui l'occupoit d'en sortir dès que je paroîtrois, & de venir prendre ma place au fond S. Jacques. Il me remercioit en termes fort obligeans des soins que j'avois pris, & m'assuroit de sa reconnoissance & de celle de la Mission. Il me prioit de venir passer un jour ou deux chaque semaine au fond S. Jacques pour faire achever les ouvrages qui ne l'étoient pas.

Je me préparois à m'en retourner au Macouba au commencement de Decembre, lorsque nous aprîmes que le P. Ratier qui desservoit la Paroisse du Moüillage étoit mort de la maladie de Siam le troisiéme jour qu'il en avoit été attaqué.

1696. Comme il y avoit pour lors un trés-grand nombre de malades à la Basse-terre, & qu'il étoit impossible que le P. Superieur pût subvenir à tout, puisque par cette mort il étoit demeuré seul en un lieu où il y avoit du travail pour cinq ou six Religieux, je dis au P. Chavagnac que j'étois résolu de l'aller secourir. Il ne le voulut jamais permettre. Il me força par ses raisons de demeurer en sa place & de me charger du soin de la Maison, des travaux & de la Paroisse qu'il desservoit, jusqu'à ce que le P. Superieur y pût mettre ordre, & partit dès le lendemain matin. Il trouva en chemin une lettre du P. Superieur qui nous étoit commune, par laquelle il nous donnoit avis de la mort du P. Ratier, & nous conjuroit de nous accommoder ensemble, de maniere qu'un de nous vînt le secourir.

Ce fut ainsi qu'au lieu de retourner à ma chere solitude du Macouba, j'entrai dans un labirinte d'affaires & d'emplois, dont je n'ai pû rompre l'enchaînement qu'à la fin de 1705. lorsque je fus député par la Mission pour venir en Europe.

Fin de la seconde Partie.



TABLE

DES MATIERES contenuës dans la seconde Partie.

A

B

C

D

F

G

H

I.

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

Fin de la Table des Matieres de la seconde Partie.

